

Market Committee.

Index
Livre des Minutes
No. 12.

Commission des Marchés.
- du -
- 1^{er} Janvier 1905 -
- au -

28 Octobre 1908

COMMISSION DES MARCHÉS

Janv 1905
oct 1908

11.2.73

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Blake Geo. (5) mandats - 5
 Beauvais, Thiers (445) (5) mandats 445-449
 Brophy L. (5) mandats 445-449
 Bonner A. W. (33) mandats 445-478
 Bessner A. (33) mandats à leur élue 25-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48
 Bissonnette A. (47) mandats à leur élue 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47
 Biron J. E. A. (67) mandats 67-104
 Bisebois & Pectier (68) mandats 68-106
 Birubi J. E. (79) mandats 79-107
 Birubi J. E. (81) mandats 81-109
 Blake Geo. (90) mandats 90-119
 Bell Telephone Co. (92) mandats 92-102
 Bureau de lauti. (95) mandats 95-100
 Birubi J. E. (97) mandats 97-102
 Burchese (102) mandats 102-111
 Burdon J. E. (160) mandats 160-311
 Bourassa J. B. M. (166) mandats 166-222
 Bessner A. (167) mandats 167-234
 Bleau H. (210) mandats 210-420
 Beaulieu P. (219) mandats 219-438
 Brauet Jos. (230) mandats 230-460
 Bruillet Léonard (253-4) mandats 253-467
 Bickerditch W. (257-8) mandats 257-8-476
 Bruillet Léonard (259-0-271-2) mandats 259-0-271-2-485
 Blain P. H. (319) mandats 319-538
 Bernard L. (328) mandats 328-538
 Bourier L. (379) mandats 379-758
 Beauchamp L. (379) mandats 379-758
 Biron Hor. (330) mandats 330-1059
 Breton Couillard (350) mandats 350-1150
 Brophy L. (354) mandats 354-1184
 Beland Jos. (357) mandats 357-1197
 Bessner A. (369) mandats 369-1268
 Breton Couillard (380) mandats 380-1278
 Beaucaille O. (406) mandats 406-1666
 Beaulieu Jos. (416) mandats 416-1732

Bossau A. (476) mandats 476-2288
 Breton J. E. (452) mandats 452-2036
 Beauvais Thiers (467) mandats 467-2137
 Barber Asphalt. (476) mandats 476-2306
 Beauchamp P. (479) mandats 479-2310

BIBLIOTHÈQUE

Chartier P. (371) demande certain gratification.
 Com. de la Foire (372) mandats, 372.
 Levaubaud C. (376) mandats 376.
 Cote' Marceau (378) pris de réviser au toit du grand marché
 au marché à bestiaux de l'Est.
 Com. Fairbanks Coy (379) re. compte de 16⁰⁰ pour bois, balais alluati.
 repte pour 15⁰⁰.
 Cote' Marceau (386) réponse re. toit du grand marché à bestiaux
 du marché de l'Est.
 Chevassé A. (387) pris de faire rapport, re. conduite M. A. Aubin.
 Connolly M. (390) M. Hill demande à faire son état M. B.
 Condolances (392) re. feu Casimir Guay.
 Guillard C. (400) demande à continuer avec les communes M. et P.
 Connolly John H. (400) demande à réviser son bail, état M. B. B.
 Congrégation Orthodoxe (418) demande qu'aucun locataire de l'église ne
 soit admis sans un certificat de moralité.
 Congrégation Orthodoxe (421) réclamation, re. usages du marché (Kocher).
 Com. Incendie Pelain (422) rapport pour l'usage à déléguer l'Etat M. B.
 Com. de la Foire (424) réponse la rue, surface des Bon, et pour l'Etat, M. B. B.
 Collins Alf. (438) demande réviser son bail, état 31 Mars. Bonum.
 Carlin J. P. (439) comptes compte Cie Bell. 1828⁰⁰ l'Etat. dans le bureau
 des paroisses, Montréal. Etat. fait.
 Com. de la Foire (452) autorisation inspecteur aduati, à donner les vivants
 et à surveiller les terrains, de paroisses autour des lieux d'Etat.
 Cornell Cool Coy (453) mandats - 453.
 Conteur Gaudreau (453) mandats - 453-461-467.
 Cohen J. (457) loc. M. et C. demande pour l'usage de réviser son
 acte de vente avec M. Robinson.
 Com. de la Foire (464) plainte sur le défilé sur les quais.
 Com. de la Foire (466) faire pour un permis d'eau addi M. B. B.
 Levaubaud O. (484) mandats 484.

12

D
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100

Etats de loyer et accordés.

Marché Bonsecours.

- Etats 20 (legumes) (32) remis par M. Papium, accordés à C. A. Pothier.
 " (1798) 30x31x32x33x34 (33) remis par M. Bonheur " " A. Bouché.
 " #1 - en basement (33) accordés à M. L. Duchon, etc.
 " 25x27x29 (bonches) (71) remis par King-Bers.
 " 31 - remis par M. A. Rochelleau accordés à Jos. Hébertin et 3^{es} frères.
 " 27 - accordés à M. H. Roy et 2^{es} frères par occasion.
 " 11x13x15x17. Prop. Gaultier remis. - Accordés temp. à M. Claude Hébert.
 " 4 remis par J. Hébert, accordés à M. Campion, 2^{es} par sem.
 " "C" accordés à G. Granger # 2^{es} par sem.
 " 27 remis par M. Roy, accordés à M. O. Bouché # 2^{es} par occasion.
 " 33 remis par J. Hébert, les accordés à M. L. Hébert et 2^{es} frères.
 " 13x14 (legumes) (148) remis par M. G. Hébert accordés à J. Hébert.
 " 25 (144) accordés à M. Richard, combustion glacière.
 " 4 remis par M. 184 remis par M. Campion, accordés M. Hébert.
 " 24 et 34 remis par M. Bessier en échange pour 11, 13, 15, 17
 " 11, 13, 15, 17 (167) accordés à M. Bessier.
 " 27, 29, 31, 33, 34. (173) accordés à M. Hébert et 2^{es} frères.
 " 7, 9 (178) accordés de surcroît à M. M. C. Hébert.
 " 27 (193) accordés à M. Hébert.
 " 31 (216) remis par J. Hébert accordés à J. Hébert.
 " 3x5x7x9x1 (217) accordés à J. B. Hébert, et 2^{es} à G. Hébert.
 " 23 (232) remis par J. Hébert, accordés à E. Charbonneau.
 " 13x14 (237) " " M. J. Hébert accordés à R. Hébert, 5^{es} par sem.
 " 3-5-7-9-11-13-15-17-19-21-23-25-27-29-31-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-55-57-59-61-63-65-67-69-71-73-75-77-79-81-83-85-87-89-91-93-95-97-99-101-103-105-107-109-111-113-115-117-119-121-123-125-127-129-131-133-135-137-139-141-143-145-147-149-151-153-155-157-159-161-163-165-167-169-171-173-175-177-179-181-183-185-187-189-191-193-195-197-199-201-203-205-207-209-211-213-215-217-219-221-223-225-227-229-231-233-235-237-239-241-243-245-247-249-251-253-255-257-259-261-263-265-267-269-271-273-275-277-279-281-283-285-287-289-291-293-295-297-299-301-303-305-307-309-311-313-315-317-319-321-323-325-327-329-331-333-335-337-339-341-343-345-347-349-351-353-355-357-359-361-363-365-367-369-371-373-375-377-379-381-383-385-387-389-391-393-395-397-399-401-403-405-407-409-411-413-415-417-419-421-423-425-427-429-431-433-435-437-439-441-443-445-447-449-451-453-455-457-459-461-463-465-467-469-471-473-475-477-479-481-483-485-487-489-491-493-495-497-499-501-503-505-507-509-511-513-515-517-519-521-523-525-527-529-531-533-535-537-539-541-543-545-547-549-551-553-555-557-559-561-563-565-567-569-571-573-575-577-579-581-583-585-587-589-591-593-595-597-599-601-603-605-607-609-611-613-615-617-619-621-623-625-627-629-631-633-635-637-639-641-643-645-647-649-651-653-655-657-659-661-663-665-667-669-671-673-675-677-679-681-683-685-687-689-691-693-695-697-699-701-703-705-707-709-711-713-715-717-719-721-723-725-727-729-731-733-735-737-739-741-743-745-747-749-751-753-755-757-759-761-763-765-767-769-771-773-775-777-779-781-783-785-787-789-791-793-795-797-799-801-803-805-807-809-811-813-815-817-819-821-823-825-827-829-831-833-835-837-839-841-843-845-847-849-851-853-855-857-859-861-863-865-867-869-871-873-875-877-879-881-883-885-887-889-891-893-895-897-899-901-903-905-907-909-911-913-915-917-919-921-923-925-927-929-931-933-935-937-939-941-943-945-947-949-951-953-955-957-959-961-963-965-967-969-971-973-975-977-979-981-983-985-987-989-991-993-995-997-999-1001-1003-1005-1007-1009-1011-1013-1015-1017-1019-1021-1023-1025-1027-1029-1031-1033-1035-1037-1039-1041-1043-1045-1047-1049-1051-1053-1055-1057-1059-1061-1063-1065-1067-1069-1071-1073-1075-1077-1079-1081-1083-1085-1087-1089-1091-1093-1095-1097-1099-1101-1103-1105-1107-1109-1111-1113-1115-1117-1119-1121-1123-1125-1127-1129-1131-1133-1135-1137-1139-1141-1143-1145-1147-1149-1151-1153-1155-1157-1159-1161-1163-1165-1167-1169-1171-1173-1175-1177-1179-1181-1183-1185-1187-1189-1191-1193-1195-1197-1199-1201-1203-1205-1207-1209-1211-1213-1215-1217-1219-1221-1223-1225-1227-1229-1231-1233-1235-1237-1239-1241-1243-1245-1247-1249-1251-1253-1255-1257-1259-1261-1263-1265-1267-1269-1271-1273-1275-1277-1279-1281-1283-1285-1287-1289-1291-1293-1295-1297-1299-1301-1303-1305-1307-1309-1311-1313-1315-1317-1319-1321-1323-1325-1327-1329-1331-1333-1335-1337-1339-1341-1343-1345-1347-1349-1351-1353-1355-1357-1359-1361-1363-1365-1367-1369-1371-1373-1375-1377-1379-1381-1383-1385-1387-1389-1391-1393-1395-1397-1399-1401-1403-1405-1407-1409-1411-1413-1415-1417-1419-1421-1423-1425-1427-1429-1431-1433-1435-1437-1439-1441-1443-1445-1447-1449-1451-1453-1455-1457-1459-1461-1463-1465-1467-1469-1471-1473-1475-1477-1479-1481-1483-1485-1487-1489-1491-1493-1495-1497-1499-1501-1503-1505-1507-1509-1511-1513-1515-1517-1519-1521-1523-1525-1527-1529-1531-1533-1535-1537-1539-1541-1543-1545-1547-1549-1551-1553-1555-1557-1559-1561-1563-1565-1567-1569-1571-1573-1575-1577-1579-1581-1583-1585-1587-1589-1591-1593-1595-1597-1599-1601-1603-1605-1607-1609-1611-1613-1615-1617-1619-1621-1623-1625-1627-1629-1631-1633-1635-1637-1639-1641-1643-1645-1647-1649-1651-1653-1655-1657-1659-1661-1663-1665-1667-1669-1671-1673-1675-1677-1679-1681-1683-1685-1687-1689-1691-1693-1695-1697-1699-1701-1703-1705-1707-1709-1711-1713-1715-1717-1719-1721-1723-1725-1727-1729-1731-1733-1735-1737-1739-1741-1743-1745-1747-1749-1751-1753-1755-1757-1759-1761-1763-1765-1767-1769-1771-1773-1775-1777-1779-1781-1783-1785-1787-1789-1791-1793-1795-1797-1799-1801-1803-1805-1807-1809-1811-1813-1815-1817-1819-1821-1823-1825-1827-1829-1831-1833-1835-1837-1839-1841-1843-1845-1847-1849-1851-1853-1855-1857-1859-1861-1863-1865-1867-1869-1871-1873-1875-1877-1879-1881-1883-1885-1887-1889-1891-1893-1895-1897-1899-1901-1903-1905-1907-1909-1911-1913-1915-1917-1919-1921-1923-1925-1927-1929-1931-1933-1935-1937-1939-1941-1943-1945-1947-1949-1951-1953-1955-1957-1959-1961-1963-1965-1967-1969-1971-1973-1975-1977-1979-1981-1983-1985-1987-1989-1991-1993-1995-1997-1999-2001-2003-2005-2007-2009-2011-2013-2015-2017-2019-2021-2023-2025-2027-2029-2031-2033-2035-2037-2039-2041-2043-2045-2047-2049-2051-2053-2055-2057-2059-2061-2063-2065-2067-2069-2071-2073-2075-2077-2079-2081-2083-2085-2087-2089-2091-2093-2095-2097-2099-2101-2103-2105-2107-2109-2111-2113-2115-2117-2119-2121-2123-2125-2127-2129-2131-2133-2135-2137-2139-2141-2143-2145-2147-2149-2151-2153-2155-2157-2159-2161-2163-2165-2167-2169-2171-2173-2175-2177-2179-2181-2183-2185-2187-2189-2191-2193-2195-2197-2199-2201-2203-2205-2207-2209-2211-2213-2215-2217-2219-2221-2223-2225-2227-2229-2231-2233-2235-2237-2239-2241-2243-2245-2247-2249-2251-2253-2255-2257-2259-2261-2263-2265-2267-2269-2271-2273-2275-2277-2279-2281-2283-2285-2287-2289-2291-2293-2295-2297-2299-2301-2303-2305-2307-2309-2311-2313-2315-2317-2319-2321-2323-2325-2327-2329-2331-2333-2335-2337-2339-2341-2343-2345-2347-2349-2351-2353-2355-2357-2359-2361-2363-2365-2367-2369-2371-2373-2375-2377-2379-2381-2383-2385-2387-2389-2391-2393-2395-2397-2399-2401-2403-2405-2407-2409-2411-2413-2415-2417-2419-2421-2423-2425-2427-2429-2431-2433-2435-2437-2439-2441-2443-2445-2447-2449-2451-2453-2455-2457-2459-2461-2463-2465-2467-2469-2471-2473-2475-2477-2479-2481-2483-2485-2487-2489-2491-2493-2495-2497-2499-2501-2503-2505-2507-2509-2511-2513-2515-2517-2519-2521-2523-2525-2527-2529-2531-2533-2535-2537-2539-2541-2543-2545-2547-2549-2551-2553-2555-2557-2559-2561-2563-2565-2567-2569-2571-2573-2575-2577-2579-2581-2583-2585-2587-2589-2591-2593-2595-2597-2599-2601-2603-2605-2607-2609-2611-2613-2615-2617-2619-2621-2623-2625-2627-2629-2631-2633-2635-2637-2639-2641-2643-2645-2647-2649-2651-2653-2655-2657-2659-2661-2663-2665-2667-2669-2671-2673-2675-2677-2679-2681-2683-2685-2687-2689-2691-2693-2695-2697-2699-2701-2703-2705-2707-2709-2711-2713-2715-2717-2719-2721-2723-2725-2727-2729-2731-2733-2735-2737-2739-2741-2743-2745-2747-2749-2751-2753-2755-2757-2759-2761-2763-2765-2767-2769-2771-2773-2775-2777-2779-2781-2783-2785-2787-2789-2791-2793-2795-2797-2799-2801-2803-2805-2807-2809-2811-2813-2815-2817-2819-2821-2823-2825-2827-2829-2831-2833-2835-2837-2839-2841-2843-2845-2847-2849-2851-2853-2855-2857-2859-2861-2863-2865-2867-2869-2871-2873-2875-2877-2879-2881-2883-2885-2887-2889-2891-2893-2895-2897-2899-2901-2903-2905-2907-2909-2911-2913-2915-2917-2919-2921-2923-2925-2927-2929-2931-2933-2935-2937-2939-2941-2943-2945-2947-2949-2951-2953-2955-2957-2959-2961-2963-2965-2967-2969-2971-2973-2975-2977-2979-2981-2983-2985-2987-2989-2991-2993-2995-2997-2999-3001-3003-3005-3007-3009-3011-3013-3015-3017-3019-3021-3023-3025-3027-3029-3031-3033-3035-3037-3039-3041-3043-3045-3047-3049-3051-3053-3055-3057-3059-3061-3063-3065-3067-3069-3071-3073-3075-3077-3079-3081-3083-3085-3087-3089-3091-3093-3095-3097-3099-3101-3103-3105-3107-3109-3111-3113-3115-3117-3119-3121-3123-3125-3127-3129-3131-3133-3135-3137-3139-3141-3143-3145-3147-3149-3151-3153-3155-3157-3159-3161-3163-3165-3167-3169-3171-3173-3175-3177-3179-3181-3183-3185-3187-3189-3191-3193-3195-3197-3199-3201-3203-3205-3207-3209-3211-3213-3215-3217-3219-3221-3223-3225-3227-3229-3231-3233-3235-3237-3239-3241-3243-3245-3247-3249-3251-3253-3255-3257-3259-3261-3263-3265-3267-3269-3271-3273-3275-3277-3279-3281-3283-3285-3287-3289-3291-3293-3295-3297-3299-3301-3303-3305-3307-3309-3311-3313-3315-3317-3319-3321-3323-3325-3327-3329-3331-3333-3335-3337-3339-3341-3343-3345-3347-3349-3351-3353-3355-3357-3359-3361-3363-3365-3367-3369-3371-3373-3375-3377-3379-3381-3383-3385-3387-3389-3391-3393-3395-3397-3399-3401-3403-3405-3407-3409-3411-3413-3415-3417-3419-3421-3423-3425-3427-3429-3431-3433-3435-3437-3439-3441-3443-3445-3447-3449-3451-3453-3455-3457-3459-3461-3463-3465-3467-3469-3471-3473-3475-3477-3479-3481-3483-3485-3487-3489-3491-3493-3495-3497-3499-3501-3503-3505-3507-3509-3511-3513-3515-3517-3519-3521-3523-3525-3527-3529-3531-3533-3535-3537-3539-3541-3543-3545-3547-3549-3551-3553-3555-3557-3559-3561-3563-3565-3567-3569-3571-3573-3575-3577-3579-3581-3583-3585-3587-3589-3591-3593-3595-3597-3599-3601-3603-3605-3607-3609-3611-3613-3615-3617-3619-3621-3623-3625-3627-3629-3631-3633-3635-3637-3639-3641-3643-3645-3647-3649-3651-3653-3655-3657-3659-3661-3663-3665-3667-3669-3671-3673-3675-3677-3679-3681-3683-3685-3687-3689-3691-3693-3695-3697-3699-3701-3703-3705-3707-3709-3711-3713-3715-3717-3719-3721-3723-3725-3727-3729-3731-3733-3735-3737-3739-3741-3743-3745-3747-3749-3751-3753-3755-3757-3759-3761-3763-3765-3767-3769-3771-3773-3775-3777-3779-3781-3783-3785-3787-3789-3791-3793-3795-3797-3799-3801-3803-3805-3807-3809-3811-3813-3815-3817-3819-3821-3823-3825-3827-3829-3831-3833-3835-3837-3839-3841-3843-3845-3847-3849-3851-3853-3855-3857-3859-3861-3863-3865-3867-3869-3871-3873-3875-3877-3879-3881-3883-3885-3887-3889-3891-3893-3895-3897-3899-3901-3903-3905-3907-3909-3911-3913-3915-3917-3919-3921-3923-3925-3927-3929-3931-3933-3935-3937-3939-3941-3943-3945-3947-3949-3951-3953-3955-3957-3959-3961-3963-3965-3967-3969-3971-3973-3975-3977-3979-3981-3983-3985-3987-3989-3991-3993-3995-3997-3999-4001-4003-4005-4007-4009-4011-4013-4015-4017-4019-4021-4023-4025-4027-4029-4031-4033-4035-4037-4039-4041-4043-4045-4047-4049-4051-4053-4055-4057-4059-4061-4063-4065-4067-4069-4071-4073-4075-4077-4079-4081-4083-4085-4087-4089-4091-4093-4095-4097-4099-4101-4103-4105-4107-4109-4111-4113-4115-4117-4119-4121-4123-4125-4127-4129-4131-4133-4135-4137-4139-4141-4143-4145-4147-4149-4151-4153-4155-4157-4159-4161-4163-4165-4167-4169-4171-4173-4175-4177-4179-4181-4183-4185-4187-4189-4191-4193-4195-4197-4199-4201-4203-4205-4207-4209-4211-4213-4215-4217-4219-4221-4223-4225-4227-4229-4231-4233-4235-4237-4239-4241-4243-4245-4247-4249-4251-4253-4255-4257-4259-4261-4263-4265-4267-4269-4271-4273-4275-4277-4279-4281-4283-4285-4287-4289-4291-4293-4295-4297-4299-4301-4303-4305-4307-4309-4311-4313-4315-4317-4319-4321-4323-4325-4327-4329-4331-4333-4335-4337-4339-4341-4343-4345-4347-4349-4351-4353-4355-4357-4359-4361-4363-4365-4367-4369-4371-4373-4375-4377-4379-4381-4383-4385-4387-4389-4391-4393-4395-4397-4399-4401-4403-4405-4407-4409-4411-4413-4415-4417-4419-4421-4423-4425-4427-4429-4431-4433-4435-4437-4439-4441-4443-4445-4447-4449-4451-4453-4455-4457-4459-4461-4463-4465-4467-4469-4471-4473-4475-4477-4479-4481-4483-4485-4487-4489-4491-4493-4495-4497-4499-4501-4503-4505-4507-4509-4511-4513-4515-4517-4519-4521-4523-4525-4527-4529-4531-4533-4535-4537-4539-4541-4543-4545-4547-4549-4551-4553-4555-4557-4559-4561-4563-4565-4567-4569-4571-4573-4575-4577-4579-4581-4583-4585-4587-4589-4591-4593-4595-4597-4599-4601-4603-4605-4607-4609-4611-4613-4615-4617-4619-4621-4623-4625-4627-4629-4631-4633-4635-4637-4639-4641-4643-4645-4647-4649-4651-4653-4655-4657-4659-4661-4663-4665-4667-4669-4671-4673-4675-4677-4679-4681-4683-4685-4687-4689-4691-4693-4695-4697-4699-4701-4703-4705-4707-4709-4711-4713-4715-4717-4719-4721-4723-4725-4727-4729-4731-4733-4735-4737-4739-4741-4743-4745-4747-4749-4751-4753-4755-4757-4759-4761-4763-4765-4767-4769-4771-4773-4775-4777-4779-4781-4783-4785-4787-4789-4791-4793-4795-4797-4799-4801-4803-4805-4807-4809-48

Etats à louer et accordés.

Marché Saint Jean Baptiste.

Etats. 5x6 - légumes (33) accordés à P. Paquillo 87⁰⁰
 " 7x8 - légumes (34) " " Mr. Sarkis.
 " 3 - (a poissons) (34) " " Hame S. H. Bolet.
 " 14x15 (60) " " C. Cassidy
 " 14 (légumes) (81) " " E. Lacombe, cond. ord.
 " 5x6 remis par Papette, accordés à Co. Paraulin, 2^o. (sans le timbre)
 " 73 (103) accordés à J. B. Fortin.
 " 3 a poissons (110) remis par H. Bolet, accordés à No. Anouin.
 " 14 " légumes (117) accordés à H. Dixon, (sans timbre) 1^o par Bolet.
 " 1 x 2 - Remis Paput Paput (132) accordés à P. Larivoy. 84⁰⁰ par Bolet.
 " 9, 10, 11, 12 (No. Laravia) 149 accordés à H. Paraulin, 2^o par Bolet.
 " 14 a légumes (154) accordés à A. Larivoy.
 " 9, 10, 11, 12, 157, Paraulin occupé les états sans timbre, par Bolet.
 " 15 (174) le salin de mer à louer, 58 par Bolet. (no file)
 " 15 (185) accordés à M. Klumpus, cond. ord. ord. ord.
 " 14 (252) accordés à J. B. Fortin, C. Daino, J. B. Fortin, C. Daino, M. de J. Larivoy.
 " 9x9 1/2 (326) remis par St. Antoine accordés à A. Larivoy
 " 15 (332) accordés à A. Calvert 1^o par Larivoy
 " 13 (359) remis par J. Paraulin accordés à C. Klumpus, Cond. ord.
 " 15 (382) accordés à G. Larivoy 1^o par Larivoy
 " 13x14 (399) remis par C. Klumpus, accordés à 13 autres à O. Petit 10/14 C. Larivoy.
 " (3) Brosses (413) remis par O. Klumpus accordés à M. Petit.
 " 9x9 1/2 (439) remis par A. Larivoy accordés à P. Larivoy, cond. ord.
 " 13 (468) remis par St. Antoine accordés à P. Larivoy 1^o par Larivoy

Marché Saint Antoine.

Etats 25x36 accordés chez Cathcart 2,25 par Bolet, (307)
 " 36 " G. Larivoy, cond. ord. ord. (317)
 " 17x13 remis par St. Antoine, accordés à St. Antoine 400 (325)
 " 23x24 accordés à E. Rosefield (326)
 " 37 accordés à G. Larivoy (326)
 " 31 accordés à E. Paraulin (326)
 " 29x30 accordés à E. Paraulin 1^o par Larivoy (333)
 " 17x13 remis par St. Antoine accordés à C. Paraulin 84⁰⁰ (349)
 " 20 accordés à J. Paraulin 3,25 par Larivoy (358)
 " 23x24 accordés à Paraulin 4,25 par Larivoy (358)
 " 12x13 accordés à H. Klumpus 6⁰⁰ par Larivoy (363)
 " 12x13 remis par H. Klumpus accordés à J. Paraulin 14⁰⁰ (369)
 " 29x30 accordés à J. Larivoy 2⁰⁰ par Larivoy (378)
 " 17x13 remis par Larivoy accordés à J. Paraulin 84⁰⁰ (377-8)
 " 29x30 remis par J. Paraulin " " H. Klumpus 1^o par Larivoy (378)
 " 12x13 remis par J. Paraulin " " H. Klumpus 1^o par Larivoy (382)
 " 40, 41, 42 - remis à page (384) (384)
 " 17x13 remis par St. Antoine accordés à P. Larivoy 41⁰⁰ (395)
 " 17 remis par J. O. Paraulin accordés à J. Paraulin 5⁰⁰ (396)
 " 29x30 accordés à G. B. Larivoy (400)
 " 38x39 accordés à M. M. Larivoy (415)
 " 12x13 remis par St. Antoine accordés à J. Paraulin 44⁰⁰ (422)
 " 29x30 remis par St. Antoine accordés à J. Paraulin 44⁰⁰ (422)

Portrait des Miroites

(40) Miroites remis accordés 1,500 en miroites de la
 (54) Comité accordés 1600 pour comités Mr. Bonneau.
 (106) Com. de Police, Re, Post. de cocher Mr. Belson.
 (174) " " " Re, deux, occupés de la Co. Mr. B.
 (176) Comité accordés \$1,200, re. b. pour Mr. Bonneau.
 (203) Miroites (Rap. reurpe, re, branches chauffées
 (211) Miroites re, branches chauffées Mr. Bonneau.
 (334) question posée par Ecl. Roy re. itau Mr. B. Clif.
 (340) des Comités, adof. rap, Can. re. de question Ecl. Roy.
 (423) au Comité accordés préparés accordés par tra. p.
 (459) au Comité, re, tableau d'insidite des employés.
 (460) au Comité, accordés \$350, supplémentaires.
 (483) Miroites accordés \$400 par tableau de la Co. 100 Coll. B.

Marché Saint Antoine: (états remis et à louer.)

Etats 29x30 (450) accordés à Arny Larivoy 1^o par Larivoy chaque état.
 " 36x37 (459) accordés à M. Klumpus cond. ord. ord. ord. 2^o par Larivoy.
 " 36x37 (462) remis par M. Klumpus, accordés à H. Klumpus, 2^o par Larivoy.
 " 18x18 (477) remis par M. Klumpus, accordés à St. Antoine 9⁰⁰ par Larivoy.
 " 29x30 (478) accordés à E. Paraulin \$2,25 par Larivoy.

Cal. Jean de Lanche (187) Lettre de félicitation. Marsouin...
East End Presses Co (270) Licence d'usage du livre de Lanche
East End Presses Co (283-4) Questions de leur licence
Elie Jos. (Charbon) (360) mandats 350-377-410-461-467
Eubenson O. (382) demande à lois 40, 41, 42 (St. Augustin)
Eucord J.R. (398) somme assistant branches à faire

Fairbanks Seal Coy. (75) documents complétés 2^{es} brasses en 1906, par. du P. Est.
Fairbanks Seal Coy. (80) mandats 80-147-319-342-381-393-
Glynn J.R. (77) mandats 77-... 311-356-373-437-
Félicitations (146) à l'égard des Membres de la Com. Fin. et Officiers.
Félicitations (148) à l'égard des membres. Membres officiels 1906-1908.
Goulin Alex. (236) mandats 236-
Goulin C.M. (389) demande per. pour un associé au P.
Goulin C.M. (250) somme à rendre, recu, con. cond.
Félicitations (287) à l'égard des Prévôt et ses assistants.
Félicitations (306) à l'égard des surmarchés successifs.
Goulin C.M. (308) demande de protection ins. protection.
Hinkley L. (354) demande à aggrandir son étal au S.E.R.
Horsingham M. (360) mandats (360)-
Haubert E. (388) demande à échanger ses états (38x39) avec ceux
de son frère 40, 41, 42. Branches de St. Augustin.
Horton L. (385) somme de mandats similaires son frère en forme de
N. L. L. L. L. à certaines conditions...
Félicitations (398) Nouvelle Commission.
Grest A. (407) demande à continuer seul le commerce dans les
états 425 du St. Jean Bapt.
Grest A. (413) autorisation à continuer seul le commerce dans les St. J. Bapt.
Grest Alph. (444) demande de permission pour un associé au St. J. Bapt.
Harcourt M.R. (466) question des profits sur le nouveau mandat à
(471) " " " " " " " "

F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Ciechris H. (3) requête, re-tant des devoirs marchés sur le terrain
Grigore J.B. (5) mandats 5-35-36-47-49-77-80-95-97-104-113-117-118-119
Grigore J.B. (5) mandats 120-121-122-123-124
Grigore J.B. (5) mandats 125-126-127-128-129
Gravel Max. (38) demande de dommages auto-positiv.
Gravel Max. (39) mandats 39-65-121-124
Gravel Max. (42) suspendu pour refus accepté position de l'Etat
Gravel Max. (53) accepté position de balayer les débris.
Gravel Max. (55) tenue en assignation comme employé de l'Etat
Guéreau M. Léon. (59) mandats 59-100
Guéreau M. Léon. (59) mandats 59
Guyon J. Léon. (65) mandats 65-108-111-112
Guéreau M. Léon. (63) mandats 63
Guéreau M. Léon. (68) mandats 68-110
Guéreau M. Léon. (80) mandats 80
Guyon M. Léon. (83) mandats 83
Guyon J.B. (98) mandats 98
Guyon M. Léon. (98) mandats 98-108
Gravel Max. (110) réclamation 5^e
Guyon M. Léon. (123) re-travaux dans le marché.
Guyon M. Léon. (153) mandats 153
Guyon M. Léon. (180) demande de dommages pour l'Etat
Guyon M. Léon. (279) mandats 279-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400
Guyon M. Léon. (351) mandats 351
Guyon M. Léon. (356) mandats 356
Guyon M. Léon. (360) mandats 360
Guyon M. Léon. (389) demande de dommages pour l'Etat
Guyon M. Léon. (396) demande de dommages pour l'Etat
Gravel J. (419) mandats 419
Guyon M. Léon. (436) mandats 436
Guyon M. Léon. (472) mandats 472
Guyon M. Léon. (478) mandats 478
Geoffroy H. (478) mandats 478

G
 H
 J
 K
 L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 W
 X
 Y
 Z

Harper James (86) demandes réparations tables Marche et Rouvert.
 Healle Leut. à Poisson (97) faire 5000 platf. est commutées.
 Hart. A. J. (100) en plainte des anages de passage M. Bonneau.
 Healle Leut. à Poisson (111-2) question de l'abie a la plat. forme.
 Healle Leut. à Poisson (116) commut. desite les travaux de l'abie.
 Healle Leut. à Poisson (127) demission. Loffe - demande de suite commutation.
 Healle Leut. à Poisson (176) question de commutation. Re. L'abie. (176)
 Healle Leut. à Poisson (180) commut. des anages de passage M. Bonneau.
 Healle Leut. à Poisson (150) Paluier & Beaudry, fait le comm. associé.
 Harscoitz B. (180) demandes de travail et de M. St. Louis.
 Harscoitz S. H. de laide (198) demandes plans pour agents M. à l'Est.
 Hart. A. J. (234) en plainte des travaux de passage M. B.
 Hart. A. J. (234) a accusé de sous louer ses états, M. B.
 Hart. A. J. (234) donne sa démission comme locataire de M. B.
 Hutchins M. A. (333) questions états G. Hensers. M. et L. C.
 Hoolahan J. (350) demandes à faire réparations dans son état.
 Hoque G. (385) locataire de M. A. J. demandes à prendre un
 M. Bonneau comme associé.
 Hill J. (390) demande à louer état Coverley M. Bonneau.
 Harper Jas. (486) demande à faire le curé avec le curé (Pavé, L. C.)

H
 J
 K
 L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 W
 X
 Y
 Z

Saut de page(s)
vierge(s)

Rochemberger David (360) mandats 860-

K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Lafleur des états (3) Etude de la liste, augmentation des taxes.
 Lafleur & Robitaille (3) mandats 35-49-54 67 76 87 95 100 113-118-121 122-
 Lafleur des états (7) liste adoptée, au détail, jusqu'à 23-
 L'Heur & Leblanc Coy (27) mandats 27-28 49-59 65-76-83 89 100-104 111-117 119-122
 Lafleur des états (38-39) mandats 38-39 40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

Launier Jos. (360) mandats 360-361-367-372-376-381-383-403-429-467-
 Lafontaine Jules Leie (361) mandats 361-
 Laugel Jos. mandats (381) 397-410-437-
 Lebeau Aug. (385) demande permission de transporter ses bails à une autre personne.
 Lebray Paul (390) demande à prendre un 2e associé
 Leduc Jos. (390) transfert des biens à son fils
 Legrand G. (399) demande à louer état 14 St. J. Bapt.
 Leveille Rmond (401) demande à succéder au feu empereur, et au lever du cadastre.
 Leclair Esh. (403) demande plan aménagement, St. Jean Bapt.
 Leprestre John. (408) demande réduction des loyers. St. Antoine.
 Lesieur H. E. (422) demande position comme collecteur au Inférieur.
 Lesieur G. (427) demande à louer la salle St. J. Bapt.
 Lesieur G. (428) pour position comme collecteur dans le dept. de Beaudouin.
 Lesieur Esh. (436) absence pour cause de maladie, Prévôt St. Jean Bapt.
 Lesieur Jos. (436) contrat associé pour travaux au Prévôt St. Jean Bapt.
 Lesieur E. E. H. P. (464) demande installation de fontaine Place Jacques Cartier.
 Lesieur H. D. (476) mandats 476-
 Lesieur H. (479) demande à prendre St. Lucien, associé, St. J. Bapt.

Marché Bonsecours. (E) Etamp. (lettre E)
" St Laurent (E) " " "
" St Jacques (E) " " "
" St Jean Bapt. (E) " " "
" St Antoine (E) " " "
" à bestiaux del Est. (2) soumissions récuses, rep. grand marché.
" " " " (3x4) changements, administration
" St Jean Bapt. (7) ^{appel} demandés par éch. Barentin faye
" Bonsecours (28) construction logements, Rap. au C. 3500
" " (41) demande soumissions " Mr Bonsecours
" St Jacques (45) demande pour cours de l'arrêt Richer
" Bonsecours (46) effondrement, et recommandés des toit.
" " (48) soumissions reçues, Logements.
" " (52) Logement ré, de l'été au sous de l'été.
" " (53) question, changer l'endroit des logis
" " (58) question, changements, exécution Logis M. Bon.
" St Jean Bapt. (58) ^{simple} ~~simple~~ ^{pour} 2000 écus pour toutes
" Bonsecours (63) changements dans l'école.
" St Jean Bapt. (64) 2000 écus pour toutes autres des Marché
" Bonsecours (73) lettres Cds. Anarsau, pour les personnes demeurant
pour l'école au logis des Bonsecours.
" St Laurent (73) réparations aux conduits, logis au Couvent.
" St Jacques (75) faire brevets en même genre M. et Bon.
" Bonsecours (79) logis acceptés par les Communes.
" St Jacques (79) Marché St. Robillaud, demande de permission
" St Jacques (81) rap. 5000^e pour travaux à faire à l'été de l'été
" St Antoine (86) re-poteau en face des marchés, rue Beauvau.
" Bonsecours (87) logis pour à été occupés par M. Bonsecours
" Bonsecours (88) déchets jetés dans les rues et trottoirs.
" St Antoine (90) Potier en face du Marché n° 13 Ech. Lesy Aubert
" Best. de l'Est. (96) bonne fontaine avec réservoir de la rue de l'Est.
" St Jean Bapt. (97) rapp. à la Comm. de la Ville, Re. trottoir
" St Jacques (107) complètes peintures aux angles des portes.
" St Jacques (107) Mr. Paberge, plainte sur réceptacle.
" Bonsecours (113) construction des abris aux plates-formes
" à best. del Est. (116) Etude au Cahura de champs, Cédés pour
" St Jacques (116) Barentin, réceptacles en fer pour déchets
" St Jean Bapt. (118) Ech. Lclair, Humanois dans la salle.

Marché à best. de Est. (123-4) Etude cahura de champs - Pin au bon
" Bonsecours (125) Ech. Lclair, Re. Barentin, Logis...
" à best de Est. (127-8) Re, Cahura de champs, Logis...
" à best de Est. (134) " " " demandés pour...
" St Jean Bapt. (145) Récl. au ston 27^e Lumin électrique.
" à best de Est. (150) as bllication reçues pour best de Est.
" " " " (151) l'allaire, nommé à la Com. de l'Est.
" Bonsecours (152) Ech. Lclair, Re. Barentin, Logis...
" St Jacques (155) Récl. au ston 27^e Lumin électrique.
" St Jean Bapt. (156) Ech. Lclair, Re. Barentin, Logis...
" à best de Est. (159) le P.R. demande soumissions le best de Est.
" Bonsecours (159) locataires de demande soumissions le best de Est.
" " (167) Rap. sup. des lettres de, pour le best de Est.
" " (169) Ech. Lclair, Re. Barentin, Logis...
" à best, Est. (161-2) Application reçues position de l'Est.
" Bonsecours (163) soumissions reçues pour étale de l'Est.
" à best de Est. (163-4) rap. pour Com. Re, sup. au feu pour
le best de Est.
" Bonsecours (167-8) rap. pour 1600. court. dim. escalier en fer.
" à best. Est. (170) le P.R. demande plans de l'école.
" St Antoine (174) dans l'arrêt de l'Est, l'arrêt de l'Est.
" " Jacques (174) Ech. Lclair, Re. Barentin, Logis...
" Bonsecours (176) Rap. S. C. de, jaloux, etc, Logis au Couvent.
" Bonsecours (176) re-poteau en face des marchés, rue Beauvau.
" St Jean Bapt. (178) Ech. Lclair, demande pour re-poteau le best.
" Bonsecours (178) " Martin, Re, chambres de l'Est.
" St Jacques (180) M. Paquin, censés exécution des travaux pour
" Bonsecours (181) Rap. au belimbe et l'arrêt de l'Est, Re. Barentin.
" Bonsecours (189) question de construction aux escaliers en fer.
" à best. Est. (190) l'arrêt de l'Est, l'arrêt de l'Est, plans
pour l'arrêt de l'Est, le best de Est.
" Bonsecours (194) Com. fruits, demandés pour le best de Est.
" Bonsecours (197) Communes de fruits, re branches chauffées
an. Bonsecours.
" St Jacques (200) Ech. Lclair, Re. Barentin, Logis...
" à best de Est. (208) C.P.R. centilurant 800 & 1000, parage au best de Est.
" à best de Est. (210) Cédés soumis par S. Honoré le parage au best de Est.
l'arrêt de l'Est, le best de Est.
" Bonsecours (212) locataires de l'arrêt de l'Est, l'arrêt de l'Est.
les chambres pour enlever les fruits.
" Bonsecours (214) question de l'arrêt de l'Est, l'arrêt de l'Est.
pour l'arrêt de l'Est, le best de Est.
entre les escaliers en fer.

Marché de Saint. (225-6-7) Invention et état de Schippel.
 " a best. Est. (235) faire passer 7 puiards aller traverser.
 " Bonsecours (242) Invention d'abris aux plate-formes.
 " Bonsecours (246) Architecte autim sup. plan. abris. Plateau de Saint.
 " St. Laurent (254) question de sa construction par.
 " a best. Est. (263) Plan de son exécution par.
 " St. Antoine (268) incendie dans l'étal Labiche, 5 abris.
 Marché (269) Etats chauffés par les locataires.
 " Bonsecours (269-0) Invention de deux états Bonnet et Lassar.
 " Bonsecours (271-2) abris, nouvelles constructions de marches.
 " a best. Est. (286) Invention de traverses dans les puits
 des fourneaux, par les C.P.R.
 " St. Antoine (290) 100 arden par finance, préparé pour le feu.
 " Bonsecours (291) locations de ce qu'il y a en construction et
 chambres chauffées, par un ouvrier les puits.
 " a best. Est. (291) grad. h. rigas, dans deux états tout communs.
 " Bonsecours (297) Invention de changements à faire dans la salle
 de la Salle Est.
 " a best. Est. (296) Invention de remuer sur communs,
 applications de ces.
 " Bonsecours (297) Invention de changements, de modifier les logis
 et améliorer les planchers, etc.
 " a best. Est. (300-5) rap. sous-Com. re Position de Commis.
 " St. Jean Bapt. (315) Calcul de la op. mm. J. M. Oheil, sous communi.
 " a best. Est. (318) H. Meude C.P.R. of de louer ce marché.
 " Bonsecours (331) avis donné au entrepreneur communi les
 travaux abris, place St. Roch.
 " Bonsecours (335) question de descendre le bureau, au commun.
 " Bonsecours. (365) Estime pour l'éclairage des abris St. Roch.
 " Best. de l'Est. (378) plan de St. J. Dignia, re, ^{travaux} grand marché.
 " St. Bapt. (380) Echa. éclair, re, fort de l'avant commun, col.
 bord à être réparé.
 " Bonsecours (381) Suppl. recon. peintre, blanchi et renouveler le plancher
 du bureau.
 " St. Jean Bapt. (405) Echa. éclair, commun plan, améliorations au marché.
 " St. Antoine (419) Est. travail, re - construction aux cabots d'aisances.
 " St. Antoine (421) construction sur un plan sur un terrain au sein du marché.
 " St. Jean Bapt. (427) conditions pour louer la salle au del marché.
 " St. Laurent (433) re. travaux demandés par les marchés.
 " Antoine (435) pour le tout des marchés - (les rues)
 " St. Jean Bapt. (436) travaux à être exécutés, ^{pour améliorer} certains
 préparés les plans.
 " Bonsecours (436) travail du plancher, sans est, améliorations du fait.
 " St. Antoine (441) question de partage des rues autour des marchés.
 " a best. Est. (445) re, documents, occupation au nouveau marché
 et exploitation des balances.

Moll. Chos. (5) mandats 5-49.
 Marier David (5) mandats 5-219-237-257-271-287-292-310-321-337-356-372-375-381-383-398-403-410-412-443-448-453-471-477.
 Murphy W. J. (5) mandats 5-97-103-119-282-319-322-356-425-441-447.
 Martineau Paul (35) demande bail a son comm. M. de Saint.
 Marin P. (38) mandats 45-51-52-281.
 Martineau Paul (45) demande indemnité, re état par. et comm.
 Montbriant L.R. (47) rapport, re - fermement commun marché de St. Est.
 Mercure John (49) mandats 49-51.
 Masson Paul (56) nomme commis de la Paix. Hochelaga.
 Marché a jonage (57) question referé a l'Hon. Jas. Bradburn.
 Montbriant L.R. (64) rapport, fermement, aigue, re Marché a best. de St.
 Mathieu Graf. (67) mandats 67.
 Marin P. (87) avis d'accepter le logis construit dans St. Roch.
 Montbriant L.R. (89) mandats 89-224-320-367-375-471.
 Bergeron J. (95) demande travaux re l'ancien état de la place de la Paix.
 M. L. H. P. L. (95) réclamation #141^{re}, pour la licence M. de St. Roch.
 Masson P. (97) mandats 97-112-112-147-158-160-162.
 Massé L. (108) mandats 108.
 Proquin Léon (144) réclamation de la place de la Paix.
 M. L. H. P. L. (145) réclamation #141^{re}, pour la licence M. de St. Roch.
 Massé L. (145) re. compter en face des états, Chambellan St. Roch.
 Montreal Steeple (147) mandats 147-372-397.
 Masson P. (167) nommé à la position comm. Comm. de St.
 Murphy P. (168) mandats 168.
 Martini P. (179) mandats 179-1.
 Gagnon Th. (182) H. et al. brique ouverte au no 333 Steeple.
 Montbriant L.R. (189) question, travaux plan, exécution, les plans.
 Montbriant L.R. (195) commun plan, exécution au fort, St. Roch.
 Ménard J. (205) contrat accordé pour égouts M. a best. Est.
 Ménard J. (206) certificat Ménard a signé contrat pour
 (égouts) travaux marché de la Paix de St. Est.
 Ménard J. (235) prié de commission pour 7 puiards
 marche a best. Est.
 Martin Rob. L. (239) demande licence d'état pour le marché
 (égouts) ouvert des puiards de la Paix.
 Montbriant L.R. (241) autim préparé plan et devis pour le
 abris.
 Montbriant L.R. (246) autim préparé plan et devis pour
 place St. Roch.
 Marchand J. L. (248) mandats 248-346-358-360-367-371-377-381-383-385-387-389-391-393-395-397-399-401-403-405-407-409-411-413-415-417-419-421-423-425-427-429-431-433-435-437-439-441-443-445-447-449-451-453-455-457-459-461-463-465-467-469-471-473-475-477-479-481-483-485-487-489-491-493-495-497-499-501-503-505-507-509-511-513-515-517-519-521-523-525-527-529-531-533-535-537-539-541-543-545-547-549-551-553-555-557-559-561-563-565-567-569-571-573-575-577-579-581-583-585-587-589-591-593-595-597-599-601-603-605-607-609-611-613-615-617-619-621-623-625-627-629-631-633-635-637-639-641-643-645-647-649-651-653-655-657-659-661-663-665-667-669-671-673-675-677-679-681-683-685-687-689-691-693-695-697-699-701-703-705-707-709-711-713-715-717-719-721-723-725-727-729-731-733-735-737-739-741-743-745-747-749-751-753-755-757-759-761-763-765-767-769-771-773-775-777-779-781-783-785-787-789-791-793-795-797-799-801-803-805-807-809-811-813-815-817-819-821-823-825-827-829-831-833-835-837-839-841-843-845-847-849-851-853-855-857-859-861-863-865-867-869-871-873-875-877-879-881-883-885-887-889-891-893-895-897-899-901-903-905-907-909-911-913-915-917-919-921-923-925-927-929-931-933-935-937-939-941-943-945-947-949-951-953-955-957-959-961-963-965-967-969-971-973-975-977-979-981-983-985-987-989-991-993-995-997-999.
 Ménard J. (251) mandats 251.

MONTRÉAL PUBLIC ARCHIVES

Martin H.B. Leo (356) opinion requise, *Commissaire*
 Montbrant L.R. (358) sommaire plan pour abri de *St. Jean Baptiste*
 Martin H.B. Leo (360) avis de l'autorité pour l'abri de *St. Jean Baptiste*
 Martin A. (366) M. St. Louis demande pour l'abri de *St. Jean Baptiste*
 Montbrant L.R. (369) liste, a demander M. Lesueur, sommaire *pour travaux exécutés en l'abri de St. Jean Baptiste*
 Mailhot J.H. (382) mandats 352-357-
 Martin Alexis (394) demande position comme inspecteur
 Martel Arsène (305) mandats 305-443-449-451-472-476-497-
 Moreau G. (313) demande pour des J. de Couillard comme *Commissaire*
 Moreau Couillard (314) avis au M. de la Cour, et. *Commissaire*
 Mandats spéciaux (317) Journal, L.R. Mandat, pour l'abri de *St. Jean Baptiste*
 Marie & David (355-6) sommaire pour toit au M. Bonsecours
 Murray A.C. (356) mandats 356-373-
 Montbrant L.R. (375) rapport que l'abri de St. Jean Baptiste sont terminés.
 Mathurin G. (393) mandats 393-
 Meunier G. (395) demande pour des M. J. Johnston comme associé.
 Miquel (398) Avis au Com. sont considérés lues et signés.
 Moreau G. (400) demande arrêt de son bail, associé M. de la Cour.
 Montbrant L.R. (436) autorité pour préparer les plans et devis, retravaux *Marché St. Jean Baptiste*
 Montbrant L.R. (441) sommaire plan et devis travaux *Marché St. Jean Baptiste*
 Montbrant L.R. (448) autorité a modifier les plans pour travaux au *Marché St. Jean Baptiste*
 Gillen J.A. (453) mandats (453)
 Montbrant L.R. (470) rapport de travaux dans les caves M. St. J. Roffé.
 Metivier J.R. (490) mandats 490-

MacLennan J.L. (92) mandats 92-
 McCormack Bro. (174) demande a l'abri de l'abri de *St. Jean Baptiste*
 McCauley J.P. (178) demande a l'abri de l'abri de *St. Jean Baptiste*
 Michicoll R. (318) certain offices re. *Marché St. Jean Baptiste*
 Michicoll R. (327) sommaire plan, re. office C.P.R. *Mars. a bord. C.P.R.*
 Michicoll R. (330) rap. au Comité, *Com. spécial re. office de la Cie C.P.R. au Marché St. Jean Baptiste*

MONTREAL

National Coal Mord. (24) mandats-24-11-23-12-52-14-17-18-19-20-21-22
 Mass H. Co. (295) plainte de défaut de gaz.
 Mass H. Co. (329) Instruction de changements dans les
 New York Elec. Com. Co. (344) mandats, 344.
 Normandii J.R. (479) mandats délivrés dans ses îles, P.C.

344
295
329

1008

A
 B
 C
 D
 E
 F
 G
 H
 I
 J
 K
 L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 W
 X
 Y
 Z

Ordre du Jour	Page	Date	Ordre du Jour	Page	Date	Page	Date
	(2)	11 Janvier, 1905		(180)	4 Mars, 1906	(363)	18 Sept. 1907
"	(6)	16 Janvier, 1905	"	(185)	16 " 1906	"	(368) 2 Oct. 1907
"	(25)	1 Février, 1905	"	(193)	21 " 1906	"	(373) 17 " 1907
"	(32)	22 " 1905	"	(197)	31 " 1906	"	(377) 6 Nov. 1907
"	(40)	1 ^{er} Mars, 1905	"	(202)	12 Juillet, 1906	"	(382) 21 " 1907
"	(44)	15 " 1905	"	(207)	27 " 1906	"	(384) 4 Dec. 1907
"	(49)	22 " 1905	"	(210)	3 Juillet, 1906	"	(389) 26 " 1907
"	(54)	5 Avril, 1905	"	(212)	11 " 1906	"	(394) 15 Jan. - 1908
"	(60)	12 " 1905	"	(216)	15 Août, 1906	"	(398) 20 Fév. - 1908
"	(66)	26 " 1905	"	(220)	5 Sept. 1906	"	(404) 11 Mars - 1908
"	(69)	8 Mai, 1905	"	(225)	3 Oct. 1906	"	(411) 25 " - 1908
"	(73)	22 " 1905	"	(232)	10 " 1906	"	(420)* 8 Avril - 1908
"	(77)	7 Juin, 1905	"	(237)	17 " 1906	"	(426) 22 " - 1908
"	(81)	14 " 1905	"	(243)	24 " 1906	"	(430) 6 Mai - 1908
"	(84)	28 " 1905	"	(249)	1 ^{er} " 1906	"	(435) 20 " - 1908
"	(90)	11 Juillet, 1905	"	(252)	8 Nov. 1906	"	(438) 3 Juin - 1908
"	(93)	4 Août, 1905	"	(260)	22 " 1906	"	(444) 17 " 1908
"	(99)	28 " 1905	"	(266)	8 Dec. 1906	"	(450) 8 Juillet 1908
"	(101)	13 Sept. 1905	"	(271)	10 " 1906	"	(454) 10 " 1908
"	(105)	2 Oct. 1905	"	(275)	19 " 1906	"	(458) 20 " 1908
"	(109)	16 " 1905	"	(283)	27 " 1906	"	(462) 26 Août 1908
"	(114)	23 " 1905	"	(289)	17 Jan 1907	"	(468) 2 Sept. 1908
"	(117)	6 Nov. 1905	"	(293)	23 " 1907	"	(473) 16 " 1908
"	(120)	9 " 1905	"	(299)	30 " 1907	"	(477) 14 Oct. 1908
"	(125)	13 " 1905	"	(306)	20 Fév. 1907	"	(485) 28 " 1908
"	(129)	20 " 1905	"	(312)	20 Mars 1907		
"	(132)	27 " 1905	"	(320)	5 Avril 1907		
"	(136)	6 Dec. 1905	"	(324)	17 " 1907		
"	(141)	18 " 1905	"	(332)	1 ^{er} Mai 1907		
"	(143)	18 Jan 1906	"	(337)	15 " 1907		
"	(148)	16 Fév. 1906	"	(343)	22 " 1907		
"	(154)	24 Mars 1906	"	(347)	5 Juin 1907		
"	(161)	21 " 1906	"	(353)	8 Juillet 1907		
"	(169)	30 " 1906	"	(358)	12 Août 1907		
"	(173)	19 Avril 1906	"	(361)	19 Sept. 1907		

(over) u1

TOP SECRET

Oboone Jas.
 Oboone Jas.
 Oboone Jas.
 Oboone Jas.
 Oboone Jas.
 Oboone Jas.
 Oboone Jas.
 Oboone Jas.
 O'Neill J.M.
 O'Neill J.M.
 O'Neill J.M.

(25) administration Pror de l'Est.
 (36) demande borne fontaine M. de l'Est.
 (101) demande a renouveler bail, Marché de l'Est.
 (157) demande avantages sur une maison de l'Est.
 (198) re, bornes de l'Est.
 (208) contribution sur la paroisse de l'Est.
 (317) hypothèque au delà de \$1000 par an.
 (366) demande sur plainte Macpherson M. de l'Est.
 (314) demande a l'égard de l'Est.
 (338) avis de conditions re-call de J. Boyd.
 (350-1) demande Guillaume de l'Est, salle
 manche, et Jacques Boyd.

Opinion des Avocats (37) re, change administration Pror de l'Est.
 " " " (56) re-reclamation sur l'Est.
 " " " (67) re-demande de Paris Comptes.
 " " " (71) re-commune au foire sur les quais.
 " " " (78) re-droit de marche, bestiaux sur la route
 de l'Est.
 " " " (102) re-compte 141^{es} Pror, M. de l'Est.
 " " " (112) vente de viande & obligation des abattoirs.
 " " " (165) re, demande a Chagnon, L'Est.
 " " " (171) recu re-reclamation. J. de l'Est.
 " " " (185) demande, re, plainte des locataires de l'Est.
 " " " (195) re, question des bœufs, sur la route de l'Est.
 " " " (250) re, question N, B, Pror, L'Est.
 " " " (256) re-qualification N, B, Pror, L'Est.
 " " " (279) demande re, licence d'étal sur la route de l'Est.
 " " " (339) demande re, réclamation des bœufs de G. de l'Est.
 " " " (343) recu re-réclamation du bail de G. de l'Est.
 " " " (365) demande re, L. Pondreux, étan 3x4 M. de l'Est.
 " " " (368) recu (Verbale) re, L. Pondreux, étan 3x4 M. de l'Est.
 " " " (421) opinion demande re, vente de viande "Kohi" par les Juifs.
 " " " (433) recu re-vente de viande Kohi par les Juifs.
 " " " (471) demande, re, clause 8, contrat sur l'Est.
 " " " (474) recu " " " " " " " "

5
 625
 720

P O B S E P M A Y

Paquin J. (5) mandats 219-356-360-361-378-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

Mace Le Royer (246) Amortissant aut. sup. p. plan, Alce. P. de l'Etat.
 Pese St. Henri (247) Cert. tout accordé P. de l'Etat.
 Pese St. Henri (248) Ech. Rapointe Re, comme en ann. ann. ann.
 Pese Atwater (249) demande \$ 300 compl. les travaux.
 Mace Viger Hotel (250) Pravaire 564-388-
 Pese St. Henri (251) Pravaire 564-388-
 Pese Atwater (252) \$ 300 restes pour compl. travaux. P. de l'Etat.
 Mace Le Royer (253) mandats en ann. demandés Re, à l'Etat.
 Pese Atwater (254) lesain Guay, comme en ann.
 Pese Atwater (255) 90⁰⁰ offert à M. Benoit pour certains travaux.
 Poudrier Co. (256) Action en dommages \$ 100. M. Benoit
 Poudrier Co. (257) lettre de Letrault-Robillard, réclamation.
 Poudrier Co. (258) mandats de localité aut. à certains des plans.
 Pese St. Henri (259) ne pas rendre cette tabane jusqu'à nouvel ordre.
 Poudrier Co. (260) demande à l'Etat de nouveaux etes 3x4 M. Benoit.
 Pese St. Henri (261) Estime pour installation de l'éclairage électrique aut.
 Pese St. Henri (262) al. de la Place St. Henri.
 Pese St. Henri (263) mandats, 367-383-
 Pese Atwater (264) fus. P. de l'Etat comme en ann. Re. fus. Casari Guay.
 Pese St. Henri (265) mandats 393-
 Poudrier Lebas (266) demande à l'Etat à l'Etat de M. Benoit.
 Pese St. Henri (267) demande \$ 500 pour évaluation sur. P. de l'Etat.
 Pese St. Henri (268) mandats 425-
 Pese St. Henri (269) partie commun collect. dans le Rept.
 Pese St. Henri (270) partie commun collect. dans le Rept.
 Pese St. Henri (271) aut. de l'Etat de l'Etat.
 Pese St. Henri (272) mandats, 436-
 Pese St. Henri (273) demande remboursement 446 pour dents de l'Etat.
 Pese St. Henri (274) mandats de l'Etat de l'Etat.
 Pese St. Henri (275) mandats 467-
 Pese St. Henri (276) mandat dépôt \$ 20⁰⁰ Charles L. L.
 Pese St. Henri (277) mandats 484-

P
O
R
S
E
P
T
E
M
B
R
E

Queen's Hotel
Jadis & Gares

(142) Mandat
(294) Hommes sur inspecteurs.

Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Rapports au Finances (28) demande \$3500, Logement pour M. Bonin
 Requête (28) demande de diminuer aug. de loyer.
 Requête (A. Rochelieu) (35) A. Rochelieu, plainte concernant son
 Rapports au Finances (36) demande appor. \$3500. Logement pour
 Rapports au Finances (37) assure remboursement pour logement pour
 Requête (46) demande réinstallation au M. Bonin
 Renaud J.B. (47) application pour privilège. Caus. Rochelieu
 Roy A. (50) demande construire glacier dans cour de
 Requête (57) Caus. de foins, détail sur les grains
 Richner Brad. (66) cède société à J. Pausole, pour glacier au St. Jean
 Rapports. Leno. Com. M.B. (69) Re. "Davis Limited"
 Rapports au Finances (74) \$2000 pour réparer toit, 102 Ave. St. Jean
 Raymond S. (76) mandats 342-346
 Robillard S. (79) demande réparation plancher pour St. Jean
 Rousseau E. (80) mandats 350-113-352-353-354
 Rochelieu M^{me} A. (85) demande remettre ital 31 Avenue Bonin
 Ricard J.O. Ech. (88) plainte sur dicheté Jete, au toit pour St. Jean
 Rud. G. M^{re} Leo. (98) mandats 98
 Robillard H. R. (100) mandats 100-101-352-356-356-360
 Requête (106) Leno of England, pour de voir pour St. Jean
 Reclamation (137) M^{re} Bude Ave. 75, dommages pour St. Jean
 Requête (142) Marchands de Bestiaux, re. vente d'auvions
 Richard A. (144) demande pour état 75 M.B. et cour de St. Jean
 Requête (145) locataire March. et J. Poph, re. cour de St. Jean
 Robillard P. (147) mandats 147
 Requête (159) locataires M. Bonin, re. cour de St. Jean
 Recettes (159) états des recettes au St. Jean
 Rapport (177) M. Jolicœur re. Bonin, re. cour de St. Jean
 Rapports (181) Ins. de l'Etat et chef de M. Jolicœur, re. cour de St. Jean
 Rapports (187) Ech. Guay, recommande de réinstaller au St. Jean
 Requête (194) bon fruits au Bonin, demande lacer
 Requête (194) Leno. bestiaux, recommande de réinstaller au St. Jean
 Ziti hot G. (206) M. M. Pausole, demande réinstaller pour plancher
 Requête (208) bon bois pour cour de St. Jean
 Rivet H. (252) ex-plainte au toit au St. Jean
 Requête (253) Broutlet Leducard \$180 re. pour St. Jean

RECEIVED

1780) Marché M. St. Lau, demande de l'union etc.
 Rapport Sen. Com. (300-1-23-4) de position marche à b. au l. Est.
 (342) ...
 Requête (344) M. Boussem, re, réinstallation de
 Remise Klepoto (355) E. Renaud 65^{me}, E. Lenoir 83, J. Elie 83^{me}
 (360) 70 Bahigues 79^{me}, M. Renaud 83^{me}
 Renaud E. (356) mandats 356-
 Rapport (375) L. P. Muthiaud, re, Alais P. Le Roy, terminés.
 Remise de Klepoto (375) sup. contractés re, Alais Place Le Royer. -
 Règlement 320 (409) mis en vigueur le 1^{er} avril 1905.
 Recettes de Marché, (410) déposées devant la Commission.
 Requête (410) mandats etc.
 Rapport Financier (417) pour obtenir 1^{er}, pour deux mandats inférieurs.
 Rapport au Conseil (423) pour obtenir 46,100.00 francs pour mandats,
 Racicot J. L. (430) pour position comme collecteur dans le district.
 Rachette G. (450) demande en l'union 29x30 M. St. Antoine.
 Remise de dépôt, (460) re-charbon.
 Remise de dépôt (464) \$ 86.00 à Ernest Renaud,
 Requête (473) G. Lafleur demande un tel fait autrement que les mandats
 à l'union de l'Est.
 Requête (474) mandats de l'union, réduction de droits des mandats.
 Rapport (481) Lenoir - Com. de l'union, réduction des
 droits des mandats de l'union.
 Rapport (483) Règlement \$ 800. pour balais Marché au l. Est.

Commissions (374) reuve Blanchirago Salle Ouest. P. Boussem,
 (379) reuve G. Pagnier, réparations l'union des dalles du Alais G. L.
 (421) G. Pagnier pour exécution re, M. St. Antoine.
 (431) M. K. K. Infecting Coy. pour désinfecter dans le district
 des mandats.
 (440) reuve pour bois et charbon, 1905. Bombardier reuve.
 (443) pour charbon et bois reconstruits.
 (447) reuve pour travaux au Marché de J. P. Pagnier.
 (448) nouvelle commission mandats pour travaux M. St. J. Pagnier.
 (451) reuve, nouvelle commission pour travaux M. St. J. Pagnier.
 (455) reconstruits, re, travaux au Marché de Jean Baptiste.
 (457) reuve de M. K. K. 47, pour exécution M. St. Antoine.
 (464) pour deux mandats de l'union.
 (466) reuve de J. Pagnier # 550, pour marché de Jean Baptiste.
 (469) 250 mandats de J. Pagnier.

S E P T E M B R E

(213) reques. travaux Branchi à best. de Est. Op.
 (214) reques. étais 30 x 31 Branchi et Lamm.
 (22) " étais 20 Branchi Agnès
 (33) " étais 18-30-31-32-33-34
 (23-4) " " 5-6 Branchi St. Jean Cap.
 (34) " " 7⁸ " " " "
 (34) " ital. No 3- " " " "
 (34) " " " 1 " St. Lamm.
 (44) " " " 18, 18^a " St. Antoine
 (48) " construction logement dans Mr. Bon.
 (63) #285 " changement dans Escalier " " " "
 (73) et Villiantout, 25^e pour vendits Mr. St. Lamm.
 (77) se. charbon, pour le blibastout
 (78) G. M. Reid #190^e, blancher, Mr. Bon. St. Lamm.
 (96) No. Blake, #230 " pour le joints Mr. St. Jean.
 (122) requ. pour de planer les Pice. St. Lamm.
 (144) requ. pour le feuillage Branchi de Est.
 (170) H. Martin & Camadea Roof. Co. re. matériaux
 (193) labang. de balais et charbon de bois.
 (195) demandes pour escalier, Mr. St. Lamm.
 (198) reques. pour escalier pour Mr. St. Lamm.
 (199) demandes pour égouts de la rue St. Lamm.
 (202) reques. " Ideal Lemonté " re. charbon et charbon de bois.
 (203-4) reques. bois et charbon, pour le blibastout.
 (204) reques. pour égouts Mr. à best. de Est.
 (249) demandes pour pour la St. Lamm.
 (253) reques. pour pour la St. Lamm.
 (259) demandes pour abis. St. Lamm.
 (261) reques. pour abis. en acier. Place St. Lamm.
 (272) nouvelles soumissions demandes de l'Etat.
 (273) requ. de Mr. J. Lemonté, complété travaux.
 (275) reques. pour abis. en acier, Place St. Lamm.
 (340) demandes re. toit en ciment Mr. St. Lamm.
 (344-8) requ. pour bois et charbon (1907)
 (345-6) reques. toit en ciment Mr. St. Lamm.
 (355) Branchi Land, Cite Branchi Bonsecours
 (over previous page)

SEPTEMBER

L'interdant (436) autorise à acheter travaux de blancher pour ses
 L'interdant (442) autorise à faire pour ses enfants ceux auq^{rs} s'ens
 L'interdant (470) rapport, civit. \$400. ^{Levillard des Marchés et Bonneau} ^{Levillard des Marchés et Bonneau}
 L'interdant (477) autorise à acheter 2 paires bottes caoutchouc, balayon
 L'interdant (474) rapport travaux menuis. Bonneau, 1500 \$ ann. 1^{er} in
 L'interdant (474) rapport Paves Hochelys Rivière, 400 \$ ann. 1^{er} in
 L'interdant (475) rapport balance neuve requise M. St. J. O. 100 \$
 L'interdant (476) rapport, C. P. R. occupé travaux menuis. à l'inst. 2^{es}
 L'interdant (482) " Pave au curage sur le ruisseau ^{et curage des ruisseaux en aval} ^{Levillard des Marchés et Bonneau}
 L'interdant (488) " qui 400 annes pour balance Hochelys, 100 \$ P. R.
 L'interdant (483) " qui 800 annes demandés pour balance sur
 L'interdant (489) " qui des travaux sur un excédent dans le haut
 du M. Bonneau, pour construction

Lapaires

L'interdant (223) rap. 100 requies pour travaux menuis. 1^{er}
 " (227) informe la Com. que Clippé tient son troupeau
 " (234) rap. que M. A. J. Hebert sans-loyer et c. tenu
 " (236) autorise à acheter Capote & Dote, balayon, M. St. J.
 " (237-8) rap. fait au propriétaire de la Clippé
 " (241) autorise pour l'ampesure, van et au M. St. J.
 " (256) offre à M. Bonneau de l'ann. 1^{er} in
 " (256) act. boni rapport sur les lieux, M. St. J.
 " (268) informe la Com. Ech. Martin, change les jours de la semaine
 " (268) rapport, menuis. au travail de la Clippé
 " (268) autorise à acheter Chaudière, chauffage M. St. J.
 " (280) rap. demande 275, addit. pour l'achat des branches de
 " (280) rap. re. chaudière chauffage M. Bonneau et fonderie de la Clippé
 " (288) autorise à faire remuler en bois le plancher
 " (286) rap. re. demande de l'ampesure etc. pour les louches
 " (290) rap. re. chaudière à vapeur chauffage M. Bonneau
 " (298) rap. répar. fait à la balance M. a. l'inst. de la Clippé
 " (300) rap. re. travaux de foinrages Branchés de l'Est
 " (331) autorise faire peindre, lettres, etc. Pavin, C. St. J.
 " (335) rapport, re. demande de l'ampesure pour des
 " (337) rapport re. Etat 32 M. St. J. accordé à M. St. J.
 " (340) rapport de faire remuler le toit M. St. J.
 " (344) autorise à faire l'ouvrage en bois au curage
 " (347) autorise à acheter 3 acceptails en métal, St. Jean Bapt.
 " (359) rapport, re. demande de Levillard ^{Cabriolet d'annuaire dans leur magasin} ^{Levillard des Marchés et Bonneau}
 " (365) rapport, re. répar. sur autor. Pavin, C. St. J. qui
 " (366) autorise à faire au rapport, re. ^{et autorise} ^{Levillard des Marchés et Bonneau} ^{Levillard des Marchés et Bonneau}
 " (370) rapport, agrandissement Branchés Bonneau
 " (370) autorise à faire menuis. M. a. foin, M. St. J. et
 " (371) rapport, re. louches reculant leurs ontiers sur
 " (380) Supt. autorise à faire pour Cabriolet, Pavin, C. St. J.
 " (381) recon. de faire peindre, Blanchin et remonter le plan
 " (401) rapport, M. salaire 500, à P. Leuglois, M. St. J.
 " (402) " re. Contingent des vivres etc. suffisant pour la Clippé
 " (406) autorise faire rapport sur demandes des louches M. St. J.
 " (411-12) rap. re. Pavin, C. St. J. Pavin, C. St. J. Pavin, C. St. J.
 " (412) autorise à faire faire réparations ^{et} ^{Levillard des Marchés et Bonneau} ^{Levillard des Marchés et Bonneau}
 " (419) Supt. autorise à faire faire 12 charrues pour Branchés et Bonneau

B.

Eliehon (5) des mandats, Mandats - 5-
 Eliehon (27) mandats 27-92
 Gudeau Jules (44) mandats - 24-27-38-47-50-51-59-59-92-97-100
 Gudin J. (59) mandats 59-
 Gudin J. (39) mandats 39-
 Gudin J. (98) mandats 98-104
 Gudin H. (104) mandats 104-113
 Gudin Jules (137) demandes d'augmentation de salaire
 Gudin J. mandats (179) Lele, Breuil aux Gmains \$ 80,950
 Gudin Jules (230) re. pupille pour son office.
 Gaylor J. J. (239) inform la ville que sa femme est d. B. B. B.
 Gourdeau Capt. (310) inf. demandeur au sujet des bois
 Gourdeau Capt. (314) re. pour re. bois balais de Courgeon.
 Goulet Robillard (334) re. réhabilitation de bail. C. P. B. B.
 Gudeau Jules (341) transféré au M. art. au M. B. B. B.
 Gurgeon M. A. (356) mandats 356-
 Gumbly H. (367) mandats 367-
 Gheriault W. (410) mandats 410-

Menu des Châtains (1881) Sainte-Anne-de-la-Croix

Veuve L.P. (104) mandats 104-
Visite des Marchés (140) fixé au 10 mars
Visite des Marchés (359) fixé au 10 mars
Vignaux Jos. (267) lettre sur entente avec Marché de Paris 1866
Vézina Jos. (360) mandats 360-367-
Vignaux Jos. (378) Plandi sur défiance de tout aux grands marchés
Visite des Marchés (382) fixé au 21 Mars 1907
Valiquette M.L. (393) mandats 393-
Visite des Marchés (410) fixé au lundi le 16 mars 1908
Verville M. (M.D.) (427) conférence donnée dans la salle Marché St-Joseph
Verville A. G. P. (481) demandé à leur salle St-Jean Bapt. (de la part de la Ville)

Variation

- (64) \$ 300 au \$ 1600 Comptes Mr. Bon, appliqué pour exécution Logi.
- " (90) \$ 300 au même au Plancher " " R. G. Mr. St. Laurent
- " (96) Marché et Jacques \$ 100, etc., etc.
- " (104) 75-30-25 au même, et pour Dapt. et pour...
- " (111) 15⁷², 10² 50² des réparations générales Mr. Bonneau
- " (124) 11² - au contingent Marché et J. Dapt.
- " (159) 15² 115-35-25 15² - 300 au Compt. généraux
- " (209) 115 au comptable appl. au Compt. généraux
- " (251) \$ 50 des Compt. généraux appl. au Compt. Mr. St. Laurent
- " (259) \$ 50 des Compt. Mr. Bon - appl. au Compt. généraux
- " (264) \$ 75 R. G. Mr. Bon au contingent Général
- " (280) \$ 75 R. G. Mr. Bon \$ 25 contig. Mr. B. appl. à l'élargissement
- " (341) \$ 15 Compt. Michal Est au compt. Paris alternatif
- " (371) \$ 135 au chauff. 175 au R. P. P. Hobblye, 110, à J. G. et J. Bapt - appliqué au R. G. des Mr. Bonneau
- " (374) \$ 20. entre Mr. et Laurent et St. Jean pour contingent
- " (380-1) \$ 300, R. G. Mr. St. Laurent au 225 St. J. Dapt. 75² et Compt. R. G.
- " (386) \$ 15 et \$ 15², au compt. Mr. St. Laurent, et compt. Mr. St. Jean Bapt.
- " (422) \$ 100. au compt. Pénitenc., et 20 réparations générales Mr. St. Laurent
- " (465) \$ 20 au compt. Mr. B. au Compt. Marché à Paris au C. Est.
- " (481) \$ 150, 15, 30, 45. Salaires, Mr. - fini, Mr. St. Laurent

- Watts & Nailhook - (83) Mandats 27-30-31-32-33
- Wilson Rouveau Leo (214) Mandats 214-215
- Wilson Fier. (219) Mandats 219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230
- Wills Lyons (266) Mandat de l'état pour - Boston 1000 francs
- Wells J. C. (278) Mandat de l'état pour de l'achat (E. P. D. G. G.)
- Wells J. C. (288) Mandat de l'état pour de l'achat (accusé)
- Wilson S. Leo (298) Mandats 298-299
- Walker Campbell (319) Mandats 319
- Waterman & P. Cory (397) Mandats 397
- West Disinfecting Coy (436) Affaire pour des désinfectants dans les Cabins de Paris
- West Disinfecting Coy (431) Procès en mission pour désinfectants
- West Disinfecting Coy (443) Mandats 443
- William Puff Coy. (464) M. - avis, clarigraphie sur les mandats de M. Blumstein du Marché Bonneau

Saut de page(s)
vierge(s)

DES MARCHÉS
 DES MARCHÉS
 DES MARCHÉS
 DES MARCHÉS
 DES MARCHÉS

6/16¹⁰
 50

19	19
76	76
19	35
49	34
76	76
19	19

Mandats Mandats
 Montreal 25 Juin 1905
 Rappports
 M. L. Herb Corp
 Re

19	225	172	1800
19	265	27	423
19	3670	195	4371
19	886	278	2032
19	278	1572	1772
19		277.346876154	573632
19		64054	638
19		1270	111

Commission des Marchés
1^{er} Janvier 1905.

Commission des Marchés
Séance du 11 Janvier 1905
Président M. J. M.
Sous-président les échevins Lef. Pres.

" Couture
" Bouchard
" Ricard
" Currier
" Pagnier
" Robillard

" Ordre du Jour du 11 Janvier 1905

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulation
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Ouverture des soumissions, re.
Marché a bestiaux de l'Est,
- 5- Étude de la liste de loyers des marchés
- 6- Rapports du surintendant
- 7- Signature des mandats

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées.

Somme et lue une lettre de M.
D. Lamy, locataire des états 30 x 31
dans le Marché St. Laurent, deman-
dant la permission de remettre
ses états à la vente.

Résolu Que les états en question soient
affichés " a louer.

Sont ouvertes les soumissions
suivantes pour différents travaux
devant être exécutés au Marché
a bestiaux de l'Est, selon le cahier
de charges préparé par M. R.
Montbriant architecte, sans

Leolé Marsau	145.00
Lebrag Berard	150.00
J. Humbly	159.00
L. Savaruk	167.45
Lecharpentier (Chaumont)	171.40

Sur proposition de l'échevin
Leature, il est

Resolu

Que la plus basse soumission
étant celle de Mr. M. Leolé Marsau
\$145.00, soit acceptée aux fins et
conditions spécifiées dans l'écrite-
soumission.

Mr. H. Gelchrist, commerçant
de bestiaux de cette ville, se présente
devant la Commission, et
soumet une requête signée par
un bon nombre de commerçants
de bestiaux de différents endroits
demandant que soient chargés
les mêmes taux de droits de marché
et de pesée sur les bestiaux que
ceux exigés par la ville de Toronto,
Mr. Gelchrist attire aussi l'attention
du Comité sur la manière dont
les enchères à bestiaux sont partagées
entre les commerçants arrivant
sur le marché à bestiaux de l'Est
aucune certaine quantité de
bestiaux.

Resolu

Que la Commission prendra
cette question en sérieuse consi-
dération.

Mr. l'échevin Leature informe
la Commission, qu'il est venu
à sa connaissance que, la

Compagnie du Pacifique Canadien
locataire de la ville pour le privilège
de rendre le fourrage au marché à
bestiaux de l'Est, aurait fait certains
changements dans l'administration
au marché en question, contraire-
ment aux dispositions du bail passé
entre la ville et ladite Compagnie
du Pacifique Canadien.

Resolu

Que le secrétaire soit autorisé à écrire
à ladite Compagnie et lui demander
de bien vouloir renseigner la Commis-
sion sur cette question.

Mr. le Président informe
la Commission que Mr. J. Peltzman
gerant de la lie des Abattoirs de
l'Est, a bien voulu inviter les membres
de cette Commission et des Finances
dans une visite aux établissements
de la dite Compagnie.

A la suggestion de Mr. le
Président, il est

Resolu

Qu'accepter l'invitation de Mr. Peltzman
et qu'une visite soit faite aux
Abattoirs en question, mercredi le
18 Janvier courant, à 10 heures A.M.
et que son Honneur le Maire
et Mr. M. les membres de la Com-
mission des Finances, ainsi que
les représentants de la presse,
soient respectueusement priés de
bien vouloir accepter l'invitation.

Est prise en considération
la liste de lieux perçus pour
étals, magasins, etc. etc. dans

les différents marchés aux viands
et provisions et après y avoir
fait les modifications jugées
nécessaires, il est résolu

Résolu

Reconsidérer cette liste à une
prochaine séance et qu'elle sera
à date du 1^{er} mai 1905, tous
les loyers ~~seront~~ ^{seront} payable par
versements hebdomadaires toute
l'année durant, sans interruption.

Sur proposition de l'échevin
Robillard, il est

Résolu

Que la liste de salaires des
employés de ce département,
présentée par la Commission
des marchés, et telle ~~qu'elle~~
qu'adoptée par la Commission
des Travaux, soit maintenue.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir -

Mrs Blake	81.50
L. H. P. Leay	157.39
Téléphone des Marchands	50.00
Mrs. Moll 4 ⁰⁰ J. B. Gregoire	10.00
J. Paquin 4 ¹⁰ P. Chanté	27.00
Mrs. David	7.44 - 133.33
Bourgeois lieu 16 ¹⁰⁰ M. Joliveau	115.66
Laurence Robitaille	41.08
M. Lamontagne 5 ⁴⁰ Aur. J. P. H.	84.00
J. H. Lechaudois 24 ⁰⁰ G. G. G.	6.60
L. Brophy 1190 M. Murphy	6.00

M. Neveu
Président

Commission des Marchés.

Séance du 16 Janvier 1905.

Lundi 2 heures p.m.

Sont présents les échevins Lefy, Président

- " Couture
- " Bouchray
- " Robillard
- " Humer
- " Paquin
- " Ricard.

" Ordre du jour du 16 Janvier 1905 "

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance.
- 4- Étude de la liste de loyer
- 5- Rapports du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées.

Levées et lues deux soumissions
suivantes pour la location des états
de boucher 30 x 31 dans le Marché
St Laurent, savoir -

M. G. G. Geneser	offrant \$ 7.50 par semaine
M. Carard	" 7.25 " "

L'échevin Ricard propose que
les états en question soient loués à
M. G. Carard au prix et conditions
spécifiées dans sa soumission, \$ 7.25

L'échevin Bouchray propose
en amendement que la plus haute
soumission, étant celle de M. G. G.
Geneser \$ 7.50 soit acceptée.

La motion en amendement,
étant soumise au vote, la Commission

se diront comme suit; savoir
 Par, Quimbay, Guinier, Piquin, (3)
 Centre, Couture, Ricard (2)

Ainsi l'amendement est au-
 porté, et

Resolu En consequence.

M. l'échevin Bastien se pré-
 sente devant la Commission, et
 demande au nom de la Chaufare
 l'empereur, que lui soit permis
 l'usage d'une des salles dans un
 des marchés, pour des fins mu-
 sicales, la Chaufare s'engageant à
 payer pour les frais d'éclairage,
 entretien, etc, etc de la salle en
 question.

Resolu Ne différer cette question à
 le Président et les ~~conseillers~~
 pour qu'ils se rendent avec M.
 l'échevin Bastien au sujet du
 choix de ladite salle.

La Commission prend de
 nouveau en considération la
 liste des augmentations de loyers
 des états, magasins, etc, etc, dans
 les différents marchés, et après y
 avoir fait certaines modifications
 il est unanimement

Resolu Que la liste de loyers des états,
 magasins, etc, etc, dans les différents
 marchés, maintenant devant la
 Commission, soit reçue, adoptée
 et insérée dans le livre des minutes
 et que copie de la liste en question
 soit transmise à chacun des commis
 des marchés et publiée dans la Gazette Municipale.

Marché Bonsecours.

9-2-2-2-2

ETAUX DE BOUCHERS.

Noms des locataires.	Nos. des états.	Loyers annuels pour 1904	Loyers annuels pour 1905	Montants payables chaque semaine	Augmentation annuelle
M. T. Assaly,	1	100.00	104.00	2.00	4.00
R. Bissonnette,	2	100.00	104.00	2.00	4.00
do	4	100.00	104.00	2.00	4.00
do	1/2x6	50.00	52.00	1.00	2.00
do	12	100.00	104.00	2.00	4.00
		350.00	364.00	7.00	14.00
B. Demers,	3	100.00	104.00	2.00	4.00
do	5	100.00	104.00	2.00	4.00
		200.00	208.00	4.00	8.00
L. Lebrun,	1/2x6	50.00	52.00	1.00	2.00
do	8	100.00	104.00	2.00	4.00
do	10	100.00	104.00	2.00	4.00
		250.00	260.00	5.00	10.00
M. F. McCauley,	7	100.00	104.00	2.00	4.00
do	9	100.00	104.00	2.00	4.00
		200.00	208.00	4.00	8.00
N. Taillefer, fils	11	100.00	104.00	2.00	4.00
do	13	100.00	104.00	2.00	4.00
do	15	100.00	104.00	2.00	4.00
do	17	200.00	208.00	4.00	8.00
		500.00	520.00	10.00	20.00
H. G. Ness,	16	200.00	208.00	4.00	8.00
Geo. Martel,	18	200.00	208.00	4.00	8.00
do	20	100.00	104.00	2.00	4.00
do	22	100.00	104.00	2.00	4.00
		400.00	416.00	8.00	16.00
A. Richard,	14	100.00	104.00	2.00	4.00
do	19	200.00	208.00	4.00	8.00
do	21	100.00	104.00	2.00	4.00
do	23	100.00	104.00	2.00	4.00
		500.00	520.00	10.00	20.00
A. Bessner,	1/2x28	50.00	52.00	1.00	2.00
do	24	100.00	104.00	2.00	4.00
do	26	100.00	104.00	2.00	4.00
		250.00	260.00	5.00	10.00
King Bros,	25	150.00	150.00	2.50	1.00
do	27	150.00	150.00	2.50	1.00
do	29	150.00	150.00	2.50	1.00
		450.00	450.00	7.50	
A. Daunais,	0	125.00	130.00	2.50	5.00
					5.00
					A rapp. 125.00

(Continuation)

Etoux de bouchers.

MARCHE BONSECOURS

Noms des locataires.	Nos. des étoux.	Loyers annuels pour 1904.	Loyers annuels pour 1905.	Montants payables chaque semaine.	Augmentation annuelle.	Montant rapp. \$
A.W. Bonner,	1/2x38	50.00	52.00	1.00	2.00	123.00
do	30	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	31	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	32	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	33	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	34	100.00	104.00	2.00	4.00	22.00
		550.00	572.00	11.00		
H.A. Giguère	35	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	36	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	38	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	40	100.00	104.00	2.00	4.00	16.00
		400.00	416.00	8.00		
J.B. & N. Bourassa	37	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	39	100.00	104.00	2.00	4.00	
J.B. Bourassa,	41	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	42	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	43	100.00	104.00	2.00	4.00	
Geo. Bourassa,	45	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	47	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	49	100.00	104.00	2.00	4.00	32.00
		800.00	832.00	16.00		
Racette Frères,	44	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	46	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	48	200.00	208.00	4.00	8.00	16.00
		400.00	416.00	8.00		
G. Granger,	50	200.00	208.00	4.00	8.00	
do	52	100.00	104.00	2.00	4.00	12.00
		300.00	312.00	6.00		
O. Dérome, sr	51	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	53	200.00	208.00	4.00	8.00	12.00
		300.00	312.00	6.00		
J.B. Deschamps,	55	200.00	208.00	4.00	8.00	
do	57	100.00	104.00	2.00	4.00	12.00
		300.00	312.00	6.00		
Jos. Gussou,	58	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	60	100.00	104.00	2.00	4.00	8.00
		200.00	208.00	4.00		
Geo. Dubois,	54	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	56	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	59	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	61	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	63	100.00	104.00	2.00	4.00	20.00
		500.00	520.00	10.00		
Avila Dufort,	62	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	64	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	Glacière	132.00	143.00	2.75	11.00	19.00
		332.00	351.00	6.75		292.00

(Continuation)

ETAUX DE BOUCHERS.

MARCHE BONSECOURS

Noms des locataires.	Nos. des étoux.	Loyers annuels pour 1904.	Loyers annuels pour 1905.	Montants payables chaque semaine.	Augmentation annuelle.	Montant rapp. \$
Donat Jarry,	65	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	67	100.00	104.00	2.00	4.00	8.00
		200.00	208.00	4.00		
Ed. Dérome,	69	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	70	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	Glacière.	100.00	104.00	2.00	4.00	12.00
		300.00	312.00	6.00		
Harris Abatt, Co.	A	300.00	330.00	7.50	30.00	
do	B	120.00	138.00	3.45	18.00	
		420.00	468.00	9.00		48.00
						360.00
MAGASINS RUE DES COMMISSAIRES ET CÔTES EST ET OUEST.						
Israel Lemay,	11	144.00	150.00	3.75	6.00	
do	12	56.00	58.00	1.45	2.00	
		200.00	208.00	4.00		
J.H. Grenier,	13	60.00	64.00	1.60	4.00	
do	14	168.00	170.00	4.20	2.00	
		228.00	234.00	4.50		
Simard et Giroux	15	350.00	364.00	9.10	14.00	
A.J. Hart,	16	350.00	364.00	9.10	14.00	
G.D. Lanthier,	17	350.00	364.00	9.10	14.00	
Jas. McCormack,	18	350.00	364.00	9.10	14.00	
Thom. Johnston,	19	350.00	364.00	9.10	14.00	
J.B. Laverdure	20	350.00	364.00	9.10	14.00	
Vipond, Peterson,	21	200.00	208.00	5.20	8.00	
Lecompte, Fortin,	22	350.00	364.00	9.10	14.00	
J.D. Levasque,	23	300.00	312.00	7.80	12.00	
A. St. Jean,	24	350.00	364.00	9.10	14.00	
M. Connelly,	25	175.00	182.00	4.55	14.00	
do	26	175.00	182.00	4.55	14.00	
		350.00	364.00	7.00		
Z. Dubois,	27	350.00	364.00	9.10	14.00	
do	32	350.00	364.00	9.10	14.00	
A. Mireault,	28	200.00	208.00	5.20	8.00	
Pierre Doucet,	29	200.00	208.00	5.20	8.00	204.00
						A rapp. \$ 564.00

(Continuation) MARCHE BONSECOURS
MAGASINS, ETC, RUE DES COMMISSAIRES, ETC.

Noms des locataires.	Nos. des états.	Loyers annuels pour 1904.	Loyers annuels pour 1905.	Montants payables chaque semaine.	Augmentation annuelle.	Montant rapp.
M. L. Rickner, Co	30	156.00				
do	31	216.00				
		<u>372.00</u>	<u>377.00</u>	7.25	5.00	
J. A. Dagenais,	33	350.00	364.00	7.00	14.00	
S. Payette,	34	350.00	364.00	7.00	14.00	
A. Dumani,	35	300.00	312.00	6.00	12.00	
M. Champagne,	37	200.00	208.00	4.00	8.00	
Z. Thouin,	36	350.00	364.00	7.00	14.00	
Moquin & Coté,	38	300.00	312.00	6.00	12.00	
Jos. Lapierre,	39	300.00	312.00	6.00	12.00	
J. B. Peltier,	40	150.00	156.00	3.00	6.00	
do	41	150.00	156.00	3.00	6.00	
		<u>300.00</u>	<u>312.00</u>	6.00		
L. S. Masse,	42	300.00	312.00	6.00	12.00	
Charbonneau, Frères,	44	624.00	624.00	12.00	:::	
J. Pelletier, Huitres.		156.00	156.00	3.00	:::	115.00
ETAUX ET CAVES RUE ST. PAUL.						
Thom. Deery,	1	120.00	135.00		15.00	
do	2	78.00	86.00		8.00	
		<u>198.00</u>	<u>221.00</u>	4.25		
L. S. Rolland,	3	120.00	130.00	2.50	10.00	
P. Poulin,	5	120.00	135.00			
do	6	78.00	100.00			
do	7	120.00	135.00			
do	8	150.00	150.00			
		<u>468.00</u>	<u>520.00</u>	10.00	52.00	
Jos. Bourgea,	9	60.00	75.00			
do	10	120.00	135.00			
		<u>180.00</u>	<u>208.00</u>	4.00	28.00	
A. Collins,	11	120.00	135.00			
do	12	78.00	86.00			
		<u>198.00</u>	<u>221.00</u>	4.25	23.00	
G. Lafortune,	13	120.00	130.00	2.50	10.00	
Jos. Richer,	14	78.00	86.00			
do	15	120.00	135.00			
		<u>198.00</u>	<u>221.00</u>	4.25	23.00	
A. Bouchard,	17	120.00	150.00	2.50	10.00	179.00
A rapp.						858.00

(Continuation) MARCHE BONSECOURS
ETAUX ET CAVES, RUE ST. PAUL.

Noms des locataires.	Nos. des états.	Loyers annuels pour 1904.	Loyers annuels pour 1905.	Montants payables chaque semaine.	Augmentation annuelle.	Montant rapp.
A. Dalbec,	18	65.00	75.00			
do	19	120.00	135.00			
		<u>185.00</u>	<u>208.00</u>	4.00	23.00	
N. Fontaine,	21	120.00	130.00	2.50	10.00	
L. Lebeau,	23	120.00	130.00	2.50	10.00	
S. Garceau,	25	120.00	130.00	2.50	10.00	
A. Rocheleau,	31	132.00	143.00	3.75	11.00	
B. Lavoie,	33	120.00	130.00	2.50	10.00	
I. Allard,	35	120.00	130.00	2.50	10.00	
W. Robert,	37	135.00	145.00	2.75	8.00	92.00
ETAUX SANS CAVES, STANDS, RUE ST. PAUL.						
Jos. Venne,	4	90.00	91.00	1.75	1.00	
Dme. P. Singer,	16	78.00	78.00	1.50		
Max. Papineau,	20	78.00	78.00	1.50		
J. Lamontagne,	22	78.00	78.00	1.50		
Felix Marion,	24	78.00	78.00	1.50		
Hubert Perron,	26	60.00	65.00	1.25	5.00	
do	27	60.00	65.00	1.25	5.00	
		<u>120.00</u>	<u>130.00</u>	2.50		
S. Beaulieu,	28	60.00	65.00	1.25	5.00	
do	29	60.00	65.00	1.25	5.00	
		<u>120.00</u>	<u>130.00</u>	2.50		
Emery Lebeau,	30	78.00	78.00	1.50		
Dme. D. Jobin,	32	78.00	78.00	1.50		
M. Larue, fils,	34	78.00	78.00	1.50		
J. Hoolahan, (petit étal)		24.00	39.00	.75	15.00	
A. Monette	36	78.00	78.00	1.50		
P. Singer, (stand)	1	78.00	78.00	1.50		
G. Poudrier,	2	78.00	78.00	1.50		78.00
ETAUX, MAGASINS RUE ST. PAUL.						
Ed. Delorme,	1	200.00	208.00	4.00	8.00	
A. Laflamme,	3	120.00	130.00	2.50	10.00	
R. J. Smith,	6	200.00	208.00	4.00	8.00	
L. G. Poulin,	7	80.00	104.00	2.00	24.00	
U. Ethier,	8	224.00	234.00	4.50	10.00	
H. Lafortune,	9	224.00	234.00	4.50	10.00	
J. Hoolahan,	10	148.00	156.00	3.00	10.00	80.00
Etats sur plancher des bouchers.						
Thom. Deery, (Bureau)	1	104.00	104.00	2.00		
Eus. Proulx,	D	130.00	130.00	2.50		
Dme. A. Chatelle,	3x3	208.00	208.00	4.00		
A rapp.						1,066.00

(Continuation) MARCHÉ BONSECOURS
ETAUX, STANDS, PLANCHER DES BOUCHERS.

Noms des locataires.	Nos. des étaux	Loyers annuels pour 1904	Loyers annuels pour 1905	Montants payables chaque semaine	Augmentation annuelle	Montant rapp.
C. Poudrier,	4	78.00	78.00	1.50	...	\$ 1.066.00
E. Gagné,	5	78.00	78.00	1.50	...	
ETAUX, CAVES, STANDS, RUE DES COMMISSAIRES ET SOUS-SOL CENTRE.						
Pierre Gaté,	1	52.00	52.00	1.00	...	
Louis Rickner,	2	78.00	78.00	1.50	...	
Mad. A. Maid,	3x4	156.00	156.00	3.00	...	
M. L. Rickner & Co	5x6	208.00	208.00	4.00	...	
C. Legaré, (Cave)	1	39.00	39.00	.75	...	
M. L. Rickner-Co (cave)	2	39.00	39.00	.75	...	
PETIT HAUT (grenier)						
Louis Rickner,	38	24.00	26.00	.50	2.00	2.00
STANDS EXTERIEURS RUE DES COMMISSAIRES.						
Pierre Gaté,	1	78.00	78.00	1.50	...	
M. L. Rickner & Co	2	78.00	78.00	1.50	...	
PETITS MAGASINS RUE ST. VICTOR.						
L. S. Masse,	3	104.00	104.00	2.00	...	
L. S. Masse,	4	78.00	78.00	1.50	...	
SALLE HAUT DE MARCHÉ.						
Mme. J. Hoolahan,	H	24.00	26.00	.50	2.00	2.00
HALLE CENTRALE A POISSON.						
Amédée Charbonneau	1	100.00	104.00	2.00	4.00	8.00
Amédée Charbonneau	2	100.00	104.00	2.00	4.00	
		200.00	208.00	4.00		
Dme. E. Lalumière,	3	100.00	104.00	2.00	4.00	8.00
Dme. E. Lalumière,	4	100.00	104.00	2.00	4.00	
		200.00	208.00	4.00		
A. Letourneau,	5	120.00	130.00	2.50	10.00	20.00
A. Letourneau,	6	120.00	130.00	2.50	10.00	
		240.00	260.00	5.00		
T. Charbonneau,	7	125.00	130.00	2.50	5.00	10.00
T. Charbonneau,	8	125.00	130.00	2.50	5.00	
		250.00	260.00	5.00		
Augmentation totale						\$ 1.126.00

MARCHÉ SAINT LAURENT.

ETAUX DE BOUCHERS.

Noms des locataires.	Nos. des étaux	Loyers annuels pour 1904	Loyers annuels pour 1905	Montants payables chaque semaine	Augmentation annuelle
Jos. Plouffe,	B	130.00	156.00	2.00	26.00
do	1	90.00	104.00	2.00	14.00
do	2	90.00	104.00	2.00	14.00
		310.00	364.00	7.00	54.00
Theo. Grenier	3	90.00	104.00	2.00	14.00
H. Petellé,	4	90.00	104.00	2.00	14.00
O. Patenaude,	5	160.00	169.00	3.25	9.00
Jos. Lamalico,	6	160.00	169.00	3.25	9.00
N. Ritchot,	7	90.00	104.00	2.00	14.00
do	8	90.00	104.00	2.00	14.00
do	9	90.00	104.00	2.00	14.00
do	0	150.00	150.00	2.50	...
		400.00	442.00	8.50	42.00
A. E. Schippel,	D	130.00	130.00	2.50	...
do	10	90.00	104.00	2.00	14.00
do	11	90.00	104.00	2.00	14.00
		310.00	338.00	6.50	28.00
J. H. Price,	12	90.00	104.00	2.00	14.00
do	13	160.00	169.00	3.25	9.00
		250.00	273.00	5.25	23.00
F. L. Latreille,	14	160.00	169.00	3.25	9.00
do	15	90.00	104.00	2.00	14.00
		250.00	273.00	5.25	23.00
Merineau & Cie,	16	90.00	104.00	2.00	14.00
do	17	90.00	104.00	2.00	14.00
		180.00	208.00	4.00	28.00
A. Martel,	18	90.00	104.00	2.00	14.00
L. Monpetit,	E	130.00	143.00	2.75	13.00
F. Leroux,	F	130.00	143.00	2.75	13.00
do	19	90.00	104.00	2.00	14.00
		290.00	347.00	4.75	27.00
D. Roy,	20	130.00	143.00	2.75	13.00
F. Libereant	21	90.00	104.00	2.00	14.00
do	22	90.00	104.00	2.00	14.00
		180.00	208.00	4.00	28.00
J. Benner,	23	364.00	364.00	7.00	...
Jas. Harper,	24	160.00	169.00	3.25	9.00
do	25	90.00	104.00	2.00	14.00
do	26	90.00	104.00	2.00	14.00
do	27	90.00	104.00	2.00	14.00
		430.00	481.00	5.25	51.00
A rapp. \$ 390.00					

(Continuation) MARCHÉ SAINT LAURENT.)

ETAUX DE BOUCHERS.

Noms des locataires.	Nos. des étaux.	Loyers annuels pour 1904	Loyers annuels pour 1905	Montants payables chaque semaine	Augmentation annuelle	Montant rapp.
E. Bélair,	G	130.00	143.00	2.75	13.00	13.00
H. T. Collin,	H	130.00	143.00	2.75	13.00	13.00
do	28	90.00	104.00	2.00	14.00	27.00
		220.00	247.00	4.75		
B. Herchkowitz,	29	90.00	104.00	2.00	14.00	14.00
Karl Genser, 30x31		338.00	390.00	7.50	52.00	52.00
Jon. Denis,	32	160.00	169.00	3.25	9.00	
do	33	90.00	104.00	2.00	14.00	
do	34	90.00	104.00	2.00	14.00	27.00
		340.00	377.00	7.25		
Nap. Beauchamp,	35	90.00	104.00	2.00	14.00	
do	36	90.00	104.00	2.00	14.00	
do	A	130.00	156.00	3.00	26.00	54.00
		310.00	364.00	7.00		
MAGASINS RUE ST. LAURENT.				Etaux de bouchers		587.00
F. Moreau,	1x2	418.00	520.00	10.00	104.00	104.00
J. A. Breton,	3x4	520.00	520.00	10.00	::: ::	
ETAUX A POISSON						
Art. Brière,	1	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	4	137.50	156.00	3.00	18.50	22.50
		237.50	260.00	5.00		
Chas. Pegnem,	2	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	3	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	5	30.00	52.00	1.00	22.00	30.00
		230.00	260.00	5.00		
ETAUX A VOLAILLES.						
O. Labelle,	1	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	2	50.00	52.00	1.00	2.00	
do	3	75.00	91.00	1.75	16.00	22.00
		225.00	247.00	4.75		
Chas. Aubé,	4	100.00	104.00	2.00	4.00	4.00
M. Larue,	5	77.50	91.00	1.75	13.50	13.50
ETAL A BEURRE						
F. Aubin,	1	260.00	286.00	5.50	26.00	26.00

A rapp. \$ 599.00

(Continuation) MARCHÉ SAINT LAURENT.

ETAUX A LEGUMES.

Noms des locataires.	Nos. des étaux.	Loyers annuels pour 1904	Loyers annuels pour 1905	Montants payables chaque semaine	Augmentation annuelle	Montant rapp.
Melle. Burns,	1	38.00	52.00	1.00	14.00	14.00
Mde. Pichette,	3x4	104.00	130.00	2.50	26.00	26.00
J. McBride, Bros,	2x5	169.00	260.00	5.00	91.00	91.00
Mde. L. Rickner,	6x7x8	273.00	273.00	5.25	::: ::	
Mde. Boucher,	9x10	78.00	91.00	1.75	13.00	13.00
Jos. Lamalice,	11	13.00	13.00	.25	::: ::	
Louis Lachance,	13x14	130.00	130.00	2.50	::: ::	
F. Ouellette,	15x16	62.40	65.00	1.25	2.00	140.00
ETAL POUR SAIGNER LES VOLAILLES.						
L. Finklestein,		52.00	52.00	1.00	::: ::	

Marché St. Laurent
Augmentation totale \$ 955.00

MARCHÉ SAINT ANTOINE.

ETAUX DE BOUCHERS.					
Noms, des locataires.	Nos. des étaux.	Loyers annuels pour 1904.	Loyers annuels pour 1905.	Montants payables chaque semaine.	Augmentation annuelle.
N. Emond,	1 & 4	240.00	273.00	5.25	33.00
P. Pharon,	2 & 5	240.00	273.00	5.25	33.00
C. Délauriers,	3	80.00	91.00	1.75	11.00
do	4	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
A. Lalonde,	5	80.00	91.00	1.75	11.00
do	6	80.00	91.00	1.75	11.00
do	7	80.00	91.00	1.75	11.00
		240.00	273.00	5.25	33.00
Jos. Languedoc	8	80.00	91.00	1.75	11.00
do	9	150.00	156.00	3.00	6.00
		230.00	247.00	4.75	17.00
D. Rivet,	10	150.00	156.00	3.00	6.00
do	11	80.00	91.00	1.75	11.00
		230.00	247.00	4.75	17.00
A. Martin,	12	80.00	91.00	1.75	11.00
do	13	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
W. Lagacé,	14	80.00	91.00	1.75	11.00
do	15	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
P. Filiatrault,	16	80.00	91.00	1.75	11.00
do	17	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
G. Martineau,	18	105.00	117.00	2.25	12.00
do	18, D.	105.00	117.00	2.25	12.00
		210.00	234.00	4.50	24.00
G. Singer,	19	80.00	91.00	1.75	11.00
do	20	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
J. R. Ouhet,	21	80.00	91.00	1.75	11.00
do	22	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
G. Searles,	23	80.00	91.00	1.75	11.00
do	24	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
J. A. Ritchot,	25	80.00	91.00	1.75	11.00
do	26	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00

A rapp. \$ 333.00

(Continuation) MARCHÉ SAINT ANTOINE.
ETAUX DE BOUCHERS.

Noms des locataires.	Nos. des étaux.	Loyers annuels pour 1904.	Loyers annuels pour 1905.	Montants payables chaque semaine.	Augmentation annuelle.
J. A. Rutledge	27	150.00	169.00	3.25	19.00
A. Trottier,	28	150.00	156.00	3.00	6.00
do	29	80.00	91.00	1.75	11.00
		230.00	247.00	4.75	17.00
P. Lalonde,	30	80.00	91.00	1.75	11.00
do	31	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
C. Délauriers,	32	80.00	91.00	1.75	11.00
F. Laframboise,	33	80.00	91.00	1.75	11.00
do	34	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
E. Leroux,	34	80.00	91.00	1.75	11.00
do	35	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
G. Rivet,	36	150.00	169.00	3.25	19.00

Etaux de bouchers
Augmentation totale. \$ 465.00

ETAUX AUTOUR DU MARCHÉ.

O. Mercier,	1	52.00	52.00	1.00	
P. Seyneur,	2	52.00	52.00	1.00	
W. G. Marshall,	3	52.00	52.00	1.00	
do	4	52.00	52.00	1.00	
do	5	52.00	52.00	1.00	
		156.00	156.00	3.00	
Thos. Duffy,	6	52.00	52.00	1.00	
Ed. Papineau	7	31.20	31.20	.60	
do	8	52.00	52.00	1.00	
		83.20	83.20	1.60	
D. Hushion,	9	78.00	78.00	1.50	
do	10	52.00	52.00	1.00	
do	11	31.20	31.20	.60	
		161.20	161.20	3.10	
J. A. Thibault,	12	104.00	104.00	2.00	
do	13	104.00	104.00	2.00	
		208.00	208.00	4.00	
A. Benoit,	14	52.00	52.00	1.00	

A rapp. \$ 465.00

(Continuation) MARCHÉ SAINT ANTOINE.
ETAUX AUTOUR DU MARCHÉ.

Noms des locataires.	Nos. des étaux	Loyers annuels pour 1904	Loyers annuels pour 1905	Montants payables chaque semaine	Augmentation annuelle.	Montant rapp.
E. Lalonde,	15	52.00	52.00	1.00		465.00
do	16	52.00	52.00	1.00		
		<u>104.00</u>	<u>104.00</u>	<u>2.00</u>		
O. Campeau,	17	52.00	52.00	1.00		
Theo. Lauzon,	18	52.00	52.00	1.00		
do	19	52.00	52.00	1.00		
		<u>104.00</u>	<u>104.00</u>	<u>2.00</u>		
J. B. Leduc,	20	52.00	52.00	1.00		
Jas. Wiggins,	21	52.00	52.00	1.00		
J. Brunet,	22	52.00	52.00	1.00		
J. T. O'Connor	23	52.00	52.00	1.00		
Map. Couture,	24	52.00	52.00	1.00		
do	25	52.00	52.00	1.00		
		<u>104.00</u>	<u>104.00</u>	<u>2.00</u>		
J. B. Délauriers	26	52.00	52.00	1.00		
R. McConnell,	27	52.00	52.00	1.00		
M. McGilvrey,	28	52.00	52.00	1.00		
L. Prasseau,	29	52.00	52.00	1.00		
do	30	52.00	52.00	1.00		
		<u>104.00</u>	<u>104.00</u>	<u>2.00</u>		
E. Faubert,	31	52.00	52.00	1.00		
do	32	52.00	52.00	1.00		
		<u>104.00</u>	<u>104.00</u>	<u>2.00</u>		
S. Lachapelle,	33	52.00	52.00	1.00		
do	34	52.00	52.00	1.00		
do	35	52.00	52.00	1.00		
		<u>156.00</u>	<u>156.00</u>	<u>3.00</u>		
STANDS INTERIEURS						
BEURRE, ETC, ETC.						
Map. Deschesne,	1	156.00	182.00	3.50	26.00	
M. J. Halle,	2	156.00	182.00	3.50	26.00	
A. Bennett,	3	156.00	182.00	3.50	26.00	78.00
ETAUX A POISSON						
T. O'Connor,	1	78.00	91.00	1.75	13.00	13.00
T. J. O'Connor,	2	78.00	91.00	1.75	13.00	13.00
Augmentation totale					\$	569.00

MARCHÉ SAINT JEAN BAPTISTE.
ETAUX DE BOUCHERS.

Noms des locataires.	Nos. des étaux	Loyers annuels pour 1904	Loyers annuels pour 1905	Montants payables chaque semaine	Augmentation annuelle.	
A. Mélineau,	1	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	2	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	3	50.00	65.00	1.25	15.00	
		<u>150.00</u>	<u>195.00</u>	<u>3.75</u>	<u>45.00</u>	
O. Hogue,	4	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	5	50.00	65.00	1.25	15.00	
		<u>100.00</u>	<u>130.00</u>	<u>2.50</u>	<u>30.00</u>	
T. Normandin,	6	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	7	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	8	50.00	65.00	1.25	15.00	
		<u>150.00</u>	<u>195.00</u>	<u>3.75</u>	<u>45.00</u>	
H. Savaria,	9	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	10	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	11	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	12	50.00	65.00	1.25	15.00	
		<u>200.00</u>	<u>260.00</u>	<u>5.00</u>	<u>60.00</u>	
J. Girouard,	13	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	14	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	15	50.00	65.00	1.25	15.00	
		<u>150.00</u>	<u>195.00</u>	<u>3.75</u>	<u>45.00</u>	
G. Meunier,	16	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	17	50.00	65.00	1.25	15.00	
		<u>100.00</u>	<u>130.00</u>	<u>2.50</u>	<u>30.00</u>	
P. Bédard,	18	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	19	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	20	50.00	65.00	1.25	15.00	
		<u>150.00</u>	<u>195.00</u>	<u>3.75</u>	<u>45.00</u>	
A. Forest,	21	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	22	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	23	50.00	65.00	1.25	15.00	
do	24	50.00	65.00	1.25	15.00	
		<u>200.00</u>	<u>260.00</u>	<u>5.00</u>	<u>60.00</u>	
H. Geoffrion,	25	100.00	104.00	2.00	4.00	
do	26	50.00	52.00	1.00	2.00	
		<u>150.00</u>	<u>156.00</u>	<u>3.00</u>	<u>6.00</u>	
ETAUX A POISSON.						
P. Saulnier,	1	52.00	52.00	1.00	1.00	
M. Lafleur,	2	52.00	52.00	1.00	1.00	
H. Beauvrette,	3	52.00	52.00	1.00	1.00	
A rapp.					\$	566.00

A rapp. \$ 566.00

(Continuation) MARCHE SAINT JEAN BAPTISTE.
ETAUX A VOLAILLES
ET LEGUMES.

Noms des locataires.	Nos. des étaux.	Loyers annuels pour 1904.	Loyers annuels pour 1905.	Montants payables chaque semaine.	Augmentation annuelle.	Montant rapp. \$
J. Paquet,	1x2	150.00	150.00	2.50	:::	\$ 366.00
N. Thibault,	3x4	104.00	104.00	2.00	:::	
A. Vandelac,	5x6	104.00	104.00	2.00	:::	
L. Prudhomme,	7x8	130.00	130.00	2.50	:::	
M. Mainville,	9x1/2	104.00	104.00	2.00	:::	
G. Meunier,	10x11x12	182.00	182.00	3.50	:::	
G. Sabourin,	16x17x18	182.00	182.00	3.50	:::	
Augmentation totale,						\$ 366.00

RECAPITULATION.

	1904.	1905	Aug'n. 1905.
Etaux de bouchers,	1,350.00	1,716.00	366.00
Etaux autour du marché,	1,092.00	1,092.00	:::.
	2,442.00	2,808.00	\$ 366.00 \$366.00
Augmentation totale. \$ 366.00			

MARCHE SAINT JACQUES.

ETAUX DE BOUCHERS.

Noms des locataires.	Nos. des étaux.	Loyers annuels pour 1904.	Loyers annuels pour 1905.	Montants payables chaque semaine.	Augmentation annuelle.
A. Richer,	1	150.00	156.00	3.00	6.00
do	3	125.00	130.00	2.50	5.00
do	5	80.00	91.00	1.75	11.00
		355.00	377.00	7.25	22.00
F. Giroux,	2	150.00	156.00	3.00	6.00
do	4	125.00	130.00	2.50	5.00
do	6	80.00	91.00	1.75	11.00
		355.00	377.00	7.25	22.00
G. H. Smith,	7	80.00	91.00	1.75	11.00
do	9	80.00	91.00	1.75	11.00
		160.00	182.00	3.50	22.00
H. Laupendesu,	8	80.00	91.00	1.75	11.00
do	10	100.00	104.00	2.20	4.00
		180.00	195.00	3.75	15.00
J. Vinet,	11	80.00	91.00	1.75	11.00
do	13	150.00	156.00	3.00	6.00
		230.00	247.00	4.75	17.00
Elapointe,	12	156.00	156.00	3.00	:::.
F. Chapleau,	14	104.00	104.00	2.00	:::.
do	16	156.00	156.00	3.00	:::.
		260.00	260.00	5.00	
A. Bisailon,	15	52.00	52.00	1.00	:::.
do	17	156.00	156.00	3.00	:::.
		208.00	208.00	4.00	
Richer et Lapointe, (Clacière)		156.00	156.00	3.00	:::.
G. Richer,	21	156.00	156.00	3.00	:::.

ETAUX AUTOUR
DU MARCHÉ.

A. Cardinal,	1x2	135.00	156.00	3.00	20.00
S. Robillard,	3x4	156.00	208.00	4.00	52.00
F. Desnoyers,	5	52.00	65.00	1.25	13.00
A. Richer,	6	39.00	52.00	1.00	13.00
J. E. Dérubé,	7x8	88.40	104.00	2.00	15.60
A. Desautels,	9x10	67.00	91.00	1.75	24.00

Augmentation totale, \$ 255.00

RECAPITULATION.

2-3-2-2

MARCHÉ BONSECOURS.	1904	1905	Aug ⁿ . 1905.
Etaux de bouchers,	\$ 8.567.00	\$ 8.927.00	\$ 360.00
Magasins, cotés Est et Ouest et rue des Commissaires.	8.500.00	8.619.00	319.00
Etaux, caves, rue St. Paul,	2.654.00	2.925.00	271.00
Etaux, stands, rue St. Paul,	1.134.00	1.170.00	36.00
Etaux, magasins, rue S. Paul, 1.194.00		1.274.00	80.00
Etaux, caves, stands, etc, sous-sol, rue d. Commissaires	958.00	962.00	4.00
Etaux, plancher des bouchers	598.00	598.00	::: ::
HALLE CENTRALE A POISSON.	890.00	936.00	46.00
	<u>24.295.00</u>	<u>25.411.00</u>	<u>1.116.00</u> \$1,116.00
MARCHÉ ST. LAURENT.			
Etaux de bouchers,	5.072.00	5.559.00	587.00
Magasins, rue St. Laurent,	936.00	1.040.00	104.00
Etaux à poisson,	467.50	520.00	52.50
Etaux à volailles,	402.50	442.00	39.50
Etaux à beurre,	260.00	286.00	26.00
Etaux à légumes,	919.40	1,066.00	146.60
	<u>8.057.40</u>	<u>9.013.00</u>	<u>955.60</u> \$ 955.60
MARCHÉ ST. ANTOINE.			
Etaux de bouchers,	3.760.00	4.225.00	465.00
Etaux autour du marché,	1.908.40	1.908.40	::: ::
Stands à beurre,	468.00	546.00	78.00
Etaux à poisson,	156.00	182.00	26.00
	<u>6.292.40</u>	<u>6.861.40</u>	<u>569.00</u> \$ 569.00
MARCHÉ ST. JEAN BAPTISTE,			
Etaux de bouchers,	1.350.00	1.716.00	366.00
Etaux autour du marché,	1.092.00	1.092.00	::: ::
	<u>2.442.00</u>	<u>2.808.00</u>	<u>366.00</u> \$ 366.00
MARCHÉ ST. JACQUES.			
Etaux de bouchers,	2.216.00	2.314.00	98.00
Etaux autour du marché,	538.20	676.00	137.80
	<u>2.754.20</u>	<u>2.990.00</u>	<u>235.80</u> \$ 235.80

Augmentation totale de loyers pour 1905, \$ 3.242.40

Marché Bonsecours,	24.295.00	25.411.00	1.116.00
do St. Laurent,	8.057.40	9.013.00	955.60
do St. Antoine,	6.292.40	6.861.40	569.00
do St. J. Baptiste,	2.442.00	2.808.00	366.00
do St. Jacques,	2.754.20	2.990.00	235.80
	<u>43.841.00</u>	<u>47.083.40</u>	<u>3.242.40</u>

Loyers pour 1905 \$ 47.083.40

Loyers perçus en 1904. 43.841.00

Augmentation totale pour 1905, 3.242.40

Les mandats suivants sont approuvés
et signés, savoir -
Nat. Leval & Wood Coy 29.31
L. D. Brophy 34.99
J. Hudon 3.28
(Cris. moto seuls)
Président

Commission des Marchés.
Séance du 1^{er} Janvier 1905
Mercredi 3 heures p.m.
Sont présents les échevins Lery, président
" Canturo
" Beaubray
" Turner
" Robillard
" Pagnier
" Ricard

" Ordre du jour du 1^{er} Janvier 1905)

- 1- Lecture des minutes.
- 2- Délégation
- 3- Lecture de la correspondance.
- 4- Résolution, Re. placer \$ 693 montant d'assurance au Marché St Antoine
- 5- Rapport du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
séance sont lues et ratifiées.

L'arrêté et lue une lettre de
Mr. James Omond, Surintendant
général de la Compagnie du
Pacifique Canadien, (Division Est)
déclarant que la nouvelle Compagnie
des Abattoirs de l'Est, a été nommée
temporairement, leur agent, quant
à l'administration des Marchés
à bestiaux de l'Est, pour le privilège
de vendre le foin, et l'entre-
tien des bestiaux auxdits marchés,
et que l'acte passé entre la Ville
et la dite Compagnie du Pacifique
n'est nullement affecté par ce
changement.

Résolu Que les avocats de la Ville, soient priés
de bien vouloir donner leur opinion
sur la question de savoir si, d'après
les dispositions du bail passé entre
la Ville et la dite Compagnie du Pa-
cifique, cette dernière peut faire un
changement de ce genre.

Une délégation composée du Mr
Lamoureux, président de l'Association
des bouchers, Mr. Leau, ex-président
et d'un bon nombre de bouchers
locataires dans les différents marchés,
se présente devant la Commission
et demande que soit réduite l'aug-
mentation des loyers sur les étaux
dans les marchés, Mr Lamoureux
attire aussi l'attention de la Com-
mission sur le fait que certaines
personnes font le commerce de
viande, au détail, aux abattoirs,
et que ce commerce est préjudiciable
aux intérêts des bouchers.

Après avoir entendu un certain
nombre d'entre eux, Mr. le Président
de la Commission renvoie la
délégation de sa suite, et promet
aux membres de cette délégation, que
leurs griefs et explications seront
pris en sérieuse considération, à une
séance prochaine.

Sur proposition de l'échevin
Ricard, il est

Résolu Re présentés un rapport au Conseil
recommandant que soit autorisé
le Greffier de la Ville, à placer

au crédit pour réparations géné-
rales du Marché Saint Antoine,
une somme de \$ 6²³ payée à la
leite par les compagnies d'assurance
pour dommages causés par un
léger incendie au marché en
question.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:-

A. Giroux	12 ²⁵	15 ⁴⁵	17 ⁵⁰
L. H. Power Coy	1 ²⁵		.50
Jules Gaudreau			9.60
Marius Haria			12.65
C. Asselin	11 ²⁵		17.20
Bell Telephone Coy.			75.00
Salaires	787 ⁵⁰	-	787 ⁵⁰
M. Joliveau	35 ⁶⁵	161 ⁰¹	24 ⁶⁵
P. Brophy			19 ¹²

Stance a l'année le lundi le 6
courant a 2 heures p.m.

M. Neveu
Président

Commission des Marchés

Séance du 6 Février 1905

"Stance a l'année" Lundi 2 heures p.m.
Sont présents les échevins Lerys Président

- " Dumbray
- " Hamer
- " Potillard
- " Pagnin
- " Ricard

Est prise en considération la question
de convertir en logement privés pour
les gardiens du Marché Bonsecours,
une certaine partie de l'étage supé-
rieur situé à l'extrémité ^{ouest} du dit marché.

Sur proposition de l'échevin

Dumbray, il est
Résolu Qu'un rapport soit présenté à la Com-
mission des Finances, recommandant
que lui soit voté une somme de \$ 3,500
pour l'exécution des travaux en ques-
tion, selon les plans préparés par
Mr. P. R. Proutchanski, architecte.

La même et les autres requêtes signées
par plusieurs locataires du Marché
Bonsecours, rue St Paul, demandant
que l'augmentation de leur loyer soit
fixée en proportion avec les états de
loyers des autres marchés.

Résolu Prendre cette question en consi-
dération

La Commission prend en consi-
dération la question des augmenta-
tions de loyers dans les différents
marchés, et après mûre délibération
il est

Résolu Que la liste d'augmentation de loyers des états dans les différents marchés, adoptés à une séance antérieure, soit amendé de manière à accorder une réduction dans l'augmentation aux personnes suivantes, locataires dans lesdits marchés, savoir:

G. Proulx, Marché St Laurent, \$ 9.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 10.⁰⁰, soit \$ 468. au lieu de \$ 520. par année.
Madame Pichette, Marché St Laurent, \$ 2.²⁵ par semaine, au lieu de \$ 2.⁵⁰, soit \$ 117. au lieu de \$ 130. par année.

Marché St Jean Baptiste.
A. Proulx, locataire des états 1x2x3, \$ 1.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 1.²⁵, soit \$ 57.²⁰ au lieu de \$ 65.⁰⁰ par année, chaque état.

O. Hogue, locataire des états 4x5, \$ 1.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 1.²⁵, soit \$ 57.²⁰ au lieu de \$ 65.⁰⁰, par année, chaque état.

G. Proulx, locataire des états 6x7x8, \$ 1.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 1.²⁵, soit \$ 57.²⁰ au lieu de \$ 65.⁰⁰ par année, chaque état.

H. Lavaria, locataire des états 9x10x11x12, \$ 1.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 1.²⁵, soit \$ 57.²⁰ au lieu de \$ 65.⁰⁰ par année, chaque état.

J. Proulx, locataire des états 13x14x15, \$ 1.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 1.²⁵, soit \$ 57.²⁰ au lieu de \$ 65.⁰⁰

par année, chaque état.

G. Proulx, locataire des états 16x17, \$ 1.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 1.²⁵, soit \$ 57.²⁰ au lieu de \$ 65.⁰⁰ par année, chaque état.

P. Bédard, locataire des états 18x19x20, \$ 1.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 1.²⁵, soit \$ 57.²⁰ au lieu de \$ 65.⁰⁰ par année, chaque état.

A. Foub, locataire des états 21x22x23x24, \$ 1.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 1.²⁵, soit \$ 57.²⁰ au lieu de \$ 65.⁰⁰ par année, chaque état.

Il est aussi

Résolu Que les commissaires des marchés en question soit avisés des changements mentionnés plus haut, et que les baux soient signés en conséquence.

Sur proposition de l'échevin Ricard, appuyé par l'échevin Bumbrey, il est

Résolu Que les membres de cette Commission ont appris avec un vif regret la mort de M. Joseph Couture, père de M. l'échevin Couture, membre distingué de cette Commission, et qu'ils offrent à la famille du regretté défunt, leurs plus sincères sympathies dans la douleur qui veut de la frapper.

Sur proposition de l'échevin Piquin, il est

Résolu Que copie de cette résolution soit transmise à la famille de feu M. Jos. Couture.

Séance d'après-midi
 J. Morency
 Président

Commission des Marchés.
 Séance du 22 Février 1905
 Mercredi 2^o heures p.m.

"Assemblée Assemblée"

Sont présents les échevins L'emp. Président

" Bouchray

" Currier

" Ricard

" Robillard

" Paquin

" Ordre du jour du 22 Février 1905.

1- Lecture des minutes

2- Délégations

3- Lecture de la correspondance

4- Rapport du Surintendant

5- Signature des mandats.

Les minutes des deux dernières séances sont lues et ratifiées.

Examine et lue une lettre de Mr.
 Mr. Papineau, locataire de l'ital
 No 20 dans le marché Bonsecours,
 rue St. Paul, demandant la per-
 mission de remettre sur l'ital à la
 leils.

Résolu d'acquiescer à sa demande, et que
 recours soit gardé contre Mr. Papineau
 jusqu'à l'expiration de son bail.

Examine et lue les soumissions
 suivantes pour la location de l'ital
 en question du marché Bonsecours
 rue St. Paul, savoir
 Antoine Dalbec, offrant 1^o par semaine
 G. Gilette " 8^o " "

Sur proposition de l'échevin
 Robillard, il est

Résolu Que l'étal soit loué à Mr. Antoine Dalbe, au prix et conditions spécifiés dans sa soumission.
 Soumise et lue une lettre de Mr. A. W. Bonner, locataire des étals nos 28 et 30 + 31 + 32 + 33 + 34 dans le marché Bonsecours, disant qu'il discontinuera la location de ses étals après le 1^{er} mai prochain.

Soumise et lue une lettre de M. A. Besner, boucher, demandant à louer les étals en question, à partir du 1^{er} mai prochain, aux conditions ordinaires.

Sur proposition de l'échevin Robillard, il est

Résolu Que la soumission de Mr. A. Besner soit acceptée au prix et conditions spécifiés dans sa soumission.

Soumise et lue une lettre de Mr. M. M. L. Riquier lui, demandant à louer, à partir du 1^{er} mai prochain, l'étal No. 2 au centre du marché Bonsecours, rue des Commissaires, à raison de \$ 1⁰⁰ par semaine.

Résolu N'aquiescer à cette demande.

Soumise et lue les soumissions suivantes pour la location des étals 5 + 6 à l'extérieur du marché Saint Jean Baptiste, savoir

F. Barretto, aux conditions ordinaires
 A. J. L. Linguis, offrant \$ 2⁰⁰ par semaine
 Pierre Paquette " \$ 2⁵⁰ " "

Sur proposition de l'échevin

Résolu Robillard, il est
 Résolu Que les étals en question soient loués à Mr. P. Paquette ^{à partir du 1^{er} mai prochain} aux conditions spécifiés dans sa soumission.

Soumise et lue les soumissions suivantes pour la location des étals nos 7 + 8 à l'extérieur du marché Saint Jean Baptiste, - savoir

E. Hurtubise, offrant \$ 2⁰⁰ par semaine
 M. Barretto, aux conditions ordinaires,
 Michel Larkis offrant \$ 3⁰⁰ par semaine,
 Mr. Larkis offrant en plus un cautionnement en garantie du loyer, fourni par Mr. A. Dumont, locataire du marché Bonsecours.

Sur proposition de l'échevin Paquin, il est

Résolu Que les étals en question soient loués à Mr. Larkis, à partir du 1^{er} mai prochain, au prix et conditions spécifiés dans sa soumission.

Soumise et lue une lettre de Dame V^{ve} H. H. Polak, demandant à louer l'étal a poisson No. 3, dans le marché St. Jean Baptiste.

Résolu Que l'étal en question soit loué à Madame Polak, à partir du 1^{er} mai prochain.

Soumise et lue les deux soumissions suivantes pour la location de l'étal à légumes No. 1, dans le marché Saint Laurent, savoir
 Mr. Bride-Or, offrant \$ 1⁰⁰ par semaine.
 A. Vaillancourt, " \$ 1²⁵ " "

Sur proposition de l'échevin

Résolu Ricard, il est
 Résolu Que l'état en question soit loué
 à Mr Vaillancourt au prix et
 conditions spécifiés dans sa sou-
 mission.

Comme et lue une lettre de
 Mr J. A. Brunck, demandant à
 louer les états extérieurs Nos 27 & 28
 29 & 30, dans le marché St. Antoine,
 à raison de \$ 1⁰⁰ par semaine
 chacun, à condition que la Com-
 mission consente à faire percer
 une porte de cave, poses des chémins
 etc dans les états.

Sur proposition de l'échevin
 Paquin, il est

Résolu Que la commission de Mr Brunck
 soit acceptée au prix et conditions
 mentionnés, et que le Surintendant
 soit autorisé à faire exécuter les
 améliorations qu'il jugera né-
 cessaires dans les états en question.

Comme et lue une lettre
 de Mad. V^oe Geo. Martineau,
 demandant que soit continué en
 son nom, le bail pour les états
 de boucher, précédemment occupés
 par feu Mr. Geo. Martineau, son
 mari, dans le Marché Saint
 Antoine.

Résolu Vaquiere à cette demande.

Comme et lue une lettre de
 Mr. A. Pablieau, locataire des
 Marché Bonsecours, se plaignant
 du commerce fait par certains

cultivateurs commencent, offrant en
 outre un quantités considérables de
 produits sur le dit Marché.

Résolu Que référer cette question au Surintendant.

Comme et lue une lettre de Mr.
 James Osborne, surintendant général
 de la Compagnie du Pacifique Canadien,
 division Est, suggérant qu'une borne-
 fontaine soit installée à l'extrémité
 Nord des remises de barcadères, comme
 protection additionnelle en cas d'in-
 cendie au Marché à bestiaux de
 l'Est, tel que démontré sur le plan
 annexé à sa lettre.

Résolu Que cette lettre et le plan annexé
 soient reçus et approuvés, et que Mr.
 le Président et l'échevin Aubray
 soient priés de bien vouloir recom-
 mander à la Commission de
 l'Agueduc, la suggestion faite
 par ladite Compagnie du Pacifique
 à ce sujet.

Résolu Que présenté un rapport à la Com-
 mission des Finances, recomman-
 dant que lui soit votée une somme
 de \$ 25,000. pour les différents travaux
 suivants à être exécutés dans le
 Département des Marchés, savoir:-
 Pour la construction de huit remises
 de barcadères additionnelles \$ 5,000
 Ajouter un étage au Marché
 aux petits animaux au Marché
 à bestiaux de l'Est. ————— 5,000
 Construire une couverture au plat-
 form de la place Jau. Leptin et
 de la Place rue St. Joseph \$ 15,000
 \$ 25,000.

Résolu Que Mr. le Président et l'échevin
Bourbray soient priés de bien
vouloir s'adresser à la Commission
des Finances au sujet d'un
rapport en date du 6 Janvier, re-
logis pris dans le Marché Bon-
secours, à l'effet de s'assurer le
remboursement d'une certaine
somme que la Commission
se propose de débiter à même
l'appropriation votée au marché
Bonsecours, pour la construction
de logements pris pour les
gardiens dans le dit marché.

Commissaire et lui une opinion
des amats de la Cité, déclarant
que la Compagnie du Pacifique
Canadien qui a obtenu le
privilege de soigner et entretenir
les bétails au marché à bétails
de l'Est, peut faire un arran-
gement avec la nouvelle Com-
pagnie des Abattoirs de l'Est,
quant à l'administration du
dit marché à bétails de l'Est,
sans nuire aux dispositions du
bail passé entre la Cité et la
dite Compagnie du Pacifique.

Résolu Que cette opinion soit reçue et
acceptée.

Résolu Que le Surintendant soit
autorisé à faire faire les travaux
suivants, savoir-

1^{re} Faire faire l'impression de
cent cartes "avis" à l'effet

de défendre la vente de viande dans
les établissements des Compagnies de
Abattoirs de l'Est et de l'Ouest.

2^e A faire réparer la balance Hochelaga
par la compagnie Fairbanks.

3^e A faire faire des chésses dans les
trous du Marché Bonsecours, solidifier
les solives, poser du litor, etc dans
le marché St. Antoine, et faire
peindre une enseigne au Marché
St. Laurent, une partie des travaux
de menuiserie devant être fait par
M. Proviv.

Résolu Que Mr. Max. Gruba, commis
au la Pese Hochelaga, soit tran-
sferé dans une autre position, et
que le Surintendant soit autorisé
à prendre un employé du dé-
partement qui il jugera compé-
tent pour remplir la position
de commis de ladite Pese Hochelaga.

Les mandats suivants sont

approuvés et signés, savoir-	
Coti Marsau	\$ 145.00
J. Sauvageau fils,	26.00
J. M. Joliveau	22 ²⁵ - 135 ⁰⁰ - 45.20
L. Caselin	11.00
Mat. Leval Wood Coy	33.75
Light Heat & Power Co.	183.34
Beauvais fieru	5.50
A. Ricarie	18.30
L. Brophy	15.54
H. Giroux	20.85
J. B. Grigore	7.97 - 100.00
P. Proviv	1.25

Révisé

J. Trudeau	\$ 13.45	\$ 48.75
Mr. Grant		2.25
Citizens Gas Control		18.00
Salaires		821.00

Séance assemblée.

W. H. H. H.
Président

Commission des Branches.
Séance du 1^{er} Mars 1905
Mercredi 2^{de} heure p. M.

(Assemblée Assemblée)

Sont présents les échevins Lamy, Président

" Couture

" Duchesne

" Turner

" Pagnier

" Riard

" Ordre du jour du 1^{er} Mars 1905

1- Lecture des minutes

2- Délégations

3- Lecture de la correspondance.

4- Question, Re-logement privés

Marché Bonsecours.

5- Rapport du Surintendant

6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Commissaire élu un extrait des minutes de la Commission des Finances en date du 24 Février dernier, déclarant qu'elle est favorable à la demande faite par la Commission des Branches, d'un crédit de \$ 3,500, pour construire des logements privés dans le Marché Bonsecours, mais seulement jusqu'à concurrence de la somme de \$ 1,800, laquelle somme de \$ 1,800 sera votée lors de l'octroi des crédits additionnels en mai prochain.

Sur proposition de l'échevin

Riard, il est

Résolu que l'architecte et les membres de la

Lesdites Commission dudit Marché soient autorisés à réviser les plans et devis pour la construction de deux logements prévus pour les gardiens dans ledit marché, et que le secrétaire soit autorisé à demander immédiatement des commissions par la voie des journaux, lesquelles devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de 10% du prix demandé pour l'exécution des travaux en question, et seront reçues au bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à mercredi le 15 Mars courant, à midi.

Mr. le Président informe la Commission que Mr. Geo. Jamieson, Surintendant de l'Aqueduc, fera rapport à une prochaine séance au sujet de la suggestion faite par la Compagnie du Pacifique Canadien, relativement à l'installation projetée d'une borne-fontaine à l'extrémité Nord des remises débarcadères situées au Marché à bestiaux de l'Est.

Résolu Que le secrétaire soit autorisé à communiquer au Mr. W. Leath, secrétaire de la Commission du Hameau, et lui demander de bien vouloir fixer le jour qui conviendrait à cette dernière pour recevoir les membres de la dite Commission des Marchés autorisée à conférer avec ladite Commission du Hameau

au sujet de la construction d'un hangar sur les quais pour l'accommodation des commerçants de beurre et de fromage.

Le Surintendant fait rapport et recommande que soient remplacés les ferments soutenant les chaînes destinées à attacher les bestiaux dans les enclos du nouveau Marché à bestiaux de l'Est, lesquels sont en partie brisés ou de forme insuffisante.

Résolu Réviser cette question à l'architecte pour qu'il fasse rapport à la prochaine séance de la Commission.

Résolu Que conformément à la résolution adoptée à la séance du 27 Février dernier, Mr. Prassine Groulx, comme de la Pêchie Hochelaga, ayant refusé de se conformer aux instructions du Surintendant, lui enjoignant d'avoir à accepter la position de Gardien et balayeur au Marché Bonsecours, soit ce jour, suspendu de ses fonctions, jusqu'à nouvel ordre.

Le Surintendant fait rapport que conformément à la résolution adoptée à la séance du 27 Février dernier, et a donné instruction à Mr. A. Bissonnette, gardien et balayeur au Marché Bonsecours, de remplacer temporairement Mr. Pr. Groulx, comme comme de la Pêchie Hochelaga.

Résolu Approuver l'action du Surintendant. Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:



C. Corolins	\$ 10.20
Beauvais frères	19.52
R. Drophys	16.65
H. Giroux	19.15
Crab. Coval & Wood Corp	20.83
Fr. Simonneau	14.15

Séance d'année.

J. Morisy
Président

Commission des Marchés.
Séance du 15 Mars 1905
Mercredi 2^o p. m.

"Séance d'année"

Le Président présente les échevins Lefp. Jui.
" Certier
" Bumbroy
" Turner
" Pagnin
" Ricard
" Robillard.

"Ordre du Jour du 15 Mars 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Ouverture des soumissions de logement pour le Marché Bonsecours
- 4- Lecture de la correspondance
- 5- Rapports du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Sont lues les soumissions suivantes pour la location des états de Loucheur Nos. 18 et 18A, dans le Marché Saint Antoine, savoir:
M^r L. Poub. offrant \$ 4.00 par semaine

J. B. Reblanciers " 6^o " "
C. Plouffe " 5^o " "

Sur proposition de l'échevin Robillard, il est

Résolu que les états en question soient loués à M^r L. Poub. aux fins et conditions spécifiées dans sa dite soumission. \$ 4^o.

Sont lues une lettre de

Mr. Jephair Prangy demandant à louer l'étal à légumes No 36 dans le Marché St. Antoine.

Résolu Ne référer cette demande au Surintendant, avec l'autorisation de louer l'étal en question à cette personne, si le Juge responsable.

Commise et lue une lettre adressée conjointement par M. M. J. C. Bernier et Et. Kessopure, locataire du Marché Saint Jacques, demandant pour chacun d'eux l'usage d'une partie des cars de Mr. Mr. A. Richer et Smith, ces messieurs demandant en plus la pose d'un escalier à cet endroit, aux frais et dépens de cette Commission.

Résolu Ne référer cette question au Surintendant, avec l'autorisation de préparer un rapport, pour la prochaine séance, quant au coût de cette amélioration, et à prier Mr. Mr. Richer et Smith de donner leur assentiment par écrit au sujet de leur cars.

Commise et lue une lettre de M^{re} V^o Geo. Martineau, demandant une certaine indemnité pour améliorations faites par feu son mari, alors locataire des étals 18 et 19, dans le Marché St. Antoine.

Résolu Que le Surintendant soit prié de préparer un état démontrant le coût payé par ledit Mr. Martineau pour ces améliorations, lequel état

soit soumis à la prochaine séance.

La Commission prend en considération la question de faire reconstruire immédiatement la partie du toit de l'édifice situé à l'extrémité Est du Marché Bonsecours, lequel s'est effondré dans le cours de la nuit du 12 au 13 mars courant.

Résolu Que Mr. L. R. Prud'homme, architecte, soit prié de préparer un estimé de coût pour la reconstruction du toit en question, et qu'un rapport soit présenté à la Commission des Finances recommandant de lui voter la somme nécessaire pour l'exécution des travaux en question.

Résolu Que dans l'intervalle, la sous-Commission du dit marché, soit autorisée de faire faire, à la journée, les travaux de reconstruction du toit au marché en question, sous la surveillance de l'architecte et du Surintendant.

Commises et lues deux requêtes demandant la réinstallation de Mr. Maxime Gravel, comme commis à la Pêch. Hochelaga.

Résolu Ne prendre cette question en considération à une séance ultérieure.

Le Surintendant produit un reçu du Prisonnier de la Cité, au montant de cinquante cents, provenant de la vente de vieux fer au marché Saint Antoine.

Réposé aux archives.

Leurre et lui une application
 de Mr. J. B. Renaud, appuyé par
 #Houteau J. B. Mr. J. A. Hurlbise, avocat, deman-
 dans la position de commis à
 la Peseé Hochelaga.

Réponcé sur le bureau.

Mr. P. R. Marchand, architecte
 #Charpentier J. B. #Chaumont J. B. fait rapport qu'il s'est entretenu
 avec Mr. M. Côté & Marsau, contracteurs,
 à l'effet de remédier aux défauts
 dans les ferremens soutenant les
 chaînes, placés dans les enclos
 à bestiaux dans le nouveau marché
 à bestiaux au Marché à bestiaux
 du l'Est, aux frais et dépens desdits
 entrepreneurs

Résolu D'approuver ce rapport.

La Compagnie des Abattoirs Harris,
 locataire des étaux de boucherie
 et B. dans le marché Bonsecours,
 soumettent par l'entremise du
 Surintendant, un plan et devis
 pour certaines améliorations
 qu'ils désirent faire faire dans
 leur dits étaux à leur frais et
 dépens, avec le consentement de
 la Commission.

Le Surintendant ayant fait
 un rapport favorable à cette de-
 mande, il est

Résolu Que soit permis à ladite Compagnie
 des abattoirs Harris, de faire
 exécuter les améliorations deman-
 diées, suivant le plan soumis, à
 leur frais et dépens, sous la

surveillance du Surintendant.

Craint l'ouverture des soumissions pour
 la construction de deux logements privés
 pour les gardiens dans le marché Bon-
 secours, l'assistant Greffier informe
 la Commission qu'une soumission
 ne pouvant pas le certificat du Trésorier
 de la Cité, a été déposée au bureau du
 Greffier de la Cité, avec les autres sou-
 missions.

Résolu Que cette Commission ayant été reçue
 irrégulièrement, soit répétée, et qu'à
 l'issue de cette séance, le secrétaire
 soit autorisé à l'ouvrir et à en faire
 remise à qui de droit.

L'assistant Greffier provide alors
 à l'ouverture des soumissions écrites
 pour les travaux en question, savoir:

Côté & Marsau	\$ 1,670.00
Charpentier & Chaumont,	2,294.00
J. B. Gratton	2,420.00
A. Praporlé	2,300.00

Sur proposition de l'échevin
 Bouchard, il est

Résolu Que la plus basse soumission celle
 de Mr. M. Côté & Marsau, contracteurs,
 soit acceptée au prix et conditions
 spécifiés dans sa dite soumission,
 soit \$ 1,670. et que le tout soit exécuté
 conformément aux plans et devis
 préparés par Mr. P. R. Marchand
 architecte, et qu'un rapport soit
 présenté au Conseil en conséquence.

Sur proposition de l'échevin
 Ricard, il est

Resolu Permettre aux soumissionnaires
suivants le depot qu'ils ont fait
entre les mains du Trésorier de la
Cité, en garantie de l'exécution
du contrat pour les travaux en
question, lequel contrat ne leur
a pas été accordé, savoir

Lechapoutier & Chautraud \$ 250.00
J.B. Gauthier 242.00
A. Malas & Cie 230.00

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir-

J. Piquin \$ 1865
Bourgeois & Fines \$ 15.90 - 15.55
Prunier & Rapid 5.00
Menure & Jobin \$ 260.00 - 11.25
M. Langueneau 38.81
Yves. Proulx 8.91
Laurence & Robitaille 269.34
Prot. Coal & Wood Coy. 47.84
J.B. Gueguin 6.00
D. Brophy 12.90
Inspection des poids & mesures. 6.95
J. Rivard 9.41
Salaires 821.00
C. Asselin 11.15
D. Brophy 20.35
M. L. G. & P. Co. 113.55

[Signature]
Président.

Commission des Marchés.
Séance du 24 Mars 1905
Mercredi 2^o heures p.m.

Sont présents les échevins Lomp. Prévost,
" Coiteux
" Dumbray
" Robitard
" Currier
" Piquin
" Ricard

" Ordre du Jour du 22 Mars 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Question Mr. Grube, Commis Pneu Boob.
- 5- Rapports du Secrétaire
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées.

Commise et lue une lettre de Mr.
François Liguin, demandant à louer
l'étal à légumes n^o 37 à l'extérieur du
Marché Saint Antoine.

Resolu Waquieser à sa demande.

Commise et lue une lettre de Mr.
Adolphe Roy, boucher, locataire d'un
étal n^o 20 du Marché St Laurent,
demandant la permission de
constituer une glacière dans son étal
à ses frais et dépens, conformément
à la résolution adoptée antérieurement
à cet effet.

Resolu Que soit accordé à Mr. Roy la permis-
sion demandée, et que ses travaux soient
exécutés sous la surveillance des délégués.

Remise et lue une lettre de M. Jos. Cusson, boucher, locataire des états 58 x 60 dans le Marché Bonsecours, demandant certaines améliorations dans ses états.

Résolu

Que M. Cusson soit informé, que cette Commission regrette de ne pouvoir se rendre à sa demande n'ayant aucun fonds de vote pour l'exécution de ces travaux.

Remise et lue une lettre de M. R. Leath, Secrétaire de la Commission des Hânes, fixant à Vendredi prochain le 24 courant, à 3 heures, l'entrevue demandée par cette Commission au sujet de la construction d'un marché à beurre et à fromage sur les quais.

Résolu

Que cette lettre soit reçue et acceptée, et que les membres de la sous-Commission nommés à cette fin, soient priés de bien vouloir s'y rendre.

Remise et lue une lettre de M. J. M. Spaidal, Surintendant de la Compagnie du Pacifique Canadien, demandant le remboursement d'une somme de \$163⁷⁵, en compensation des pertes subies par le manque d'accommodation, et du loyer payé à la Cité sur les remisés de banadières et l'étable détruite par l'incendie du 3 mai dernier au Marché à bestiaux du St. Pat.

Résolu

Reprendre les Comptes de la Cité de

leur avoir donné leur opinion pour la prochaine séance, sur la question de savoir si, d'après les dispositions du bail passé entre la Cité et l'adite Compagnie du Pacifique, la Cité peut payer une réclamation de cette nature.

M. L. Guerin, Surintendant du Département de l'Incineration, se présente devant la Commission au sujet de l'enlèvement des déchets autour des Marchés Bonsecours.

Résolu

Ne laisser cette question entre les mains des Surintendant des Marchés et de l'Incineration, pour qu'ils s'entendent avec les bouchers et autres locataires dudit marché, à l'effet de faciliter l'enlèvement des déchets aux heures et de la manière qu'ils croient devoir adopter.

L'Association des bouchers, représentée par M. J. Ramonney, Président, M. Levesque et plusieurs autres, se présente devant la Commission et demande que le règlement des Marchés soit amendé de manière à ne plus accorder de licences d'états privés de bouchers après le 1^{er} Juin; à ce que la distance d'un état à l'autre soit de cent verges, et l'abolition de la vente des maînes fumés dans les épiceries, etc. et de plus demande est faite de s'enrayer contre les cultivateurs commerçants faisant le commerce de viande à leur préjudice.

Après avoir entendu les explications données par les membres de l'Association.

M. le Président remercie la délégation de sa visite et lui promet que les questions soulevées seront prises en sérieuse considération.

Résolu Que M. Massimo Gravelle, présent à cette séance, accepte la position de balayeur etc, au Marché Bonsecours à lui offerte par le Surintendant, et qu'en conséquence M. Gravelle, soit ce jour, réinstallé.

Résolu Qu'une Commission composée des échevins Lemp, Président, Couture, Paquin, Dumbray et Robillard, soit instituée à l'effet de considérer la question de construire les logements prévus pour les gardiens du Marché Bonsecours, dans la partie Est au lieu de la partie Ouest du dit Marché, tel qu'antérieurement décidé.

Sur proposition de l'échevin Dumbray, il est

Résolu Que M. A. Chauve, Inspecteur des bâtiments, soit prié de bien vouloir examiner l'endroit où doit être construite une glacière par la Compagnie des Abattoirs Harris, locataires du Marché Bonsecours, au prière de faire rapport le plus tôt possible, quant à la solidité de cet endroit.

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à faire reconstruire deux arcades en fonte, à la façade du Marché Saint-Paul, sur la rue d'Armand.

Conformément à une résolution adoptée à la dernière séance, le Surintendant fait rapport que M. G. G. Pratteau, autrefois locataire des états 1841-182 dans le Marché Saint-Antoine, s'est déclaré satisfait de n'avoir à elle payé par M. M. Lamb, le nouveau locataire desdits états, en compensation de certains améliorations faites par son mari dans les états en question.

Le dit rapport est lu, un extrait des minutes du Conseil en date du 20 Mars suivant, accordant à cette Commission une somme de \$ 1600, pour reconstruire le toit de l'aile Est du Marché Bonsecours, lequel s'est effondré dans la nuit du 12 courant.

Résolu Que cet extrait des minutes soit reçu et accepté.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

J. M. Jolicœur	\$ 38.60
J. M. Jolicœur	24.25
Salaires	800.50
Beauvais fins.	7.85
Beauvais fins.	12.55
Mesure John	11.25
L. Crophy	33.75

J. M. Jolicœur
Président

Commission des Marchés

Séance du 5^e Avril 1905

Mercredi 2^o heures p.m.

Sont présents les échevins Lery, Jui.

" Bouchard

" Guenet

" Pagnier

" Robitard

" Ricard

" Orde du Jour du 5^e Avril 1905

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulation
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Opinion des Comités de la Cité re-réclamation 163^o C.P.R.
- 5- Rapports du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Soumise et lue une soumission de Mr. P. Lechartre, gardien du Marché Bonsecours, demandant à louer, à raison de \$11⁰⁰ par mois, un des logements privés, (côté du fleuve) actuellement en voie de construction dans le Marché Bonsecours.

Resolu Ne laisser cette soumission sur la table.

Soumise et lue une lettre de Mr. Maximus Gault, commis de la Pese Hochelaga, demandant sa résignation comme employé de ce département, pour cause de mauvaise santé.

Resolu Que cette résignation soit reçue

et acceptée, et que le salaire de Mr. Gault soit payé jusqu'à la date de sa résignation acceptée par la Commission.

Sur proposition de l'échevin Bouchard, il est Resolu Que Mr. Pacifique Marceau soit nommé commis de la Pese Hochelaga, en remplacement de Mr. Gault, démissionnaire. Mr. Marceau devant recevoir le même salaire que Mr. Gault, soit \$500. par année, à partir de ce jour.

Soumise et lue l'opinion des Comités de la Cité déclarant que la réclamation de la Compagnie du Pacifique Canadien (163^o) doit être réduite à une diminution proportionnelle du prix du bail pendant la période de temps que les bâtisses incendiées ont été reconstruites au Marché à l'Est.

Resolu Que cette opinion soit reçue et acceptée et que le Surintendant soit prié de préparer un rapport pour la prochaine séance, établissant l'exactitude de ce montant réclamé par ladite Compagnie du Pacifique.

Soumise et lue une lettre de Mr. L. Côté & Arveau, contracteurs pour la construction des logements privés dans le Marché Bonsecours, disant qu'ils ont pris une assurance au montant de \$1,800. pour une période de deux mois sur les logements en question.

Resolu Qu'elle soit transmise au Bureau de la Cité.

Leumière et le rapport de l'inspecteur des bâtiments déclarant que l'endroit où doit être construite une glacière dans les étages de la Compagnie des Lebatte Haris dans le marché Bonsecours, est solide et offre aucun danger pour l'édifice.

Résolu Que ce rapport soit reçu et accepté.
Leumière et leumière une requête présentée par Mr. M. Hurlbut et Ledoux, se plaignant du commerce illégal de foire sur les quais, par certains commerçants de foire non licenciés.

Résolu A la demande de l'échevin L. A. Labonte, il est Référer cette question au Surintendant pour rapport à la prochaine séance.

Mr. le Président informe la Commission que, la question de l'établissement d'un marché à fromage et à beurre sur les quais, discutée devant la Commission du Hare à sa dernière séance, a été référée au Prêtre du Hare M. J. Archambault, pour rapport à ce sujet.

Résolu A la demande de Mr. le Président, il est Résolu Que la salle du Marché Bonsecours soit louée à Mr. J. A. St. Martin, pour y tenir une assemblée politique samedi soir le 8 courant

aux conditions ordinaires, soit \$ 10⁰⁰ chaque soir payables d'avance.
Résolu Que les membres de la sous-Commission du Marché Bonsecours, accompagnés de l'architecte Broutin, soient priés de se rendre audit marché, au sujet de certains changements à être faits dans la construction de l'escalier conduisant aux loquants privés actuellement en voie de construction dans le haut du marché en question.

Le Surintendant fait rapport que Mr. M. Codi Charneau, refusant de réparer les augees construites par eux dans le grand marché à bestiaux du Marché à bestiaux de l'Est que Mr. M. le Charpentier et Chartrand n'ont pas encore remplacés les ferments laissés dans les enclos de la même étable et que les peintures, etc, etc, des portes de la même étable sont aussi brisées.

Résolu Référer ces questions à l'architecte Broutin, pour rapport à la prochaine séance.

Résolu Que Mr. le Président soit prié de bien vouloir appuyer le rapport actuellement devant la Commission des Finances, recommandant une somme de \$ 2000, pour la pose d'un Trottoir en pierre de dalle autour du Marché Saint-Jean Baptiste.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir

Mr. Lamer	\$ 5.90
Jos. Genzini	9.00
Lesi des Curés des Marchands	47.52
L'Amour & Robitaille	4509-297.26
Mr. Germain Leclerc	1.25
Salaires	800.50
M. Lamer	13.10
Mat. Coal Wood Coy	34.72
Com. Germain	29.90
Beauvais frères	14.14 - 26.03
J. Hudon	5.85
M. Lamer & Lamer	19.09
J.B. Giguère	8.00
L. Brophy	63.00 - 16.85 - 63.00
J. M. Jolicœur	146.45 - 108.45
L'Apprenti Brock Coy	4.00
Mr. L. H. & P. Coy	.66
C. Asselin	11.20

Reçu de la journée

J. Lamer
Président

Commission des Marchés,
Séance du 17 Avril 1905
Mercredi 2^{de} heures p.m.

'Assemblée a l'urne'

Le Secrétaire présente les vœux du Roy. Président
" Busbray
" Robillard
" Ricard

" Ordre du Jour du 17 Avril 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations.
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Question re, logis privés, Marché Bon-
- 5- Rapport de l'architecte re Marché
à bestiaux de l'Est.
- 6- Rapport de l'intendant
- 7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées

Le Secrétaire a lu une soumission
de Mr. C. Cassidy, offrant \$ 10⁰⁰ par
semaine pour chacun des étals 14
et 15 à l'extérieur du Marché Saint
Jean Baptiste.

Résolu d'accepter cette soumission au prix
et conditions spécifiés.

Résolu que soit acceptée la soumission de
Mr. P. Lehartie gardien du Marché
Bonsecours, offrant \$ 11⁰⁰ par mois
pour la location d'un des logements
privés (côté du fleuve) dans le haut
du Marché Bonsecours, et que Mr
Lehartie devra chauffer et éclairer
le logement en question à ses frais
et dépens.

La Commission prend en considération une lettre de "Paris Limited" adressée au Conseil par l'entremise de Mr. Mr. Mc-Gibbon, Casgrain, Mitchell et Lunnery, avocats, demandant d'approuver ses projets d'installation dans la ville de Montréal, d'un établissement pour la préparation et la conservation de la viande, ainsi qu'un abattoir pour les fins de son commerce.

Mr. R. Amour de la société légalement mentionnée plus haut, présent à cette séance, appuie la demande qui y est faite.

Sur proposition de l'échevin Robillard, il est
 Résolu Que priés les avocats de la cité, de leur vouloir donner leur opinion pour la prochaine séance, sur la question de savoir si la demande de "Paris Limited" n'est pas en contradiction avec les dispositions des règlements concernant la Compagnie "Montreal Stock Yards" et l'Union des Abattoirs de l'Est.

Le commissaire des marchés, déclarant qu'il a étudié la réclamation de la Compagnie du Pacifique Canadien, au montant de \$400⁰⁰ montant proportionnel au loyer payé à la cité sur les constructions incendies au Marché à bestiaux

de l'Est, et qu'il en est venu à la conclusion que la dite somme réclamée n'est pas exagérée, et que suivant les instructions des Avocats de la Cité, il en recommande le paiement.

Résolu Que son rapport soit reçu et accepté, et que d'après une opinion des Avocats de la Cité en date du 24 Octobre dernier, le produit de la vente d'un certain nombre d'animaux abandonnés sur le marché à bestiaux de l'Est, dans le cours du mois d'Octobre dernier, s'élevant à \$26⁰⁰ (frais d'ententeu payés) lequel montant s'est approprié la Compagnie du Pacifique Canadien, soit déduit de la réclamation en question, et que tous les documents se rapportant à ces deux questions soient remis aux Avocats de la Cité.

Le commissaire des marchés, déclarant qu'il a étudié la réclamation de la Compagnie du Pacifique Canadien, au montant de \$400⁰⁰ montant proportionnel au loyer payé à la cité sur les constructions incendies au Marché à bestiaux, et qu'il en est venu à la conclusion que la dite somme réclamée n'est pas exagérée, et que suivant les instructions des Avocats de la Cité, il en recommande le paiement.

Résolu Qu'acquiescer à cette demande.
 La question du commerce de foire, en détail, sur les quais, étant de nouveau discutée en présence de Mr. Mr. Chibault, Roché et autres commerçants de foire.

Sur proposition de l'échevin Robillard, il est
 Résolu Que Mr. le Président accompagné de

au Surintendant soient priés de bien vouloir consulter les Annots de la Cité, sur l'interprétation de la Section 14, Art 3 du règlement des Marchés 296, quant aux commerçants de foire de cette Ville, non licenciés, faisant ce commerce sur les quais, avec prière de faire rapport par la prochaine séance.

La question de faire exécuter certains changements dans la construction de l'escalier, devant conduire aux logements priés actuellement en voie de construction dans le haut du Marché Bonsecours, étant discutée,

Sur proposition de l'échevin Ricard, il est
 Résolu de faire enlever l'escalier en question de l'endroit où il est actuellement et de remettre les lieux dans le même état qu'il était auparavant.

À ce effet Mr. Mr. Lesté et Marreau, contracteurs des logis en question, présentent une soumission demandant \$ 285⁰⁰ pour la construction dudit escalier selon les plans modifiés à cet effet, par Mr. P. R. Montbrault, Architecte, d'après les instructions de la Sous-Commission dudit Marché.

Résolu que cette soumission soit acceptée.

Résolu

au prix spécifié et aux conditions détaillées dans leur dite soumission. Il est présenté un rapport au Conseil demandant l'autorisation d'opérer le paiement de \$ 300. du crédit de \$ 1600.⁰⁰ voté pour la reconstruction du toit du Marché Bonsecours, et les appliquer pour la construction d'un nouvel escalier dans l'extrémité Ouest dudit Marché Bonsecours.

Conformément à une résolution adoptée à la dernière séance, Mr. P. R. Montbrault, architecte, fait rapport que d'ici à la fin de la semaine prochaine, Mr. M. Lechapeulier et Lechartrand, remplaceront les ferments brisés dans la nouvelle étable construite par eux au Marché à bestiaux de l'Est, et que les portes de la même étable qui ont varié, ils devront attendre qu'elle sèche et au plus, les arçes construites dans le murain grand marché à bestiaux, seront examinées de nouveau au commencement de la semaine prochaine par Mr. Mr. Lesté & Marreau contracteurs, en compagnie dudit architecte.

Mr. le Président informe la Commission, qu'une somme de \$ 2000. a été votée par la Commission des Finances, pour la pose d'un trottoir en pierre de dalle, au haut du Marché Saint Jean Baptiste.

Sur proposition de l'échevin
Aumbray, appuyé par l'échevin
Ricard, il est

Résolu Que les membres de cette Com-
mission ont appris avec un vif
regret, la mort de Mr. George
Turner, frère de Mr. l'échevin R.
Turner, membre distingué de cette
Commission, et qu'ils offrent à
la famille du regretté défunt
leurs plus sincères sympathies
dans la douleur qui vient de
la frapper.

Sur proposition de Mr. l'échevin
Robillard, il est

Résolu Que copie de cette résolution soit
transmise à la famille de feu
Mr. George Turner.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:

Warner & Land	71.07
C. Asselin	10.00
Mr. Jolicœur	45.50
D. D'Orphay	\$ 14.65 - 45.00
J. Giroux	17.65
Prot. Coal & Wood Coy.	13.50
Mr. Lavoie	133.97
Beauvais frères	\$ 24.15 - 90.97
Salaires	814.20
Light Heat & Power Co.	110.43
Grenier frères	33.96

"Assemblée d'année"

Henry
Président

Commission des marchés.
Séance du 26 Avril 1905
Mercredi 2 heures p.m.

(Séance d'année.)

Sont présents les échevins Lemp, président,
Couture
Aumbray
Paguin
Ricard
Turner
Robillard

"Ordre du jour du 26 Avril 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Diligences
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Permission des Arcats de la Cité, de
Paris Limited & Compagnons de faire
- 5- Rapport du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées.

Lecture et lue une lettre de Mr.
J. L. Lavalie, boucher, locataire du
marché Saint Laurent, demandant
à louer, à raison de \$15 par semaine,
un des états à légumes actuellement
occupé par Mr. L. Richer, locataire
dudit marché, Mr. Lavalie, demandant
en plus la permission de construire
une glacière dans cet endroit, à
ses frais et dépens.

Lecture et lue une lettre de Mr.
L. Richer, consentant à céder l'état
en question à Mr. J. Lavalie.

Sur proposition de l'échevin

Resolu (Rabillard, il est)
 Que ces deux lettres soient reçues et acceptées, et que permission soit accordée à M. J. Lamaline, de construire une glacière dans l'étal en question, à ses frais et dépens, et que ces travaux soient exécutés sous la surveillance du surintendant et selon ses instructions.

Sur une et sur une opinion des Avoies de la Cité au sujet de la demande "Karius Limited" pour l'installation dans la Ville de Montréal, d'un établissement pour la préparation de la viande et d'un abattoir pour les fins de son commerce.

Sur proposition de l'échevin Couture, il est

Resolu Que toute cette question soit référé à une sous-commission composée des échevins Lemp, président, Turrier, Couture, Paquin et Beaubray, afin d'étudier sérieusement les moyens à prendre pour protéger les intérêts de la Cité, vis-à-vis, la demande de la dite Compagnie "Karius Ltd" avec prière de faire rapport pour la prochaine séance.

Les mandats suivants sont approuvés et émis, savoir

Côte Maréchal	\$ 1,000.00
J. A. Biron	53.00
M. Mathieu	110.00
Beauvais frères	14.78

Lamorne Robitaille	\$ 5.77 - 2.90 - 1.20
A. Bissonnette	1.26
M. Jolicœur	47.25
Busebois & Pectier	6.50 - 11.10
Pravies & Parid	429.30
Jos. Guimond	15.00
A. Girard & Cie	45.00
Max Groulx	48.13

J. Beaubray
 Président
 - Prêtre

Commission des Marchés.
Séance du 8 Mai 1905
Lundi 2 heures p. m.
Sont présents les échevins Lemp, Près,
" Couture
" Dumbray
" Ricard
" Pagnier
" Robillard
" Guerin.

"Ordre du jour du 8 Mai-1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Question "Paris Ltd", rapport de
la sous-Commission.
- 5- Opinion des Amats de la Celi, Re,
concernant de foins
- 6- Rapport au Surintendant
- 7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées

En l'absence de M. l'échevin
Lemp, président au commencement
de cette séance, M. l'échevin Dumbray
est appelé à prendre le fauteuil.

Le commis et lui le rapport suivant
de la sous-Commission autorisée
à considérer la demande de "Paris
Limited" pour son installation
dans la Ville de Montréal, comme
fabrique de conserve de la viande
et aussi d'un abattoir pour les
fins de son commerce, savoir:

Rapport de la sous-Commission

re-demande de la Compagnie "Paris
Limited"

Messieurs:

Nous soussignés membres de la
sous-Commission autorisée à considérer
la demande de la Compagnie "Paris
Limited" pour son installation dans
la Ville de Montréal, d'un établisse-
ment pour la préparation et la conser-
vation de la viande ainsi qu'un abattoir
pour les fins de son commerce, ont
l'honneur de faire rapport que, d'après
l'opinion des Amats de la Celi, déclarant
qu'en vertu du règlement 129 défendant
l'établissement d'abattoirs privés dans
les limites de la Ville de Montréal,
et de plus, d'après les arrangements
survenus entre la Ville et l'Union
des abattoirs de l'Est, la Ville ne peut
permettre l'octroi d'un tel permis.

Votre Commission en est venue à
la conclusion que, dans les circonstances
elle refuse la demande de la dite Celi
"Paris Limited" pour l'exploitation
d'un établissement de cette nature,
cependant, elle recommande à la
Commission de bien vouloir présenter
un rapport au Conseil, recomman-
dant que, dans le cas où la Législature
accorderait le privilège demandé
par la dite Compagnie (tel que passé
dans le cas de la Compagnie "Lang
Packung + Provision) qu'il y ait un
proriso d'inclus dans le Bill de la
dite Compagnie, l'obligeant à

payer les droits de marché sur tous les animaux reçus sur les marchés à bestiaux de la ville, dans ses cours ou ailleurs pour les fins de son commerce.

(Signé) J. C. Desjardins
" J. D. Couture
8 Mai 1905 " J. Dumbray
" R. Currier

Sur proposition de l'échevin Robillard, il est unanimement résolu que ce rapport soit reçu et accepté, et qu'un rapport soit présenté au Conseil en conséquence.

Commise et lue l'opinion des Amis de la ville, au sujet du Commerce de foire sur les quais. Résolu que cette opinion soit reçue et acceptée et que cette question soit laissée entre les mains du Surintendant.

Commise et lue une lettre de Mr. Mr. King Am, locataires des étaux de boucher 25x27x29 dans le marché Bonsecours, demandant la permission de remettre ces étaux à la ville.

Résolu que la demande de ces messieurs soit reçue et acceptée, que les étaux en question soient immédiatement mis en location, et que reconnaissance soit gardée contre Mr. Mr. King Am.

Jusqu'à l'expiration de leur bail Résolu que le Surintendant soit autorisé à faire réparer les bœufs dans le

Résolu

Résolu

Résolu

Résolu

grand marché à bestiaux du Marché à bestiaux de l'Est, ce travail devant être exécuté par Mr. Pravin, menuisier du département.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

Mr. Jolicœur	\$ 25.20	- 18.76
B. Asselin		4.60
J. B. Grégoire		14.68
L. Crophy		12.78
Salaires		871.00

J. Pravin
Président

Commission des Marchés.

Séance du 27 Mai 1905

Lundi 2^o heures p.m.

Sont présents les échevins: Leoy, Prés.
 " Couture
 " Bouchay
 " Ricard
 " Robillard
 " Clerrier
 " Piquin

" Ordre du Jour du 27 Mai 1905 "

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégation
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Surintendant
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Commise et lue une lettre de Mr. M. Lotté & Marsau, contracteurs, accusant qu'ils ne peuvent être tenus responsables des dommages causés par l'eau aux plafonds et aux murs des nouveaux logements privés construits par eux dans l'échelle Ouest du Marché Bonsecours, laquelle eau provient de la

defectuosité du toit à cet endroit

Résolu Que soit présentée à la Commission des Finances, un rapport recommandant une appropriation de \$2,000. à l'effet de faire couvrir à neuf et solidifier le toit en question.

Commise et lue une sommation de Mr. A. Vallancourt demandant

\$25⁰⁰ pour réparations aux enduits dans le logis de l'assistant commis au Marché Saint-Laurent.

Résolu Ne laisser cette question entre les mains du Surintendant pour qu'il fasse exécuter ces travaux aux meilleures conditions possibles.

Commise et lue une lettre des Avocats de la Cité, disant qu'ils ont transmis au Sous-Comité des réclamations, pour examen et règlement, s'il y a lieu, la réclamation des chemins de fer du Pacifique Canadien (\$163⁰⁰) et la contre-réclamation de la Cité, \$26⁰⁰.

Résolu Que cette lettre soit reçue et acceptée.

Mr. le Président informe la Commission que la compagnie "Paris Limited" a obtenu de la Législature le privilège d'établir dans les limites de la Cité de Montréal, une fabrique pour la préparation de la viande, ainsi qu'un abattoir pour les fins de son commerce, et qu'il est entendu que la dite Compagnie doit se conformer au présent règlement des Marchés, et des règlements qui seront établis dans l'avenir.

Résolu Ne prier les Avocats de la Cité de bien vouloir donner leur opinion pour la prochaine séance, sur la question de savoir si, d'après les dispositions du règlement des Marchés 296, la Ville peut percevoir les droits de marché sur les bestiaux reçus dans

Les cours des compagnies "Paris Limited" et "Living Packing" pour les fins de leur commerce.

Mr. Berthiaume représentant l'Association des Métreurs et Charpentiers se présente devant la Commission et demande que lui soit louée la salle du Marché Beauséjour, mercredi soir, le 21 courant, pour des fins d'amusement. Résolu d'acquiescer à la demande de Mr. Berthiaume, et que la salle en question lui soit louée aux conditions ordinaires, soit \$10⁰⁰ payable d'avance.

Mr. l'échevin Parallé se présente devant la Commission et demande au nom des contribuables, qu'une enseigne semblable à celle fixée sur la façade du Marché Saint Laurent, soit fixée au Marché Saint Jacques.

Sur proposition de l'échevin Couture, il est

Résolu d'acquiescer à la demande de Mr. l'échevin Parallé, et que le Surintendant soit autorisé à faire faire cette amélioration.

Remis un compte de "The Fairbanks Coy" s'élevant à \$ 5²², pour certains travaux exécutés à la balance au marché à bestiaux de l'Est, en 1904.

Résolu que soit présenté au Conseil un rapport demandant l'autorisation

de payer en montant à même l'appropriation votée cette année pour contingent au marché à bestiaux de l'Est.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir-

Y. Raymond	\$ 11.50
Chaut & Belair	10.00
Laurence & Robitaille	1.79
Beauvais frères	8.84
Leclé & Maréchal	500.00
Light Head & Power Coy.	.60 - 82.15
Inspe. des Poids et Mesures	8.45
Arthur Pelletier	3.75
Salaires	821.00
P. Prévost	5.00
Mr. Simonneau	2.25
Mr. Jobin	2.00
Marier & Laroc	2.55
D. Brophy	16.03

J. Hébert
Président

Commission des Marchés.

Séance du 7 Mai 1905

Mercredi 3 heures p.m.

Sont présents les sieurs Lefebvre, président
 " Couture
 " Beaubrun
 " Ricard
 " Piquin
 " Robillard

"Ordre du jour du 7 Mai 1905"

- 1- Ouverture des soumissions re charbon
- 2- Lecture des minutes
- 3- Délégations
- 4- Lecture de la correspondance
- 5- Rapports des surintendants
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Les soumissions suivantes pour la fourniture de bois et de charbon requis dans les différents marchés et péages, sont ouvertes par le sous-greffier de la ville, M. R. Bausey, ainsi:

J. Sauvageau fils	\$ 6.50	10000 sters
J. G. Moore & Co	6.50	" " \$ 7.50 Bois
J. O. Labuegue & Co	6.50	" "
J. O. MacKinnon	6.50	" " 6.50 "
Arthur Baile	6.50	" "
P. Coheys & Co	6.50	" "
Emus L. L. L.	6.50	" " 6.50 "
J. Lefebvre & Co	6.50	" "
J. Manuel	6.50	" " 6.70 "
Packawanna Coal Co	6.50	" "
National Coal & Wood Co	6.50	" " 6.70 "
A. Poirard	6.50	" "

Resolu que partagent le contrat entre les soumissionnaires suivants, savoir:

J. Manuel	19	10000 sters
Nat. Coal & Wood Co.	38	" "
J. Lefebvre & Co	19	" "
Packawanna Coal Co	19	" "
J. O. Labuegue & Co	19	" "
Total 114 10000 (sters)		
J. O. MacKinnon	5 1/2 cordes Bois (érable)	

Resolu Re remettre aux autres soumissionnaires le dépôt qu'ils ont fait entre les mains du Trésorier de la Ville, en garantie de l'exécution du contrat en question lequel contrat ne leur a pas été accordé.

Le soumissionnaire et lui une opinion des Annals de la ville, déclarant que la ville a droit de percevoir ses droits de marché sur les bestiaux reçus pour l'abattage dans les cours des compagnies "Harris Limited" et Laing Bros. & Pack Co.

Resolu Que cette opinion soit reçue.

Le soumissionnaire et lui une soumission de M. M. Geo. W. Reed & Co, de mandant \$ 150⁰⁰ pour la pose d'un plancher en maïstie asphaltée, mesurant 80 verges carrés, en face des étais de bûcher A. & B. occupés par la compagnie Harris Abattoir, dans le Marché Consueurs.

Resolu Que cette soumission soit acceptée au prix et conditions spécifiées.

M. le Président informe la Commission que les membres de la sous-Commission des Marchés

Les secours, ont examiné les logis
 privés construits par Mr. M. Lesté & Marsau
 dans ledit marché, selon les plans
 et devis préparés par Mr. P. R.
 Montbrault, architecte, et que les
 travaux en question ont été exécutés
 conformément auxdits plans et
 devis, à la satisfaction de la Com-
 mission.

Il est alors

Résolu Que les logis en question soient
 reçus et acceptés, et que soit remis
 à Mr. M. Lesté & Marsau, le dépôt
 de \$180⁰⁰ qu'ils ont fait entre les
 mains du Trésorier de la Cité, en
 garantie de l'exécution du contrat
 pour les travaux en question.

Mr. Béribé, locataire dans le
 marché Saint Jacques, se présente
 devant la Commission et demande
 que soit percé une porte de com-
 munication de son étal à la cave
 de Mr. Smith, et Mr. S. Robillard
 locataire du même marché, demande
 que soit posé un plancher en
 ciment dans son étal à poisson.

Résolu Renvoyer ces demandes au Surin-
 tendant, pour rapport à la prochaine
 séance, quant au coût pour l'exécution
 de ces travaux.

Résolu Que le Surintendant des Marchés
 soit autorisé à faire faire à la
 journée ou autrement, tous les
 travaux et réparations qu'il jugera
 nécessaires dans les différents

marchés et bases.

Les mandats suivants sont approuvés

et signés, savoir =

Gen Blake	\$ 8500
Dumme & Robitaille	217 ⁰⁰ - 138.20
Chothurghaus & Winkman.	2 ⁰⁰ - 2.93
L. Crosby	11 ⁰⁰ - 12.25
Lesté & Marsau	170 ⁰⁰ - 285.00
Salaires	821.00
Beauvais frères	1.75
J. Lussal (Mages list)	20.00
J. B. Gregoire	6.25
Marier & David	4.05
E. Rousseau	17.60
C. Asselin	3.00
Geoffroy & Co	1.75
J. Rousseau	7.55
Sauvank & Co	5.20
Canadian Fire & Ice Coy	5.70
A. Ricard	5.60
J. M. Jolicœur	15.00

« Liance a fournie »

M. J. Jolicœur
 Président

Commission des Marchés

Séance du 14 Juin 1908

Mercredi 5 heures p.m.

Sont présents les échevins Lemp. Sic.

" Couture

" Bouchay

" Robillard

" Currier

" Piquin

" Picard

" Ordre du Jour du 14 Juin 1908"

1- Lecture des minutes

2- Délégations

3- Lecture de la correspondance

4- Rapport de la Comm. de Police

Re. Salle Marché St. J. Bapt.

5- Rapport du Surintendant

6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière

séance sont lues et ratifiées.

Commis et lu une lettre de

Mr. Euclide Langon, demandant

à louer l'étal No 14 à l'extérieur

du Marché Saint Jean Baptiste,

aux conditions ordinaires.

Accordé.

Commis et lu un rapport du

Surintendant, déclarant que

les travaux à faire exécutés dans

les étals de Mr. M. Berubé et M. M.

projetés, locataires du Marché St

Jacques, se chiffrent de \$ 50⁰⁰ à

\$ 60⁰⁰ pour le tout.

Mr. Berubé présente à cette séance

offre de faire exécuter sa part de

travaux moyennant un certain in demu

nité.

Réolue

Sur proposition de l'échevin Couture

il est

que ledit rapport soit reçu et accepté,

et que soit mise à la disposition de

chacun de ces messieurs, une somme

de \$ 33⁰⁰, soit \$ 46⁰⁰ pour les deux, sans

l'exécution des travaux en question,

que Mr. Berubé soit tenu de combler

en briques, le plancher de sa case et

Mr. Desrochers, devra porter sa case

en madriers de poutre de 2 pouces,

et que ces travaux soient exécutés

sous la surveillance du Surintendant

d'après les conditions spécifiées dans

ledit rapport, il est en outre entendu

que dans le cas où ces travaux dé

passeraient le montant accordé à

chacun d'eux, lesdits Mr. M. Berubé

et Desrochers soient tenus de payer

la différence en surplus pour les

travaux exécutés dans chacun de

leur étal.

Commis et lu un rapport de la

Commission de Police présenté au

Conseil et référé à la Commission

des marchés, recommandant que

lui soit permis d'occuper le tempo

rairement, comme station de Police,

la salle dans le haut du Marché

Saint Jean Baptiste.

Sur proposition de l'échevin

Picard, il est

Réolue que cette Commission communique

la recommandation qui lui est faite pour les fins susdites, à condition que ladite Commission de Police devra pourvoir à son éclairage et chauffage, faire faire tous ses travaux d'installation et l'entretien des lieux en question, et de plus, à l'expiration du terme elle devra remettre les lieux ainsi occupés dans le même état qu'ils étaient au baravant, le tout à ses frais et dépense, et qu'un rapport soit présenté au Conseil en conséquence.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir

Montreal Light Heat & P. Coy	\$ 73.07
Map. Guinon	16.50
Watts & Mailhot	6.75
Map. Jobin	110 ⁰⁰ / ₁₀₀ - 4.00
Beauvais frères	18 ⁰⁸ / ₁₀₀ - 54 ⁴⁰ / ₁₀₀ - 34.77
M. Joliveau	30 ⁰⁰ - 21.96
Gervier frères	21.69
C. Asselin	4.00
Julis Guadalupe	30.00

J. Guay
Président

Commission des Franckes.

Séance du 28 Juin 1905

Mardi 2³⁰ heures p.m.

Scrit. présents les échevins Prof. Président

" Duchray

" Ricard

" Guerin

" Pagnon

" Robillard.

" Ordre du jour du 28 Juin 1905"

1- Lecture des minutes

2- Délégations

3- Lecture de la correspondance.

4- Question de location de, logis,

Francké-Bonsecours

5- Remise des dépôts et, contrats pour le bois et le charbon.

J. O. Labueque & Co

J. Lafleur & Co

Lackawanna Coal Coy.

J. Guay

J. C. Macknamid

6- Rapports du Surintendant

7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Remise et lue une soumission de M. Henri Klugas, offrant \$3⁰⁰ par semaine pour la location de l'étal "9" dans le marché Saint Laurent.

Sur proposition de l'échevin Pagnon, il est
Résolu que cette soumission soit acceptée au prix spécifié.

Communiée et lue une lettre de
Mad. A. Rochelleau, épouse de
feu A. Rochelleau, locataire de
l'étal N^o 31 dans le marché
Bonsecours, rue Saint Paul, deman-
dant le privilège de remettre cet
étal à la lité.

Résolu D'acquiescer à cette demande.

Communiée et lue les soumissions
suivantes de personnes désireuses
de louer l'étal 31 dans le marché
Bonsecours, rue St Paul; savoir
Joseph Dubois, offrant \$ 3⁰⁰ par
semaine, plus les arriérages de
loyer dus.

Antoine Corbeil offrant \$ 2⁷⁵ par
semaine

E. Lebeau, offrant \$ 5⁷⁵ par semaine
David Roy offrant \$ 3⁰⁰ " " semaine
plus les arriérages de loyer dus.

Sur proposition de l'échevin
Bourtray, il est

Résolu Que la soumission de Mr. J. D.
Dubois, soit acceptée au prix et
conditions spécifiées.

Communiée et lue les soumis-
sions suivantes de personnes de-
mandant à louer l'étal N^o 22
dans le Marché Bonsecours, rue
Saint Paul; savoir

David Roy offrant \$ 2⁰⁰ par semaine
plus les arriérages de loyer dus.

Antoine Corbeil, aux conditions
ordinaires

Sur proposition de l'échevin

Paquin, il est
Résolu Que la soumission de Mr. David Roy
soit acceptée au prix et conditions
spécifiées.

Communiée et lue une lettre de Mr.
James Harpur, boucher, locataire du
Marché Saint Laurent, demandant
que soient réparées les tables couvertes
en marbre dans son étal, lesquelles
ont été endommagées par l'inhausse-
ment du plancher à cet endroit.

Résolu Référer cette question au Surinten-
dant, avec l'autorisation de faire
faire les réparations nécessaires aux
tables en question.

La Commission prend en con-
sidération une demande faite
à Mr. le Président de cette Com-
mission par le Département de la
Voie, à l'effet de placer un poteau
de télégraphe sur le trottoir en
face du Marché Saint Antoine,
rue Lamontagne.

Après délibérations, il est unan-
mement

Résolu Que cette Commission regrette
de ne pouvoir se rendre à cette de-
mande, etant donné que, le fait
de poser un poteau à cet endroit
serait de nature à encombrer
d'avantage la place du marché,
sans compter la perte de revenu
qu'occasionnerait la pose du
poteau en question.

Est prise en considération la

question de l'occupation du logis
nouvellement construit pour le
gardien dans l'extrémité Ouest
du Marché Bonsecours, lequel
logis n'a pas encore été occupé
par M. Proin, gardien du
dit marché.

Après délibérations, il est unanime-

Résolu Que le Surintendant soit auto-
risé à notifier ledit M. Proin,
que d'ici au premier Juillet
prochain, il devra occuper le
logis en question.

Sur proposition de l'échevin
Robillard, il est

Résolu Que soit remis aux soumission-
naires suivants, le dépôt qu'ils
ont fait entre les mains du Tré-
sorier de la Cité, en garantie de
l'exécution du contrat pour la
fourniture du bois et du charbon
dans ce département, lequel con-
trat a été exécuté à la satisfaction
de cette Commission; savoir:-

J. O. Fabreque délé

J. Lefebvre délé

J. Mercier

Lackawanna Coal Coy

J. B. Prack Diarmid

M. L'échevin Paquin attire
l'attention de la Commission
sur la nécessité de nommer un
inspecteur pour examiner les
produits apportés par les cultivateurs

sur les différents marchés, de manière
à ce qu'il ne soit livré aux acheteurs de
fruits, légumes, etc., aucune autre mar-
chandise que celle exposée en vente
par le cultivateur.

Résolu Que l'échevin Paquin présente un rapport en conséquence
à la Commission des Finances.

L'échevin Ricard attire l'attention
de la Commission au sujet des
fruits, légumes, etc. qui sont jetés
sur le trottoir et dans la rue, en
face des magasins situés sur la
rue des Commissaires au Marché
Bonsecours.

Résolu Que le commis au dit marché
recevra avis de soir à notifier tous les
locataires du dit marché sur la rue
des Commissaires, qu'ils devront à
l'avenir déposer tous les déchets
dans des réceptacles qui seront établis
en temps et lieu, et qu'avec l'aide
de ses assistants ledit commis devra
surveiller attentivement à ce qu'au-
cune personne ne repande quoi
que ce soit sur le trottoir ou dans
la rue, et que dans le cas où ces
personnes refuseraient de se con-
former à l'avis qui leur a été
donné par le commis ou ses assis-
tants, des procédures soient immé-
diatement prises contre elles.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:-

M. Brophy	10 ⁵⁰ - 12 ³⁰ - 12,61
M. Jolicœur	30 ⁰⁰ - 30,00

Salaires	821. ⁰⁰ - 821. ⁰⁰
J. Trudeau	30. ⁰⁰ - 33. ⁰⁰ - 4.80
C. Asselin	3.00
Insf. Poids et Mesures	4.45
A. Giroux	15.83
Laurin & Robitaille	93. ²⁴ , 167. ²⁴ , 8. ⁶⁸ , 45.50
Marius & Parid	103. ³⁹ , 24.85
J. Leclair	4.40
Mat. Coal Wood Co.	101.25
J. Guzel	124.41
J. O. Labrecque & Cie	46. ⁶⁷ , - 82.46
Bergerais freres	263.39
Lackawanna Coal Coy	45. ⁵⁰ , 78.00
A. Renoyers	23.00
J. Lefebvre & Cie	125.30
J. Paquin	32.89
L. R. Monthenaut	163.50

(Séance assemblée)

J. N. N.
Président

Commission des Marchés.
Séance du 11 Juillet 1905
(Mardi 2^{ème} heure p.m.)

(Séance assemblée)

Sont présents les échevins Lefebvre, Près.
" Bouché
" Turner
" Paquin
" Robillard
" Riocard.

"Ordre du jour du 11 Juillet 1905"

- 1- Lecture des minutes.
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du surintendant
- 5- Signature des mandats.

Fournie et lue une lettre de M. M. McBride, Prop. locataires du Marché Saint Laurent, demandant à luer, à raison de \$1.⁰⁰ par semaine, l'ital à légumes No 1 dans ledit marché.

Sur proposition de l'échevin Riocard, il est

Resolu d'acquiescer à la demande de ces messieurs.

Fournie et lue une soumission de M. Geo. Blake, demandant \$230.⁰⁰ pour tenir la brève, tenir les joints, etc - au marché St. Jacques.

Resolu Que cette soumission soit acceptée au prix et conditions spécifiés.

A la demande de l'échevin M. Lapointe, il est

Resolu Que M. le président, l'échevin M. Lapointe et le surintendant, soient

pués de leur vouloir entendue au sujet de la demande au Département de la Voirie, pour la pose d'un poteau sur le trottoir en face du marché St. Antoine, sur la montagne.

Sur proposition de l'échevin Ricard, il est

Résolu Que sur rapport soit présenté au Conseil, demandant l'autorisation d'obtenir le paiement d'une somme de \$ 200⁰⁰ à être prise de l'appropriation votée pour la reconstruction du placier au Marché Bonsecours, et l'appliquer aux réparations générales du Marché Saint Laurent.

Le Surintendant fait rapport que les étaux de boucher 11, 13, 15, 17, dans le Marché Bonsecours, ci-devant occupés par M. Pr. Gaillier, ont été mis en location.

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à louer, aux meilleures conditions possibles, tous les étaux vacants ou qui deviendront vacants dans les différents marchés, durant le temps de la vacance.

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à faire poser des gazelles dans le logis privé, occupé par M. P. Leblanc, situé dans l'extrémité Ouest du Marché Bonsecours.

Les mandats suivants sont

approuvés et signés, savoir	
Lamonde & Robitaille	154 ⁰⁰ - 11 ⁰⁰
Bell Telephone Corp.	75 ⁰⁰
J. C. Mackinnon	35 ⁷⁵
L. Crophy	11 ⁰⁰ - 10 ⁰⁰
C. Julien	25 ⁰⁰
C. Asselin	3 ⁰⁰
M. Jolicœur	25 ⁰⁰
J. B. Grégoire	13 ⁰⁰
Wap. Jobin	138 ⁰⁰ - 90 ⁰⁰
Beauvais freres	2 ⁰⁰
H. Paquin	32 ⁰⁰
J. Guéneau	31 ⁰⁰ - 45 ⁰⁰ - 5 ⁰⁰
Marius Harid.	32 ⁰⁰ - 454 ⁵⁰ - 127 ⁰⁰
(Séance plénière)	

[Signature]
Président.

Commission des Marchés
Séance du 9 Août 1905
Mercredi 3 heures p.m.

"Séance assemblée"

Sont présents les échevins L. Gagnier, prés.

" Conture

" Duvalbray

" Guerin

" Pagnier

" Robillard

" Ricard

"Ordre du jour du 9 Août 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Question Re. borne fontaine au
Marché à bestiaux de l'Est
- 5- Rapport du surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes des deux dernières
séances sont lues et ratifiées.

Sommis et lue une lettre de
M. J. A. Brunette, locataire des
étals 27, 28, 29, 30 dans le marché
Saint Antoine, demandant la
permission de remettre ses étals
à la Ville.

Une lettre de M. J. Viau, de-
mandant à louer les étals en
question, aux conditions ordinaires.

Une lettre de M. J. Verme, locataire de l'étal N° 4 dans le
Marché Bonsecours, rue St Paul,
demandant la permission de
remettre son étal à la Ville.

Une lettre de M. O. Campeau, de-
mandant à louer l'étal en question
à raison de \$ 200 par semaine, et de
plus offrant de payer les arriérés de
loyer dûs.

Résolu

D'acquiescer à la demande de M. M.
Brunette et Verme, pour la remise
de leurs étals, à condition que ces
derniers soient tenus responsables du
loyer jusqu'à l'expiration de leur
bail, que les étals en question
soient immédiatement mis en
location et que le surintendant
soit autorisé à les louer aux meil-
leurs conditions possibles.

Sommis et lue une lettre de
M. Karl Guerin, locataire des étals
de boucher N° 30 x 31 dans le marché
Saint Laurent, demandant la
permission de remettre ses étals
à la Ville.

Résolu

Que les étals en question soient
immédiatement mis en location.

Sommis et lue une lettre de
M. G. Granger, demandant à
louer l'étal de boucher lettre "C"
dans le Marché Bonsecours, à
raison de \$ 2⁵⁰ par semaine, plus
les arriérés de loyer dûs.

Accordé.

Sommis et lue une lettre de
M. R. Roy, locataire de l'étal
N° 27 dans le Marché Bonsecours
rue St Paul, demandant la per-
mission de remettre son étal à la Ville.

Une lettre de Mr. A. G. Pronette
offrant \$200 par semaine pour
la location de l'étal en question.
Résolu R'acquiescer à la demande de
ces messieurs.

Commise et lue une lettre de
Mr. M. Mergler, demandant
l'autorisation de transporter sa
licence d'étal privé de boucher
du No 1624 rue Ontario au No
298 rue Roy.

Résolu R'acquiescer à cette demande,
Mr. Mergler devant continuer,
lui-même, le commerce à ce
dernier endroit.

Commise et lue une lettre de
M^{re} L. Laberge, médecin officier
de santé, au sujet d'un respec-
table à détruire, placé au
Marché Saint Jacques.

Résolu R'vérifier cette question au Sur-
intendant des Marchés.

Commise et lue une reclama-
tion de la Compagnie "
Montreal Light, Heat & Power"
relativement à \$141⁰⁰ étant le prorata
du service de la lumière électrique
fournie au Marché Saint Jean
Baptiste, depuis le 16 Décembre
1902 au 19 Avril 1905, pour courant
électrique de lampes additionnelles
non enregistrées sur le compteur
durant cette période.

Résolu R'réviser ce compte aux Avocats de
la Ville pour opinion, quant au

paiement de cette réclamation.
Résolu Que Mr. le Président accompagné de
l'échevin Dumbray, soient priés de lui
vouloir recommander à la Commission
de l'Agueduc, l'installation d'une
borne-fontaine à l'extrémité Nord
des remises de barcadens, au Marché
à bestiaux de l'Est, tel que déjà
demandé par la compagnie de
chemin de fer du Pacifique Canadien,
locataire dudit marché.

Résolu Que soit présenté au Conseil, un
rapport demandant l'autorisation
d'opérer les versements suivants de ses
appropriations, savoir \$30⁰⁰ de l'ap-
propriation votée pour la reconstruc-
tion de la couverture du Marché
Bonsecours, pour être appliqués au
contingent du Marché St. Jacques,
\$150⁰⁰ du crédit voté pour refaire le
plancher du Marché Bonsecours,
à être appliqués aux réparations
générales du Marché St. Laurent,
\$200⁰⁰ des réparations générales du
Marché Saint Antoine, \$100⁰⁰ des
réparations générales du Marché
Saint Jean Baptiste et \$100⁰⁰ des
réparations générales du Marché
Bonsecours, soit \$400⁰⁰ à être appli-
qués aux réparations générales
du Marché Saint Jacques.

Résolu Que le Secrétaire reçoive instruction
d'écrire à la Commission de la
Voie, au sujet du retard apporté
dans l'exécution des travaux pour

la pose du trottoir en pierres de dalle autour du Marché Saint-Jean Baptiste ainsi qu'une certaine partie inachevée des trottoirs au Marché St. Jacques.

Sur proposition de l'ingénieur Ricard, il est

Résolu que soit construite une couverture à la plate-forme de la Halle Centrale à poisson, rue des Com-misaires, avec un plancher en ciment, et que ces travaux soient exécutés à la journée sous la surveillance du Surintendant.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir-

Geo. Blake	238 ⁰⁰
Beauvais frères	186 ⁷³ - 2,65 - 102,44
City Gas Control Corp.	18,50
J. L. Correll & Sons	5,00
Inspection Poids et Mesures	1,50
Montreal L. H. O. P. Corp.	91,05
H. Piché	12,50
J. B. Grigore	8,00
J. Gurdreau	19 ⁸⁰ - 47,70
D. Brophy	12 ⁶⁰ - 15 ⁰⁰ - 6 ⁰⁰ - 18 ⁰⁰ - 11,35
J. B. J. Flynn	9,00
P. Masson	2,50
Lacoste & Piché	18,76
H. Giroux	6 ⁵⁰ - 20 ⁰⁰ - 14,38
Salaires	821 ⁰⁰ - 821,00
M. Joliveau	26 ⁸⁵ - 21 ²⁵ - 15 ⁰⁰ - 28,00
L. Auclair	2,00
M. J. Murphy	4,50
J. E. Bibeau	23,00

J. H. Lehautebois	10 ³² - 10 ⁰⁰
Marian & David	465 ⁸² - 28,40
National Leval & Wood Corp.	141,25
M. Simoneau	16 ²⁵ - 28,84
G. W. Reed & Co	180,00
Cherrier & Gagnon	187 ⁰⁰ - 9,70
Map. Jobin	117,00
J. B. Gagné	11,00
E. Gariépy & Linc	4,00
Watts & Braibot	14,54
H. Pasquin	84,80
Laurende & Robitaille	5 ⁴⁴ - 141,90

Président
J. Méry

Commissioners du Marché.
 Séance du 28 Avril 1905
 Lundi 11 heures A. M.

(Séance a fournie)

Sont présents les échevins L'Emp. prés.
 " Robillard
 " Currier
 " Couture
 " Buitray

" Ordre du jour du 28 Avril 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Surintendant
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Commise et lue une lettre de M^{rs} V^{me} P. Paquette, locataire des états 5 et 6 à l'extérieur du Marché Saint Jean Baptiste, demandant la permission de remettre ses états

Une lettre de M^r J. Lapiere demandant à louer les états en question, aux conditions ordinaires

A la demande de l'échevin Leclaire, il est

Résolu Que le surintendant soit autorisé à les louer à M^r J. Lapiere.

Commise et lue une lettre de M^r J. Vigneau, agent de la Cie. du Pacifique Canadien, locataire de la litié au Marché à bestiaux de l'Est, demandant que soit réduite la taxe de l'eau, et de plus

M^r Vigneau se plaint du mauvais état des auges construites dans le nouveau marché à bestiaux.

Résolu Renvoyer cette demande de réduction de la taxe de l'eau à la Commission de l'Agueduc.

Commise et lue une lettre de M^r A. J. Clark, locataire du Marché Bonsecours, rue des Commissaires, se plaignant du manque d'un passage vis-à-vis son magasin.

Résolu Renvoyer cette question au Surintendant.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

C. Asselin	\$ 2.00
Salaires	821.00
J. Trudeau	4 ⁵⁸ / ₁₀₀ - 7.50
J. D. Brophy	11.20
H. A. Robillard	1.50
J. H. Leharbois	16 ⁰⁰ / ₁₀₀ - 18.00
J. H. Loftus Lem	122.50
Begun & Freres	214 ⁶⁴ / ₁₀₀ - 6.32
L. H. Power Lem	59.29
G. Piquin	50.10
H. Riquette	4.20
A. Girard Stee	55.00
Warrier & David	269.11

(Séance a fournie)

J. Mery
 Président

Commission des Marchés
Séance du 13 Sept. 1905
Mercredi 3 heures p.m.

"Séance a journal"

Sont présents les échevins Lefebvre
" Couture
" Beaubrun
" Kermar
" Robillard
" Piquin
" Ricard

"Ordre du Jour du 13 Sept 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports des surveillants
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Communié et lue une lettre de M.
J. A. Daguais, locataire du marché
Bonsecours, demandant à continuer
son bail sous la raison sociale de
J. A. Daguais & Co.

Résolu D'acquiescer à cette demande.

Communié et lue une lettre de M.
Jas. Osborne, Surintendant général
de la Compagnie du Pacifique
Canadien, Division Est, demandant
que soit renouvelé le bail expirant
le premier Janvier 1907, pour le
privilege de vendre le fourrage et
l'entretien des bestiaux au Marché
à bestiaux de l'Est.

Résolu Que cette demande soit prise en

considération à une prochaine
séance.

Communié et lue une opinion des Avocats
de la Cité, déclarant que la Ville ayant
eu l'usage et le bénéfice du pouvoir
électrique de lampes additionnelles
installées au Marché Saint-Jean-Baptiste,
ne peut s'opposer au paiement de la
reclamation de la Cité, "Montreal
Light, Heat & Power" d'un montant
\$1411⁰⁰, pour courant électrique non
enregistré sur le compteur depuis le
16 décembre 1902 au 19 avril 1905.

Résolu Que la Commission n'ayant pas
les fonds nécessaires à sa disposition
qu'un rapport soit présenté à la
Commission des Finances recomman-
dant le paiement de ladite récla-
mation.

Se présentent devant la Commission
M. M. Hubois, Bessner, Martel, Richens,
Bonvasson, Reschamps, Laroches,
protestant contre certains personnes
faisant le commerce de viande en
détail dans les prémisses de la Cité
des Abattoirs de l'Est. Ces messieurs
se plaignent aussi du retard apporté
dans l'abatage de bestiaux, leur
causant des pertes sérieuses dans leur
commerce.

Sur proposition de l'échevin
Ricard, il est
Résolu Que le Secrétaire reçoive instruction
de notifier ladite compagnie d'avoir
à empêcher la vente de viandes en

détail dans leur établissement.

Il est aussi

Résolu Que les Avocats de la Cité soient priés de bien vouloir prendre connaissance de l'acte passé entre la Cité et la Compagnie des Abattoirs de l'Est, afin de connaître les dispositions des clauses contenues dans ledit acte au sujet de l'accommodation que ladite Cité est tenue de fournir aux bouchers, et aussi si la Ville peut prendre des procédures judiciaires contre la dite compagnie à l'effet de la forcer à empêcher la suite de demandes en détail dans son établissement, aux prières de donner leur opinion pour la prochaine séance.

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à louer à Mr. J. B. Fortin un certain étal du Marché St. Jean Baptiste, ainsi qu'à faire changer l'induit des cabinets dans le même marché et faire faire et poser des portes vitrées dans le logis du gardien Moins dans le Marché Bonsecours.

Le Surintendant fait rapport que Mr. J. A. Brunet à qui ont été loués les étals 27, 28, 29, 30 dans le Marché Saint Antoine, doit 10⁰⁰ d'arrérages de loyer.

Résolu de forcer la perception de ces arrérages.

Résolu Qu'un rapport soit présenté au Conseil demandant l'autorisation d'opérer les versements suivants de ses appropriations savoir - prendre \$75⁰⁰ des réparations générales de la Peise Papineau et les appliquer aux réparations générales du Marché Saint Laurent, \$30⁰⁰ des réparations générales de la Peise Hochelaga et les appliquer aux réparations générales du Marché Saint Jean Baptiste et \$25⁰⁰ des réparations générales du Marché à foire et les appliquer aux réparations générales du Marché Saint Jacques.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir -

L. Brophy	\$15 ⁰⁰	J. B. Gregoire	\$7.00
J. E. Rivon	53 ⁰⁰	Salaires	821.00
H. Robitaille	15 ⁰⁰	L. P. Venn	2.00
J. Buisbois	8 ⁰⁰	J. Luceau	5.55
C. Asselin			2 ⁷⁵ - 2.50
G. Girard			19 ³⁵ - 34.25
A. Peltier			9.00
Laurence Robitaille	11 ²⁰ - 122 ⁰⁰		13.59
A. John			9.75
Therrien & Garneau			70.64
H. Chibault			53.27
Light, Heat & P. Coy			90.55
Marin & David	15 ⁵⁷ -		170.25
Canada Roofg. Coy			631.25
Beauvais frères	25 ⁷⁴ - 14 ⁵⁰		95.00

J. W. New
Président

Commission des Marchés

Séance du 2 Octobre 1905

Lundi 2 heures 3/4

Sont présents les citoyens: Desjardins

" Couture

" Dumbrey

" Robillard

" Turner

" Piquin

" Ricard

" Ordre du Jour du 2 Octobre 05"

1- Lecture des minutes

2- Délégations

3- Lecture de la correspondance

4- Signature des mandats

Les minutes de la dernière

séance sont lues et ratifiées

Remises et lues les soumissions

suivantes pour la location des

états 12 et 13 de l'extérieur des

Marchés Saint Antoine, savoir

James Ocalia, conditions ordinaires

P. Leconte \$ 5⁰⁰ par semaine

J. A. Brunk \$ 5⁰⁰ " "

A. Bralo \$ 4⁰⁰ " "

Sur proposition de l'échevin

Robillard, il est

Resolu que lesdits états soient loués à

M. J. A. Brunk, au prix et con-

ditions spécifiés dans sa soumission

Remise et lue une lettre

de Mad. Celina Boncher, loca-

taire des états à légumes 9x10

dans le Marché Saint Laurent

demandant la permission de

renouveler son état.

Est également remise une lettre de M. J. M. Vermette offrant \$ 500 par semaine pour la location des états en question.

Sur proposition de l'échevin Ricard, il est

Resolu que la requête de Mad. Boncher soit acceptée et que lesdits états soient loués à M. Vermette au prix de sa soumission, à condition qu'il n'expose en vente, dans ces états, aucune espèce de conserves en boîtes.

Remise et lue un extrait des minutes de l'assemblée de la Commission de Police au sujet des cochers de place occupant l'espace situé entre le Monument Nelson sur le Square Jacques Cartier.

Resolu de référer cette question à M. le Prévôt avec prière de s'entendre avec les Avocats de la Ville pour examiner les titres de la propriété publique avoisinant le Monument Nelson, afin de savoir, si, d'après les obligations contractées, la Ville a le droit d'affecter cet espace aux cultivateurs venant au marché plutôt qu'aux cochers stationnant à ce poste.

Remise et lue une lettre de M. George Haynes, adressée à son Honneur M. le Maire et référée à cette Commission, demandant au nom de la Société de Bienfaisance

"Sons of England" l'au permission de dicorer le Monument Nelson à l'occasion du centième anniversaire de la mort de Lord Nelson le 21 octobre courant.

Résolu Répondre à la demande de Monsieur, a condition que la dite société soit tenue responsable de tous dommages qui pourraient être causés, soit au Monument à la propriété ou à la personne, durant cette célébration ou la pose des décorations, etc., etc.

Communié et lu une lettre de "The D. B. Martin Leo" en réponse d'une communication de cette Commission en date du 15 Sept. dernier, disant que seront faits toutes les démarches nécessaires pour empêcher la vente de viande dans leur établissement des Abattoirs de l'Est.

Résolu Que cette lettre soit reçue et acceptée.

Sur proposition de l'Échevin Ricard, il est

Résolu Que faire complété avec la balance des fonds disponibles votés au Marché Saint Jacques, certains travaux de peinture audit marché.

Le Docteur L. Laberge, Médecin officier de santé, se présente devant la Commission et expose certaines plaintes qu'il a reçues au sujet du réceptacle à déchets placés au Marché St Jacques.

M. Giroux, clerc dudit Marché, aussi présent donne des explications sur cette question, et il est

Résolu Que pour la Commission de l'Institution de bon vouloir donner institution à M. Roy, l'entrepreneur de l'enlèvement de ces déchets, de voir à faire payer ce réceptacle, tous les Jours, et aussi tout que possible dans la soirée du Samedi.

Résolu Que pour la maladie prolongée de M. S. P. Racette, assistant commis de la Pêch. Papineau, son salaire soit fixé à \$ 500. par année à compter du 1^{er} Octobre courant, soit \$ 8⁰⁰ par quinzaine, et que M. Eug. Ricard, soit temporairement nommé assistant de ladite Pêch. en remplacement de M. Racette, à raison d'un salaire de \$ 300. par année, soit \$ 15⁰⁰ par quinzaine, à compter du 1^{er} Octobre courant.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir-

Meyers & Co.	\$ 15 ⁴⁴	Beauvais	\$ 67.48
L. Brassie	70 ⁰⁰	Waltz & Co.	4.49
Canada Refl.	792 ²⁸	L. D'Orphy	11 ²⁵ , 11 ⁹⁰
Sup. Ports et Mesures			2 ²⁵
Laurier & Robitaille	\$ 2 ³⁹		- 136 ²⁵
M. Jolicœur	8 ⁷⁵		- 10 ⁰⁰ - 10 ⁰⁰
M. Giroux			15 ⁰⁰ 19 ⁴⁰
Salaire			821 ⁰⁰ 821 ⁰⁰

J. Roy
Président

Commission des Marchés
Séance du 16 Oct 1905

Lundi 9 heures p.m.
Sont présents les échevins L'ouy, Pien,
" Couture
" Cumbrey
" Ricard
" Turner

"Orde du Jour du 16 Octobre 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Question, re, avis aux plates, forum
Place Jacques Cartier et St. Rayer.
- 5- Opinion de l'arrêté, re, avis des
ricardos, etc. etc, Abattoir de l'Est.
- 6- Virements de crédits, re, marché
Bonsecours, Hall. C. à poisson.
- 7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées

Remise et lue une lettre de
M. Anthony McChally, demandant
à louer les étaux à ligures nos.
29x30 de l'extérieur du marché
Saint Antoine.

Accordé

Remise et lue une lettre de
M. George Havers, Jr. offrant \$ 5.⁰⁰
par semaine pour la location
des étaux de boucher nos. 30x31
du marché Saint Laurent.

Résolu Revenir cette demande à la
prochaine séance pour plus amples
informations.

Remise et lue une lettre de
M. H. Poth, locataire de l'étal à poisson
nos. 3, dans le marché St. Jean Baptiste,
demandant la permission de re-
mettre ses étaux.

Est également remise une lettre
de M. Henri Moreau, demandant
à louer, aux conditions ordinaires,
l'étal en question

Sur proposition de l'échevin

Ricard, il est

Résolu d'accepter la résignation de Madame
Poth et qu'elle loue l'étal à
M. Moreau aux conditions spécifiées
dans sa soumission.

Remise et lue une lettre de
M. M. A. Claude deie, boucher, de-
mandant à louer temporairement
les étaux de boucher nos. 11, 13, 15 et 17
dans le marché Bonsecours, ces
messieurs offrant de payer le loyer
ordinaire.

Résolu Sur les étaux en question leur sera
loué aux conditions ordinaires, soit
\$ 10.⁰⁰ par semaine, à condition que
ces messieurs soient tenus d'occuper
lesdits étaux durant une période
de quatre semaines à dater de ce
jour, et qu'à l'expiration du terme
ci-haut spécifié, M. M. Claude deie
devront signer leur bail.

Remise et lue une réclama-
tion de M. Max Groulx, en-employé
de ce département, demandant
le remboursement d'une somme

de \$500. lui payé pour certains travaux exécutés à la Place Hochelaga en 1904.

Reçu à la Commission des Finances.
Est soumis par le Surintendant un reçu du Trésorier de la Ville, au montant de \$1200.00 provenant de la vente de vieux bois au Marché Bonsecours. Révisé aux archives.

Résolu Que le Secrétaire soit autorisé à examiner l'acte passé entre la Ville et la Compagnie, "Lithium Gas Control" pour rapport à la prochaine séance.

Est de nouveau discutée la question d'ériger un abri à la plateforme de la Halle Centrale à Poisson, rue des Commissaires.

Sur proposition de l'échevin Beaubray, il est,

Résolu Qu'il soit présenté un rapport au Conseil demandant l'autorisation d'opérer les travaux suivants de ses appropriations, savoir: prendre \$187.00 du crédit voté pour reconstruire le plancher au Marché Bonsecours, \$100.00 du contingent du Marché Bonsecours et \$50.00 des réparations générales du Marché St. Antoine, formant un total de \$337.00, à être appliqués aux réparations générales du Marché Bonsecours.

Sur proposition de l'échevin

Cartier, il est
Résolu Qu'il soit remis à la prochaine séance la considération de l'entreprise de cette construction d'un abri au dit Marché à Poisson.

Le Comité est d'une opinion sur les conditions de la lettre, seule au regard des obligations de l'Etat et de l'Est, et obligations de la dite Compagnie, déclarant que l'acte passé entre la Ville et la Compagnie des Abattoirs de l'Est, ne contient aucune disposition au sujet de l'accommodation que ladite Compagnie est tenue de fournir aux bouchers, sauf le règlement No 129, concernant les abattoirs qui pourrait à l'abattage des animaux durant certaines heures de la journée, auquel ladite Compagnie est tenue de se conformer; les Avocats déclarent aussi que la Ville peut prendre des procédures contre ladite Compagnie, l'enjoignant à faire cesser ou empêcher la vente de viandes dans son établissement.

Résolu Que cette opinion soit reçue et acceptée, et que ladite Compagnie des Abattoirs de l'Est, soit notifiée d'avoir à se conformer aux différents clauses du règlement qui la concernent.

La question de construire des abris aux plates-formes des Places Jacques Cartier et Bergey étant discutée,

et est unanimement
Résolu de présenter un rapport au
Conseil recommandant une
appropriation de \$15000.00 pour
cette fin

Les mandats suivants
sont approuvés et signés, savoir

Ed. Rousseau	\$ 2.50
M. L. H. Paver Compt.	\$ 147.00 - 139.040
Beauvais Thiers	15.194
Salais	827.33
M. J. Murphy	4.50
A. Jobin	9.00 - 9.00
J. Giroux	16.38
J. Gaudreau	4.60
J. B. Grégoire	13.10
J. O. Brophy	20.85
J. Rousseau	8.08
Quenneville & Robitaille	8.74
Citizens Gas Control Coy	12.34
Raimon Lalonde	18.50
H. Chibault	4.95
J. Pagnier	35.00
Maurice & David	102.41
M. Jobin	59.00
Grenier Thiers	7.70
Thrapeau & Lebrunpagnier	15.00

(Assemblée a fournie)
W. W. W.
Président

Commission des Marchés
Séance du 23 Octobre 1905
Lundi 2 heures p.m.

Sont présents les échevins
" Centaur
" Burchray
" Turner
" Ricard
" Pagnier

- " Ordy au Jour du 23 Octobre 1905"
- 1- Lecture des minutes
 - 2- Régulations
 - 3- Lecture de la correspondance
 - 4- Question de construction de l'abattoir
Halle Centrale au poisson
 - 5- Rapport de contrat "Citizens Gas
Control Coy."
 - 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées
Sont lues une lettre de
Mr. Wm Lamb, locataire des étaux
de boucher Nos 18 et 18^e du marché
Saint Antoine, demandant la
permission de remettre ses étaux.

Est également soumise une
soumission de Mr. Théophile Chérié,
offrant \$5.00 par semaine pour la
location des étaux en question.

Résolu d'accepter l'offre de Mr. Chérié,
spécifiée dans sa soumission
Sont crées les commissions
suivantes pour la location des
étaux de boucher Nos 18 et 18^e dans
le marché Saint Laurent, savoir

Geo. Remus Jr offrant \$5⁰⁰ par semaine
H. Petelle, " 5⁰⁰ par semaine.

Sur proposition de l'échevin Ricard, il est
Résolu Que M. H. Petelle ayant déjà un état dans ledit marché, que l'offre de M. Remus soit acceptée aux conditions spécifiées dans sa commission

M. l'échevin Wilson se présente devant la Commission au sujet des plaintes formulées par les bouchers, relativement au retard apporté dans l'abatage des bestiaux par la Compagnie des Abattoirs de l'Est.

A ce sujet est soumise et lue, une lettre de ladite Compagnie des Abattoirs de l'Est, en réponse à une communication de cette Commission sur cette question, déclarent qu'elle fera tout en son pouvoir pour que satisfaction soit donnée aux intéressés

Résolu Que cette lettre soit reçue et acceptée et que dans l'intervalle la Commission s'occupera de voir à ce que ladite Compagnie se conforme à ses obligations.

Résolu Que le secrétaire reçoive instruction de notifier la Compagnie "Citizens Gas Control" qu'après le 30 Prochain (1905) ses contrats à

gaz fixés au gazomètres des marchés Bonsecours, St. Jacques et au Foire, ne seront plus requis après la date ci-dessus mentionnée.

Résolu De commencer incessamment la construction d'un abri à la plateforme de la Halle Centrale au poisson rue des Commissaires, tel qu'autérieurement décidé.

Résolu De remettre à la prochaine séance l'étude du Cahier des charges pour la concession du privilège de la vente du fourrage au Marché à bestiaux de l'Est, lequel privilège devant expirer au 1^{er} Janvier 1907.

A la demande de l'échevin Ricard, une requête a été présentée à M. J. R. Barlow, Inspecteur de la Ville, le priant de bien vouloir fournir à ce département, deux réceptacles en fer devant être utilisés au Marché Saint Jacques.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir-

M. Joliveau	\$ 25.90
A. Jobin	8.55
C. Asselin	5.96
L. Brophy	14.90

Siance ajournée

J. Méry
Président

Commission des Marchés
Séance du 6 Novembre
Durée 2 heures p. l. v.

(Assemblée à l'année)

Sont présents les échevins Lemay, Du

" Lemay
" Bouchard
" Robillard
" Turner
" Piquin
" Ricard

" Ordre du jour du 6 Novembre 1905

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Question de transporter la Peseé Hochelaga dans un autre endroit
- 5- Étude du Cahier des charges
a. Privilège de vendre le fourrage au Marché à bestiaux de l'Est.
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Sont lues les soumissions suivantes de M. M. G. Dixon et J.B. Fortin offrant chacun \$100 par semaine pour la location de l'étal à légumes No. 14 du Marché Saint Jean Baptiste.

Sur proposition de l'échevin Piquin, il est

Résolu Que la soumission de M. Dixon soit acceptée aux conditions spécifiées.

Sont lues une lettre de

M. Lebas Richer, demandant la permission de remettre ses étaux au boucher No. 19 1/2 x 21 dans le Marché Saint Jacques.

Est également soumise une lettre de M. Gabriel L. Giroux, demandant à louer, aux conditions ordinaires, les étaux en question.

Résolu R'acquiescer à la demande de M. Richer et que soient remis à M. Giroux lesdits étaux, aux conditions spécifiées dans sa soumission.

À la demande de l'échevin Leclaire, il est

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à faire installer une fournaise dans la salle du Marché Saint Jean Baptiste, avec les fonds existants disponibles qu'il pourra trouver, à l'effet de chauffer ladite salle les jours de location.

Étant soulevé la question de faire transporter la Peseé Hochelaga du coin des rues St Catherine et Marlborough au coin des rues Brocad et Notre Dame, pour permettre la construction d'un bain public à l'endroit où est actuellement ladite Peseé.

Résolu Il est unanimement résolu de présenter à la Commission des Finances un rapport recommandant un crédit de \$1000 pour cette fin, et que des prix soient immédiatement demandés

Pour l'exécution de ces travaux,
les mandats suivants sont
approuvés et signés - savoir.

Mats Mailhot	145
M. Simonneau	13 ⁵⁰ - 295
J.B. Grégoire	11.47
Salaires	821.33
Krapeau & Chauvagne	3.37
A. Jobin	9.00
Beauvais Frères	.55

M. J. J. J.
Président

Commission des Marchés.

Séance du 9 novembre 1905

Jeu de 3 heures 1/2.

Le présent les échevins Conf. pris.
" Lecteur
" Bouchray
" Robillard
" Currier
" Pagnier
" Picard

"Ordre du jour du 9 novembre 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance.
- 4- Versements de fonds, etc. au Marché
Bonsecours, etc. au Marché St-Jean
Baptiste.
- 5- Question de la couverture de, abri-
Halle centrale au poisson.
- 6- Commissions, etc. transport de la
Cave Hochelaga
- 7- Etude au cahier des charges et
privilege de la vente du fourrage
au Marché à bestiaux de l'Est.
- 8- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Sur une lecture de lettres de
M. H. Malo, fils, locataire des
étangs à légumes Nos. 24 x 28 dans
le marché Saint-Antoine, deman-
dant la permission de remettre
un desdits étangs, le No. 28, M. Malo
s'engage, en outre, d'y faire une
séparation à ses frais et dépense.

Resolu Que l'état en question (28) soit immédiatement mis en location et que recours soit gardé contre ledit M. Prato jusqu'à l'expiration de son bail.

Avant de procéder à l'ouverture des commissions reçues pour le déplacement du bureau de Pesage Hochelaga dans un autre endroit, et après avoir pris connaissance d'un plan de terrain préparé par M. J. Lecharlebois, dessiné sur la lecture sur recommandation de M. le Président, il est

Resolu Que présentée un rapport à la Commission des Finances, demandant que soit mise à la disposition de cette Commission, une partie du terrain situé au coin Sud Ouest des rues Provoine et Marceau à l'effet d'y établir leur bureau de pesage.

Sont alors ouvertes les commissions suivantes pour le déplacement du bureau de Pesage Hochelaga et bâtisse attenante, au coin des rues Ste Catherine et Marlborough, pour être transportés sur un terrain appartenant à la Cité situé au coin Sud Ouest des rues Provoine & Marceau, et remettre la bâtisse à ce dernier endroit dans son état actuel, savoir

Pierre Robillard, demandant \$ 480⁰⁰ à l'exception de fixer la balance.
Georges Tétrault, demandant \$ 500⁰⁰
Edouard Haubank, Esq, demandant \$ 41⁰⁰ pour réparer, nettoyer et installer la balance, seulement, sur ses fondations au même endroit.

Yrahan Chius, demandant \$ 300⁰⁰
Yrahan Chius étant les plus bas soumissionnaires, mais refusant de se conformer à certaines conditions de responsabilité, leur soumission est en conséquence rejetée.

Sur proposition de l'échevin Ricard, il est

Resolu Que les soumissions de M. Pierre Robillard et Edouard Haubank soient acceptées au prix et conditions spécifiés dans leur dite soumission.

Est soulevée la question de faire couvrir le toit de l'abî actuellement en arie de construction à la plate-forme de la Halle-Centrale au poisson, rue des Commissaires

A ce sujet est arrivée une soumission de M. J. H. Loftus, offrant de couvrir leur toit avec du papier de trois plis et une couche de ciment "Loftus" garantie pour cinq ans, à raison de \$ 3²⁵ au carré.

Après délibération, l'échevin

Résolu Que le Président soit prié de convoquer une séance pour lundi le 13 courant à 2^o heures p.m., à l'effet de prendre de nouveau cette question en considération.

Ex. echevin Cuvier présent à cette séance expose certains cas de garanties données sur différents travaux.

Sur proposition de l'échevin Ricard, il est

Résolu Qu'à l'avenir toutes les soumissions qui seront reçues pour travaux ordonnés par cette Commission, devront, suivant le cas, être accompagnées d'une garantie et que le Surintendant soit prié de ~~voir~~ s'assurer avant l'exécution de tous travaux si, des garanties, ont ou pas été données antérieurement pour des travaux de réparation ou autres, lesquels travaux la Commission se proposerait d'entreprendre de nouveau.

La Commission procède à l'étude du cahier des charges pour l'édifi. du privilège de vendre le fourrage au Marché à bestiaux de l'Est.

Après avoir étudié, clause par clause, le dit cahier des charges et y avoir fait les amendements jugés nécessaires, il est

Résolu Que le Président se soit bien entendu avec les auteurs des cahiers des charges de la Ville quant à l'amendement de certains clauses audit cahier des charges, et aussi pour savoir si la Commission peut se dispenser de présenter le dit cahier des charges au Conseil pour son approbation et à demander des soumissions pour ledit privilège sans son autorisation.

Résolu Qu'il soit présenté un rapport au Conseil demandant l'autorisation d'y dépenser le montant suivant de ses crédits, savoir - prendre \$ 7,41 du crédit voté pour la reconstruction du plancher du Marché Bonsecours, \$ 207 des réparations générales de la Pêsié Hochelaga et \$ 1,96 du combustible, en tout \$ 11⁴⁴ à être appliqués au contingent du Marché St. Jean Baptiste.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir

L. Brophy	\$ 13.03
Beauvais frères	20.90
J. H. Lehaletois	11.47
L. Asselin	3.75
M. Gravel	5.00

ajournée à lundi le 13 courant à 2^o p.m.

J. Gauthier Président
Pro-ter.

Commission des Marchés
Séance du 13 novembre 1905
à 2^h 30 heures S. M.
Sont présents les échevins Lévesque,
" Couture
" Amulroy
" Guimier
" Robillard
" Pagnier
" Ricard

"Ordre du Jour du 13 novembre"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Virements au fonds, Mr. Bouscous
au Marché St-Jean Capitale
- 5- Question du toit de l'Abri Halle
Centrale au poisson.
- 6- Soumissions re, transport de la
Hochelaga
- 7- Evides des Cahiers des Charges re,
privilege de la vente du fourrage
au Marché à bestiaux de l'Est
- 8- Signature du mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Lecture et lue une lettre de
Mr. E. Lefebvre, commerçant, deman-
dant à louer un des trois états
de boucher Mes. 13 x 15 et 17 dans
le Marché Bouscous, aux condi-
tions ordinaires.

Résolu Réviser cette demande als Sur-
intendant et qu'il soit autorisé
à disposer de ces états le plus

avantageusement possible

Lecture et lue une lettre de
l'Hon. P. O. Rand, Greffier de la Cité,
demandant de lui faire parvenir,
dici au 1^{er} décembre prochain, la
liste des crédits requis par cette Com-
mission pour l'an prochain 1906.

Résolu Que le surintendant soit prié de
préparer, le plus tôt possible, la liste
des crédits requis par ce département.

Le échevin P. N. Lapointe présent
à cette séance, recommande au nom
de pensionnaires contributables, que soit
installé sur la place Jacques Cartier,
une balance pour l'accommodation
du public en générale

Résolu Que le surintendant soit autorisé
à faire placer dans un endroit
convenable sur ladite place Jacques
Cartier, la balance en question.

Est au nouveau prise en
considération la soumission de
Mr. J. H. Loftus, soumise à la dernière
séance par l'échevin Couture, à l'effet
de faire couvrir en ciment le toit
de l'abri actuellement en voie de
construction sur la plate-forme
de la Halle Centrale au poisson
sur des Commissaires.

Mr. Leharland, représentant la
compagnie "Loftus Fire and Water
proof Roofing Cement" étant présent,
demande les avantages de ce nouveau
procédé et soumet en même temps
certaines révisions.

Ce jour de délibération l'échevin
Bouchay propose que le tout au
dit ahui, soit converti en petite
tôle galvanisée.

L'ordonnance de la Commission
de Mr. J. H. Lefebvre est acceptée.

La motion principale est
mise aux voix, la Commission
se retire comme suit.

Par Bouchay, Currier, Piquin, Ricard &
Lentur-Lenture, Robillard,

l'avis, elle est adoptée et

Resolu En conséquence.

Après la communication de la
Commission l'échevin Lenture
et propose que des soumissions
prises soient demandées pour
ces travaux, il est alors

Resolu En conséquence.

D'après l'opinion verbale
des Avocats de la Cité, donnée
à Mr. le Président au sujet
des informations mentionnées
à une assemblée précédente,
concernant le Cahier des Charges
pour la concession du privilège
de vendre le foin au Marché
à bestiaux de l'Est, il est

Resolu Représenter un rapport au
Conseil, recommandant que
ledit Cahier des Charges pour
la concession du privilège de
vendre le foin au Marché

à bestiaux de l'Est, qui approuvé
par les Avocats de la Cité, soit ratifié
et approuvé par le Conseil, et que
cette Commission soit en conséquence
autorisée à demander immédiatement
des soumissions pour la
concession du privilège en question.

Le tout est ainsi adopté et
approuvé et signé, savoir
Monsieur Lefebvre, Secrétaire, 133, 69

(44 mots rayés nuls)

Président

Commission des Marchés.
Séance du 30 novembre 1905
Lundi 5^h heures, pl. m.
Les présents le l'échevin Douc. Près.

- " Crestine
- " Bouchray
- " Currier
- " Ricard
- " Piquin
- " Rolland

"Ordre du jour du 30 novembre"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulation
- 3- Lecture de la correspondance.
- 4- Ouverture des soumissions, et-
abri, Halle Centrale au prison.
- 5- Rappels de l'arrêté
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Surmise et lue une lettre
de M. M. J. A. Piquinais leie,
légataire de l'état à légumes ^{Marché} ^{Montreal}
33, rue des Commissaires, deman-
dant la permission de remettre
leur dit état.

Est également soumise une
lettre de M. H. C. Palibet, commu-
sant au fruit, demandant à louer
l'état en question, aux conditions
ordinares \$ 7⁰⁰ par semaine.

Sur proposition de l'échevin
Rolland, il est

Résolu que la requête de M. M. J. A.
Piquinais leie soit acceptée et que

le dit état soit loué à M. Palibet,
aux conditions spécifiées.

Ce avant au premier et l'ouverture
des soumissions reçues pour couvrir
en petite tôle galvanisée, sont le toit
de l'abri érigé sur la plate forme
de la Halle Centrale au prison,
rue des Commissaires, l'échevin
Ricard, attire l'attention de la
Commission sur certains remarque
faites par différents constructeurs, quant
aux matériaux spécifiés dans le
Cahier des charges pour l'exécution
de ces travaux.

Après délibération, il est
Résolu que les dites soumissions reçues
soient ouvertes et considérées selon
le dit cahier des charges préparé
à cet effet.

Les soumissions suivantes, sont
alors ouvertes, savoir:

Habeau (Chaubagne)	\$ 6 ⁵⁰	"	35	"	218 ²⁵
R. Ruquette	6 ²⁵	"	35	"	218 ²⁵
O. Hogue	7 ⁰⁰	"	35	"	245 ⁰⁰
L'Espérance (Rolland)	7 ⁵⁰	"	35	"	262 ⁰⁰
Mariet & David	6 ⁵⁰	"	35	"	227 ⁵⁰
M. Germain leie	5 ⁹⁰	"	140 x 25	"	206 ⁵⁰
Jos. Chibaiet	6 ²⁵	"	34	"	225 ⁰⁰
Jos. Lamarche	6 ⁰⁰	"	35	"	228 ⁰⁰
H. C. Palibet	—	"	34	"	238 ⁰⁰

Sur proposition de l'échevin
Rolland, il est

Résolu que le contrat pour l'exécution
desdits travaux, soit accordé

Mr. M. H. Rabreau & Co. en charge
 les plus bas soumissionnaires,
 aux prix et conditions spécifiés
 dans le cahier des charges.

Les mandats suivants sont
 approuvés et signés, savoir:

Mutual Light Heat & Power	60 ^x
Lamont & Robillard	1164.61
G. Pagnier	23.35

J. Vevey
 Président

Commission des Marchés.

Séance du 27 Novembre 1905
 Lundi 2 heures p.m.

Sont présents les membres de la Com. des M.
 " Cochrane
 " Bouchard
 " Turner
 " Robillard
 " Pagnier
 " Turner

" Ordre du Jour du 27 Novembre "

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Résolution, re. rapport au Trésorier
 crédit \$150. saup. Desi Hochberg.
- 5- Rapport du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
 sont lues et ratifiées.

Comme il en est une lettre de
 Mr. M. Paquet & Paquet, Cocontractaires
 des étaux Nos. 1 & 2 de l'extérieur du
 Marché St. Jean Baptiste, deman-
 dant la permission de remettre
 leurs étaux.

Résolu Que la requête de Mr. M. Paquet &
 Paquet soit accordée et que ses cautions
 soit gardé contre eux jusqu'à
 l'expiration de leur bail.

Les soumissions suivantes
 pour la location des étaux en
 question, sont alors prises en
 considération, savoir
 G. Manning offrant \$400 par semaine.

L. Recaulniers, offrande 4⁰⁰ par semaine
 A. Dumais " 3⁵⁰ " "
 A. Vandelay " 3⁰⁰ " "

Sur proposition de l'échevin
 Quibray, il est

Résolu Que l'offre de Mr. Prammings soit
 acceptée aux conditions spécifiées
 dans sa soumission.

Somme et lue une lettre
 de Mr. J. Leconte, de la raison
 sociale Leconte & Fortin, mar-
 chands de fruits et locataires du
 Marché Bonsecours, informant
 la Commission qu'il se retire
 de la société, pour raison de santé.

Est également sommé une
 lettre de Mr. L. Fortin, associé
 de Mr. Leconte, demandant
 l'autorisation de charger quelqu'un
 de l'administration de son
 commerce.

Sur proposition de l'échevin
 Robillard, il est

Résolu d'acquiescer à la demande de
 Mr. Fortin et d'accepter la rési-
 gnation de Mr. Leconte, à con-
 dition, cependant, que ces Mr. L.
 soient tenus conjointement res-
 ponsables du loyer jusqu'à
 l'expiration du bail.

Est prise en considération
 une lettre de Mr. M. Roppeau et
 Lebrunpaigne, plombiers, modifiant
 leur soumission en date du 20
 courant et demandant \$ 750.

au lieu de \$ 195. Leur courrier en petits
 côtes galvanisés sur laquelles, tout le
 toit de l'abri érigé à la Halle Centrale
 à Québec, sur des bornes.

Sur proposition de l'échevin
 Couture, il est

Résolu d'accepter l'offre de ces messieurs, aux
 conditions spécifiées dans leur dite
 lettre.

Résolu de présenter au Conseil un rapport
 recommandant qu'un crédit de
 \$ 150⁰⁰ soit affecté à la construction
 d'un oratoire sur le terrain appar-
 tenant à la Ville et situé au coin
 des rues Notre-Dame & Beauvais, sur
 lequel a été reconstruite la Paroisse
 Hochelaga.

Il est aussi
 Résolu de présenter au Conseil un rapport
 recommandant qu'un crédit de
 \$ 100⁰⁰ soit affecté à l'exécution de
 certains travaux urgents, dans
 différents endroits du Marché
 Bonsecours.

Quant au lieu de la question
 de la concession du privilège
 pour la vente du fourrage au
 Marché à bestiaux de l'Est.

Sur proposition de l'échevin
 Ricard, il est

Résolu Que soient demandés, par la
 voie des journaux, des soumissions
 pour la concession du privilège
 en question, d'après les conditions
 spécifiées dans le cahier de charges.

préparé à cet effet et adopté à une séance de cette Commission en date du 9 novembre courant, en fait à l'opinion des Associés de la Ville.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

Chap. Jobin		5 ⁰⁰
M. Golicauer	27 ⁶⁵	34.18
M. H. Lamereau		3.30
J. B. Grégoire		6.00
Salaires.	89 ⁹³	87.33

J. Wemy
Président

Commission des Marchés

Séances du 6 décembre 1905

Mercredi 3 heures p.m.

Sont présents les échevins Roy, Pés.

- " Couture
- " Bouchray
- " Currier
- " Pagnier
- " Ricard
- " Robillard

" Ordre du jour du 6 décembre "

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Étude des crédits pour 1906
- 5- Rapport du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Levée et lecture de lettres de M. H. Beauvieux, secrétaire correspondant de l'Association des Marchés, s'opposant à l'octroi du contrat, à des compagnies privées, pour la concession du privilège de vendre du foin au Marché à bestiaux de l'Est, et déclarant de plus que l'Association est en faveur de l'entretien dudit marché par la Ville.

M. A. Leclerc, président de l'Association, présent à cette séance, donne certaines explications à ce sujet et recommande certaines que différentes améliorations sont

fautes au dit marché!
 La Commission informe M. Levesque, par un avis tout nécessaire, et requiert dans le crédit de 1906, pour donner Justice à ses Justes réclamations.

Le même et par une réclamation de M. M. De Boies, Bro, locataire du Marché St. Laurent, relevant à \$ 55⁰⁰ le dommage causé à ses marchandises par l'eau provenant du toit défectueux du dit marché!

Résolu de référer cette question à la sous-commission des réclamations.

Sur proposition de l'échevin

Résolu de recommander que le crédit de \$ 150⁰⁰ soit affecté aux réparations à la couverture du dit marché, et qu'un crédit de \$ 15⁰⁰ soit aussi affecté à certains travaux urgents au Marché Saint Jacques.

M. l'échevin Paquin attire l'attention de la Commission au sujet du foir pesé à la campagne et apporté par les cultivateurs à la Ville pour y être vendus.

M. le Président informe M. l'échevin Paquin que les amendements proposés à la charte continuent un clause

touchant cette question.

Le même et par une lettre de M. M. Jules Trudeau, commis du Marché Saint Laurent et St. Eugène, au Marché Saint Antoine, demandant une augmentation de salaire.

Résolu de prendre en considération ces demandes dans l'étude des crédits requis pour 1906.

Le même et par une lettre de M. M. K. Lacombe, locataire du Marché Saint Jacques, demandant qu'il soit posé un tuyau (cheminée) à son étal.

Résolu de référer cette question au Sur-intendant.

Sur Commission proposée dans l'étude des crédits requis pour l'administration des marchés pour l'exercice de 1906, et après qu'un fait les modifications jugées nécessaires, il est

Résolu de présenter à la Commission des Résidents un rapport recommandant que les importants services soient mis à la disposition de la Commission des Marchés.

	Salaires.	1905	x	1906
J. E. Biron		1,800	60	2,000
A. L. Blane,		800	"	1,000
M. Jolin		1,050	"	1,100
J. S. Gagnon		650	"	700
E. Dupré		650	"	700
A. Choquet		650	"	700

	1905	1906
W. Dwyer	750	750
J. Gaudreau	700	750
D. Hoque	400	450
J. Holthaus	600	650
Eug. Ricard	500	550
J.B. J. Flynn	650	700
J. Daniel	600	650
J. Giroux	700	750
P. Masson	500	600
J.B. Grégoire	600	650
C. Casselin	750	800
R. Hausmann	650	700
W. Kupre	600	650
E. Gauthier	650	700
W. J. Murphy	750	800
H. Poitras	700	700
W. J. Page	700	700
J. Senécal	⁷⁵⁰ ₂₀₀ 1,050	1,100
P. Moiré	600	600
R. Dallaire	600	600
A. Bissonnette	575	600
P. Leharté	550	575
	\$ 19,775	\$ 21,275
Téléphones		200
Contingent des marchés		1,865
Eclairage		1,800
Combustible		1,000
Revenues Contingent généraux		350
(Travaux & Réparations)		
Marché Bonsecours	\$	17,600
" St. Antoine		400
" St. Laurents		1,500
" St. Jacques		400
" St. Jean Baptiste		500
" à Join		100
	\$	46,940

Marché à bestiaux de l'Est	\$ 46,940
Mairie Central au Prison	600
Resier Papineau	50
Proc. Hochelaga	300
Municipal (Cassette)	50
Total	\$ 107,540

Résolu Que mardi prochain le 17 courant, soit fixé pour l'inspection annuelle des marchés et pesées sur le contrôle de la Commission des marchés.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

J.B. Grégoire	\$ 19.44
R. Dwyer	18.00
Bourcier fils	5.75
P. Masson	2.13
Gauthier fils	27.53
J.B. J. Flynn	4.30
M. Jolicœur	21.81
C. Casselin	3.50
J. S. Canning	2.00
J. Gaudreau	4.49
Collin Scale Coy.	28.60
Marier & David	70.00

J. Reilly
Président

Commission des Marchés

Séance du 18 Dec. 1905

Lundi 9^h 15

- Sont présents les échevins Lévy, Pies-
- " Couture
- " Bouchay
- " Guerin
- " Rolland
- " Piquin
- " Ricard

"Crédit du Jour du 18 Dec. 1905"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Ouverture des soumissions. Re,
Privilège pour la vente du fourrage
au Marché à bestiaux de l'Est.
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Sont arrêtés par le sous-Préf. sur de la ville, M. R. Bouchay, les soumissions suivantes pour le renouvellement du privilège pour la concession du privilège de vendre du fourrage au Marché à bestiaux de l'Est, savoir:

Cie. du Pacifique Canadien	offrant	\$ 2.050
Ray Vie		\$ 260

Sur proposition de M. l'échevin Ricard, il est résolu que soit différé à une prochaine séance, la prise en considération de cette question.

Résolu

Le Comité de leur une requête signée par eux, leurs membres de commerçants de Québec de Montréal et des environs, demandant que soit aboli la vente de bétail, le dimanche, aux marchés à bestiaux de l'Est et de l'Ouest.

Résolu

Sur proposition de M. l'échevin Rolland, il est résolu que cette question soit laissée au Comité d'administration, avec l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à l'effet de faire cesser cette pratique.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

J. A. Rivon	\$ 63.25
B. Leveson	2.70
Queen Hotel	52.00
Belle Tel. Coy	.25
Beauvais frères	1.98
C. Asselin	5.00
M. L. H. P. Coy	212.84
Salaires	821.33
M. Siurongau	4.00
H. Fleury	99.90
P. Masson	7.13
Dumonce & Robitaille	9.54
Krapeau & Lehoucq	278.00

(Garnier) J. Veau
Président

Commission des Marchés
Séance du 18 Jan. 1906
Jeudi 3 heures p.m.
Sont présents: M. Levesque, L'Emp. M.
" L'Oratoire
" Beaubien
" Ricard
" Guerin
" Piquin
" Robillard

- Ordre du Jour du 18 Janvier.
1- Lecture des minutes
2- Régulation
3- Lecture de la correspondance
4- Rapport du Surintendant
5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Sont lues et lues les demandes de personnes suivantes, J. O. Lalonde locataire des étaux de boucher Nos. 30 x 31 dans le Marché Saint Antoine, et M. J. H. Guerin locataire des étaux Nos. 13 x 14 dans le Marché Bonsecours, une des Commissaires demandant chacun l'autorisation de remettre leurs étaux.

Est également soumise une lettre de M. Alf. Gauthier demandant à louer, à raison de \$3⁵⁰ par semaine, les étaux Nos. 30 x 31 au Marché Saint Antoine.

Résolu Que les étaux en question soient mis en location et que

aucun soit gardé en réserve jusqu'à l'expiration de leur bail, et que le Surintendant soit autorisé à louer lesdits étaux aux mêmes conditions favorables.

Sont lues et lues une lettre de M. Alf. Richard, locataire de l'étal au Marché Bonsecours, demandant à louer l'étal No. 20, ainsi que son, M. Richard demandant aussi la permission de construire une glacière dans l'étal en question.

Sur proposition de l'Oratoire Robillard il est

Résolu Qu'acquiesce à la demande de M. Richard et que permission lui soit accordée de construire une glacière dans cet étal, ces travaux cependant devant être exécutés à ses frais et dépens sous la surveillance du Surintendant.

Sont lues et lues une lettre de M. Louis Piquin, de la commission sociale, Piquin et Gauthier, locataires du Marché Bonsecours, une des Commissaires, informant la Commission qu'il s'est retiré de la société.

Est également soumise une lettre de M. J. H. Gauthier, associé, demandant l'autorisation de continuer le commerce au même endroit, sous la raison sociale de J. H. Gauthier & Co.

Résolu Que la lettre de M. Piquin soit

recevoir et acquiescer à la demande de Mr. Lotté.

Le compte au compte de la Compagnie "Northwestern Light, Heat & Power" (1897) étant le montant, *pro rata*, basé sur le mois précédent. Sur la dernière élection, fournie au Marché Saint-Jean Baptiste du 2 au 26 Octobre 1905, dépenses provenant de la déficience du compteur.

Question différée

Leur requête appuyée par l'échevin Proulx et signée par plusieurs locataires du Marché Saint-Jean Baptiste demandant que soient écarter de l'extérieur du dit marché les commerçants licencés.

Résolu Que soit différée à la première séance de la nouvelle Commission des Marchés, la prise en considération de cette requête.

Mr. Leharbomieu de la rue sociale Leharbomieu et frères, locataires du Marché Bonsecours, rue des Commissaires se présente devant la Commission et demande que soit enlevé le compteur placé en face de son étal, lequel est la propriété de Mr. Brassé sur son terrain.

Résolu Acquiescer à la demande de

Mr. Leharbomieu, et que soient spécifiés dans le règlement du dit étal, certains crédits à l'égard de la Jandrie le locataire Mr. Brassé, ainsi qu'enlever le compteur de ces étals.

Sur l'habitation de l'échevin Robillard, il est

Résolu Il a consenti à chacun des sous-missionnaires suivants le dépôt de \$500. qu'il a fait entre les mains du Trésorier de la Cité, en garantie de l'exécution des clauses du contrat pour la concession au privilège de vendre du fourrage au Marché à bestiaux de l'Est, lequel contrat n'a pas été accordé, *car*.

Le lieu du Pacifique Canadien Roy-Lois

Cette séance étant la dernière avant le renouvellement du Conseil et des Commissions, les Membres expriment à Mr. le Président leurs félicitations pour la manière dont il a conduit le département des Marchés durant les deux années qui viennent de s'écouler, et Mr. le Président remercie de leurs compliments ses collègues et leur adresse ses vœux sincères.

Les mandats suivants sont approuvés et signés *car*.

R. Brophy	15.05-11.15	2.36
R. Poiraud & Renier		55.40
Leclercq Gar. Central Coy		9.35
Walt. & Marchot		4.12
Beauvais freres		83.08
Canadian Garbancs Coy		41.39
M. Pagnier		88.95
H. Denton		3.16
J. Paquette		15.00
P. R. Dillard		463.85
Leguinec & Robitaille		81.53
P. Simoneau		5.40
Montreal Steeple Works		9.00
M. L. H. Power Coy.		173.99
Branier & David		15.15
M. Germain & Cie		28.95
Inspection des Marchés		31.00
P. Morin		18.75
J. B. Giguere		8.35
M. Jolicœur	7.24-31.19	
J. H. Lehautebois		3.14
J. Rivin - J. Masson		7.13
C. Asselin		2.00
Salaires		887.97
G. Giroux		13.30

J. H. Lehautebois
Président

Le conseil en des branches,
leau du 16. Juin 1906
L'audace 9^h heures p.m.
Sont présents les Pères. Les présents
" Lévesque
" Lymbrau
" Martini
" Guay
" Nord
" Liguier

- "Ordre du jour du 16. Juin 1906"
- 1- Lecture des minutes
 - 2- Régulations
 - 3- Égualisation des trois Commissions
 - 4- Lecture de la correspondance
 - 5- Rapport du Surintendant
 - 6- Signature des mandats.

Avant de procéder aux affaires,
M. le Président souhaité la bienvenue
aux nouveaux membres de cette
Commission et les félicité de la
marque de confiance que leur
intervention les citoyens en les
choisissant pour les représenter
au Conseil. Il exprime aussi
l'espérance de voir fonctionner parfaite-
ment le département des Marchés
par l'intelligente collaboration
de ses collègues, durant les deux
années qu'il aura à présider la
Commission.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.
Sur proposition de M. Liguier
Guay, il est

Résolu Lesdits Messrs. Lesdits commissaires des
différents marchés et boires soient
convoqués comme suit, selon la
liste suivante. Sur les Résidents
Marché St. Louis, Messrs. G. G. G. G.
St. Louis, Messrs. Guay et Currier
Marché St. Jacques, Messrs. P. L. L. L.
St. Louis, Messrs. P. L. L. L. et Marché
Marché Saint Antoine et à
Restaurants de l'Est.
St. Louis, Messrs. Guay et Marché
Marché à Restaurants de l'Est,
St. Louis, Messrs. P. L. L. L. et Marché
St. Louis, Messrs. P. L. L. L. et Marché
Marché à St. Louis.
St. Louis, Messrs. Currier et Marché
St. Louis, Messrs. Currier et Marché

Sont soumises les commissions
suivantes pour la location
de l'étant de l'Est, No 91011-12
du Marché Saint Jean Baptiste
St. Louis, Messrs. P. L. L. L. par semaine
St. Louis, Messrs. P. L. L. L. " 5^{de} " "

Résolu Sur proposition de l'échevin
Currier, il est
Résolu Que soit acceptée la commission
de Mr. Currier, aux prix et
conditions spécifiées.

Sommé et lu une lettre
de Mr. Ernest Villiotte, deman-
dant à louer les états à légumes
Nos. 25 x 26 de l'extérieur du
Marché Saint Antoine.

Sur proposition de l'échevin
Lévesque, il est

Résolu Acquiescer à la demande de
ce promoteur.

Sur proposition de l'échevin
Currier, il est
Résolu Acquiescer à la demande de
ce promoteur.

Résolu Acquiescer à cette demande.

Et de nouveau prise en
considération une requête soumise
à la dernière séance, demandant
que soient exclus de l'extérieur du
Marché Saint Jean Baptiste, les
commerçants licenciers.

Mr. l'échevin Currier, qui a lu
cette requête, est informé par Mr.
le Président que cette question
est du ressort de la Législature,
et que, en conséquence, la com-
mission devra attendre à l'an
prochain à l'effet de demander
à ce sujet un amendement à
la charte.

Sont nommés et lu, les
applications suivantes pour la
position d'assistant commis
au Marché à Restaurants de l'Est,
en remplacement de feu Mr. H. H.
G. H. H. H. - Geo. Riopel
P. P. Sylvestre - L. H. Vallières
A. Bessinet - J. H. H. H.
J. A. Carle - J. H. H. H.

L'échevin Martin demanda à la Commission que cette nomination soit remise à une prochaine séance.

L'échevin Bumbrey se prononce en faveur de la promotion et propose que Mr. L. Pallaire, balayeur au Marché Bonsecours, soit nommé à la position en question, et que, en cas d'incapacité qu'il soit remplacé par Mr. A. Bissonnette autre balayeur audit Marché Bonsecours.

Après délibération, il est unanimement

Résolu Que Mr. L. Pallaire, balayeur au Marché Bonsecours, soit nommé, à titre d'essai durant un mois, en remplacement de feu Mr. M. Dupré, assistant commis au Marché à bestiaux de l'Est, et si, dans le cas où ledit Mr. Pallaire se trouvait incapable de remplir ces fonctions ou jugé incompetent par le Surintendant, qu'il soit tenu de reprendre ses fonctions ordinaires au Marché Bonsecours et remplacé audit Marché à bestiaux de l'Est, par Mr. A. Bissonnette autre balayeur audit Marché Bonsecours et que la nomination d'un balayeur pour le marché en question soit, en conséquence, remise à plus tard.

Le Surintendant fait rapport que dans la nuit des 5 courant, un incendie a causé certains dommages dans la partie centrale des Marchés Bonsecours, située à l'étage des étals de bouchers.

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à faire préparer un estimé du coût des dommages causés par cet incendie et qu'un rapport soit présenté à la Commission des Finances, pour demander que la somme spécifiée dans ledit estimé soit immédiatement mise à la disposition de cette Commission, à l'effet de faire exécuter ces réparations dans le plus court délai possible.

Sur proposition de l'échevin Bumbrey, il est

Résolu Que le présent rapport à la Commission des Finances, recommandant que la somme de \$ 150⁰⁰ notée au crédit de la Caisse Hochelaga, lors de la distribution des crédits en décembre dernier et subseqüemment retranchée, soit de nouveau mise à la disposition de ce débatement pour payer certains travaux déjà exécutés et pour l'exécution d'autres travaux urgents devant compléter l'installation de la dite Caisse sur un nouveau emplacement, c'est-à-dire des rues Saint-James et Provençales.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés par nous

Lalonde	591 ⁰⁰ 591 ⁰⁰	206.00
A. Brabant	13 ⁰⁰ 11 ⁰⁰	17.87
C. Lévesque	3 ⁰⁰	11.35
J. Masson		1.47
V. Giroux		8.34
J. Guéneau		7.50
M. Joliveau		26.73
J.B. Grégoire		1.15
Uver & fils (24)		84.00
A. Gauthier		6.60
P. Lincum		10.75
Expérance & Foyette		72.50
Guarneri & Politiello		27.25
Guymon & Fontaine		7.10
R. Calostagno		44.50
Beauvais frères	7.47	18.50
P. Piquin		4.20
Light, Healy & Power		234.08

J. Neveu
Président

Commission des Marchés
Séance du 14 Mars 1906.

- Président 2^o heures p.m.
Sont présents les échevins: Leij, Président
" Turin
" Bouchray
" Martin
" Guay
" Ward
" Séguin

- Ordre du jour du 14 Mars -
1- Lecture des minutes.
2- Régulations.
3- Lecture de la correspondance.
4- Liquidation des applications, re-
position, Marché à bestiaux de l'Ét.
5- Rapport de l'Inspecteur des Bâtiments
re-dommages par le feu au Marché
Bourgeois.
6- Rapport du Surintendant.
7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.
Sommé et lu une lettre de
M. A. Campeau, locataire de
l'étal No 4 du marché Bourgeois
rue Saint Paul, demandant
l'autorisation de remettre son étal
Résolu: Que l'étal en question soit mis
en location et que réciproquement soit
gardé ce qui se dit M. Campeau
jusqu'à l'expiration de son bail.
Sommé et lu une lettre
de M. A. Laravie, demandant
à louer, aux conditions ordinaires,

l'état de l'extérieur du Marché
Saint-Jean-Baptiste.

Résolu Il acquiesce à cette demande.

Le 20^{me} de l'année une lettre des
M. A. Cardinal, locataire des
états Nos. 119 de l'extérieur du
Marché Saint-Jacques, demandant
l'autorisation de nouvelles serres.

Et renvoie à ce sujet une lettre
de M. l'échevin Hébert, recommandant
dans M. Joseph Paquin, pour
l'occupation comme locataire
des états en question.

Sur proposition de l'échevin
Guay, il est

Résolu Que les dits états soient mis en
location et que le Surintendant
soit autorisé à les louer aux
meilleures conditions possibles.

Le 20^{me} de l'année une lettre
signée par M. M. Vermette et
Richard, locataires des états à
Ligumes Nos. 7-8-9-10 dans le
Marché Saint-Laurent, deman-
dant la permission de faire
faire, à leur frais et dépense,
certaines améliorations aux
châssis de leurs états.

Sur proposition de l'échevin
Martin, il est

Résolu Ne permettre à ces messieurs de
faire exécuter ces travaux aux
conditions spécifiées dans leur
demande et que le Surintendant
soit autorisé à surveiller l'exécution

des travaux en question.

Le 20^{me} de l'année une lettre de
M. Georges Klebois, locataire des
états de l'extérieur Nos. 54, 55, 59, 61, 63,
dans le Marché Bonsecours, deman-
dant la permission de demander
une graine dans ses états, dans
le but d'y faire ses bureaux. M.
Hébert demandant outre qu'il soit
permis de chasser aux dits états.

Résolu Que permission soit accordée à M.
Klebois de demander sa graine pour
les fins susdites et que cette auto-
risation soit exécutée à ses propres
frais et dépense sous la surveillance
du Surintendant, à l'exception
cependant de chasser aux
dits états. Le Surintendant est autorisé à
faire payer.

Le 20^{me} de l'année une lettre de
M. V. Chaignon, demandant
à louer pour un certain temps
à raison de \$75 par mois, la salle
du Marché Saint-Jean-Baptiste
pour y donner des représentations
concerts etc.

Résolu Ne prendre en considération cette
demande à une prochaine
séance, et de demander l'opinion
des Amis de la Ville sur la
question de savoir si la Ville a
le droit de louer ses salles pour
représentations permanentes.
M. l'échevin Paulse se présente

Le 16 courant de St-Jérôme S. M. sur les lieux avec les architectes Costeau de l'Est. à l'effet de prendre connaissance avec les séparations qui ont été faites. se propose d'entreprendre une prise de fait et de fait pour la prochaine séance.

Commissaire et le même requête sur les lieux avec les architectes Costeau de l'Est. à l'effet de prendre connaissance avec les séparations qui ont été faites dans la partie centrale du dit marché sur ascenseur. Question différée.

Commissaire et le même rapport de M. A. Lehaussé, directeur des Bâtimens, de la somme qui s'élève à \$1,300 est requise pour réparer les dommages causés récemment par le feu dans la partie centrale du Marché Bonsecours.

Résolu de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

M. L'Échevin Martin fut certain suggestions relatives à l'accommodation du public en général au Marché Bonsecours, lesquelles la Commission se propose de mettre prochainement à l'étude.

Est renvoyé à la prochaine séance la prise en considération des demandes pour la position

à l'ascenseur au Marché à l'Est.

Il a été soumis l'état des recettes des différents marchés et spécifié pour le mois 1905. et est

ordonné de publier cet état dans la Gazette Municipale.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir

Livres	796 ⁰⁰ - 796 ⁰⁰	\$ 1,592,00
Bonsecours		19,08
C. Costeau	2 ⁰⁰ - 11 ⁰⁰ - 11 ⁰⁰	11,90
R. Hébert & Pierre Lévy		18,88
P. Masson		90
J. A. Bourdon		6,50
L. J. Rivest & Paré		18,94
R. Brothier	111 ⁴⁵ - 16 ⁰⁰	30,85
M. Simonneau		23,86
M. Jolicœur		34,61
M. Girard	5 ⁰⁰ - 10 ⁰⁰	16,11
M. Piquin		67,58
M. Parent		1,75
M. Sauvageau & Fils		20,00
J. B. Giguère		14,10
J. Guindau		7,88
		<u>1,884,36</u>

M. Hébert
Président

Commission des Marchés
 Séance du 21 Mars 66.
 Mercredi 23^o heures pl.
 Sont présents les échevins: Cont. Des
 " Bouchray
 " Guerin
 " Martine
 " Guay
 " Séguin

- " Cede au jour du 21 Mars 66"
- 1- Lecture des minutes
 - 2- Délégation
 - 3- Lecture de la correspondance
 - 4- Rapport de la sous-commission
 re, demandeur au C. P. R. Marché
 à bestiaux de l'Est.
 - 5- Opinion des Circal. de la Ville,
 re, localisation des salles de Marché.
 - 6- Considération de l'abolition
 re, position au Marché à bestiaux
 de l'Est.
 - 7- Rapports du Surintendant
 - 8- Signature de mandats.

Les minutes de la dernière
 séance sont lues et ratifiées.
 A la demande de l'échevin
 Guay, la Commission consent
 à prendre en considération le
 sixième ordre du jour.
 La Commission prend
 alors connaissance des nouvelles
 demandes suivantes pour la
 position d'assistant commis
 au Marché à bestiaux de l'Est,
 savoir:

Jean Lussier, J. B. Vermette,
 A. Lechaubanc, A. Lechaubanc,
 J. B. Ray, P. Kugel,
 A. Riviere, Ed. Deblanc,
 Geo. J. Pectin, R. Bessonneau,
 J. L. Guimond.

Résolu

Après délibération, l'échevin
 Martin, propose et il est
 Résolu Que M. P. Brasson, commis de la
 Ville de Québec, soit promu à la
 position d'assistant commis au
 Marché à bestiaux de l'Est, en
 remplacement de feu M. M. Kugel,
 au même salaire que ledit M. Kugel
 soit \$600. par année, et à la demande
 de M. l'échevin Ray, il est

Résolu

Que M. Adolphe Lechaubanc soit
 nommé commis de la Ville de Québec
 en remplacement de M. P.
 Brasson, promu à la position
 d'assistant commis au Marché
 à bestiaux de l'Est, M. Lechaubanc
 devant recevoir le même salaire
 que ledit M. Brasson, soit \$500.
 par année, et que le traitement
 de ces deux personnes date à
 partir de ce jour.

* Plus chacun
 des Membres de
 cette Commission
 ait le privilège
 de nommer, à
 tout de suite, tel
 que ci-dessus,
 les employés
 aux vaqueurs
 qui se produi-
 rent dans le
 département des Marchés
 suivis

- 1- Ray
- 2- Bouchray
- 3- Guerin
- 4- Séguin
- 5- Martine
- 6- Guay
- 7- Martin

Résolu

Laquelle et lue une lettre
 de M. L. Dallaire, au sujet
 la Commission de l'avis nommé
 assistant commis au Marché à
 bestiaux de l'Est, mais regrettant
 d'avoir à désigner.
 Que cette lettre soit reçue et
 acceptée.

Les membres de la Commission
se réuniront pour la location des
Cotons Noirs au Grand Commerce,
M. M. Jos. Picchetti et C. P. Pinette,
offrant chacun \$200 par semaine
sur proposition de l'échevin
Maurice, et est

Résolu que la commission de M. Vidette
soit acceptée aux conditions spé-
cifiées.

Est soulevée la question de
renouveler le bail passé entre
la Ville et la Compagnie du
Pacifique Canadien pour la
concession du privilège de vendre
du fourrage au Marché à
bestiaux de l'Est.

La Commission prend
alors connaissance du rapport
suivant de la Sous-Commission
au dit marché, autorisée à
étudier la demande de ladite
Compagnie.

M. M. le Président et les
Membres de la Commission des
Marchés.

Messieurs =

La Sous-Commission
du Marché à bestiaux de l'Est
a l'honneur de faire rapport
qu'elle a pris en sérieuse con-
sideration et étudié avec soin
la demande de la Compagnie
du Pacifique Canadien, pour
le renouvellement de son bail

avec la Ville, quant au privilège
exclusif de la vente du fourrage et
l'entretien de bestiaux au Marché
à bestiaux de l'Est.

Et après leur Commission en
est revenue à la conclusion qu'il y
a de l'intérêt de la Commission
des Marchés et de la Ville, d'accorder
cette demande pour les raisons
suivantes savoir =

1^o En vue de certaines réparations
urgentes et améliorations que
ladite Compagnie se propose
de faire exécuter au dit Marché
dès les premiers beaux jours de
printemps.

2^o En vue de continuer à profiter
de tous les avantages et faci-
lités que nous procure cette
Compagnie dans la perspec-
tive de nos droits de marchés,
en nous donnant accès à
ses liras et en nous donnant
toute l'information requise
quant à l'arrivage des bes-
tiaux transportés par elle à
cet endroit.

3^o En vue d'accroître l'augmen-
tation du revenu actuel de
ce marché en percevant sans
perte nos droits de marchés
sur le nombre toujours crois-
sant de bestiaux transportés
par cette importante Compagnie
et déchargés en notre marché.

et en outre, en parcourant nos
devis de pesée. Lors de la vente
de ces bestiaux, il conviendrait que
nos bœufiers en public, il
fallait que les bestiaux fussent
débarqués ailleurs que sur
notre marché même.

En conséquence, votre Sous-
Commission recommande à
votre Commission de faire
souhaiter renvoyer le fait en
question, avec l'entente reprise
que la Compagnie de la Pêche
Canadienne ne pourra trans-
porter lesdits bœufs à aucune autre
compagnie sans inconvénient
pour votre Commission.

(Signé) J. C. & L. L.

J. C. & L. L.
M. L. L.

Membres de la Sous-Com-
mission du Marché à bestiaux
de l'Est.

Hôtel de Ville.

Marché de Paris 1906.

Sur proposition de M. L. L.

Resolu Que ce rapport soit reçu et
accepté et qu'un rapport en
conséquence soit présenté au
Conseil, avec tous les documents
se rapportant à cette question.

Commissaire et lui une
opinion des Amis de la Cité
relativement à la demande

de M. A. Chaignon pour le lieu
de la salle du Marché Saint-
Jean-Baptiste, sous l'entente des
représentations de nos amis.

Resolu Que cette opinion soit reçue et acceptée
et que cette question soit laissée entre
les mains de M. le Président et du
Sous-Commissaire avec l'autorisation
de prendre les mesures possibles pour
que satisfaction soit donnée au
requérant.

Commissaire et lui une lettre de
M. M. J. B. & M. Bonassa, bouchers
et locataire du Marché Bonsecours,
demandant le remboursement de
\$85⁰⁰ qu'ils ont payé pour certains
articles à demeure dans les étaux
de bouchers antérieurement occupés
par M. M. H. A. Giguère & Co, lesquels
articles d'après les règlements
appartenant à la Cité, ont été
vendus par ordre de leur et
rachetés par lesdits M. M. Bonassa
locataires actuels desdits étaux.

Resolu Répondre les Amis de la Cité
de bien vouloir donner leur opinion
sur cette question, et que tous les
documents se rapportant à cette
question soient annexés à
ladite demande d'opinion.

Commissaire et lui une lettre
de M. P. Leblond, gardien et
locataire dans le Marché Bon-
secours demandant que soient
exécutés certains améliorations

dans son logis. M. Lechartier demande ensuite une diminution de loyer.

Sur proposition de l'échevin Bumbay, il est

Résolu Que à partir du 1^{er} Mai prochain le loyer de M. Lechartier soit fixé à \$8⁰⁰ par an au lieu de \$11⁰⁰, et que le même concessionnaire du dit marché de Bussac en soit privé de même, sur la condition des demandes de M. Lechartier quant aux améliorations à être faites.

M. G. Bessner, le marchand locataire du Marché de Bussac se présente devant l'Assemblée et demande l'autorisation de remettre ses états, Nos. 9 et 34 et à louer en échange les états Nos. 11, 13, 15, 17, du même marché. M. Bessner s'engage à payer, à partir d'ici au 1^{er} Mai prochain, le même loyer pour les nouveaux états que celui qu'il paye actuellement pour les anciens.

Sur proposition de l'échevin Séguin, il est

Résolu N'acquiescer à la demande de ce monsieur.

Est discutée la question de faire construire un escalier en fer au Marché de Bussac, rue des Commissaires.

Résolu Représenter un rapport au

Council recommending a sum of \$600⁰⁰ to be applied to the construction of an iron staircase, leading from the roof of the second story of the building to the street in front of the Commissioners.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

National Local Board Corp	\$ 13.64
J. Curran (et. Min. autre)	9.00
J. Piquino	9.55
Light Hoab & Power Corp	168.19
Peter Humberg	3.25
	<hr/>
	\$ 303.63

(Assemblée assemblée)

J. Séguin
Président

Commission des Marchés
Séance du 30 Mars 1906.

Vendredi 3^o heures p.m.
(Assemblée assemblée.)
Sont présents le, éch. M. Prof. P.

" C. Aubray

" Currier

" Martine

" Guay

" Stavel

" Séguin

" Ordre du jour du 30 Mars 1906.

1. Lecture des minutes.

2. Délégations.

3. Lecture de la correspondance.

4. Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

La commission des lettres de
M. H. Currier, agents de la Cie.
du Pacifique Canadien, deman-
dant la permission de placer
et construire une voie d'embran-
chement au Marché à bestiaux
de l'Est.

Sur proposition de l'éch. M.
Martine, il est

Résolu
Que permission soit accordée
à ladite Compagnie du Pacifique
Canadien de placer et cons-
truire un embranchement (spéc.)
sur la propriété de la Ville au
dit Marché à bestiaux de l'Est,
le long des remises de barcadères,
sur un parcours de 933 pieds,

cel qui aura été par une ligne rouge
sur le plan produit par ladite Cie.
aux conditions suivantes, savoir:

1^o Ledit embranchement sera placé
et construit sous la surveillance
et à la satisfaction du Leveur-
deux du Marché et aussi confor-
mément audit plan.

2^o Ledit Compagnie sera responsable
de tous dommages qui seront
causés à la personne ou à la
propriété par le fait de la con-
struction, de l'entretien, des répa-
rations ou de l'exploitation dudit
embranchement. Ledit Compagnie
sera tenue d'indemniser et de
tenir indemne la Ville contre
toutes poursuites intentées, tous
jugements rendus ou toutes
réclamations reconnues bien
fondées contre la Ville, et contre
les frais pour les causes ci-
dessus mentionnées.

3^o La présente permission est ac-
cordée temporairement et la
dite voie d'embranchement
devra être entretenu aux frais de
ladite Compagnie lorsque le
Conseil de la Ville jugera à propos
d'en ordonner l'entretien,
et que de plus, ladite Compagnie
soit obligée de remettre les lieux
dans leur état primitif, le tout
à la satisfaction du Leveur-
deux du Marché ou de la

Commission des Marchés, sans
qu'elle puisse réclamer aucune
compensation de chef, et qu'un
rapport en conséquence soit
présenté au Conseil.

Commissaire sur le régime des
Arrets de la Ville relativement
à la réclamation (J. 50^{es}) de M. M.
J.B. & N. Demassay, locataires des
Marchés Bonsecours.

Résolu Que cette objection soit reçue et
acceptée, et que les Arrets de
la Ville du bien au contraire continuent
les procédures déjà commencées
à l'effet d'obtenir le remboursement
de cette somme payée par
ledit M. M. Demassay, pour
certains articles à demeure et
illégalement vendus par un
M. Desfort, lesquels articles font
partie des états de bouchers
nouvellement occupés par ces
derniers.

Sur proposition de M. le
Ward, il est

Résolu Que d'après instruction à M.
M. Jolicœur, commis des
Marchés Bonsecours, d'avis à
préparer pour la prochaine
séance, un rapport détaillé
des faits se rapportant à cette
question plus haut citée.

Il est aussi
Résolu Que tous les commis des diffé-
rents marchés reçoivent avis

qu'ils devront à l'avenir, faire
rapport, par écrit, directement au
Surintendant des Marchés, de toute
question qui nécessiterait l'avis
ou la décision du Département en
ce qui

Résolu Que le Surintendant soit autorisé
à faire exécuter à la fin de la semaine, les
travaux de peinture, menuiserie,
etc. les plus nécessaires à la Halle
Centrale à Parisou, rue des Com-
missaires et aux autres marchés,

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir-

Beauvais Pair	\$ 11.87
M. de H. P. L. Coq	1.60
R. Brophy	13.60
Salaires	817.17
M. Jolicœur	32.86
C. Asselin	2.00
A. Jolin	9.00
	<hr/>
	\$ 886.50

J. Brophy
Président

Commission des Marchés
Séance du 19^e Avril 1906.

Jeu-di 7^h 30⁰ heures P.M.

- Sont présents les membres: (M. P.)
- " Vézina
- " Bouchard
- " Martin
- " Guay
- " Poiré
- " Séguin.

"Ordre du Jour du 19^e Avril 06"

- 1- Lecture des minutes.
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance.
- 4- Signature du mandat.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Sommé et lue une lettre de "Paris Limited" demandant à louer, à raison de \$ 900 par semaine chacun, les étals de boucher nos. 27, 29, 31, 33 et 34, dans le marché Bonsecours.

Résolu R'acquiescer à cette demande.

Sommé et lue une lettre de M^{me} L. Pesséau, locataire actuel des Marchés St. Antoine, demandant à louer pour une période de six mois, l'étal No 36 dudit Marché.

Résolu R'informer M^{me} Pesséau, que la Commission ne s'objecte pas à lui louer l'étal en question, à condition, cependant, qu'elle consente à signer le bail pour une année.

Sont soumis et lues les demandes des personnes suivantes, pour la location de certains étals du Marché St. Antoine, Marché Smith, étal no. 29 et 31, Marché Lebeuf et al. No 30. Résolu R'informer ces personnes qu'elles doivent payer les aménagements par elles requis et obtenir la location au mieux en question.

Résolu

Sommé et lue une lettre de M. M. Sabourin, locataire des Marchés St. Jean Baptiste, demandant à louer, à raison de 50 cents par semaine, l'étal No 15 dudit marché.

Résolu

R'informer M. Sabourin, que cette Commission regrette de ne pouvoir accepter cette offre.

Sommé et lue une lettre de M. Eug. Lechapleau, locataire des étals de boucher nos 14 et 16 du Marché Saint Jacques, demandant l'autorisation de faire certaines améliorations, à ses frais et dépens, à l'effet de faciliter l'accès de sa glacière.

Résolu

Que permission soit accordée à M. Lechapleau de faire les améliorations spécifiées dans sa demande, à condition que M. Paquin, locataire du même marché, consente, par écrit, à ce que ces améliorations soient exécutées.

Sommé et lue une lettre de M. M. MacLennan, locataire

du Marché Bonsecours, rue de
Commissaires, demandant
l'autorisation de publier l'ou-
verture d'une boîte de communi-
cation avec leur club, à leur
prix et débours.

Résolu Que permission soit accordée
à commissaires et que, si l'ex-
piration de leur bail, ils
seront tenus de remettre les
clés dans leur état primitif.

Remise et lue une lettre
de M. V. Langlois, chercheur,
demandant l'autorisation
de transporter sa licence d'été
près Joseph et Proulx au
No 107 rue Reson.

Résolu Qu'acquiescer à cette demande.
Remise et lue un extrait
des minutes d'une assemblée
de la Commission de Police,
demandant qu'il lui soit
permis de se servir d'une salle
non occupée et située dans
l'extrémité Est du Marché
Bonsecours, pour fins de
gymnastiques.

Résolu Qu'acquiescer à la demande
de la Commission de Police,
à condition, cependant, que
ladite Commission soit tenue
de pourvoir à l'entretien de ladite
salle et que tous les travaux ou
améliorations qu'elle jugera

nécessaires d'y faire, soient exécutés
à ses frais et débours, et que cette
permission ainsi accordée, soit en
tout temps révoquée.

Remise et lue un rapport de la
Commission du Marché Bon-
secours, recommandant que soit
pratiqué une partie de communi-
cation et que des personnes soient
faites pour chaque fenêtre, dans le
logement du Gardien P. Lebastie,
locataire dudit marché.

Résolu Que ce rapport soit reçu et accepté
et que le Surintendant soit auto-
risé à faire exécuter ces travaux
sans surveillance.

Remise et lue un rapport du
Surintendant des marchés, rela-
tivement à la vente des bestiaux,
le dimanche, aux marchés à
bestiaux.

Résolu Que ce rapport soit reçu et accepté
et que soient approuvés les me-
sures prises par le Surintendant.

Remise et lue un extrait
des minutes d'une assemblée
du Conseil, accordant une
somme de \$1,300, pour réparer
les dommages causés par les
feu dans la partie centrale
du Marché Bonsecours.

Résolu Que cet extrait des minutes du
Conseil soit reçu et accepté, et
que ces travaux de réparations
soient exécutés à la fin de

Par le commissaire du départe-
ment Mr. Meunier, avec accès
au bécot, le tout sous les
surveillances du sous-secrétaire.

L'avis et le rapport
signifié à la suite, à la requi-
sition du Gouverneur, relative-
ment à la concession du
privilege de vendre au feuillage
au Marché à bestiaux de
l'Etat.

Resolu de vérifier ce document aux
archives de la Cede.

L'avis et le rapport
de Mr. Jolicœur, commissaire du
Marché Bonsecours, au sujet
de la réclamation de M. M.
J. Besse & Demoiselle, locataires
dudit marché.

Resolu que ce rapport soit reçu et
accepté.

M. L'échevin M. Gilquin
se présente devant la Commis-
sion et demande que certaines
améliorations soient exécutées
au toit des états extérieurs
du Marché St Jean Baptiste
rue Rachel.

Resolu qu'un montant additionnel
de \$500. soit inclus à cette fin,
dans la demande de crédits
supplémentaires.

M. L'échevin Martin
attire l'attention de la Commis-
sion sur certains dangers par

le feu, dans les chaubas chauffés
par les commerçants de fruit du
Marché Bonsecours, rue des Com-
missaires.

Resolu que la Commission audit
marché, accompagnée du Lieut.
Benoit, de l'inspecteur des Bâtimens
et du sous-secrétaire au Marché,
soit autorisée d'examiner ces endroits
avec soin de faire rapport pour
la prochaine séance.

Resolu de prier la Commission de la
Voie de leur vouloir faire faire
la rue des Commissaires, entre
la rue St. Victor et la rue Berri,
celle partie de rue était dans un
état déplorable pour le trafic.

** Le sous-secrétaire
fait rapport que
ce est de l'avis
de la Police Publique
de St. Jean,
mais qu'il n'a
pu la prendre
sans son contenté
ou qu'il n'a
pas de commis
préposés à cette
Parce, ayant été
jouis de mise
en opération
par les officiers
de police de
cette municipalité
et il déclare
en outre qu'il a
pris ses infor-
mations et
ne pourrait par
la suite de tenir
un employé par
manant la, ni le
revenir au même
au sujet de ce
rapport.*

M. M. B. B. Cauley fils de
feu M. V. McCauley, ancien
locataire des états de l'ancien
nos. 7 & 9 au Marché Bonsecours,
se présente devant la Commis-
sion et demande que lui soient
donnés de nouveau lesdits états
abandonnés par lui l'automne
dernier.

Sur proposition de l'échevin
Bourbray, il est
Résolu de acquiescer à la demande de
M. McCauley, à condition,
cependant, qu'il soit tenu res-
ponsable du bail pour une
année, à partir du 1^{er} Mai 1906.

Resolu que M. L'échevin Guay soit
prié de bien vouloir faire

substantielle pour les propriétés s'élevant sur la balustrade publique qui est maintenant la propriété de la ville et située dans le quartier St. Henri, relativement à l'habitation de cette balustrade par ce débatement.

Résolu Que le Comité pendant soit autorisé à faire peindre et blanchir les salles du Marché sous-sol.

Le Comité a lu la liste des crédits pour travaux extraordinaires requis par ce débatement pour 1906.

Résolu Qu'il présente cette liste devant la Commission des Finances, avec recommandation que la somme de \$ 80,950. mentionnée d'après détails lui soit accordée.

Les mandats suivants ont été approuvés et signés, savoir

Mr. Jolicœur	\$ 6.00	14.00
Salaires		821.00
Laumier, Robitaille	72 ⁵⁰	19.48
M. H. Perron, Coy		144.74
P. O'Grady	12.65	J. Gaudreau 6.74
P. Martin	4.50	J.B. Grigore 8.96
Martin Land	44 ⁵⁰	Beaurvais fils 72.64
M. Simoneau	2 ⁵⁰	Prat, Levesque 7.53
M. Paquin		54.00
		\$ 1,291.94

J. Roy
Président

Commission des Marchés
Réunion du 4 Mai 1906
Commencé 2 heures p.m.

Sont présents les membres Lefebvre, Président
" Dubray
" Guerin
" Martin
" Séguin

" Ordre du jour du 4 Mai 1906"

1. Lecture des minutes
2. Régulations
3. Lecture de la correspondance
4. Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Le Comité a lu une lettre de M. B. Herscovitz, locataire de l'étal 1029 du Marché St. Laurent, demandant l'autorisation de remettre son étal

Est également soumise une lettre de M. Schéranon, demandant à louer l'étal en question, à raison de \$ 3.00 par semaine.

Résolu D'acquiescer à la demande de ces personnes.

Le Comité a lu une lettre de M. G. Granger, boucher et locataire du Marché Bonsecours, demandant à louer, à raison de \$ 1.00 par semaine, une glacière située dans la rotonde dudit marché.

Attendu que des améliorations sont actuellement en voie d'exécution dans cet endroit, il est

Résolu De référer cette demande à une

cons. commission composée de
M. M. Le Président, M. Le Président
Laurin, M. Martin et du Surin-
tendant, avec l'autorisation de
régler cette question.

Remise et lecture de la lettre de
M. J. Paquin, locataire des
Marchés Saint-Jacques, déclarant
qu'il consent à ce qu'il soient
exécutés les améliorations de-
mandées par M. Le Maire, le
locataire dudit marché.

Résolu Que cette lettre soit reçue et acceptée

Remise et lecture de la lettre
de M. A. P. Chippel, locataire
de l'étal de boucher N° 10 des
Marchés Saint-Laurent, deman-
dant la permission de fermer
son étal, pendant quelques mois,
cause de maladie dans sa
famille.

Résolu Que M. le Président et le
Surintendant soient autorisés
à rendre en considération
cette demande.

Remise et lecture du rapport
conjoint de l'Inspecteur des
Bâtimens et du chef du dépar-
tement du feu, relativement
aux locaux chauffés par les
commerçants de fruits dans
le Marché Bonsecours, rue
des Commissaires, et recom-
mandant que les planches
dudit local soient recouvertes

de ciment ou de métal et que les murs et
plafonds soient recouverts de carton
et ciment, etc.

Résolu Que le Surintendant soit autorisé
à préparer pour la prochaine séance
un projet de contrat.

Remise et lecture de la lettre de
M. J. P. Lavoie & Lavoie, associés, infor-
mant la Commission que, contra-
irement au règlement des marchés,
un étal fermé de boucher est établi
au N° 333 de la rue Ontario, Est.

Résolu Ne déposer cette lettre sur la table.
Remise et lecture de la lettre de
M. H. Doyon, assistant au maire de
la ville, disant qu'une action a été
intentée sans retard, sur le montant
du montant saisi par M. Dufort,
pour différents articles à demeure
dans les étals actuellement occupés
par M. M. H. et P. Lavoie, et ac-
tuellement occupés par M. M. J. P.
& Lavoie.

Résolu Que cette lettre soit reçue et acceptée.

Est de nouveau soumis au compte
N° 24¹² de la Compagnie "Municipal
Light, Heat & Power" etant le
montant pro-rata basé sur la
dépense du mois précédent, pour
le service de la lumière électrique
fournie au Marché Saint-Jean
Baptiste, du 2 au 26 décembre 1905,
provenant de la déficience de
l'électromètre durant cette période.

Résolu Ne payer ce compte et de présenter

un abbé au Conseil recom-
mandant que l'adite somme
de \$ 77⁰⁰ soit mise à sa dispo-
sition pour cette fin.

Sur proposition de l'échevin
Pratien, il est

Resolu Que soit présenté au Conseil
un abbé demandant l'au-
torisation d'opérer les paiements
suivants de ses abonnements,
\$ 80. du crédit de la semaine
de M. M. Aubin, décodé, \$ 115.
du contingent du Marché
Beauséjour, \$ 35⁰⁰ du contingent
du Marché à bestiaux de
l'Ouest, \$ 75⁰⁰ du contingent
du Marché à bestiaux de
l'Est, et \$ 15 du contingent du
Marché Saint-Lauré. soit
un total de \$ 300.⁰⁰ à être
appliqué au contingent général.

Sur proposition de l'échevin
Liquin, il est

Resolu Que le Surintendant soit
autorisé à acheter une paire
de bottes en caoutchouc pour
l'usage d'un employé du
Marché à bestiaux de l'Est.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés,

J. A. Biron	35.00
Larocque & Co. détaille	42.75
Jas. Paquette	270.83 - 70 ⁰⁰ = 290.83
Beauvais & Co.	15.65
C. Asselin	3.50
aropp. \$ 387.23	

Contient Cap \$ 387.23

M. Giroux	20.83
M. Joliveau, 14 ⁰⁰ 10 ⁰⁰ 4 ⁰⁰ 6 ⁰⁰ 16 ⁰⁰ 29 ⁰⁰	79.68
M. Brophy	14.65
Calais	891.00
M. B. Galois	8.85
<hr/>	
	\$ 1332.34

(Somme avancée)

J. J. J. J.
Président

Commission des Marchés.
Séance du 16 Mai 1906.
Mercredi 9 heures p.m.

(Assemblée assemblée)

Sont présents les échevins Gouffier,

- " Bouchard
- " Guay
- " Leguier
- " Leguier
- " Pratière
- " Guay

"Ordre du jour du 16 mai de"

- 1- Lecture des minutes.
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Mandats de la Commission R.,
Construction d'un escalier en
fer au Marché Bonsecours
- 5- Mandats de la Commission R.,
Construction d'écuries au Marché
à bestiaux de l'Est.
- 6- Rapport du Surintendant
- 7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Commissaire et lui une lettre
de M. M. Fontaine, demandant
à louer l'étal N° 15 de l'extérieur
du Marché St-Jean Baptiste aux
conditions ordinaires.

Accordé.

Commissaire et lui une lettre de
M. M. Fontaine, représentant
la Société des Artisans Canadien
Français, demandant à louer
pour le 31 mai au soir, la salle

du Marché St-Jean Baptiste.
Sur proposition de l'échevin Guay
il est:

Résolu d'accorder à la demande de M.
Fontaine, aux conditions ordinaires
de location de ladite salle, soit \$ 500
par an.

Commissaire et lui une lettre de M.
A. E. Shippel, locataire du Marché
St-Luc, au sujet de sa requête
du 4 courant, demandant la per-
mission de fermer son étal durant
trois mois, soit Juin, Juillet et Août,
M. Shippel s'engage à payer d'avance
le loyer pour le temps qu'il sera absent.

Sur proposition de l'échevin
Pratière, il est:

Résolu d'accorder à M. Shippel, la per-
mission demandée aux conditions
spécifiées dans sa requête.

Commissaire et lui une lettre de M. Ed. Klobis, boucher,
sur un écrit
signé de quatre demandants que lui soit accordée
sa licence d'étal privé de boucher,
au N° 333 rue Cloutier, Est, cette
lettre étant accompagnée d'une
recommandation de quatre des
membres de cette Commission, le
Surintendant, a eu conséquence
fait droit à cette demande.

Résolu d'approuver les mesures
prises par le surintendant
Commissaire et lui un rapport de
M. l'échevin Guay, recommandant
que soit maintenue et exploitée

par ce département, la balance publique depuis novembre dernier établie à St. Henri.

Sur proposition de l'échevin Pradier, il est.

Résolu Que ce rapport soit reçu et accepté et qu'un rapport soit présenté au conseil au regardant une appropriation de \$400, devant être effectuée au salaire d'un employé comme commis de cette balance, d'un côté de l'année, et que les écritures soient autuées à l'entente avec la compagnie "L'Association des Banques" quant au coût de l'échange de la balance actuelle pour une autre au cabailé d'un poids 15 tonnes.

Comme en lue une lettre de Mr. W. H. R. Miller, représentant la Cie. "Davis Limited" locataires du Marché Bonsecours, s'opposant à l'installation de cabinets arrivant leurs étaux dans ledit marché.

Sur proposition de l'échevin Pradier, il est.

Résolu Que les changements proposés, seront exécutés dans la partie centrale du dit marché, en lieu opposé de leurs dits étaux.

Mr. l'échevin Carter se présente devant la Commission

et expose la compagnie "L'Association des Banques" et l'Association des Banques, relatives à certains griefs de ces sociétés, contre la compagnie "L'Union des Abattoirs" M.B. Martin Co. au sujet du refus de la part de celle dernière, de livrer, sur ordre écrit de certains bouchers et propriétaires d'animaux, le cuir des animaux abattus par ladite compagnie pour le compte des bouchers en question.

Il est également remis à ce sujet, une copie d'un projet de la Loi "L'Association des Banques" signifiée à ladite compagnie Union des Abattoirs.

Après avoir entendu les explications données par Mr. l'échevin Pradier, Mr. J. Lamontagne, président de l'Association des Bouchers, de Mr. M. Pradier, Mercier et autres, l'échevin Pradier propose et il est.

Résolu Que pour les Avocats de la Cité de leur devoir donner leur opinion, pour la prochaine séance, sur les questions suivantes, savoir:-

- 1^o Si ces compagnies des Abattoirs de l'Est et de l'Ouest, relèvent de la Commission des Marchés.
- 2^o Si ladite compagnie des Abattoirs a le droit de refuser la livraison du cuir des animaux abattus pour le compte des bouchers propriétaires de ces animaux.
- 3^o Si la Cité peut arrêter ses

règlements à l'effet de lui
permettre d'établir un abattoir
près son cimetière.

4^e Si la Ville peut empêcher
l'octroi de plusieurs licences
d'étals près des bouches à
la même personne ou com-
pagnie.

5^e Si la Ville peut arrêter
ses règlements de façon à
établir une distance de 100
toises d'un étal près de
l'uncher, à l'autre.

La question de construire
un escalier en fer au Marché
Bonsecours étant soulevée, l'expert
Martin propose, et il est

Résolu Que M. D. R. Mouttraint
architecte, soit autorisé à pré-
parer pour la prochaine séance,
un plan et des spécifications
pour la construction de l'escalier
en question devant être élevée
à ^{cent} partir du ^{centre} étage des étals
de boucher aller à la rue des
Commissaires, qui ledit
architecte devra recevoir 5% du
prix demandé pour l'exécution
et la surveillance des travaux
en question et que dans le
cas où ces travaux ne seraient
pas exécutés, ledit architecte
ne devra recevoir que 2 1/2 % pour
la préparation du plan et
des spécifications.

est aussi
Résolu Que M. Doré, Inspecteur Sanitaire,
soit prié de bien vouloir préparer,
pour la prochaine séance, un plan
et des spécifications pour la construc-
tion d'égouts au Marché à bestiaux
de l'Est.

Résolu de prier la compagnie du Pacifique
Construction, locataire du Marché à
bestiaux de l'Est, de bien vouloir
faire exécuter immédiatement tous
les travaux de réparation audit
marché, conformément à l'arrange-
ment survenu entre la Ville et
la dite compagnie du Pacifique.

Le surintendant sera sub les
prix suivants pour différents ma-
tériaux à l'effet de mettre à l'épreuve
du feu, les chaubes chauffées
par les commerçants de puits
du Marché Bonsecours, sur des
Commissaires; savoir:-
E. H. Martin, peinture à l'épreuve
du feu \$1²⁵ et \$1⁵⁰ par gallon, selon
la quantité requise.

Canada roofing company
pour recouvrir les murs et pla-
fonds de carton d'amiante et
la pose d'un plancher en ciment
et corack, tel que détaillé dans
sa soumission - \$ 1,983.69

Résolu de prier les locataires intérieurs
dans cette question de bien vouloir
se présenter devant la Commission
à sa prochaine assemblée, à l'eff

de s'entendre quant à l'orientation
des travaux en question.

Le surintendant recommande
que soit reconstruit les neuf
le plancher en bois des salles
situées dans le haut du
Marché Beaucaer.

Résolu d'autoriser cette question à la
Sous-Commission du dit
Marché avec l'autorisation
de faire exécuter ces travaux.

Le surintendant informe
la Commission que M. A.
Lechampion, a le 10 courant,
donné sa démission comme
employé de la Pese Herbeloge.

Sur proposition de l'homme
Boultray, il est

Résolu que cette démission soit
acceptée et que M. Ludovic
Rameau soit nommé com-
missaire de ladite Pese Herbeloge
en remplacement de M. Lechan-
pion, démissionnaire, au même
salaire que celui M. Lechampion
recevait, soit \$500, par année,
et que ce salaire soit payé au
dit M. Rameau, à partir
du 15 courant.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés - savoir -

M. Jolicoeur	10 ⁰⁰ - 25 ⁰⁰ - 46 ⁰⁰	\$ 82.13
Canadien Publi. Co.		3.61
Salaires		814.87
	a rapp.	\$ 900.61

W. Murphy	Précédent Rapp	\$ 900.61
J. Paquette	254 ¹⁶ - 14 ⁷⁰	14.73
Beaucaer Chm.	71 ²⁴ - 41 ³²	569.06
Canadien Publi. Co.		113.06
J. H. Lechaibois		85.00
Inspecteur P. & M. Co.		7.44
M. S. H. & P. Co.		4.45
		1.20
		<u>\$ 1,395.55</u>

(Assemblée fermée)

J. J. J. J.
Président

Commission du Marché.
Séance du 21 Mai de
Lundi 2 heures plus.
Sont présents les membres
" Dubray
" Guzyer
" Leguin
" Tray

" Ordre du Jour du 21 Mai 06 "

- 1- Lecture des minutes
- 2- Lecture de la correspondance
- 3- Etude de plans, re. escalier
en fer au Marché Bonsecours
et égout au Marché à bes-
tiaux de l'Est.

4- Signature des mandats
Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Le commissaire a lu une lettre
de M. Alf. Thénette, demandant
à louer l'étal No 27 au Marché
Bonsecours, rue Saint Paul.
Accordé.

Le commissaire a lu une soumission
de la "Compagnie" Canadienne
"Carbants" pour l'érection d'une
balance perfectionnée devant
remplacer la balance d'ancien
modèle située dans le Quartier
Saint Henri. La nouvelle
balance aurait une capacité
de 10 tonnes et mesurerait
27 x 8 et coûterait \$610, sur
lequel prix \$20 pourraient
être déduits si la Commission

consent à abandonner l'ancienne
balance à ladite compagnie.
Résolu N° 1 de diffier l'étude de cette question.

Le commissaire a lu une requête signée
par les commerçants du fruits et
legumes dans la partie Ouest du
Marché Bonsecours, rue des Com-
missaires, demandant que soit
trouvée l'avant courture habitant
la façade de leurs magasins.

Résolu N° 2 de renvoyer cette demande à la Sous-
Commission du Marché, avec
prière de faire rapport pour la
prochaine séance.

Le commissaire a lu une requête signée
par un bon nombre de commerçants
des bestiaux de Montréal et des loca-
lités environnantes, demandant
plus d'accommodation ^{répondre} pour
besoins toujours croissants du com-
merce de bestiaux au Marché à
bestiaux de l'Est.

M. le Président informe la
Commission que cette requête a
été lue à la dernière séance de la
Commission des Finances, et que
le Département en l'air doit se
prononcer prochainement sur la
question de savoir à qui, de la
Ville ou de la Compagnie du
Pacifique Canadien, locataire
dudit marché, incombe l'exécution
de ces améliorations additionnelles
au marché en question.
Il est alors

Résolu de déposer pour le présent cette requête sur la table.

Conformément à une résolution adoptée lors du conseil, M. P. R. Marchand, architecte, représenté par M. H. Godin, soumet un plan pour la construction d'un escalier en fer des deux côtés du centre de l'étage des états de bouchers ^{des bouchers et des cordonniers} et descendu à la rue des Commissaires.

Après avoir étudié ledit plan l'échevin Guay propose, et il est Résolu que ce plan soit reçu et accepté et que soient immédiatement demandés par la voie des journaux, des soumissions pour la construction de cet escalier, conformément au plan et spécifications préparés par ledit architecte.

Comme et sur l'opinion des Arcats de la cité en réponse aux différentes questions posés à la dernière séance, relativement aux griefs exposés par les bouchers et la compagnie "Laurig Packing & Provision" contre la compagnie "Union des Abattoirs de Montréal".

Sur proposition de l'échevin Guay, il est

Résolu que cette opinion soit reçue et acceptée et que conformément à cette opinion, un rapport

soit présenté au Conseil, déclarant que cette Commission est disposée, sur telle ou telle instruction future du Conseil, à prendre sous son contrôle les compagnies des abattoirs de l'Hôtel de la Caisse, lesquelles compagnies sont actuellement sous le contrôle exclusif de la Commission des Finances, quant à la mise en exécution des contrats passés entre l'abattoir et les dites compagnies, et que ledite Commission recommande au Conseil de l'autoriser à ce faire, par un règlement définissant ses pouvoirs et attributions à cet égard.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:
J. Paquette 35.00
Marion Harid 44.66
Beauvais Hous 108.57
188.23
"L'union a fourni"
Président

Commission des Marchés
séance du 31 Mai 1906.

Jeu de 3 heures p.m.
Sont présents les échevins Guy, Bis,
" Beaubray
" Currier
" Lequin
" Prostler
" Guay

Ordre du jour du 31 Mai de

- 1- Lecture des minutes
- 2- Couverture des soumissions, et Escalier en fer au Marché Bonsecours
- 3- Délégations
- 4- Plans de plans et spécification de construction d'égoûts au Marché à bestiaux de l'Est.
- 5- Lecture de la correspondance
- 6- Signature des mandats.

Les commerçants de fruits du Marché Bonsecours, avec des commissaires, se présentent devant la Commission, au sujet de l'entreprenement projeté de mettre à l'épreuve du feu les chambres chauffées dans leurs magasins, lesquels servent à faire mûrir les fruits.

Après délibération l'échevin Beaubray propose qu'il est résolu qu'un rapport soit présenté au Conseil pour demander une appropriation de \$2,000. devant être affectée à ces fins, et que l'estime déjà en cours pour la

Résolu

procédure des matériaux et pour l'exécution de ces travaux et autres documents touchant cette question soient annexés au dit rapport.

Les minutes de la dernière séance sont alors lues et ratifiées.

Le commissaire obtient une lettre de M. D. A. Blom, demandant à louer des locaux No. 29 et 30 de l'extérieur du Marché Saint-Antoine, aux conditions ordinaires.

Accordé.

Le commissaire obtient une lettre de M. Char. Halpax, demandant à louer les locaux No. 29 et 30 de l'extérieur du Marché St-Antoine, aux conditions ordinaires.

Accordé.

Le commissaire obtient une lettre de M. Jos. Obener, surintendant général de la Compagnie du Pacifique (Canadian Division Est, au sujet des réparations à être exécutées au Marché à bestiaux de l'Est, devant que cette question sera immédiatement prise en considération.

Résolu Que cette lettre soit reçue et acceptée.

Sont ouvertes par le sous-Greffier de la Ville, M. R. Baur, les soumissions suivantes pour la construction d'un escalier en fer au Marché Bonsecours, savoir:

M. Paguis	\$ 550.
Jos. Paguetto	255.
John Waterston	950.

Sur proposition de l'échevin
Bouffray, et est
Résolu Que la plus basse soumission
étant celle de M. M. Pagano,
soit acceptée au prix spécifié
dans sa dite soumission, et que
ces travaux soient exécutés, confor-
mément au plan et spécifica-
tions préparés par M. M. Prost-
Limaud, architecte, et que ces tra-
vaux soient commencés immédia-
tement après la date de la signa-
ture du contrat, que le contracteur
devra compléter ces travaux pour
le 1^{er} avril prochain et qu'un
rapport soit présenté au Conseil
en conséquence.

Il est aussi
Résolu Permettre aux autres soumissi-
onnaires le dépôt qu'ils ont fait
avec leur soumission en garantie
de l'exécution du contrat pour
les travaux en question, lequel
contrat ne leur a été accordé.

(M. Stewart Howard, Ins-
pecteur adjoint de la ville, soumet
le plan et les spécifications
pour la construction d'épaves
au Marché à bestiaux de l'Est.

Sur proposition de l'échevin
Martini, et est
Résolu Que ce plan et ces spécifications
soient revus et acceptés et que
soient immédiatement deman-
dés par la voie des journaux

des soumissions pour la construc-
tion des épaves en question confor-
mément au plan et spécifications
préparés à cette fin.

M. l'échevin Martini demande
que M. M. H. Escaultes, licataire
du Marché Saint-Jacques, soit
qualifié de la même façon que
M. M. Bérubé et Desrochers ont été
par cette Commission, en contribuant
à la somme montant de \$ 23, pour
l'exécution des travaux nécessaires
pour faire un cave dans son
magasin du même genre que
celles des magasins plus hauts
mentionnés.

Résolu Que ce montant de \$ 23, soit accordé
à M. H. Escaultes, à condition qu'il
soit placé une porte ordinaire dans
le toit de la bâtisse principale
sitée dans son magasin, qu'il
y pose un cadre en madrier
de 3 pouces et qu'il y mette une
porte pour fermer l'ouverture,
et que, en outre, il pave le sol
de la cave en question en buis-
sion ou tout autre matériel
jugé propre par le Surintendant
des Marchés, qui aura la sur-
veillance absolue des travaux en
question.

Sur rapport verbal de la dite
Commission du Marché Ber-
becque, et est proposé par l'échevin
Lévesque, et

Résolu Que le surintendant soit autorisé à faire briser en bois, à l'avant cour de la rue de la paroisse (Ouest) du Marché Bonsecours, tous les travaux soient exécutés, à la fin de la journée par les menuisiers du département, M. Prévost avec ses aides au besoin, sous la surveillance du surintendant.

Sur proposition de l'échevin Séguin, il est

Résolu Que le surintendant soit autorisé à faire faire certains travaux de peintures, blanchissage, etc, dans les logis des employés suivants du département, J.B. Grégoire, Marché St. Jean Baptiste, J. H. Lehautebois, Cessé Papineau et P. Lehartier, Marché Bonsecours.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir

C. Cesselin	2 ⁰⁰	5 ⁰⁰	=	\$7.00
A. Brophy				12.70
M. Jolicœur	49 ⁰⁰	27 ⁰⁰	=	77.46
M. P. H. P. Co	144 ⁰⁰	27 ⁰⁰		171.31
Imp. Poins et Crevin				12.50
J. Paquette	106 ⁰⁰			101.52
Léonidas Charvet	310 ⁰⁰			492.00
Beauvais & Fils	45 ⁰⁰			70.35
J.B. J. Flynn				15.16
				\$1.059.90

J. Séguin
Président

Commission des Marchés.
Séance du 13 Juin 1906.

Mardi 2 heures p.m.
Sont présents les échevins Lefevre, Desjardins, Bouchard, Gauthier, Guay, Séguin.

- "Ordre du Jour du 13 Juin 1906"
- 1- Lecture des minutes
 - 2- Ouverture des soumissions, re. Construction d'égoûts au Marché à l'Est de l'Est.
 - 3- Ouverture des soumissions, re. Fourniture de bois et de charbon.
 - 4- Régulations
 - 5- Lecture de la correspondance.
 - 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.
Lue une lettre de M. L. Kelorne, demandant à louer l'étal No 26 de l'extérieur du Marché Saint Antoine.
Accordé.

Lue une lettre de M. Dr. Lehartier, demandant l'autorisation de transporter sa licence d'étal pour de boucher au No 12 rue Alphonse, quartier Hochelaga au No 116 rue Sainte-Elisabeth, quartier Saint-Henri.
Accordé.

Lue une soumission

de "Ideal Concrete Limited" demandant \$500 par verge carrée, au prix 5 1/2 % sur \$125 net, et le contrat est adjugé immédiatement, pour aménager à l'échelle au feu les chaufferies chauffées par minier les foyers tenus par les commerçants de fruits du marché Bonsecours, au cas, Commissaires.

Résolu Ne différer l'étude de cette question à la prochaine séance.

Sont mis en lecture extrait des minutes de la Commission des Finances renvoyant un rapport à cette Commission pour plus amples détails au sujet de la Pese Saint-Henri.

Résolu Que M. l'échevin Guay et le surintendant soient priés de bien vouloir préparer un rapport sur l'état actuel de cette balance, sur le coût des réparations requises et sur le revenu probable qu'elle produirait, afin qu'un crédit nécessaire soit immédiatement demandé au Conseil.

Sont ouvertes par le sous-Greffier de la Cité, M. Baucet, les soumissions suivantes pour la fourniture de bois et de charbon requis par ce département, soit 117 tonnes de charbon et 5 1/2 cordes de bois érable, savoir:

J. C. Michard	\$ 6.50	6.50 bois.
J. A. Boudon	6.50	

	Charbon	Bois
G. B. Bross	6.50	
P. P. (Croy)	6.50	
J. Lafleur (Lui)	6.50	
P. Reid (Lui)	6.50	
J. O. Lafleur (Lui)	6.50	
E. Lamine	6.50	6.75
National Coal M. Co.	6.50	7.75
Wilson (Lui)	6.50	7.00
Yacide (Lui)	6.50	
La Chaudière Coal Co.	6.50	

Résolu Ne partager le contrat entre les soumissionnaires suivants, savoir:

Ech. L'eng. - La Chaudière Coal Coy	19 tonnes
" Martou - J. Lafleur (Lui)	20 "
" Lévesque - Wilson (Lui)	20 "
" Guay - J. C. Macdonald	19 "
" Guay - J. O. Lafleur (Lui)	20 "
" Boudon - J. A. Boudon	19 tonnes
<hr/> 117 tonnes	

" Martou - Wilson (Lui) 5 1/2 cordes de bois, et est alors

Résolu Ne remettre aux autres soumissionnaires le dépôt par eux affecté avec leur soumission.

Sont ensuite ouvertes par le sous-Greffier de la Cité, M. Baucet, les soumissions suivantes pour la construction d'écuries au marché à bestiaux de l'Est, selon les plans et les devis préparés par M. S. Howard Inspecteur adjoint de la Cité.

	Excut. 12 ps.	Excut. 9 ps.	Excut. 6 ps.	Requies.	Pourvoir
J. O. Michard	1.08	69 [¢]	48 [¢]	25.00	27.00
J. Leharpentier	1.10	90 [¢]	70 [¢]	44.00	46.75
Canada Pacific Co.	1.28	75 [¢]	50 [¢]	38.00	48.00
M. Lalonde	1.69	128 [¢]	100 [¢]	32.27	48.49
E. Bross (Lui)	4.75	300 [¢]	275 [¢]	24.00	17.00

Détail approximatif d'après le plan selon la plus basse soumission qui est celle de M. Jos. Menard, savoir

Egout 12 pds	970 pds @ 1.08 =	\$ 831.60
" 9 "	256 " 69 =	176.64
" 6 "	1100 " 45 =	495.00
11 Regards @ \$ 25.00	chacun	275.00
30 Puisards @ 22.00	"	660.00
Total approximatif		\$ 2,438.24

Sur proposition de l'échevin Bumbroy et est

Résolu

Que la plus basse soumission celle de M. Jos. Menard, soit acceptée aux prix et conditions spécifiés, et si dans le cas où l'entrepreneur rencontre du roc dans le cours de l'excavation, et lui soit alloué en plus jusqu'à \$3.50 par verge cube et qu'il soit en outre tenu de prévenir immédiatement la Commission à cet effet; que les travaux soient immédiatement commencés après la date de la signature du contrat; que ledit entrepreneur devra compléter lesdits travaux pour le 10 d'oct prochain et qu'un rapport soit présenté au Conseil en conséquence.

Le Surintendant fait rapport et recommande que le cours d'eau autour des marchés Bonsecours et St Luc soit nivelé.

Résolu

de prier la Commission de la Voirie de bien vouloir faire faire ces nivellements sans délai, afin de faire disparaître l'eau qui se forme dans les canots à plusieurs endroits autour des marchés en question.

Le Surintendant fait rapport que M. P. Ritchot locataire du Marché St Laurent demande que le plaucher deses états soit renouvelé.

Résolu

Qu'en vertu du bail du 9 et 12 de son bail, le locataire en question étant obligé de faire, à ses frais et dépens, toutes réparations demandées nécessaires à ses états, et soit en conséquence tenu de se conformer à ces obligations mentionnées dans ledit bail.

Le Surintendant fait rapport que les commis des différents marchés lui ont demandé la faveur de limiter, à 15 jours au lieu de 8, le temps de leur vacance.

Résolu

Qu'ils soient unanimentement acquiescés à leur demande.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

J. Paquette 123 ²⁰	H. Paquin 28 ⁴⁰	=	101.70				
Paylmaster 15 ⁵⁰	871 ²⁰	21.25	871 ⁵⁰	29 ⁵⁰	=	1,707.75	
J. P. Paré 4 ⁴⁵	P. Proulx 1 ⁰⁰	=	17.70				
J. B. Gagnon 8 ⁵⁰	J. Lussier 2 ¹²	=	15.77				
Beauséjour 1 ⁰⁰							
Total						\$	1,994.12

Commission des Marchés

Séance du 27 Juin 1906

Mercredi 2 heures 5.45

Sont présents les échevins L'Inf. Rés.

" Bouchard

" Giguère

" Séguin

" Martineau

" Ordre du jour du 27 Juin 1906

1- Lecture des minutes

2- Rélégations

3- Lecture de la correspondance

4- Remise des dépôts de charbon

5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées

Sont remis et ligen les soumissions suivantes pour la location de l'étal N° 21 de l'extérieur du Marché Saint-Antoine, savoir: Thomas Wallau offrant \$ 3.⁰⁰ par semaine, Olini Larocque \$ 2.⁰⁰ et Raoul Rodrigue \$ 1.⁵⁰, M. Rodrigue demande entre autres, à louer l'étal N° 36, au cas où l'étal N° 21 ne lui serait pas accordé.

Résolu d'accepter l'offre de M. Wallau au prix et conditions spécifiées dans sa soumission, et que selon la demande de M. Rodrigue dans sa même lettre la location de l'étal N° 36 lui soit accordée aux conditions ordinaires.

Sont remis et ligen une lettre au M. Jas. Osborne, surintendant général de la Compagnie du Pacifique Canadian (division Est) à l'adresse de M. le Président, déclarant que ladite Compagnie est disposée de contribuer jusqu'au moment tant de \$ 800. à \$ 1,000. pour l'exécution des travaux de passage permanent des allées au Marché à bestiaux de l'Est.

Résolu que cette lettre soit reçue et acceptée et de différer l'étude de cette question à une prochaine séance.

Sur proposition de l'échevin Martineau, il est

Résolu que, immédiatement après la livraison complète du charbon dans ce département, sur l'ordre par écrit du surintendant ou du secrétaire, le trésorier de la ville soit autorisé de rembourser à chacun des soumissionnaires le dépôt qu'ils ont fait avec leur soumission.

Est remis un certificat de M. V. Prévost, h. P. démontrant que M. Jas. Prévost, contracteur pour l'exécution des travaux d'égoûts au Marché à bestiaux de l'Est, a signé le contrat.

Est remis par le surintendant un reçu du trésorier de la ville \$ 16.⁵⁰ provenant de la vente des fer de rebut à M. J. Wilson.

Ces sujets de certaines plaintes reçues, il est

Résolu Que l'Inspecteur des Marchés soit prié de surveiller et de vérifier les poids mesurés sur les vicinales exposées en vente par les cultivateurs dans les salles des Marchés sous-caves

Sur proposition de l'échevin Pradier, il est Résolu Que présenté au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virerment suivant de ses approbations parisiennes, prendre \$ 115.00 du crédit vote pour combustible et les appliquer au contingent général

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

M. Simonneau 5 ⁴⁴	J. Paquette 546 ⁵²
M. L. Herbier 159 ⁴⁵ - 1 ³⁰	15078
Mariet David 183 ⁵²	18367
Lacharvanna Légal Coy	12690
Colas Charest	10.00
Chap. des Poids et Mesures	440
Beauvais Frères	4419
Salais, #871 ² Lavada R C. 47 ⁵⁰	863.80
Pay Marto 37 ⁵² , 41 ⁴⁶	7399
J. Guindon 3 ⁴⁸ , J. Blumas 4 ²³	871
P. Brophy 13 ²⁵ , G. Asselin 3 ⁵⁰	1675
J. L. Mandiamid	19874
J. Bouchard	1842.01

(Assemblée assemblée)

Président
Ch. Guay

Commission des Marchés
Séance du 3 Juillet 1906
Mardi 2^h heures p.m.

(Assemblée assemblée)

Sont présents (les échevins Bouchard, Guay et Leguin.)

"Ordre du jour du 3 Juillet 1906"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Relégation
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Estime de parage de l'allée principale au Marché à bestiaux de l'Est.
- 5- Signature des mandats.

On l'a honoré de M. le Président M. l'échevin Bouchard fait, prie de prévoir le fauteuil de M. le Président

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées

Sont lus et lues une lettre de Mme Bleau, 183 rue Richelieu, demandant les conditions de location pour l'étal N^o 36 de l'extérieur du Marché St-Antoine

Résolu Référé au surintendant, avec l'autorisation de louer l'étal en question aux meilleures conditions possibles.

Est soumis et lu par l'Inspecteur adjoint de la Cité, un estimateur pour le parage, en bloc de granite de l'allée principale du Marché à bestiaux de l'Est, 1700 29 25 60 8 65 20

Sur proposition de l'échevin Guay, il est

Résolu Que cet estimateur soit reçu et accepté

et que copie du dit estimerait soit
adressée à la Compagnie du
Pacifique Canadien, et de
lui demander en même
temps, jusqu'à quel montant
elle consentirait à contribuer
pour l'exécution des travaux
en question, et que, sur la
réponse de ladite Compagnie
un rapport soit présenté au
Conseil.

Le mandat suivant est
approuvé et signé.

J. A. Bourdon 198,04

(Assemblée générale)

H. Bombardier

Président

Pro. Sec.

Commission des Marchés.
"Assemblée Spéciale" 11 Juillet 1906

Mardi 3 heures P.M.

Sont présents les échevins Roy, Des.
" Currier
" Ward
" Liguier
" Guay
" Martineau.

Le procès verbal en extrait des
minutes du Conseil en date du
9 Juillet courant, renvoyant à
cette Commission un rapport
au sujet d'une demande d'un
crédit de \$ 2,000, pour aménager
à l'épreuve du feu les chaubres
chauffées tenues par les locataires
du marché Bonsecours, rue des
Commissaires et servant à la
maturation des fruits.

Sur proposition de l'échevin
Ward, il est

Résolu

que chacun des locataires et
marchands de fruits du dit marché
rue des Commissaires, soient
priés, par écrit, d'avoir à
aménager à l'épreuve du feu,
à leur frais et dépens, les chaubres
chauffées tenues dans leur magasin
et servant à la maturation des
fruits, conformément au rapport
conjoint de l'Inspecteur des Échafes
et du chef du département des
Incendies, et que, à partir de ce
Jour, il soit défendu aux dits

l'occasional de faire des feux dans
leurs dits chaufour, avant que
le tout soit aménagé conformément
au dit rapport et à la satisfaction
du Surintendant des Travaux.

Le Surintendant fait rapport
qu'il est utile à la police publique
de St. Léonigonde et qu'il a
constaté que, quoiqu'en désordre
et au moment, c'est une
bonne partie presque neuve et
d'une capacité de 1600 limes.
En conséquence il suggère à
la Commission qu'un audit
nécessaire soit demandé pour
qu'elle soit transportée et ins-
tallée dans le milieu de la
rue Cluater près de la rue
Notre Dame ou de la rue St.
Jacques, de façon à accom-
moder la population des
quartiers St. Henri et St. Léonigonde
et que, en même temps un
bureau adjoins et un logis
pour le commis de cette partie
soient construits à cet endroit.

Sur proposition de l'échevin
Ward, il est

Résolu qu'une sous-commission com-
posée de M. le Président et des
échevins Guay, Pratte, Currier,
ainsi que le proposant, le Sur-
intendant des Travaux et M.
Pratthant, architecte, soit installée
à l'effet de visiter ces endroits

avec prière de faire rapport pour
la prochaine séance.

La Commission prend en con-
sideration la question de construire
des abris sur les plates formes des
places Jacques Cartier et St. Royer,
et après délibération, il est unani-
mement

Résolu

que, avant de prendre une déci-
sion sur cette question, il est de
l'intérêt de la ville que cette Com-
mission visite quelques villes où
ces abris sont installés et à cette
fin cinq membres de cette Com-
mission ainsi que le Surintendant
sont dûment autorisés à visiter
Boston, New York, Montréal, Buffalo,
Toronto, etc., etc, avec prière de faire
rapport à leur retour à la prochaine
séance, et que les frais de cette visite
soient chargés au contingent général
de ce Département et ne devant
pas dépasser la somme de \$500⁰⁰.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:

Salaires	871 ⁰⁰	Revenu. fin. 71 ⁰⁰	8113.18
Wilson Rousseau Leo.			4.85
Pai Pratte	37 ⁰⁰	17 ⁵⁰	49.63
J. Paquette	87 ²⁵	60 ⁹²	148.16
L. Brophy	13 ²²	J. B. Gagnon 71 ⁰⁰	34.70
Leau Prof Co	96 ⁵⁰	Marvin Land 98 ⁵⁵	195.05
J. Lesbina Leo	138 ⁶²	J. E. Bironi 500 ⁰⁰	638.66
			1,913.90

J. B. Gagnon
Président
Par. Ce.

Commission des Marchés
Séance du 15 Août 1906
Mercredi 2 heures p.m.

(Séance assemblée)

Sont présents les échevins, Bumbrey
" Currier
" Séguin
" Martin
" Ward

"Ordre du jour du 15 août 06"

1. Lecture des minutes
2. Délégation
3. Lecture de la correspondance
4. Rapports du Surintendant
5. Signatures des mandats.

Les minutes des deux dernières
séances sont lues et ratifiées.

En l'absence de l'échevin
Préf. président de cette Commission.

M. l'échevin Prartin propose
que M. l'échevin Séguin
soit nommé président intérimaire.

M. l'échevin Séguin déclinant
l'honneur, M. l'échevin Bumbrey
est prie' de prendre le fauteuil
de la présidence, et il est

Resolu

En conséquence.

Sommé et lue une lettre
de M. O. Patenaude, boucher
et locataire de l'étal No 5
du Marché St Laurent, deman-
dant la permission de remettre
son étal.

Les soumissions suivantes pour
la location de l'étal en question

sont celles ci jointes, savoir:-
H. Petelle offrant \$ 3.25 par semaine
J.H. Poitras " 5.00 " "

Resolu

M. l'échevin Prartin se présente
devant la Commission et appuie
la requête de M. Petelle.

M. l'échevin Prartin propose alors
que la commission de M. Petelle
soit acceptée.

Après délibération, il est
Résolu que la résignation de M. O.
Patenaude soit reçue et acceptée
et que soit accordé à M. Petelle
la location de l'étal en question
au prix spécifié dans sa dite
soumission, à partir de ce jour
au 1^{er} mai prochain.

(M. l'échevin Bumbrey dissident)

Sommé et lue une lettre de
M. J. Rubois, locataire de l'étal
No 31 du marché Bonsecours, rue
St Paul, demandant la permis-
sion de remettre son étal.

Les soumissions suivantes pour
la location de l'étal en question
sont alors ouvertes, savoir:-

Resolu

J. A. Gracneau offrant 2⁵⁰ par semaine,
V. Larivière, conditions ordinaires

Que la résignation de M. Jos.
Rubois soit reçue et acceptée et
que la soumission de M. J. A.
Gracneau soit acceptée au prix
et conditions spécifiés.

Sommé et lue une lettre de
M. J. B. Miller, 173 rue Stanley,

demandant à louer les étaps
de boucher No. 3-5-7-9 au Marché
Bonsecours, à raison de \$ 200
par semaine chacun.

Cecoré.

Le Comité et lus une lettre
de M. Geo. Lealy, 100 rue Notre
Dame Est, demandant à louer
l'étal de boucher No. 1 au
Marché Bonsecours, aux condi-
tions ordinaires.

Cecoré.

Le Comité et lus une lettre
de M. M. A. Labèque & Co.,
demandant à louer, à raison
de \$ 100 par semaine chacun,
les étaps 29 et 30 de l'extérieur
du Marché Saint Antoine
et antérieurement occupés par
M. V. Wallace.

Résolu Acquiescer à la demande
de M. M. Labèque & Co., aux
conditions spécifiées dans
leur requête et que ledit M.
Wallace soit tenu responsable
de louer des étaps en question
jusqu'à l'expiration de son
bail.

Le Comité et lus une lettre
de M. Jas. Burns, surintendant
général de la Compagnie des
Pacifiques Canadien (division E)
en réponse à une communication
de cette Commission en date
du 4 Juillet dernier, déclarant

que ladite Compagnie des C.P.R.
ne peut contribuer au delà du
montant déjà offert de \$ 1,000, au
pavage, en blocs de granit, de l'allée
principale au Marché à bestiaux
de l'Est.

Question différée.

Le Comité et lus un extrait
des Minutes de la Commission
de la Voirie, référant une lettre
aux plans annexés, de la Ville
des Pacifiques Canadien, deman-
dant la construction d'un trottoir
à l'Est du Marché à bestiaux
de l'Est, tel que décrit sur
ledit plan.

Résolu Que le surintendant soit prié
de préparer, pour la prochaine
séance, un état quant au
coût de l'exécution de ces travaux.

M. J. O. Labèque, marchand
de charbon se présente devant
la Commission au sujet du
montant de 75 cents par tonne
chargé pour la livraison au
charbon, en sacs, aux Marchés
Bonsecours et St. Jean Baptiste.

Sur proposition de l'échevin
Ward, il est

Résolu Que le Trésorier de la Ville, soit
autorisé à payer au dit M.
Labèque, une somme de
50 cents au lieu de 75 cents.

Les mandats suivants
sont approuvés et signés, ainsi

Salaries	\$ 21.00
J. C. P. Aubergin	20.00
J. B. Giguère	27.29
M. J. Lecomte	29.99
P. Beauclieu	100.00
R. G. P. H. 15 ⁰⁰ 13 ⁵⁰ =	28.45
P. J. Maître 21 ⁵⁰ - 50 ⁵⁰ 10 ⁰⁰	52.30
J. C. Paquette 24 ⁰⁰ 66 ⁰⁰ =	90.61
Beauvais J. M.	68.68
M. J. H. & P. L. 96 ⁴⁰ , 64 ⁰⁰ =	160.49
M. J. H. & P. L. 55 ⁰⁰ - 102 ⁵⁰ =	102.30
J. Giroux	12.53
Wilson J. M.	169.15
P. L. P. H. & P. L. 17 ⁰⁰ 11 ⁰⁰ =	23.40
C. G. G. 4 ⁷⁵ 4 ⁶⁵ =	9.40
M. J. Murphy	5.70
J. H. Lechaudais	4.11
M. L. L. 33 ⁰⁰ , 114 ⁵⁰ =	147.86
J. L. L.	5.00
Wilson P. Rousseau	2.45
Total	\$ 1,801.62

(Séance suivante)

Président
 J. G. G. P. L.

Commission de Marchés
 Séance du 5 septembre 1906
 Mercredi 3 heures p.m.

(Séance suivante)

Sont présents les échevins Bumbrey
 " Currier
 " Liguire
 " Martine
 " Guay
 " Ward

" Ordre du jour du 5-sept, 06 "

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du surintendant
- 5- Signature des mandats

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées

En l'absence de Mr. l'échevin Lery, Mr. l'échevin Bumbrey est prié de prendre le fauteuil de la présidence.

Levée et lecture de lettres de Mr. Félix Libereant, boucher et locataire des états Nos. 21 et 22 du Marché Saint-Laurent, demandant la permission de remettre ses états.

Sur proposition de l'échevin Martine, il est

Résolu que la resignation de Mr. Libereant soit reçue et acceptée.

Les commissions suivantes pour la location des états Nos. 21 et 22 du dit marché, sont alors ouvertes, sans

J. Besenyer	offrant \$5.00 par semaine
M. Le Sage	" 4.50 " "
D. Poitras	" 5.00 " "
G. H. Fisher	" 4.00 " "

M. L'Échevin (Grand) présent à cette séance appuie avec instance la soumission de M. Fisher et M. L'Échevin Leclair, recommandant que la soumission de M. Le Sage soit acceptée.

Après délibération, l'Échevin Martin propose que la soumission de M. Le Sage soit acceptée au prix et conditions spécifiés, soit \$4⁵⁰ par semaine.

La proposition étant soumise aux voix, la Commission se divise.

Pour, Guay, Martin, Séguin (3)
Contre, Turner et Ward (2)

Ainsi elle est emportée et il est

Resolu En conséquence.

La Commission prends ensuite connaissance des soumissions suivantes pour la location des étaux nos. 1 & 2 de l'extérieur du Marché Saint-Jacques, savoir

A. Cardinal,	offrant \$2 ⁰⁰ par semaine
C. Lefebvre,	" 3 ⁷⁵ " "
Jos. Larocque,	" conditions ordinaires
M. & C. St Pierre,	" 3 ⁶⁰
L. Girard,	" 3 ⁰⁰

Leont aussi soumisees ces lettres de M. l'Échevin L'Épavelette, recommandant M. Larocque et de M. Poir de au recommandant M. M. St. Pierre.

Après délibération, l'Échevin Martin propose que la soumission de M. M. St. Pierre, soit acceptée au prix et conditions spécifiés, soit \$3⁰⁰ par semaine.

Cette proposition étant soumise aux voix, la Commission se divise, comme suit:

Pour, Guay, Martin, Séguin (3)
Contre, Turner et Ward (2)

Ainsi elle est emportée et il est

Resolu En conséquence.

Leont aussi soumisees ces lettres de M. James Scalia, demandant à louer l'étal no. 21 de l'extérieur du Marché Saint-Antoine, à raison de \$1⁰⁰ par semaine.

Sur proposition de l'Échevin Séguin, il est

Resolu R'accorder cette demande.

Leont aussi soumisees ces lettres de M. M. Labucque & Cie, locataires du Marché St. Antoine, demandant la permission de tenir ouvert jusqu'à 9 ou 9 1/2 heures du soir l'étal qu'ils occupent dans le dit marché. Les marchands se plaignent aussi du mauvais état des tuyaux de renvoi.

Résolu de déposer cette lettre au bureau
 Lominis et lui en rapport
 au Surintendant des Marchés,
 déclarant que, une somme
 approximative de \$ 100, serait
 requise pour la construction
 d'un trottoir au Sud. Est des
 Marchés à bestiaux, laquelle
 demandée par la Compagnie
 du Pacifique Canadien.

Résolu de déposer ce rapport sur
 le bureau.

Résolu de remettre à M. G. Paquin
 le dépôt de \$ 82⁵⁰, qu'il a
 fait avec sa commission, en
 garantie de l'exécution du
 contrat pour la construction
 d'un escalier en fer au centre
 du Marché Bonsecours, rue
 des Commissaires, lequel
 contrat a été exécuté confor-
 mément au plan et devis
 et à la satisfaction de la
 Commission.

Résolu d'accorder au Surintendant
 des Marchés, deux semaines
 de vacances.

Les mandats suivants ont
 approuvés et signés, savoir:

H. P. Le	\$ 87 ⁵⁰
Canada Profing Co.	387.75
G. Paquin 550 ⁰⁰ - 8 ⁵⁰ =	558.80
Beauvais Frères 7.99 = 3 ⁵⁰ =	11.49
L. D'Arby 100⁰⁰ - 100⁰⁰ =	20.10
J. Lapierre 35 ⁰⁰ 57 ⁰⁰ 50 ⁰⁰ =	142.00
Rapp.	\$ 1,207.94

	Rapp. \$ 1,207.94
M. Lironneau 25 ⁰⁰ - 7 ⁰⁰	32.00
L. R. Proutbireau	27.50
Salaires 821 ⁰⁰ 821 ⁰⁰	1,642.00
C. Asselin	5.50
J. O. Lalucque lui.	118.71
	\$ 3,033.65

(L'annexé joint)

[Signature]
 Président

Commission du Marché
 Séance du 3 Octobre 1906
 Mercredi 3 heures p.m.
 Sont présents les échevins L'Év. prés.
 " Bumbroy
 " Currier
 " Ward
 " Martin
 " Liguin
 " Guay

"Ordre du jour du 3 Octobre 06"

- 1- Lecture des minutes.
- 2- Déléguations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapport du surintendant
- 5- Signature des mandats

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Comme elle est une lettre de Mr. A. Shippel, locataire des états de boucher (Nos. 1, 10 et 11) dans le Marché Saint Laurent, demandant la permission de remettre l'étal (No. 11, étant une partie de ses états, en faveur de Mr. Pr. Ritchot, locataire du même marché.

En ce même temps soumise une lettre de Mr. Pr. Ritchot, demandant à son étal (No. 11 en question, à raison de \$ 2.⁰⁰ par semaine, dans le but d'y construire une glacière.

Sur proposition de l'échevin Martin, et est

Résolu Que la désignation de Mr. Shippel comme locataire de l'étal (No. 11 en question, soit reçue et acceptée. L'échevin Martin propose alors que l'étal (No. 11) audit marché, partie des états occupés par ledit Mr. Shippel, soit accordé audit Mr. Pr. Ritchot, aux conditions spécifiées soit \$ 2.⁰⁰ par semaine.

L'échevin Bumbroy propose en amendement que la prise en considération de ces demandes soit remise à une prochaine séance, et que le surintendant soit prié de faire rapport sur cette question.

La motion en amendement étant soumise au vote, la Commission se divise,

Pour Bumbroy, Guay (2)
 Contre Liguin, Martin, Currier (3)

Cinq elle est négative.

La motion principale est alors adoptée sur la même division renversée des voix, et il est

Résolu En conséquence.

Attendu que l'étal en question n'a pas été ~~normalement~~ régulièrement en location, l'échevin Currier propose que le vote qui vient d'être pris, soit reconsidéré.

La motion étant soumise au vote la Commission se divise, comme suit =

Pour Bumbroy, Ward, Currier, Guay (4)
 Contre Martin et Liguin

Resolu. Ainsi elle est acceptée, et il est
En conséquence.

Après discussion M. l'échevin
Ward propose, et il est

Resolu. Que les résolutions adoptées ce
Jour, acceptant la résignation
de M. Shippel, comme locataire
de l'étal N^o 11 du dit marché
et accordant à M. P. Ritchot
la location de l'étal en question,
soient rescindés, et remettre à
la prochaine séance la prise
en considération de ces demandes
et que le surintendant soit
prié de faire rapport en même
temps sur cette question.

Le surintendant informe
la Commission que le temps
alloué à M. Shippel, de tenir
ses étals fermés, est expiré depuis
déjà un mois et que ces étals
sont encore fermés.

Sur proposition de l'échevin
Ward, il est unanimement

Resolu. Que ledit M. Shippel, reçoive
avis d'avoir, d'ici à huit jours
à remettre ses étals en de les
tenir régulièrement ouverts au
commerce, conformément au
réglement, et que, à défaut de
se conformer à cet avis, le surin-
tendant soit autorisé à mettre
les étals en question en location
à l'expiration du terme fixé par
ce Jour, par cette Commission.

Remise et lui une lettre de M.
Francis Ouellette, locataire de l'étal
à légume N^o 15 dans le marché
Saint-Laurent, demandant la
permission de remettre son étal.

Les soumissions des personnes
suivantes pour la location de
l'étal en question, sont ouvertes,
M. M. Elidor Auclair et Willie
Brusse, offrant chacun \$ 200
par semaine.

Sur proposition de l'échevin
Beaubien, il est

Resolu. Que la soumission de M. Auclair
soit acceptée au prix et condi-
tions spécifiés.

Remises et lui les soumis-
sions suivantes pour la location
des étals 29, 30, 31, de l'extérieur
du marché Saint-Antoine,
M. J. Huchon offrant \$ 1²⁵ par
semaine, pour chacun des étals
29 et 30.

Charles Lohm, offrant \$ 1²⁵ par
semaine, pour chacun des étals
29 et 30 ou \$ 1²⁵ par semaine
par semaine pour l'étal N^o 31,
dans le cas où la location des
étals 29 et 30, ne lui serait adjugé.

Sur proposition de l'échevin
Quay, il est

Resolu. Que la soumission de M. Huchon
pour la location des étals N^{os} 29, 30
soit acceptée au prix et conditions
spécifiés, à condition, cependant,

que Mr. Lalucque, donne, par écrit, sa résignation comme locataire des états en question, et que soit accordé à Mr. Cohen la location de l'étal No 31, au prix et conditions spécifiés, soit \$1²⁵ par semaine.

Commis et lus une lettre de Mr. D. Révautels, locataire des états Nos. 9x10 de l'extérieur du Marché Saint Jacques, demandant le remboursement d'une somme de \$28.⁰⁰/₇₅ à lui accordé par cette Commission, par différentes améliorations exécutées par lui-même dans ses états.

Question différée.

Commis et lus un estimé avec plan annexé préparé par Mr. L. R. Proutchaut, architecte, s'élevant au montant approximatif de \$1,800.⁰⁰ pour la construction d'un bureau de pesage, devant remplacer la pesée établie à St. Louis et être érigé sur le milieu de la rue St. Jacques, entre les rues St. Jacques et Proth. Dames.

Est aussi soumise une soumission de "The Canadian Harbour Levee Co" demandant \$41⁰⁰ pour transporter, réparer et replacer sur ses nouvelles fondations, rue St. Jacques, la

balanço actuellement établie à St. Louis.

Résolu Représenté au Conseil municipal pour demander un crédit de \$2000, à ces fins.

afin que cette dernière Commission passe sur une résolution à cet effet.

Commis et lus un extrait des minutes de la sous-commission des Finances, re. Hôtel, de Ville, au sujet d'une demande de l'Honorable M. le Président de la Commission des Marchés, à l'effet de mettre à la disposition du commis du Marché Saint Laurent, un pupitre de disponibilité. #

Résolu Représenté la dite sous-commission de bien vouloir autoriser M. Proutchaut de l'Hôtel-de-Ville, de faire droit à cette demande.

M. Jos. Brauvel, professeur de musique, 1099 Boul. St. Laurent, se présente devant la Commission et demande à louer la salle du Marché St. Jean Baptiste, pour mercredi, le 26 décembre prochain au soir, pour une fête de famille.

Résolu Représenté à la demande de ce monsieur, à condition, cependant, qu'une somme de \$10.⁰⁰ soit payée d'avance pour la location de la salle en question.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir =

L. H. P. Levesque	\$ 116. ³⁷
Beauvais Frères	12. ⁷⁹
Rapp.	129. ¹¹

Mont. Rap. \$ 129.11		
L. Brophy	9 ⁴³ , 15 ⁴⁵ , 13 ⁴⁰	38.58
Manier (David)	342 ²⁰ , 332 ²⁴	674.44
Salaires	821 ⁰⁰ , 821 ⁰⁰	1642.00
Equada Roofing Co.		45.00
J. Guadeau		12.34
M. Dolcouer		27.83
G. Giroux		14.45
J.B. Grégoire	8 ²⁵ , 8 ⁴⁰	16.65
		<u>2,595.40</u>

J. Ormy
Président

Commission des Marchés
Séance du 10 Octobre 1906

Mercredi 2³⁰ heures p. l.
Sont présents les échevins Lery, Pies,
Bumbroy,
Seyner,
Léquin,
Mard,
Martin,
Guay

"Ordre du jour du 10 Octobre 1906"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du surintendant
- 5- Signature des mandats

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées.

Commis est lue une lettre de
M. J.R. Penneque, locataire de
l'étal No 23, dans le marché
Bourgeois, rue des Commissaires,
demandant la permission de
remettre son étal.

Commis est lue une lettre
de M. E. Leharbneau,
demandant à louer l'étal en
question, aux conditions ordi-
naires, soit \$ 6.00 par semaines.

Sur proposition de l'échevin
Guay, il est

Resolu d'acquiescer à la demande de
M. E. Leharbneau, aux condi-
tions spécifiées.

Etant de nouveau discuté

les requêtes de M. M. A. Schippel et M. Ritchot, locataires au Marché St. Laurent, au sujet de la remise et de la location de l'étal No 11 partie des trois étals occupés par ledit M. Schippel.

A ces sujets le Surintendant expose dans un rapport les dimensions des étals en question, qui permettent ainsi, sans inconvénients, la construction d'une glacière dans l'étal No 11 du dit marché.

A ces sujets l'échevin Guay attire de nouveau l'attention de la Commission, sur le fait que, selon les règlements, l'étal No 11 en question n'a pas encore été mis en location.

Le Surintendant informe alors la Commission que le dit M. Schippel ne s'est pas encore conformé à l'avis qui lui a été donné par résolution adoptée en date du 3 Octobre courant, l'invoquant d'envoyer ses étals dans un délai de huit jours.

Resolu L'échevin Ward propose en conséquence, et il est résolu que si ledit M. Schippel ne consent pas immédiatement à quitter ses étals, le Surintendant soit autorisé à prendre des procédures judiciaires à l'effet

de faire annuler le bail consenti entre la ville et ledit M. Schippel pour les étals du Marché (Pro D, 1024) du dit marché Saint Laurent, et que sur le jugement de la Cour en faveur de la ville, le Surintendant soit autorisé à remettre en location les étals en question et à les louer aux meilleures conditions possibles.

Le Surintendant sur une requête de M. M. A. J. Harb et Simard & Guina, locataires au Marché Bonsecours, rue des Commissaires, se plaignant de l'absence d'un passage sur leurs étals.

Resolu Répondre cette question au Surintendant avec prière de voir à remédier à cet inconvénient.

Le Surintendant fait rapport que M. A. J. Harb, locataire des étals 13 x 14 du Marché Bonsecours, rue des Commissaires, sans louer ses étals, contrairement au règlement des Marchés, Sec 36 Art IV.

M. Harb, présent à cette séance, nie emphatiquement cette accusation et consent à se désister de ses étals si le Surintendant prouve qu'une autre personne occupe, illégalement ses étals.

Avec le consentement de la Commission, M. Bourin qui occupe actuellement ses étals

est alors appelé et il produit
un reçu de loyer pour les
états en question signé par
M. A. J. Hoar, lui-même.

Cette preuve étant suffisante
pour prouver les irrégularités
commises par l'adit M. Hoar,
l'échevin Ward insiste à ce
que M. Hoar soit reconnu,
séance tenante, dans un acte
par écrit, comme locataire des
états en question.

Est alors reconnue et lue
la résignation de M. A. J. Hoar
comme locataire desdits états.

L'échevin Pratiu propose,
et il est

Résolu Que la résignation de M. Hoar,
comme locataire des états
nos 13 & 14, du Marché Bonum,
rue des Commissaires, soit
reçue et acceptée et que le
Surintendant soit autorisé
à mettre immédiatement
en location les états en question.

L'échevin Bumbay attire
l'attention de la Commission
sur la nécessité de faire passer
7 puits, à différents endroits
dans les allées transversales du
Marché à bestiaux de l'Est.

Résolu Que M. Jos. Lévesque, contracteur
des égouts récemment construits
au dit marché, soit prié de
soumettre, par écrit, pour ce

travail additionnel.

M. D. Desautels, locataire des
Marché Saint-Jacques, se présente
devant la Commission, et demande
le remboursement d'une somme
de \$23⁰⁰/₁₀₀ à lui accordé par cette
Commission, comme contribution
à différentes améliorations exécutées
par lui-même dans ses états.

À ce sujet le Surintendant
fait rapport que les travaux en
question n'ont pas été exécutés
conformément à la résolution
adoptée à cet effet, et il est alors

Résolu Que M. le Président, accompagné
du Surintendant, soient priés
d'examiner ces travaux et faire
rapport.

Le Surintendant fait rapport
que les trois balayeurs du Marché
Bonum, lui ont demandé
de leur fournir chacun d'un
impermeable et d'une paire
de bottes en caoutchouc.

Sur proposition de l'échevin
Burner, il est

Résolu Qu'autoriser le Surintendant à
fournir ces articles aux employés
en question.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:

Alex. Fortier	\$ 6.00
L. O'Leary	13.40
Beauvais	5.75
J. J. Roy	\$ 24.65

Président

Commission des Marchés
Séance du 17 Octobre 1906

Mardi 2^o heures p.m.

Sont présents les échevins
Loup, Pies
" Beaubray
" Martin
" Séguin
" Ward
" Guay
" Lamer.

"Ordre du jour du 17 Octobre 06"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Surintendant
- 5- Signature des mandats

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Sont ouvertes les soumissions
suivantes pour la location des
états Nos 13 & 14 dans le Marché
Bonsecours, rue des Comptables.

G. Parthier	offrant	\$ 5 ⁰⁰	par semaine
L. Barrer	"	\$ 5 ⁰⁰	"
J. Marie	"	5 ⁰⁰	"

Sur proposition de l'échevin
Martin, il est

Résolu Que la soumission de M. Barrer
soit reçue et acceptée au prix et
conditions spécifiés.

Admis et lu un rapport
du Surintendant, déclarant
qu'il a pris des procédures
Judiciaires contre M. A. Schippel
locataire des états de boucher

lettre D. et Nos 10 & 11, dans le Marché
Saint Laurent, en annulation de
son bail pour avoir négligé d'occuper
ses états et que sur confession de
Jugement de la part du défendeur
en date du 15 courant, le dit M.
Schippel s'est conséquemment démis
des privilèges de son bail et alors
lesdits états ont été mis en location
et le Surintendant déclare que,
conformément à l'autorisation
qu'il avait reçue de la Commission,
il a loué l'état de boucher No 11
dudit marché, à M. N. Ritchot,
locataire du même marché, à
raison de \$ 2⁰⁰ par semaine.

Résolu Que ce rapport soit reçu et accepté
et d'approuver le Surintendant
dans la location de l'état en
question.

Sont alors ouvertes les soumissions
suivantes pour la location des états
de boucher, lettre D et le No 10, des
Marchés Saint Laurent, - savoir

S. Lodomau	offrant	7 ⁰⁰	par semaine
J. H. Pétray	"	4 ⁷⁵	"
Geo. Fischer	"	5 ⁰⁰	"

plus les arriérages de loyer dus.

Sur proposition de l'échevin
Séguin, il est

Résolu Que les états en question soient
loués à M. Geo. Fisher, au prix
et conditions spécifiés et que le
dit M. Fisher soit tenu de tenir
lesdits états régulièrement ouverts

Neuf des Jours de la semaine.

Comme en lieu une lettre de M. C. R. Fortin, locataire de l'étal No 22, dans le Marché Bonsecours, rue des Commissaires, demandant la permission de prendre un M. Sidon Chudeau, comme associé joint au bail.

Sur proposition de l'échevin Guay, il est

Résolu De différer cette demande à la prochaine séance, M. Fortin devant alors produire un acte de société enregistré.

Comme en lieu une lettre de "The O.B. Martine Co." demandant une licence d'étal privé de boucher, pour faire la vente de viande, en gros, dans leur établissement des Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.

Résolu De prier les Conats de la Ville, de bien vouloir donner leur opinion pour la prochaine séance, sur la question de savoir si la Ville peut accorder cette demande.

Comme en lieu une lettre de M. M. J. & J. Taylor, de Corvite, adressé au Greffier de la Cité, disant que, conformément à la Loi, ils informent la Ville qu'un cope-fork a été expédié à M. A. Bessner, locataire de l'étal No 19 au Marché Bonsecours.

Résolu Que cette lettre soit reçue et acceptée.

M. le Président informe la Commission qu'il est allé, en compagnie du Surintendant, visiter les travaux exécutés par M. H. Réaume, locataire du Marché Saint Jacques et qu'il est constaté que les travaux en question n'ont pas été exécutés conformément à la résolution adoptée à cet effet.

Alors l'échevin Bumbry propose et il est

Résolu Que M. Réaume soit tenu de faire disparaître les cloisons de bois pourri dans son étal, pour les remplacer par d'autres en bois sain, et que en même temps, il agrandisse son plancher de ciment dans la cave du dit étal, d'au moins quatre pieds de large sur toute la profondeur, le tout devant être exécuté à la satisfaction du Surintendant et alors la Commission paiera au dit M. Réaume, la somme de \$25.⁰⁰ à lui voté par résolution adoptée en date du 31 Mai dernier.

M. le Président informe la Commission que, la Commission des Finances a accordé une somme de \$1,000, pour la construction d'un bureau de péage devant être érigé sur un certain espace de terrain situé dans le quartier St. Cuvégarde, que la Commission de la Ville

déterminera à l'effet d'y installer ledit bureau de pesage.

Sur proposition de l'échevin Dumbray, pleck

Résolu Que M. L. R. Brault, soit autorisé à préparer et remettre devant la Commission à sa prochaine séance, les devis nécessaires à la construction dudit bureau de pesage.

Résolu N'autoriser le Surintendant à faire installer une lampe incandescente en face des états occupés par M. M. Desjardins, locataires du Marché St Jacques.

La question de la construction projetée des abris sur les places James, Jacques Cartier et St Royer, étant alors discutée.

A ce sujet, M. M. les échevins Martin et Guay, suggèrent certaines améliorations importantes à être exécutées dans les marchés, que la Commission se propose de mettre prochainement à l'étude.

Sont alors soumis par M. L. R. Brault, architecte, des plans pour la construction des abris en question.

Après délibération, l'échevin Martin propose, et il est

Résolu Que les plans soumis par ledit architecte soient reçus et déposés

dans l'antichambre du Conseil pour être étudiés par les membres du Conseil et repris en considération par cette Commission à une prochaine séance.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir-

M. L. R. Brault	\$ 160
L. Dumbray (Président)	270
C. Asselin	4.00
Salaires	821.00
P. Rousseau	8.30
P. A. St. Louis	10.50

L. Dumbray
Président

\$ 848.10

Commission des Marchés
Séance du 24 Octobre 1906
Mercredi 2^o heures p. m.
Sont présents les échevins L'Évy, prés.
" Duchesnay
" Currier
" Liguin
" Guay
" Ward

"Ordre du jour du 24 Octobre 06"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Étude des spécifications, Re,
Péris St. Léonigarde.
- 5- Justification des abus, places Jaques
Cartier et St. Pape, étude des plans.
- 6- Rapports du Surintendant
- 7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées

Une députation composée de
M. Jos. Larivière, président
de l'Association des bouchers de
Montreal et de plusieurs bouchers
locataires du Marché St. Laurent,
se présente devant la Commission
pour protester contre les démarches
entreprises par la Commission
d'Hygiène, à l'effet d'abolir le
Marché Saint Laurent, pour y
installer les bureaux au départe-
ment de l'Hygiène et la
Bibliothèque Publique.

Ces messieurs se plaignent en

de manquer d'accommodation et
de retard apporté dans l'abattage de
animaux par la compagnie "
"O. B. Martin"

Après avoir entendu les explications,
la Commission remercie la diliga-
tion au service et lui promet qu'elle
fera tout en son pouvoir pour pro-
téger leurs intérêts, et au sujet des
plaintes formulées contre l'adite
compagnie O. B. Martin, la Com-
mission invite la diligation à pré-
senter tous leurs griefs directement
au Conseil, afin que la Commis-
sion des Marchés soit autorisée ^{par ce dernier}
prendre les mesures nécessaires pour
remédier à cet état de choses.

Commiss et lui un extrait des
minutes du Conseil en date du
22 courant adoptant un rapport
de la Commission de la Voirie,
qui recommande que, la nouvelle
construction de la nouvelle péris
St. Léonigarde, devant être exigée
par la Commission des Marchés,
soit installée sur le côté Est de
l'Arrière Atwater, entre la rue
Notre Dame et le canal.

Est également soumis, une lettre
avec plan annexé de la Com-
mission de l'Acqueduc, déclarant
qu'elle n'a pas d'objection à ce que
cette construction soit placée sur
côté, pourvu, cependant, que
l'adite péris ne soit pas exigée sur

des dessins de ses tuyaux de refou-
lements.

Résolu Que ces deux documents soient
recus et acceptés.

Mons M. L. R. Praultbriant
Architecte, soumet les devis
pour la dite pesée St. Leunigonde
et après y avoir fait certaines
modifications

M. l'échevin Bumbay propose
et il est

Résolu De remettre à lundi prochain
le 29 courant, la reprise en
considération des devis en question.

Sur proposition de l'échevin
Quay, il est

Résolu Que la nouvelle pesée devant
être érigée sur le côté Est, de
l'Anse St. Viateur, entre la rue
Proth Rauw et le canal, soit
désignée et connue sous les
nomms de "Pesée Saint-Henri"
et qu'un avis de motion en
amendement au règlement de
Marché soit donné au Conseil
en conséquence.

Etant prise de nouveau en
considération la question de
construction des abris sur les places
Jacques-Cartier et Le Royer.

Après une délibération, M.
l'échevin Bumbay propose, et
il est

Résolu Que M. le Président, l'échevin
P. A. Lapointe, le Surintendant

et M. Praultbriant, Architecte, soient
priés d'aller examiner la place
Le Royer à l'effet d'en assurer des
meilleurs moyens à prendre pour
faire construire des abris sur les
plateformes à cet endroit, et de
remettre à plus tard la question
de construire des abris sur les
plate-formes de la Place Jacques-
Cartier.

Il est également

Résolu Que M. L. R. Praultbriant, Architecte,
soit autorisé à préparer, pour la
prochaine séance, des plans et
des devis pour la construction
des abris devant être érigés sur
les plate-formes de la Place
Le Royer, et que ledit Architecte
devra recevoir comme compensation
5% du prix demandé pour l'ex-
écution des travaux, pour la
préparation desdits plans et
devis et la surveillance des
travaux en question.

La Commission prend ensuite
en considération la liste des
crédits requis par le départe-
ment des Marchés, pour l'année
1907, - savoir:

	1906	1907
J. A. Biron	de 1,800	à 2,000
J. L. Blau	de 800	" 1,000
M. Jolicœur	de 1,050	" 1,100
J. S. Dyming	de 650	" 700
E. Dupré	de 650	" 700
A. Huot	de 650	" 700
	\$ 5,600	\$ 6,200

Salaires. 1906.		1907	
Mont Rapp. \$ 5.600.		\$ 6.200.	
D. Brophy	750.		800
J. Guindan	700.		800
P. Hogue	400.		500
N. Ghenne	700.		700
J.B. Grigoire	600.		600
J.B.J. Flynn	650.		700
Jos. Laniel	600		600
J. H. Leharlais	600		650
Eug. Richard	500		500
L. Hausermann (Presi)	500		550
(Presi St-Henri)			500
E. G. Leclerc	750		800
L. Hausermann	650		700
A. Bastien	650		700
P. Brasson	600		650
M. J. Murphy	750		800
H. Pitras	700		700
M. J. Page	700		700
J. Senical	750		850
" (Ent. des cheval)	300		300
A. Frasier	600		650
L. Pallaire	600		625
A. Desjardis	575		600
D. Lechartre	550		600
	\$ 19.775		\$ 21.775
Telephones	200		200
Contingent au Marché	1.815		1.880
Eclairage	1.800		1.850
Combustible	1.000		1.000
Contingent général	350		350
Travaux et Réparations			
Marché Concessions		3.814	
" St-Antoine		1.100	
" St-Laurent		700	
		\$ 32.669	

Montant Rapp. \$ 32.669.		1907	
Marché St-Jean Baptiste			232
" St-Jacques			150
" St-Henri			150
Presi Papineau			75
Presi Hochelaga			300
Marché à bestiaux de l'Est	\$ 55,150		
Total	\$ 88.626.		

Résolu de présenter un rapport à la Commission des Finances, recommandant que la somme de \$ 88.626. soit mise à la disposition de ce département, pour l'année 1907.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir =

J. P. Marchand (le)	29.04
Comte Chénier	16.50
J. P. Papière	37.00
L. Guinon (Politique)	36.50
Pravins & Paride	14.57
M. L. H. P. Leo	157.85
M. Simonneau	17.40
D. Brophy	14.35
	\$ 323.21

Leancé d'année. *J. Hébert* Président

Commission des Marchés
Assemblée spéciale, 29 Octobre 06.
Lundi 2^o heures p. m.
Sont présents les échevins Bumbroy
" Currier
" Prantin
" Ward
" Guay
" Leguin

"Ordre du jour du 29 Octobre 06"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Étude des plans, plans de la Pêcherie
- 3- Mandats.

En l'absence de l'échevin Luy
Président de cette Commission, M.
l'échevin Bumbroy est prié de
prendre le fauteuil de la présidence.

Sont de nouveaux soumis
par M. L. P. Prantin, architecte,
les plans et devis pour la construction
de la Pêcherie St. Henri,
devant être érigée sur le côté Est
de l'avenue Atwater, entre la
rue Notre Dame et le Canal.

Sur proposition de l'échevin
Guay, il est

Résolu que les plans et devis en question
soient reçus et acceptés et que
soient immédiatement demandés
par la voie des journaux, des
soumissions pour la construction
de la bâtisse de ladite
Pêcherie St. Henri, et que les travaux
d'excavation, fondations et
l'installation de la balaise

à cet endroit soient remis à plus
tard.

La Commission prend ensuite
connaissance des plans et devis
soumis par M. L. P. Prantin,
architecte, pour la construction
projetée d'abris sur les plates-formes
de la Plage Le Royer.

Résolu de continuer l'étude des plans
en question à la prochaine séance.

Est prise en considération la
demande soumise à la dernière
assemblée par M. C. P. Fortin,
locataire du Marché Bonsecours
rue des Commissaires, à l'effet
d'obtenir la permission de prendre
en M. Sidore Trudeau comme
associé.

Sur proposition de l'échevin
Prantin, il est
Résolu que ledit M. Fortin s'étant
conformé à l'arrêté adopté
au date du 21 courant, relative-
ment à son acte de société, que
permission lui soit accordée de
prendre M. Sidore Trudeau,
comme associé, à la condition
expresse que le bail ne soit pas
changé et reste au nom de M.
Fortin seul.

Comme et sur l'opinion des
Amats de la ville, au sujet de la
demande d'une licence d'étal
pour le boucher par la Compagnie
"H. B. Prantin" (Suinté).

Comme la demande d'opinion n'a pas été soumise exactement selon la décision de la Commission,

il est Résolu De prier de nouveau les Citoyens de la Cité de bien vouloir donner leur opinion sur la question de savoir si, la Ville peut refuser à la Compagnie en question, une licence d'étal privé de boucher pour faire le commerce de viande, en gros, dans leur établissement des Abattoirs de l'Est, située sur la rue Crémieux, et de plus si la Charte de ladite Compagnie lui accorde le privilège de faire ce commerce à cet endroit.

Sur proposition de l'échevin Liguier, il est

Résolu De présenter un rapport au Conseil pour demander l'autorisation d'opérer le paiement d'une somme de \$ 50. du contingent général, et de l'appliquer au contingent du Marché Saint Antoine.

Le mandat surintendant est signé Jos. Ménard \$ 245.00

(Assemblée générale)

J. Royer
Président

Commission des Marchés,
Séance du 8 Novembre 1906

Jeudi 3 heures p.m.

Sont présents les échevins Liguier, Pies, Beaubray, Liguier, Pratte, Guay, Ward

"Ordre du Jour du 8 Novembre 06"

- 1- Lecture des minutes
 - 2- Régulations
 - 3- Ouverture des soumissions, et Constitution de la Pece St. Hubert
 - 4- Lecture de la correspondance
 - 5- Etude des plans et devis, et avis en acier, Plan De Royer.
 - 6- Rapports du Surintendant
 - 7- Signature des mandats
- Les minutes des deux dernières séances sont lues et ratifiées.

Commise et lue une lettre de M. O. Lechaland, locataire de l'étal no 15 de l'extérieur du Marché Saint Jean Baptiste, demandant à louer l'étal no 14 dudit marché.

Accordé.

Commise et lue une lettre de M. D. Rivet, boucher et locataire des étals nos 10 et 11, dans le marché Saint Antoine, se plaignant de l'état défectueux de la couverture.

Le Surintendant informe la

Commission qu'il n'y a pas de fonds disponibles pour lui permettre de faire exécuter ces réparations maintenant, mais qu'un montant à cette fin est inclus dans la demande de crédits pour l'an prochain.

Sont envoyés par le Secrétaire de la Ville, les soumissions suivantes pour la construction de la bâtisse de la Pese à St. Henri, selon les plans et devis préparés par M. R. Menclivaut, architecte, savoirs

Jos. Senécal \$1,602²⁵
 Brault et Desjardins 1,800.00

Sur proposition de l'échevin Guay, il est

Résolu Que la plus basse soumission reçue est celle de M. Jos. Senécal, soit \$1,602²⁵, que le contrat lui soit en conséquence accordé et que les travaux pour la construction de ladite pesse soient immédiatement commencés après la signature du contrat et qu'ils doivent être complétés dans les six semaines qui suivront la date de la signature du contrat en question et qu'un rapport soit présenté au Conseil en conséquence.

Résolu Permettre à M. R. Brault et Desjardins

le dépôt de \$150, qu'ils ont fait avec leur soumission, en garantie de l'exécution du contrat, lequel contrat ne leur a pas été accordé.

Environ de leur soumission adressée au Trésorier de la Ville de la part de M. H. Luckling, assistant Trésorier de la Compagnie du Pacifique Canadien, demandant le remboursement du dépôt de \$500, fait par ladite Compagnie en garantie de leur soumission pour le privilège de vendre du foin et l'entretien des animaux au marché à bestiaux de l'Est.

Sur proposition de l'échevin Guay, il est Résolu Que ladite Compagnie s'étant conformée, à la satisfaction de la Commission, aux conditions (des clauses du bail qui se rapportent au dépôt en question) ledit dépôt de \$500 soit en conséquence remis à ladite Compagnie.

M. l'échevin Pagenais, président de la Commission d'Hygiène, accompagné de M. L. Laberge, médecin officier assistant, se présentent devant la Commission à l'appui d'un rapport présenté au Conseil par la Commission d'Hygiène qui recommande que les baux passés avec les louchers du marché St. Laurent

et expirent le 1^{er} Mai pro-
chain, ne soient pas renou-
velés, afin de convertir ce
marché en bureaux pour le
service du département de
l'Hygiène et la Bibliothèque
Publique.

M. l'échevin Hagerais,
informe la Commission
que, depuis, il a rencontré
plusieurs personnes imbatants
qui lui ont laissé entendre
qu'il était question de pour-
parlers avec le Gouvernement
au sujet de l'établissement
d'une école technique et
industrielle à cet endroit.

M. l'échevin Guay approuve
hautement le projet d'éta-
blir une école technique et
industrielle dans la ville
de Montréal, et il suggère
que le Marché Bonsecours
serait l'endroit le plus

convenablement situé pour
cette fin et il propose que
M. l'échevin Hagerais ^{présente}
~~présente~~ ^à faire partie de
la Commission qui sera
institué à l'effet de prendre
en considération ce projet
et s'aboucher avec le Gouver-
nement afin de conduire cette
importante question à l'état
de réalisation.

arrêté l'échevin
Guay

[Signature]

Le Comité des lieux l'opinion
des chevaliers de la ville, au sujet
de la demande d'une licence
d'étal prisé de louches par la
Compagnie "H.B. Martini" (Société)
d'ici avant que la ville ne peut
lui refuser une telle licence
et que la charte de ladite ville
lui donne le droit de faire le
commerce de viande en son
établissement des abattoirs de
l'Est.

Résolu

Sur proposition de l'échevin
Requin, il est
Résolu de différer la considération
de cette question et dans l'in-
tervalle, la Commission des
Finances devant se prononcer
sur la question des plaintes
soumises au Conseil par les
louches contre l'adite Compagnie
H.B. Martini, et aussi d'autoriser
le surintendant à faire rapport
à la prochaine séance sur la
question de savoir si l'endroit
où l'adite compagnie se propose
d'établir pour y faire le com-
merce de viande est conve-
nablement situé et conforme
au règlement.

Le surintendant informe
la Commission qu'il a offert
à Mr. Nelson Richardson, mar-
chand en gros de viandes, solade,
etc à commission, de lui louer

certain états de l'archer dans
le Marché Bonsecours.

Sur proposition de l'échevin
Bumbray, il est

Resolu Que les états de l'archer Nos.
3, 5, 7, 9, 24, 26, 28, 30 et 32, dans
le dit marché Bonsecours,
soient, à dater du 19^{me} courant
courant, loués à M. Bickerdike
par le commerce en gros de
bœuf, porc, volailles et gibier
aux prix ordinaires, soit \$2,00
par semaine pour chaque étal,
et que le commerce en gros dont
il s'agit d'être question consiste
dans la vente du bœuf, du
mouton, du veau et du
chevreuil par quantités non
moindres qu'un quartier,
du porc en entier, et des
volailles et du petit gibier à
poil et à plume par six
à la fois au moins.

Il est expressément entendu
que la présente location est
consentie par innovation aux
usages actuels et à titre d'essai.
Elle ne devra pas servir de
précédent pour nulle autre
personne qui ferait une sen-
blable application dans des
conditions analogues.

M. Bickerdike ne pourra pas
non plus, non plus avoir pour
en exiger le renouvellement

elle est consentie par dérogation
à la coutume établie.

Ce contraire, la Commission
des Marchés, se réserve formel-
lement le droit de refuser
le renouvellement, si elle le juge
à propos, alors même que le
locataire aurait rempli inté-
gralement les conditions de son
bail, mais au cas où cette
location serait renouvelée, elle
ne comprendrait pas le petit
bureau maintenant inoccupé
dont l'usage est accordé à
titre gracieux à M. Bickerdike,
qui aurait à payer un sup-
plément de loyer à débattre,
si la Commission des Marchés
jugait à propos d'en disposer
en sa faveur après le 1^{er} mai
prochain.

M. Bickerdike présent à
cette séance, consent aux
conditions spécifiées dans la
résolution adoptée au sujet
de la location des étals en
question.

Sont soumis par M. P. R.
Montbriant, architecte, les
plans pour la construction
d'abris en acier devant être
érigés sur les plates-formes
de la Place Le Roy.

Après examen desdits plans,
il est proposé par l'échevin

Resolu ^{Lequin et} que les plans en question soient reçus et acceptés et que soient immédiatement demandés par la voie des journaux des soumissions pour la construction des abris en question, lesquelles seront reçues jusqu'à Mercredi, le 21 courant, à midi.

Resolu que présentée en ce point au Conseil, demandant l'autorisation d'opérer le virement d'une somme de \$50⁰⁰ à être prise au contingent du Marché Bonsecours et l'appliquer au contingent général.

Resolu Arrangement, que l'inspection annuelle des marchés et pesées, soit tenue, mardi prochain, le 13 courant.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, -

J. Guédon	8.97
L. Crosby	13.50
J. B. Grégoire	8.70
R. Dubreuil (Marché Ed.)	9.80
Y. Paquin	29.00
Beauvais Frères	50.90
	<u>\$ 90.37</u>

(Séance assemblée)
(3 mots rayés) *J. Henry*
Président

Commission des Marchés
Séance du 22 novembre 06.
Jeudi 3 heures p.m.

Assemblée Assemblée.

Sont présents les membres L'Évêque, prés.
" Bouchard
" Turner
" Lequin
" Guay

- " Ordre du jour du 22 novembre "
1. Lecture des minutes
 2. Rétigation
 3. Présentation des soumissions, les abris, Plan Le Royer.
 4. Lecture de la correspondance.
 5. Rapports du Lundi
 6. Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

La mise et lue une lettre de M. R. Bessonneau, locataire du Marché Bonsecours, demandant à louer l'étal de boucher N° 1 dans le dit marché, à raison de \$ 2,00 par semaine.

Resolu D'acquiescer à cette demande.

Commis et lu un extrait des minutes de la Commission des Finances, en date du 9 novembre courant, autorisant les membres de la dite à protester la compagnie "R. B. Martin" relativement aux plaintes formulées par les bouchers contre la dite compagnie, et donnant aussi instructions

à M. Picoté, surintendant
au Département des Licences,
à ne pas octroyer de licence
d'étal privé de boucher à ladite
compagnie, jusqu'à nouvel
ordre.

Résolu Que cet extrait au minute soit
reçu et accepté.

Comme et comme applica-
tion de M. M. Wells & Lyons, fai-
sant affaire sous la raison
sociale de "The Wells Lyons Co"
pour une licence d'étal privé
de boucher dans une pièce
attenant aux établissements
de la compagnie. R. B. Martineau,
rue Frontenac.

Par suite de
demande, un gros,

Résolu Ne différer la prise en considé-
ration de cette demande à une
prochaine séance.

Sont ouvertes par le sous-
Greffier de la Cité, les soumis-
sions suivantes pour la cons-
truction d'abris en acier devant
être erigés sur les plates-formes
de la Place Le Royer, selon les
plans et devis préparés par M.
R. B. Martineau, architecte, savoir:

Crouillet & Lessard	\$ 12,700	depot	1,270
Laussier & Briard	\$ 13,500	"	1,350
G. Leharpentier	\$ 13,990	"	1,500
Jos. Senical	\$ 14,694	"	1,470

Sur proposition de l'échevin
Guibray, il est

Résolu Que la plus basse soumission

soit acceptée et que le contrat pour
l'exécution des travaux en question
leur soit accordé au prix spécifié, ^{en}
soit \$ 12,700; que lesdits travaux
soient commencés immédiatement ⁰⁰
après la signature du contrat et
complétés dans les
de cette date et qu'un rapport
soit présenté au Conseil en consé-
quence.

Sur proposition de l'échevin
Turner, il est

Résolu Ne remettre aux autres soumis-
sionnaires suivants le dépôt effectué
par eux avec leur soumission,

Crouillet & Briard	\$ 1,350
G. Leharpentier	1,500
Jos. Senical	1,470

L'échevin R. Lapointe se présente
devant la Commission et demande
que la nouvelle pesée St. Henri
actuellement en voie de construc-
tion sur le côté Est de l'avenue
Alvater, vis-à-vis la rue St. Eustache,
soit désignée et connue sous le
nom de "Pesée Alvater"

Résolu N'accéder à cette demande.

M. l'échevin Guay propose
alors et il est

Résolu Que la résolution adoptée en
date du 24 octobre dernier et
désignant la pesée en question
sous le nom de "Pesée St. Henri"

soit rescindé, et que le nom de la dite pesée soit changé en celui de "Pesée Attuative" et que un avis de motion soit donné au Conseil en amendement au règlement des marchés soit donné au Conseil en conséquence.

La Commission prend en considération la question de compléter l'installation de la nouvelle pesée Attuative, sur l'Annexe Attuative, vis-à-vis la rue St. Eustache.

Sur proposition de l'échevin Guay, il est

Resolu Sur le montant de \$1,800 accordé sur les \$2,000 demandés pour cette construction, etant insuffisant pour terminer les travaux d'excavation, fondations, réparations et installation de la balance à cet endroit, et que selon l'estime préparé par M. L. R. Brault, architecte, un rapport soit présenté au Conseil pour demander un crédit additionnel de \$300. pour ces fins.

L'échevin Guay attire l'attention de la Commission sur l'état malpropre dans lequel était tenu le marché à bestiaux de l'Est, lors de la dernière inspection au marché.

Resolu Sur la Compagnie du Pacifique Canadien, le cotant du marché en question, soit prié de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour remédier immédiatement à cet état de choses.

Resolu Il est présenté un rapport au Conseil pour demander l'autorisation d'opérer leirement d'un montant de \$25. du crédit voté pour réparations générales au Marché Bonsecours, et de l'appliquer au contingent général.

La Commission lit une lettre de M. Henri Geoffroy, secrétaire correspondant de l'Association des Bouchers de Montreal, remerciant la Commission de l'invitation faite à M. Jos. Larouche, président de ladite Association, d'accompagner cette Commission dans son inspection annuelle au Marché - déposée aux archives.

Les mandats suivants sont approuvés et signés - en son -

Laurence Robitaille	5.50
Plau. Jager Hotel	58.25
H. A. Reporas \$12.00	24.00
Salaires 871.00 - 871.00	1642.00
M. Jolicœur \$20.42	70.27
Inspection au Marché	40.00
L. Brophy	10.10
	\$1,850.12

"Séance ajournée"

Président
Pro-Secr.

Commission des Marchés.
 Séance au 5^e Décembre 56.
 (Assemblée Annuelle) Mercredi 2^o heure 3/4.
 Sont présents les échevins L'Év. prés.
 " Bouchray
 " Turner
 " Leguire
 " Quay
 " Ward

"Ordre du Jour du 8^e Décembre"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Surintendant
- 5- Signature des mandats

Les minutes de la dernière
 séance sont lues et ratifiées.

En attendant l'échevin L'Év.
 Président, l'échevin Bouchray
 est prié de prendre le fauteuil
 de la présidence.

Il est remis et lue une lettre
 de M. O. Kerome, boucher et
 locataire des états Nos 51 et 53
 dans le Marché Bonsecours,
 demandant la permission
 de remettre ses états.

Le Surintendant informe la
 Commission que les états en
 question ont été mis en location.

Est alors remise et lue une
 lettre de M. G. Granger, boucher
 et locataire au dit marché,
 demandant à louer ces états
 aux conditions ordinaires, soit \$6⁰⁰
 par semaine.

Sur proposition de l'échevin
 Turner, il est
 Résolu Que la résignation de M. O. Kerome
 soit reçue et acceptée et que soit
 accordée à M. G. Granger, la loca-
 tion des états en question aux prix
 et conditions spécifiés dans sa
 soumission.

M. A. Pratiu, boucher et
 locataire des états 12x13 dans le
 Marché Saint Antoine, se présente
 devant la Commission et demande
 l'autorisation de prendre un
 associé.

Sur proposition de l'échevin
 Leguire, il est
 Résolu Qu'à l'égard de cette demande, à
 condition que le dit M. Pratiu
 produise un acte de société
 enregistré, et que le bail ne
 soit pas changé et reste au
 nom de M. Pratiu seul.

Il est remis et lue une lettre
 de M. Jas. O'Barne, surintendant
 général de la Compagnie des
 Pacifique Canadien, division Est,
 en réponse à une communication
 de cette Commission au sujet
 de l'entretien des cours à bestiaux
 au Marché à bestiaux de l'Est,
 déclarant que des instructions
 seront données immédiatement
 à l'effet de remédier à cet état
 de choses.

Résolu Que cette lettre soit reçue.

A ce sujet, est arrivé et lue
une lettre de M. Jos. Vigneau,
agent de la dite compagnie au
Marché à bestiaux de l'Est,
relativement à la lettre adressée à
M. Jos. Oboine, déclarant qu'il
est prêt à faire le possible pour
faire disparaître toutes raisons
de plaintes concernant la mal-
propreté des cours à bestiaux et
que pour arriver à donner en-
tière satisfaction, il demande
la construction de bâties addi-
tionnelles pour donner toute
l'accommodation possible et
faciliter ainsi l'entretien du
marché en question.

Sur proposition de l'échevin
Ward, il est

Résolu de prier M. Vigneau de bien
vouloir faire entretenir ces cours
à bestiaux dans un état de
propreté continu, réparer les
toits qui font eau, etc, etc, le
tout conformément aux dispo-
sitions des clauses du bail passé
entre la Ville et ladite Compagnie,
concernant l'entretien du Marché
en question.

M. le Président entre et
repré. le fauteuil de la pré-
sidence.

Le Surintendant informe
la Commission que l'échevin
Martin lui a demandé de

prier la Commission de bien
vouloir faire amender, si possible,
les règles du Conseil, de manière
à ce que les assemblées de cette der-
nière aient lieu les Jueudis au lieu
des mercredis.

Résolu de référer cette demande au Président.
Le Surintendant fait rapport qu'un
incendie a causé des dommages
pour environ \$100. aux planches
et cloisons de l'étal occupé par
M. Labiche dans le Marché St.
Antoine.

Résolu de présenter un rapport au Conseil
demandant de révoquer en
question pour réparer ces dommages.

A ce sujet, est soulevée la ques-
tion des chaubes chauffées servant
à la maturation des fruits tenus
par les commerçants de fruits
du Marché Bonsecours, rue
des Commerceraies.

Sur proposition de l'échevin
Ward, il est

Résolu que le Surintendant soit auto-
risé à s'assurer si les locataires
du Marché en question se sont
conformés à la résolution adoptée
en date du 11 Juillet dernier, les
enjoignant de ne pas faire de feu
dans leurs dites chaubes, avant
que le tout soit aménagé à l'effet
de feu et conformément au rapport
composé par le Chef du département des
Incendies et de l'Inspection des

bâtisses, avec prière de faire rapport pour la prochaine séance.

Il est aussi Résolu Que le Surintendant soit autorisé à notifier les locataires de tous les marchés ayant des poêles dans leurs états, que pour prévenir tout accident contre le feu, ils devront mettre en dessous et autour de leur poêle une tôle, et aussi se procurer d'un réceptacle en métal pour recevoir les cendres.

Le Président informe la Commission qu'un montant de \$300. a été voté par le Conseil pour l'exécution des travaux d'excavation et fondations pour recevoir la balance de la nouvelle pesée. Attendu.

Sur proposition de l'Échevin Guay, il est

Résolu Que M. L. R. Montbriant, architecte soit autorisé à demander à M. Jos. Senival, le contracteur de la bâtisse de la dite pesée, de soumissionner immédiatement pour l'exécution des travaux en question.

M. le Président souleve la question du contrat accordé à M. M. Brullet et Dessard, contracteurs pour la construction d'abris en acier destinés être érigés sur les plates-formes

de la Place St-Roy, et il donne les raisons du renvoi à cette Commission du rapport présenté au Conseil à l'effet d'accorder le contrat en question.

M. Brullet, associé de M. Dessard, présent à cette séance, produit deux soumissions demandées par eux-mêmes pour les travaux en acier, et M. Montbriant aussi présent, donne certaines explications au sujet des travaux en question.

Après discussion et en présence du prix élevé de la soumission de M. M. Brullet & Dessard, et afin d'obtenir d'autres renseignements sur cette question, il est Résolu Que différer à lundi prochain, le 10 courant à 7 heures de l'après-midi, la reprise en considération de cette soumission.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir =

M. L. H. P. Coy,	156.12
Dumonce & Robitaille	28.18
L. Hammeau 3 ⁰⁰ & L. Brophy 13 ⁰⁰ , 8 ⁵⁴	25.34
Salais 84 ⁰⁰ & Mesantels 53 ⁰⁰	844.00
Beauvais Chien	6.65
Pyrius & David	14.64
J. Turdeau	0.91
J. B. Grégoire	11.45
	\$1,092.29

(Assemblée assemblée) *[Signature]* Président

Commission des Marchés
Séance d'après midi du 10 Dec. 06.
Lundi 2 heures 1/2.
Sont présents les échevins L'Év. P.
" Beaubray
" Guay
" Ward
" Séguin
" Guay
" Prévost.

"Ordonnance du jour du 2 Décembre 06"
1- Considération de la soumission
Brouillet & Lessard, s. r. l., abris
Place Le Royer.

2- Soumission Jos. Lécuyer, s. r. l.,
excavation, fondations, Périsse
Atwater.

La Commission prend de
nouveau en considération la
soumission de M. M. Brouillet
& Lessard, entrepreneurs de la
construction d'abris en acier
devant être érigés sur les plates-
formes de la Place Le Royer, selon
les plans et devis préparés par
M. L. R. Mouton, architecte.

À la demande de M. le
Président, M. G. de B. Reprobus,
assistant Inspecteur de la Cité
se présente devant la Commission
et soumet un plan d'abris
d'un différent modèle, lequel
est étudié et laissé sur la
table.

M. le Président éleve demande

dans la soumission desdits M. M.
Brouillet & Lessard (\$12700) M. le Président
produit une opinion des échevins de
la Cité qu'il a demandé pour savoir
si cette Commission peut annuler
la résolution adoptée en date du 22
Novembre dernier adjugeant ce con-
trat et les échevins déclarent dans
cette opinion que ~~cette~~ Commission
à le droit d'annuler, par voie de
reconsidération, la résolution adoptée
à l'effet d'accorder le contrat pour
les travaux en question et que la
Ville n'est pas liée par les actes
de ses Commissions tant qu'ils
n'ont pas été ratifiés par le Conseil.

Mais M. l'échevin Ward propose
que soit prise en reconsidération
la résolution en date du 22 Nov-
démier adjugeant à M. M. Brouillet
& Lessard, le contrat
pour la construction d'abris en
acier devant être érigés sur les
plates-formes de la Place Le Royer,
et après délibération, il est

Résolu Que la résolution en question
en date du 22 Novembre dernier
soit annulée et que le dépôt de
\$1,270. fait par lesdits soumis-
sionnaires avec leur soumission
soit remboursé.

En conséquence M. l'échevin
Beaubray propose, et il est
Résolu Que de nouvelles soumissions
soient immédiatement demandées

pour la construction des abris
en question et que les soumis-
sionnaires soient tenus de donner
un prix séparé pour chacun
des travaux suivants devant
entrer dans la construction
desdits abris, savoir, Ciment, Bois,
Pierre, Tôle galvanisée, Peinture
et Vitrage, et que ces soumis-
sions soient reçues jusqu'à
Mercredi le 19 courant, à midi.

Lesdites et lues le cahier
des charges préparé par M.
L. R. Branthiaud, architecte,
pour les travaux d'excavation
et fondations pour l'instal-
lation de la balance de la
nouvelle pesée Atwater actuel-
lement en voie de construction
sur l'Arme Atwater.

Conformément à une réso-
lution adoptée à la dernière
séance, relativement à ces
travaux et selon l'autorisation
donnée à M. L. R. Branthiaud
architecte, de demander à
M. Jos. Senical, entrepreneur
de la construction de la dite
Pesée Atwater, de soumissionner
pour les travaux en question,
une soumission de M. Jos.
Senical, demandant \$ 289,
pour l'exécution desdits travaux,
est alors soumise et lue.

Sur proposition de l'échevin

Prartu, il est
Résolu d'accepter cette soumission au
prix et conditions spécifiés.

Le mandats suivant est approuvé
et signé, savoir =

Edw. G. H. Rose Leoy \$ 85.00

W. H. H. H.
Président

Commission des Marchés,
Séance du 19 décembre 06.
Mercredi 9 heures p.m.
Sont présents les échevins Lef. Pél.
" Bouchray
" Turner
" Ward
" Séguin
" Martin
" Guay

"Ordre du jour du 19 déc 06"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Ouverture des soumissions, re.
Abis Place Le Roy.
- 3- Délégations
- 4- Lecture de la correspondance
- 5- Rapport du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes des deux dernières
séances sont lues et ratifiées.

Sont crévités par le Secrétaire
Greffier de la Cité des nouvelles
soumissions pour l'exécution
des travaux suivants devant
être dans la construction
d'abris en acier à être érigés
sur les plates-formes de la
Place Le Roy, selon les plans
et devis préparés par M. L. P.
Montmarault, architecte, savoir

- Pour ouvrage en acier =

G. Pagnier	\$ 6,376.54
Common Bridge Co.	6,497.00
Phoenix Bridge Co.	6,300.00

Pour travaux en bois =	
Jos. Vézina	\$ 1,850.00
Ely. Lorté Fils	2,378.00
Pour travaux en Plume etc =	
Canada Roofing Co.	745.00
Marsau Frères	1,195.00
Pour travaux en Tôles Galvanisées	
Jos. Laurier	2,420.00
Moravie & David	2,850.00
Pour Peinture & Vitrage	
G. Peladeau	638.00
Edas & Charack	1,100.00
J. H. Baibeau	1,360.00
J. W. Harris Lomp	

pour le tout, excepté l'acier \$ 6,880.00
L'échevin Martin propose que
la soumission de M. Pagnier, au
montant de \$ 6,376.54, pour les
travaux en acier, soit acceptée,
pourvu que le contrat soit com-
plété dans les six semaines après
le parachèvement des fondations.

L'échevin Ward propose en
amendement que la soumission
de "The Phoenix Bridge Company"
soit acceptée au prix spécifié, soit
\$ 6,300. pour les travaux en acier,
pourvu que le contrat soit complété
dans les six semaines après le
parachèvement des fondations.

La motion en amendement
étant soumise au vote, est
sur le partage égal des voix
négative.

La motion principale étant

soumis au vote, la Commission se décide, comme suit:

Pour, Dumbray, Martin, Guay (3)
Contre, Ward, Currier, (2)

Ceci est affirmatif,
et il est

Résolu En conséquence
(L'échiquier Liguier dissident)
Sur proposition de l'échiquier
Dumbray, il est

Résolu Que le contrat pour les travaux
en menuiserie soit accordé au
plus bas soumissionnaire, M.
Jos. Veigina, au prix de sa
soumission, soit \$ 1,850.00

Sur proposition de l'échiquier
Currier, il est

Résolu Que le contrat pour les travaux
de peinture et vitrage soit accordé
à M. V. Peladeau, au prix
de sa soumission, soit \$ 638.00

Sur proposition de l'échiquier
Martin, il est

Résolu Que le contrat pour les travaux
en tôle galvanisée soit accordé
à M. Jos. Laurier, au prix
de sa soumission, soit \$ 2,470.

Sur proposition de l'échiquier
Guay, il est

Résolu Que le contrat pour les travaux
au puits, creusage, etc, etc, soit
accordé à "The Canada Roofing
Co." au prix de sa soumission
soit \$ 745.00.

Il est en conséquence

Résolu Que soit présenté un rapport au
Conseil, recommandant d'accorder
le contrat pour l'exécution de
chacun des travaux en question
aux soumissionnaires mentionnés
plus haut.

Sur proposition de l'échiquier
Ward, il est

Résolu Reconstituer aux autres soumis-
sionnaires le dépôt effectué par eux
avec leur soumission.

Le soumissionnaire a reçu une lettre de
M. J. C. Wells, président de la Co.
"East End Paved Beef" demandant
une licence d'étal pour
de boucher pour faire le com-
merce de viande, en gros, dans
une bâtisse attenante aux établis-
sements de la compagnie Union
des Abattoirs (M. B. Martin).

En réponse à l'échiquier Liguier
le surintendant déclare que
l'endroit où ladite compagnie
se propose d'occuper pour y faire
le commerce en question, est
convenable et conforme aux
règlements.

M. Wells se présente devant
la Commission pour appuyer
sa requête et

Après discussion, il est
Résolu Renvoyer cette demande au Dépu-
té en loi et à la Commission
des Travaux et que les Arcs
de la loi soient pris de bien

de vouloir donner leur opinion sur la question de savoir si, en vertu de la résolution adoptée par la Commission des Finances en date du 9 novembre dernier, donnant instruction à M. A. Bienvenue, Surintendant du département des Licences, de ne pas accorder de licence à la Compagnie W.B. Martin jusqu'à nouvel ordre, la Commission doit attendre la décision de la Commission des Finances avant de faire droit à la demande actuelle, et informer cette Commission si possible, sur la question de savoir si, cette compagnie est intéressée dans la Compagnie (W.B. Martin Limited), et sur ce dernier point le surintendant est aussi prié de prendre des renseignements.

La Commission prend en considération la question de nommer un commis pour la nouvelle pesée actuelle construite sur l'Arme Attente.

Sur proposition de l'échevin Guay, il est

Résolu que M. Léaire Guay, soit nommé commis de la pesée en question, avec un traitement annuel de \$500; cette nomination devant prendre effet le 1^{er} Janvier prochain 1907.

Le Surintendant fait rapport que de nouvelles lampes ont été installées dans les marchés Saint Jacques et Saint Jean Baptiste et que, un crédit additionnel de \$275, pour l'éclairage des marchés est requis pour finir l'année.

Sur proposition de l'échevin Guay, il est

Résolu de présenter un rapport au Conseil pour demander l'autorisation d'opérer les réajustements de ses crédits; prendre \$75.00 des réparations générales du Marché Bonsecours et \$25.00 du contingent du même marché, soit \$100 à être appliqués au crédit de l'éclairage, et de présenter en même temps un autre rapport pour demander un crédit additionnel de \$175 pour cette fin.

Le Surintendant fait rapport verbal que conformément à la résolution adoptée à la dernière séance, relativement au chauffage des étals ^{par} des locataires des différents marchés, il a donné instruction à cet effet, et que sauf quelques uns dont on est conformes jusqu'à présent.

Résolu d'approuver l'action du Surintendant comme et lui une requête signée par M. M. R. Ritchot, M. Lesage, O. Patelle, M. M. M. et les

et M. Lavoie, branches et locataires dans le Marché Saint-Laurent, demandant la permission de faire installer une lampe incandescente dans chacune de leur glacière, ces messieurs s'engagent à payer le coût de l'éclairage, par versements hebdomadaires ou mensuels en sus de leur loyer.

Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est Résolu: Que le surintendant soit autorisé à s'entendre avec la Cie. "Montreal Light, Heat & Power" à l'effet d'obtenir un prix fixe par année, pour chacune de ces lampes, avec prière de faire rapport pour la prochaine séance.

Il est lu un extrait des minutes de la Commission des Finances, renvoyant à cette Commission une lettre de la Compagnie, "Lairig Packing and Provision" déclarant que la dite compagnie, a, en date du 4 Mai dernier, protesté la compagnie "W. B. Martineau" au sujet de plaintes de même nature que celles formulées par les branches contre cette dernière.

Résolu

Reposé sur la table

Les mandats suivants sont

approuvés et signés, savoir =

J. A. Rivon	27.00-
L. Brophy	13.95-
H. Giroux	30.18-
M. J. Murphy	3.45-
M. Joliveau	21.50-
L. Aucliv	2.45-
Salaires	889.00-
M. L. H. & P. Co.	178.08-
Lamure & Robitaille	2.85-
Pravins & Davis	5.85-
Jos. Lemical (contracteur)	500.00-
J. A. Mailhot	12.10-
P. Perrin	11.25-
J. B. Grégoire	11.16-
	<hr/>
	\$1,718.82

J. Lavoie
Président

\$1,718.82

Commission des Marchés,
Siège au 27 rue St.
Jeudi 2 heures p.m.
Sont présents les membres L. Duf.
" Turner
" Prartin
" Séguin
" Guay

" Ordre du jour du 27 Dec 06 "

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Opinion des Amis de la Cité.
Re, demande d'une licence
d'étal privé de boucher par la
Cité " East End Pressed Beef "
- 5- Rapports du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

La Commission prend de
nouveau en considération la
demande de la Compagnie
" East End Pressed Beef " pour
une licence d'étal privé de
boucher pour faire le commerce
de viande, en gros, dans une
bâtisse appartenant aux établissements
de la Compagnie D. B. Prartin,
rue Frontenac.

M. J. C. Wells, président de la
dite compagnie se présente de-
vant la Commission dans
l'intérêt de la Compagnie en
question.

(A. causés M. le Président écrit une
lettre au M. M. Campbell, Meridith,
Macpherson & Haque, sollicitateurs,
déclarant qu'ils ont obtenu du Gov-
ernement des Lettres Patentes signées
par le Gouverneur à l'Etat le Honorable
R. M. Scott, en date du 21 décembre
courant, pour le commerce que la
dite compagnie se propose d'exercer
sous la raison sociale de " East
End Pressed Beef Co. "

La Commission, après avoir
pris connaissance des Lettres Patentes
de ladite compagnie, soumise par
M. le Président, et aussi du rapport
verbal du Surintendant, qui dé-
clare que l'endroit où la ladite
compagnie se propose d'occuper
pour y faire le commerce en
question est convenable et con-
forme au règlement.

M. Séguin Guay propose en
conséquence, que le Surintendant
soit autorisé à remettre à ladite
compagnie " East End Pressed
Beef " un certificat de licence
d'étal privé de boucher, pour
faire le commerce en question
à l'endroit mentionné plus haut.

La motion étant soumise
auprès la Commission se
dirige comme suit: -

Par, Turner, Guay (1)
Lévesque, Séguin Prartin (2)
Les voix étant également

M. le Président donne son vote
préférant en faveur de la
dite résolution.

Cette elle est affirmative
et il est

Résolu En conséquence

(L'ingénieur Martin Seguin dividend)

M. L. R. Brault a été
représenté devant la Commission
et soumis un plan avec estimés
s'élevant à \$ 9793 au sujet de
certains changements à faire
exécutés dans la construction
de la cheminée et dans les
fondations de la balauze

Résolu de demander au constructeur
de la dite pesée M. J. Senécal,
de faire ces changements pour
la somme de \$ 90.00 et le prier
de fournir à la Commission
une lettre en conséquence.

Le Surintendant fait rapport
qu'il serait opportun de faire re-
nouveler, en bois, le plancher
de la salle de la partie Est dans
le haut du marché Bonsecours.

Sur proposition de l'ingénieur
Martin, il est

Résolu Que le Surintendant soit auto-
risé à faire exécuter ces travaux
à la fin de l'année, par le menuisier
au département, M. Brown, avec
aide au besoin, le tout sous la
surveillance du Surintendant

M. l'ingénieur Martin informe la
Commission que certains personnes,
lui ont fait part du fait que la
Compagnie du Pacifique Canadien,
concessionnaire du privilège de la
rente du fourrage et l'entretien de
animaux au Marché à bestiaux
de l'Est, a haussé les prix de
fourrage en question.

Résolu Que le Surintendant soit prié
de s'enquérir de la chose, et s'il
y a lieu, de prier ladite compagnie
de bien vouloir produire devant
la Commission son cahier des
charges actuel pour la rente
du fourrage au Marché à bestiaux
de l'Est, afin que la
Commission puisse en faire
la révision, conformément à la
section 1 du bail passé entre
la ville et ladite compagnie.

Relativement à la demande faite
par différents marchands et locataires
du Marché Saint-Luc pour
que la lumière électrique leur
soit fournie dans leur gla-
ciers respectifs, moyennant
compensation, le Surintendant
fait rapport que s'étant abouché
à ce sujet avec M. Parent, sur-
intendant du service de l'éclairage,
ce dernier a reçu une offre
de la compagnie "Mutual Light
Heat Power" s'engageant à four-
nir la lumière en question

à un taux fixe de \$1,00 par
 mois, pour chaque lampe de
 16 chandelles; ladite compagnie
 devant passer un contrat à
 cet effet avec chacun de ces
 locataires, pourvu, cependant,
 que la Commission des Marchés
 consente à ce que le clec des
 dit marché collecte des différents
 montants de chaque locataire
 à tous les mois, pour ensuite
 en faire remise à un représen-
 tant de ladite compagnie.

Résolu

Que cette offre soit acceptée sauf
 l'approbation des locataires
 en question et que le Surintendant
 soit autorisé à agir suivant
 les desirs de la compagnie à
 ce sujet.

Cette séance étant la der-
 nière de l'année, à cette occasion
 les membres de cette Commission
 expriment à M. le Président
 leurs félicitations pour la man-
 dant il a dirigé le département
 des Marchés durant l'année
 qui vient de s'écouler, ainsi qu'au
 Surintendant des Marchés pour
 sa bonne administration et
 l'intérêt qu'il a prouvé en
 toutes circonstances.

Les mandats suivants sont
 approuvés et signés, savoir:

Salaires	\$ 821.00
Maintenance des Heut Pompes	44.05
	<hr/> \$ 865.05

P. Rameau

(Résumé de la séance)

J. J. Proulx
 Président

865.05

5.00

\$ 870.05

Commission des Marchés.
Séance du 17 Janvier 07
Jeudi 3 heures p.m.
Sont présents les icherms L'emp
" Bombay
" Currier
" Ward
" Liguin
" Quay

"Ordre du jour du 17 Janvier 07"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Diligations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapport du surintendant
- 5- Signature du mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées

Commis et lue une lettre de Mr. Alf. Chenette, locataire de l'étal No 22 du Marché Bonsecours, rue Saint Paul, demandant la permission de remettre son étal

Résolu que l'étal en question soit mis en location et que recours soit gardé contre ledit M. Chenette jusqu'à l'expiration de son bail

Commis et lue une lettre de M^{me} Edouard Pelonne, veuve de feu Edouard Pelonne, locataire de l'étal No 1 du Marché Bonsecours, rue Saint Paul, demandant le privilège de continuer le bail de l'étal en question à son profit.

Résolu M^{re} acquiescer à cette demande.

Commis et lue un extrait des minutes de l'assemblée de la Commission des Finances, en date du 11 Janvier courant, relativement à un rapport demandant un crédit de \$100, pour réparer les dommages causés par le feu dans l'étal occupé par Mr. Labiche dans le marché de Saint Antoine, autorisant cette Commission à faire réparer les dommages en question et d'employer le compte au Currier de la Cité pour qu'il soit payé à même le montant de l'assurance.

Résolu que conformément à cette résolution le surintendant soit autorisé à faire exécuter les réparations nécessaires dans l'étal en question.

Conformément à une résolution adoptée à la dernière séance, relativement aux chaubus à bancs chauffés par les locataires du marché Bonsecours, rue des Commerçables, il est commis et lue un rapport du surintendant déclarant que, en compagnie de Mr. Jolicœur, commis dudit marché, il a donné à chaque locataire, des instructions à l'effet de mettre à l'épreuve du feu les étals ou magasins qu'il occupe dans le marché en question, et que le 8 Janvier courant, il est allé sur le terrain

visiter ces locataires et il a constaté qu'un bien petit nombre s'était conformé à ses instructions.

Alors l'échevin Ward propose et il est

Résolu Que chacun des locataires mentionnés dans ledit rapport, ainsi que tout autre locataire dans un des marchés quelconques qui ne se serait pas conformé aux instructions données par le surintendant à l'effet de mettre à l'épreuve au feu leurs états ou magasins respectifs, recevoir avis d'avoir à se conformer immédiatement à ces instructions et que le bail passé avec tel locataire ne soit prorogé que le tout soit exécuté en conformité avec les instructions données à cet effet et de plus que chaque locataire soit tenu responsable de tout dommage causé par le feu dans son état s'il ne s'est pas encore conformé à ces instructions

Résolu Que Pradaine Ruggas, qui par tolérance vend des rafraichissements etc, dans le bureau du commis du Marché à bestiaux, de l'Est, recevoir avis d'avoir à discontinuer immédiatement tout commerce au marché en question sans

autre avis à ce sujet.

(L'échevin Leguin dissident)
M. le Président profitant du travail actuellement en voie d'exécution au plancher de la salle dans la partie Est du Marché Bonsecours, suggère de faire démolir l'ancien logement du gardien du dit marché situé à l'entrée de la salle en question afin de donner encore plus d'espace.

Après délibération et au sujet d'autres changements proposés à faire exécuter au marché en question il est

Résolu Reconvoyer les membres de cette Commission pour Mercredi prochain, le 23 courant, dans le bureau du commis du dit marché afin d'étudier sur les lieux les changements nécessaires à faire au marché de faire rapport.

Les mandats suivants sont approuvés et réglés, savoir:

Laurence Robitaille	\$ 12.95
Beauvais Thiers 5 ⁰⁰ , -19 ⁰⁰ , -22 ⁰⁰	46.91
J.B. Grigore	17.91
J.H. Charlebois	13.45
M. Giroux	21.60
P. Brophy	20.02
Montreal Light Heat & Power	163.17
M. Jolicœur	60.96
	\$ 351.97

(Séance adjournée)

M. J. Morin
Président

Commission des Marchés
Séance du 23 Janvier 07
Prévu de 3 heures. P.M.
Sont présents les échevins. Lesy. P.M.
" Bumbay
" Turner
" Ward
" Leguire
" Syay

" Ordre du jour du 23 Janvier.

- 1 Lecture des minutes
- 2 Régulations
- 3 Lecture de la correspondance
- 4 Question de changements dans le haut du Marché Bonsecours.
- 5 - Rapports du Surintendant
- 6 Signature des Prorogats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées. Soumise et lue une requête des commerçants de fruits, légumes, etc., locataires du Marché Bonsecours et autres, se plaignant du commerce illégal exercé par les cultivateurs et commerçants non-licenciés venant des campagnes environnant Montréal pour écouler leurs produits et vendre à domicile et à travers la ville les produits en question, consistant en pommes de terre, navets, etc., sans payer aucuns droits de marché.

M. M. Pettur, Lévêque, Beaulieu et commandants du légion, se présentent devant la Commission à l'appui de cette requête et après délibérations, M. l'échevin Leguire propose, et il est
Résolu. Que pour la Commission de Police de bien vouloir autoriser le chef du dit département à donner instruction aux constables en devoir de voir et surveiller et arrêter ces cultivateurs et commerçants non-licenciés, exerçant ce commerce en dehors des Marchés publics, en contravention au règlement des marchés Sec 14 Art. 111.

A ce sujet la Commission prend en considération la question importante de nommer un inspecteur spécial qui serait autorisé à surveiller les gares de chemin de fer et les débarcadères des bateaux et au même temps collecter les droits de marché sur ces produits arrivant à la ville par ces différentes lignes de transportation, inspecter les produits en question quant à leur qualité et pour vérifier le poids exact exigé par le règlement des marchés et surveiller le commerce illégal fait dans les rues de cette ville par ces cultivateurs et commerçants non-licenciés, venant de l'étranger.

Sur proposition de l'échevin
Liguiri, il est
Résolu que présentés un rapport au
Conseil pour demander un
crédit de \$1000 (cheval et
voiture compris) devant être
affecté au salaire d'un ins-
pecteur spécial à ces fins.

Comme par la même lettre
adressée à M. Le Président
de la part de M. H. C. Hess,
locataire du Marché Bon-
secours, se plaignant de
l'éclairage défectueux de
son gaz causé par la gélée
et il demande à la Com-
mission de voir à remédier
à cet état de choses.

Résolu Que M. Hess soit informé
de voir à se protéger lui-même
contre cet inconvénient, la
Commission n'ayant rien
à faire avec l'éclairage des
étages de ses locataires.

Le Surintendant fait rapport
que des réparations importantes et
très urgentes à faire exécutées à une
des Balanes à bestiaux au Marché
à bestiaux de l'Est, ont été com-
mencées avec l'approbation de
M. le Président, et que selon
l'estime donnée par la compagnie
"Canadien d'Amboise" un
montant de \$90 à 100 dollars
serait requis pour cette fin.

Résolu que présentés un rapport au
Conseil pour demander un
crédit de \$100 devant être affecté
à ces réparations.

La Commission prend en
considération la question de
nommer un commis en rempla-
cement de feu M. Cyrille Asselin,
commis en chef au Marché à
bestiaux de l'Est, décidé le 18
courant.

Après délibérations sont nommés
et lus les applications des per-
sonnes suivantes pour la position
ci-dessus vacante au dit Marché
savoir

M. M. J. Philippe Rims
Arthur Ouhet
Odeon Blondin
Jeo. Verrette
Aimé Ranger
Phydimus Brodet

Sur proposition de l'échevin
Guay, il est

Résolu De limiter jusqu'à vendredi le
25 courant, à 3 heures de l'après-
midi, le délai pour recevoir les
applications pour cette position
et qu'une sous-commission
composée de Messieurs l'échevin
président, les échevins Bouchard
Ward et le Surintendant soit
constituée et convoquée pour le
le 28 courant à 10.30 heures de
l'avant-midi, à l'effet d'étudier

Le minute de chacun des appli-
cants avec prière de faire rap-
port pour la prochaine séance.

Il est aussi unanimement
Résolu Que M. J. Pelletier, contrôleur et
auditeur de la ville, est auto-
risé, à payer, jusqu'au 1^{er}
Fevrier prochain, le salaire de
feu M. L. Asselin, commis
en chef du Marché à bestiaux
du l'Est, décedé, le 18 courant.

Après avoir étudié sur les
lieux les changements à faire
dans le tract du Marché
Bonsecours, la Commission
discute la question des amé-
liorations à faire à cet endroit
et après délibération,

Recherch Ward propose
et il est

Résolu de démolir l'ancien logis
du gardien du dit marché
situé à l'entrée de la salle de
la partie Est, continuer la
pave du nouveau plancher
jusqu'au mur séparant
la rotonde d'avec ladite salle
et replacer la barrière en bois
en conséquence, et de différer
à plus tard la question de
démolir et transporter le bureau
du commis de l'endroit où il
est actuellement, au centre de
l'étage au dessus de l'arche,
et que M. le Président se soit

autorisé à faire préparer un plan
par M. Jos. Cadieux ^{estimé} pour la
construction de deux logements
privés dans l'aile Ouest dudit
marché, à l'étage situé en dessus
des logements actuellement occupés
par deux des employés de ce
département.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:

Salaires	\$ 886.50
W. Dwyer	13.19
M. Joliveau	39.85
Beauvais Cheur.	5.50
J. Wilson Lev	16.00
Marin & Rand	7.50
	<hr/>
	\$ 958.54

Séance assemblée

J. Newy
Président

Commission du Marché
Séance du 30 Janvier 1907
Mercredi 2^o heure PM.
Sont présents les sieurs: J. J. P. P.
" Bouchard
" Guay
" Séguin
" Pratié
" Guay

" Ordre du jour du 30 Janvier

- 1- Lecture des Minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapport de la Sous-Commission
position au Marché à
bestiaux de l'Est.
- 5- Rapports du Surintendant
- 6- Signature des Mandats,
Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Commise et lue une lettre
de M. M. J. Huchon, locataire
du Marché St. Antoine, deman-
dant à l'our l'étal No. 31
du même marché, à raison
de \$1⁰⁰ par semaine.

Sur proposition de l'iehnin
Pratié, il est

Résolu d'agréer à cette demande.

Commise et lue une lettre de
M. Alexandre Pratié, deman-
dant une position, comme
inspecteur pour le service de ce
département.

Question différée.

Commise et lue un rapport du
Surintendant, relativement aux
prix chargés pour le fourrage
vendu aux commerçants de bestiaux
par la Compagnie du Pacifique
Canadien au Marché à bestiaux
de l'Est.

Résolu Sur la prise en considération
de ce rapport soit différée à une
prochaine séance.

Le surintendant présente
un mandant au montant de
\$1481²⁵, en faveur de M. Jos.
Sénécal, entrepreneur des travaux
de la nouvelle ferrie Atwater,
avec certificat attaché au mandat
en question, de M. L. R. Mont-
laurant, Architecte, recommandant
le paiement d'une somme de
\$1,000 en compte sur les tra-
vaux déjà exécutés à la ferrie
en question.

Sur proposition de l'iehnin
Guay, il est

Résolu de prier le Contrôleur de la
lettre de bien vouloir payer cette
somme au compte sur le
mandat en question.

La Commission prend
ensuite connaissance du rapport
suivant de la Sous-Commission
autorisée de s'enquérir des mérites
respectifs de chacun des applicants
pour la position de commis en
chef au Marché à bestiaux de

de l'Est, -

A Monsieur le Président et
à Messieurs les Membres de la
Commission des Marchés,

La Sous-Commission
nommée par vous, à l'assemblée
du 23 Janvier courant, pour
s'enquérir des mérites respectifs
des postulants à l'emploi de
premier commis du Marché
à bestiaux de l'Est, actuelle-
ment vacants, et de vous en
faire rapport, a l'honneur
de vous soumettre le rapport
suivant:-

Votre Sous-Commission
s'est réunie le lundi, 28 Janvier
courant à 10^h A. M. à l'Hôtel
de Ville, dans les bureaux du
Surintendant de notre Com-
mission, conformément à la
résolution adoptée à cette
assemblée des 23 Janvier.

M. M. les Messieurs Lery,
Quibray, Ward et le Sur-
intendant Girard, qui la
composaient, ont aussi fait
arriver M. J. Pelletier, Contrô-
leur de la Ville, ce dernier
pour examiner les candidats
sur les mathématiques, M.
L'abbé Liguier et M. L'abbé
Larivière étaient aussi présents
à cette réunion.

Lorsqu'ils à comparaitre devant
vous, les six candidats se sont
présentés, mais quatre d'entre eux
seulement ont subi un examen,
les deux autres (M. M. Arthur Quint,
et Jos. Vermette) ayant jugé à
propos de se retirer avant que
leur tour ne fût venu de répondre
à nos questions. Après un examen
oral, les postulants ont été requis
de faire une opération d'arith-
métique, de donner un échantillon
de leur écriture et de traduire
en anglais leur application.
Mais pour opérer le classement,
par rang de mérite, auquel nous
vous sommes liés, nous avons
également tenu compte des
aptitudes particulières que
paraissait avoir chacun des
candidats pour occuper l'em-
ploi à attribuer.

Voici notre appréciation
pour chacun des candidats
examinés:-
M. Aimé Payer - Bonne écriture,
très habile sur les chiffres, calcule
rapidement. Il exhibe plusieurs
certificats constatant qu'il a
toujours donné une absolue
satisfaction à ses employeurs.
C'est un homme dans la force
de l'âge, marié, père de famille,
respectant l'énergie et paraissant
plein d'initiative, et a déjà

exercé pendant plusieurs années et exercé encore au fond d'hui son autorité dans une filature sur plusieurs centaines d'ouvriers dont il tient le temps et prépare la liste de paie.

M. J. Philippe Rioux - Comme instruction, est égal à M. Ranger; son écriture est plus belle, mais il a employé un peu plus de temps aux opérations d'arithmétique. M. Rioux est le type accompli du bon employé de bureau. Si nous avons besoin d'un commis qui n'aurait jamais à quitter son pupitre, nous le recommanderions, en premier rang, malheureusement, nous craignons fort qu'il ne possède pas au même degré que M. Ranger les qualités d'activité, d'initiative et d'énergie que nous croyons indispensables chez le premier commis de votre plus important marché.

M. Phédime Drolet, il lui a été accordé la troisième place. M. Odilon Blondin, arrivés en quatrième rang.

Nous croyons inutile de donner une appréciation détaillée des mérites de ces

deux derniers candidats, qui se sont montrés fort au-dessous des deux premiers.

En conséquence, votre Sous-Commission recommande en premier lieu M. Aimé Ranger, pour l'emploi de premier clerc au Marché à bestiaux de l'Est, en second lieu et à défaut de M. Ranger, elle proposerait M. J. Philippe Rioux.

Respectueusement soumis.

(Signé) J. C. Lery
Joseph Ward.

Hôtel de Ville

30 Janvier 1906.

Résolu

Sur proposition de l'échevin Prarbu, il est résolu que ce rapport soit reçu.

M. l'échevin Guay propose que le rapport soit maintenu devant la Commission et qu'elle recommande en premier lieu M. Aimé Ranger, à la position de commis en chef du Marché à bestiaux de l'Est, soit adopté.

M. l'échevin Prarbu propose en amendement que M. Phédime Drolet soit nommé commis en chef du Marché à bestiaux de l'Est, en remplacement du feu M. Levesque, aux mêmes conditions et privilèges accordés audit M. Levesque, soit adopté.

par année, à compter du
1^{er} Février prochain, à la condi-
tion formelle que si, après un
délai de 30 jours de cette
dernière date, l'edit M. Dady
est déclaré incompétent par
le Surintendant, il sera
demié de ses fonctions.

L'edit amendement
étant soumis aux voix, la
Commission se partage
Pour Bumbroy, Currier, Liguier, Martel (D)
Contre Guay, (1)
L'avis est affirmatif et
il est

Resolu En conséquence,
(L'échevin Guay, dissident)
Les mandats suivants sont
approuvés et requis, savoir:

L. Brophy	17.00
L. Hausmann	2.13
A. Martel 13 ⁵⁰ - 18 ⁰⁰	31.50
G. Girard	11.90
Beauvais Thiers	5.50
J. P. Paquette	456.10
Salaires	886.50
Jos. Sénécal	1 000.00
	<u>\$ 2 400.60</u>

(Séance d'année)
J. P. Paquette Président

Commission des Marchés,
Séance du 20 Février 1907
Mercredi 3 heures p.m.
Sont présents les échevins Paquette^e,
" Bumbroy
" Currier
" Liguier
" Rodrigue
" Lapointe

- " Ordonnance du Jour du 20 Février "
- 1- Lecture des minutes
 - 2- Délégations
 - 3- Lecture de la correspondance
 - 4- Rapports du Surintendant
 - 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.
Avant de procéder aux affaires,
M. le Président exprime la bien-
venue aux nouveaux membres et
félicite les anciens de l'admi-
nistration du Département des
Marchés durant la dernière
année qui vient de s'écouler et
qu'il espère de voir régner la
même entente sur les affaires
à transiger dans l'intérêt de
ce département pour la présente
année.

M. l'échevin Bumbroy appuie
dans le même sens les remarques
de M. le Président à l'égard
de M. M. les membres de l'année
et nouvelle Commission.
Sont soumise et lues aux

soumissions pour la location
des étals Nos 25 & 26 de l'extérieur
du Marché St. Antoine; savoir
Thos. Cathcart offrant \$ 2.55
par semaine

J. B. Respains offrant \$ 2.00
par semaine.

Résolu Que la soumission de Mr.
Cathcart soit acceptée au
prix et conditions spécifiés.

Soumise et lue une lettre
de Mr^{me} Joseph Lemieux,
demandant à louer l'étal
No 14 de l'extérieur du Marché
Saint Jean Baptiste, à raison
de \$ 1.00 par semaine, à partir
du 1^{er} Mars prochain.

Résolu D'acquiescer à cette demande.

Soumise et lue une lettre
de Mr. Joseph Brassé, deman-
dant à louer l'étal No 22
du Marché Bonsecours,
rue St. Paul, à raison de
\$ 2.00 par semaine.

Résolu D'acquiescer à cette demande.

Soumise et lue une lettre
de Mr. W. Roberts, locataire
de l'étal No 37 du Marché
Bonsecours, rue ~~St. Paul~~ St. Paul
demandant la permission
de remettre son étal.

Résolu Que l'étal en question soit
mis en location et que le
surintendant soit autorisé à
le louer aux meilleures conditions
possibles.

Soumise et lue une lettre de
Mr. Denis Bachauve, locataire
des étals de boncher Nos 13 & 14
dans le Marché Saint Laurent,
demandant, pour cause de
vieillesse, que son fils Adolphe
Bachauve lui succède comme
locataire des étals en question.

Résolu D'acquiescer à cette demande et
que le bail soit signé en consé-
quence.

Soumise et lue une lettre de
Mr. Joseph Denis, bercher, et
locataire du Marché Saint
Laurent, demandant la
permission de faire entrer le
service d'eau dans son étal,
à ses frais et dépens.

Résolu Riformer Mr. Denis que cette
Commission requitte de ne
pouvoir faire droit à sa demande.

Soumise et lue une lettre
de Mr. G. H. Golin, demandant
une position comme inspecteur
Réposé sur la table.

Soumise et lue une requête
des Commerçants de fruits, etc
du Marché Bonsecours, se
plaignant de nuisance de
commerce illégal exercé par
les cultivateurs et commerçants
non licenciés, à travers les rues
de la ville et demandant
aussi de fermer les jardins
à occuper la place du Marché.

Bonneours avant celle de
la Place Jacques Cartier.

M. M. Peltier, Linnard, Côté
et autres se présentent devant
la Commission à l'abbu
de cette requête.

Après quelques discussions,
la Commission remercie la
délégation de sa visite et lui
promet qu'elle fera tout en
son pouvoir pour protéger
leurs intérêts, et qui de plus,
elle l'informe que des ordres
ont été donnés aux constables
en service, de voir à surveiller
le commerce illégal exercé
dans les rues de la ville.

Comme elle a une requête
signée par un bon nombre
de commerçants du bétail,
demandant une réduction
dans les taxes de pesées sur
les animaux qui sont pesés
une seconde fois, au marché
à bétail de l'Est.

Résolu de différer l'étude de cette
requête.

Comme elle a une lettre
de M. M. Robillard & Côté,
avocats, réclamant au nom
de leur client M. Charles
Pondrier, locataire de l'étal
No. 4, situé à l'intérieur de
l'extrémité Est du Marché
Bonneours, une somme de

\$100⁰⁰, pour dommages causés
à son commerce par le fait de
la fermeture de l'escalier con-
duisant à la salle du haut du
dit marché, vis-à-vis son étal.

Attendu que cette réclamation
est actuellement entre les mains
des Avocats de la Cité, et que le
Surintendant ayant fait rapport
à ce sujet, il est

Résolu de donner avis à M. Pondrier
que son bail qui expire au 1^{er}
Mai prochain, ne lui sera
pas renouvelé.

Le Surintendant soumet
une lettre de "The Canadian
Furniture Coy" entreprenne
de travaux de transport de la
balance de St. Léonigonde,
déclarant qu'elle ne se tient
pas responsable du bois enlevé
de la cour du Poste de Police
de St. Léonigonde, lequel fai-
sait partie de la balance
transportée de ce dernier
endroit à l'Avenue Ottawa,
et qu'une somme de \$16⁰⁰,
serait requise pour remplacer
le bois ainsi enlevé.

Sur proposition de l'échevin
M. Lapointe, il est

Résolu de prier M. A. Courangeau,
capitaine du Poste de Police de
St. Léonigonde, de bien vouloir
renseigner la Commission

Sur les faits et causes ^{se} rapportant à l'enlèvement du bois en question.

La Commission procède ensuite à l'étude des crédits requis pour travaux permanents, exercice 1907.

Résolu Sur un rapport, soit présenté au Conseil pour recommander qu'un montant de \$57,000, soit affecté à ces fins.

Les mandats suivants sont approuvés et signés,-

P. Holet	1 ⁵⁰ - 1 ⁴⁰	290
M. Jolicœur	23 ⁶⁰ , 66 ¹⁵ , 20 ²⁵	110.50
M. L. Ho P. Lévy		319.40
Manu et David		12.30
J. B. Grégoire	9 ⁷⁵ - 3 ⁰⁰	12.75
A. Martel	13 ⁵⁰ , 6 ²⁵ , 13 ⁵⁰	33.75
J. Paquette	30 ⁷⁵ , 482 ⁵⁴	513.58
L. Brophy		12.95
H. Girard		12.60
J. Gendreau		11.37
Salaires		886.50
		<u>\$ 1,928.60</u>

(Séance de samedi)

J. Duquetty Président

Commission de Marchés

Séance du 20 Mars 1907

(Séance de samedi) Mercredi 3 heures p.m.

Sont présents les échevins J. Duquetty, Rumbay, Turner, Leguire, Labucque, Lapointe.

"Ordre du jour du 20 Mars 07"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Réligations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapport du Surintendant
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Remise et lecture d'une lettre de M. G. Eusebe, demandant à louer l'étal n° 36 de l'extérieur du Marché Saint-Antoine, aux conditions ordinaires.

Remise et lecture d'une lettre de M. H. Genest, demandant à louer l'étal n° 14 de l'extérieur du Marché Saint-Jean Baptiste, à raison de \$1.00 par semaine.

Résolu Raccorder à ces deux demandes.

Conformément à une résolution adoptée à la dernière séance autorisant le Surintendant à louer aux meilleures conditions possibles l'étal n° 37 du Marché Bonsecours, rue St Paul, une commission de M.

M. J. Provençau pour la location de l'étal en question a été par lui acceptée, à raison de \$ 2,75 par semaine.

Résolu d'approuver l'action du surintendant. Lue une lettre de M. Nelson Dickerdike, locataire du Marché Bonsecours, demandant la permission de remettre les étals de boucher nos 7 & 9 qu'il occupe dans le dit marché, se rendant, néanmoins responsable du loyer qui expira le 1^{er} Mai prochain.

Est en même temps soumise et lue une lettre de M. Mura Saify, demandant à louer pour une année les étals en question, M. Abouamra Kouri, épicer, rue Bonsecours, se rendant responsable du loyer de ces étals.

Résolu d'accepter la résignation de M. Dickerdike et d'accéder à la demande de M. M. Saify aux conditions spécifiées et que le surintendant soit autorisé à faire signer le bail en conséquence.

Lue une lettre de M. J. Provençau, locataire du Marché Saint Laurent, demandant pour cause de mauvaise santé l'autorisation de prendre M. J. A. Caillard

comme associé dans son commerce actuel de fruits, etc, et il est en même temps soumis un acte de société enregistré en date du 22 Mars dernier.

M. M. Provençau et Caillard présents à cette séance admettent qu'ils ont, par ignorance, violé les conditions du règlement du Marché 1896. Ils et, dans cette association et après discussion et est

Résolu que permission soit accordée à M. M. Provençau de prendre M. J. A. Caillard comme associé, à la condition formelle que le bail soit signé conjointement par M. M. Provençau et Caillard pour une année, à compter du 1^{er} Mai prochain à raison de \$ 10.⁰⁰ par semaine au lieu de \$ 9.⁰⁰ et que le surintendant soit autorisé à faire signer un bail en conséquence.

Lue une lettre de M. A. Courangeau, Capitaine au Port de Police de St. Louis en réponse au sujet du bois de charpente faisant partie de la balance de St. Louis ordonné enlevé de la cour audit Port. Repusé sur la table.

Lue une lettre de M. J. W. O'Hull, gérant de la Compagnie Géographique Canadienne, demandant à

louer la salle du Marché St Jean Baptiste, à raison de \$60.⁰⁰ par mois, pour y donner des représentations de mes amies.

Résolu R'acquiescer à la demande de M. O'Neill, à la condition que ladite compagnie soit tenue de payer un mois de loyer d'avance ainsi que le coût de l'éclairage de la salle en question, ladite permission devant, néanmoins, être révoquée en aucun temps, sans 24 heures d'avis à la discrétion de la Commission et que le Surintendant soit autorisé à faire signer un bail conformément à ces conditions.

M. l'échevin Leclaire se présente devant la Commission et demande que soient exécutées certaines améliorations à l'avant couverture du Marché St Jean Baptiste et à ce sujet le Surintendant recommande qu'un montant de \$250.⁰⁰ est requis pour cette fin, devant être reparti comme suit, savoir: 90 carrés à \$12.⁰⁰ et \$10.⁰⁰ pour extra probables, il est alors

Résolu R'présenter un rapport au Conseil recommandant que ce montant de \$250.⁰⁰ soit mis à la disposition de

cette Commission pour l'exécution des travaux nécessaires à cet effet.

Le Surintendant fait rapport qu'un montant de \$250. serait nécessaire pour compléter l'installation de la nouvelle Poutre Attaches, soit \$100 pour le tottage \$100 pour porter en blocs de granit l'entrée et la sortie de la balance et \$50 pour l'installation de la lumière électrique, etc, etc.

Sur proposition de l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu R'présenter un rapport au Conseil pour recommander que cette somme de \$250. lui soit votée pour cette fin.

Il est aussi

Résolu R'présenter un rapport au Conseil recommandant que lui soit voté un montant supplémentaire de \$40.⁰⁰, au montant de \$100 déjà demandé dans un rapport en date du 23 Janvier dernier, pour réparations urgentes exécutées aux balcons du Marché à l'Est de l'Est.

Les mandats en faveur des personnes suivantes sont approuvés et signés, savoir: Jos. Senecal contracteur, \$250 en acompte sur mandats de \$481.²⁵, P.R. Archambault, architecte \$99.⁰⁰, et la Compagnie Canadienne

Carbants, #41^{er}, pour honoraires
de l'architecte et travaux exécutés
d'après contrat à la Perse
Attavata,

Sur proposition de l'échevin
M. Papante, il est

Résolu Que M. J. Pelletier, architecte
et architecte de la ville, soit prié
de bien vouloir payer les mandats
ci-haut mentionnés.

M. Jos. Henis, marchand et
legataire du Marché Saint
Laurent se présente devant
la Commission, relativement
à sa demande pour obtenir
la permission de faire entrer
le service d'eau dans ses étaps
à ses frais et dépens.

En attendant la décision
de la Commission, M. Jos.
Laurin, président de
l'Association des Marchés,
alors présent déclare que
M. Henis sera compable
d'injustice à l'égard de son
associé M. Cohen, et après
avoir entendu les raisons et
explications données et sur
les questions posées audit
M. Henis à ce sujet, il annule
les accusations portées contre
lui relativement à son dit
associé, et il est en conséquence

Résolu Que la résolution adoptée à
la dernière séance, lui refusant

la permission de faire entrer le
service d'eau dans ses étaps, soit
maintenu et observé et que de
plus il soit tenu de continuer
le commerce aux mêmes condi-
tions convenues entre lui et ledit
M. Cohen, son associé, et qu'il ne
pourra pas non plus dans l'avenir
faire aucun changements dans
l'acte de société sans en donner
avis par écrit à la Commission.

Ensuite et sur une lettre de
M. H. McNicoll, sous-intendant
général de la Compagnie des
Pacifique Canadien, en date
du 13 courant à l'adresse de
M. le Président, contenant
certaines suggestions importantes
en rapport avec le Marché à
bestiaux de l'Est.

Résolu R'informeur ce Marché que
ces suggestions seront prises,
sans délai, en sérieuse consi-
dération et que M. le Président
soit prié de bien vouloir conférer
avec M. le Président de la Com-
mission des Finances sur ces
importantes suggestions.

Sur proposition de l'échevin
M. Papante, il est

Résolu R' prier la Commission de
la voirie de bien vouloir faire
raccourcir le côté Est de
l'avenue Attavata, à partir
de la rue Notre-Dame aller

Jusqu'au Canal Richer.
Les mandats suivants

Beauvais Trem. 20 ⁰⁰ , 17 ⁰⁰	23.36
W. Lamare deie	4.50
D. Drophuy 14 ⁰⁰ , -19 ⁰⁰ , 17 ⁰⁰	51.59
L. Dancereau	2.00
J.B. Gregoire 10 ⁰⁰ , - 2 ⁰⁰	12.90
J. Gironx 12 ⁰⁰ , - 9 ⁰⁰ , -	21.80
M. J. Dicœur 28 ⁰⁰ , - 19 ⁰⁰ , -	48.03
Salgines	1773.00
P. H. Blain. "J.E. 403"	2.70
J. Trudeau	52.65
M. Pagnier	25.60
Walter Campbell	2.00
W. J. Murphy	5.00
Manier David	23.75
Imp. Pops. Pensions	4.60
Wm. Garbault Coy	41.00
L. R. Proutier	99.07
J. Senechal	200.00
Total	\$ 2,392.55

"Assemblée d'année"

J. G. Duquette Président

Commission des Marchés.
Séance du 5 Aout 1907

Mercredi 3 heures p.m.
Sont présents les échans
J. G. Duquette Prés.
J. Bouchray
R. Turner
M. Proutier
A. Legrain
A. A. Labèque
M. Lapointe

"Ordre du jour du 5 Aout 1907"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Réligations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Surintendant
- 5- Signature des mandats

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Sont soumises et lues les soumissions suivantes pour la location de l'étal no 25 du Marché Beauveaux, rue Saint Paul, savoir: John H. Connolly, offrant \$4.50 par semaine, plus les arrrages du loyer.

Louis J. Phaneuf, offrant de payer le loyer ordinaire, soit \$4.00 par semaine, plus les arrrages du loyer.

Sur proposition de l'échan M. Lapointe, il est

Résolu Que la soumission de M. Connolly soit acceptée au prix et conditions spécifiés.

Remise et lecture de la lettre de
M. A. Collins, locataire du
Marché Bonsecours, rue Saint
Paul, demandant à louer
l'étal n° 13, vis-à-vis du sien, à
raison de \$ 2⁵⁰ par semaine.

Résolu d'accepter l'offre de M. Collins
aux conditions spécifiées dans
sa lettre.

Remise et lecture de
l'Association des Assureurs,
enjoignant la cité à faire cou-
vrir en tôle galvanisée, l'intérieur
des tiroirs placés dans l'école
de plomberie établie par le
Conseil des Arts et Manufactures
dans le haut du Marché St.
Laurent.

Résolu que le secrétaire soit autorisé
de prier ledit Conseil de bien
voulir remédier sans
délai à cet état de choses.

Remise et lecture de la lettre de
M. Auguste Lebeau, hôtelier
et locataire de la cité au
Marché à bestiaux de l'Est,
demandant une extension
de deux années à son bail actuel
à compter du 1^{er} Mai 1910
date de l'expiration, M. Lebeau
s'engageant à faire des amé-
liorations considérables à
son dit hôtel.

Résolu d'acquiescer à la demande
de M. Lebeau et qu'un

rapport soit présenté au Conseil
en conséquence.

M. Jos. Leriche, entrepreneur
de la construction de la nouvelle
presse Activator, se présente devant
la Commission et demande
qu'il lui soit payé la balance
du montant de son contrat, soit
\$ 981²⁵.

Sur proposition de l'échevin
Martin, il est

Résolu de payer ce montant à M. Leriche
et que le Contrôleur de la Cité
soit prié de bien vouloir payer
ce montant.

La Commission prend
en considération la lettre de
M. R. Macnicoll, Directeur
général de la Compagnie du
Pacifique Canadien, remise
à la dernière séance, demandant
à la Cité de lui transférer
de lui louer, pour un long
terme à un prix nominal et
à certaines conditions le Marché
à bestiaux de l'Est, et si est en
même temps soumis un plan
de construction des constructions
et améliorations que ladite
Cité du Pacifique se propose
d'ériger à ses propres frais,
dans le cas où la Cité accep-
terait ses offres.

Résolu que ce plan soit reçu et que cette
importante question soit sou-

délai, soumis à la Commission
des Finances.

Les mandats suivants
sont approuvés et signés, savoir:

M. J. Murphy	7.60
M. D. H. P. Coy	176.33
L. D. Crosby 10 ⁵⁵ = 13 ⁸⁸ ,-	24.43
M. J. Dureau	30.45
L. B. Chénard	75.00
Jos. Paquette	14.50
J. B. Grégoire	15.35
J. Gendreau	16.43
L. D. Lacombe	4.00
H. Giroux	19.55
Salaires.	886.50

\$1,270.14

J. Paquette Président

Commission des Marchés
séance du 17 Août 1907

Mémoire 2 heures p. m.
Sont présents les membres

Paquette Président

Bourgeois

Giroux

Leguin

Martel

Labèque

Lapointe

"Ordre du Jour du 17 Août 07"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Motion de l'ordre de la "Cité"
de la P. R. re, Marché à bestiaux de
l'Est.
- 5- Rapport du Secrétaire
- 6- Signature des mandats.

Une nouvelle délégation de
l'Association des Bouchers de
Montreal, accompagnée du
Président M. Jos. Lacombe
et autres, se présente devant la
Commission avec une requête

demandant ce qui suit - savoir
1^{re} - Qu'il soit permis aux bouchers
locataires dans les marchés de
transférer, avec la permission
de la Commission des Marchés
leur état à une autre personne
sans payer l'affiche "A Laver"
sur l'état en question.

2^e - Qu'il soit inscrit sur les listes des
votants.

3^e Que le commerce de viande exercé par les commerçants à travers les rues de la ville soit aboli.

4^e Que les permis de licences pour étal privé de boucher ne soient accordés que aux 1^{er} Mai aux 1^{er} Juin seulement et que les inspecteurs des Répartement de l'Hygiène, soient autorisés à visiter l'étal ou un nouvel étal privé doit s'ouvrir.

5^e Que le commerce de bestiaux aux Marchés à bestiaux de l'Est et de l'Ouest, soit discontinué, le dimanche.

Après avoir entendu les explications des intéressés, M. le Président, au nom de la Commission, remercie la délégation de sa suite et lui promet que sa requête sera prochainement prise en sérieuse considération.

La Commission procède ensuite à la lecture des minutes de la dernière assemblée, qui sont approuvés et ratifiés.

Soumise et lue une lettre de M. A. Prartin, boucher et locataire des étaux Nos 12 x 13 dans le marché Saint Antoine, demandant, pour cause de maladie, la permission

de remettre ses étaux.

Soumise et lue une soumission de M. Arthur Pressier, offrant \$4⁰⁰ par semaine, pour la location des étaux en question.

Sur proposition de l'échevin M. Lapointe, il est

Résolu Que la réignation de M. A. Prartin soit acceptée et que recours soit gardé contre lui jusqu'à l'expiration de son bail et que la soumission de M. Pressier, pour la location des étaux en question, soit acceptée au prix et conditions spécifiés.

Sont soumise et lue ses soumissions suivantes pour la location de différents étaux dans le marché St. Antoine, savoir:

C. Rauefeldy, offrant \$3⁷⁵ par semaine pour les étaux de boucher 23 x 24, plus les arrérages de loyer.

Geo. Emerson, offrant de payer le prix ordinaire pour l'étal à légumes, No 37.

E. H. Anglois, offrant \$1⁰⁰ par semaine, pour l'étal à légumes No 31.

Sur proposition des échevins Turner et Lapointe, il est

Résolu Qu'à l'égard de ces trois demandes soumise et lue une lettre de M. R. Prainville, locataire des étaux, Nos 9 x 9^{1/2} de l'extérieur

du Marché Saint-Jean Baptiste, demandant la permission de remettre ses états.

Remise et lue une lettre de M. A. Levis, 587, Boulevard St. Laurent, offrant de louer aux mêmes conditions les états en question.

Résolu

Que les états soient immédiatement mis en location et que le surintendant soit autorisé à les louer aux meilleures conditions possibles.

Remise et lue une lettre de M^{me} M. Corvolly, demandant à louer, à partir du 1^{er} Mai prochain prochain à raison de \$ 15⁰⁰ par semaine, l'étal actuellement occupé comme bureau par M. Dickerdike, situé dans la rotonde à l'étage des états au marché dans le Marché Bonsecours.

A ce sujet l'échoué Bumbrey souleva de nouveau la question de transporter le bureau au marché de la rue, et il est en conséquence

Résolu

que soit différé à la prochaine séance la prise en considération de cette requête et que M. le Président soit prié d'examiner les lieux relatifs à ce changement.

Remise et lue une lettre

de M. Arthur Lacroix, demandant à la Commission de construire un étal additionnel à la Halle Centrale à Paris, rue des Commissaires, sur une partie de la plate-forme, réservé aux pêcheurs et pour lequel il paierait le loyer ordinaire, et dans le cas où la Ville ne serait pas disposée à construire elle-même, M. Lacroix s'engageant moyennant réduction dans le loyer à faire construire, à ses frais et dépens, l'étal en question.

Résolu

de renvoyer cette question au Surintendant pour rapport à la prochaine séance.

Remise et lue une lettre de G. J. M. O'Neill, secrétaire-trésorier, de la Compagnie Biographique Canadienne, à qui la salle du marché Saint-Jean Baptiste a été louée dernièrement à raison de \$ 60⁰⁰ par mois, demandant la faveur d'occuper la salle en question deux jours par semaine seulement, les samedis et dimanches et offrant pour ce privilège \$ 15⁰⁰ par mois, et de plus il pria la Commission d'accepter les \$ 30⁰⁰ déjà payés en acompte comme règlement du loyer pour le mois d'août, et qu'à son départ, l'installation de la lumière électrique faite par ladite loi, restât la propriété de la Ville.

Résolu d'accepter les offres de M. O'Neill, (M. L. Bonnier, locataire des étals Nos. 13 & 14 dans le Marché Bonsecours, se présente devant la Commission et demande l'autorisation de prendre M. A. Trudeau comme associé, M. Bonnier soumet en même temps un acte de société enregistré.

Résolu d'accéder à cette demande à condition que le bail ne soit pas changé et reste au nom de M. Bonnier seul.

Commissé et lue une lettre de M. Léon Beauchamp, fils de feu M. Prof. Beauchamp, locataire des étals du boucher Nos. 35 & 36 dans le marché Saint-Paul, demandant l'autorisation de succéder à feu son père comme locataire des étals en question.

Résolu d'acquiescer à cette demande.

M. H. C. Pess, boucher et locataire du Marché Bonsecours, se présente devant la Commission et demande, dans le but d'en grandir son étal, à louer l'étal voisin occupé comme glacière par M. A. Richard. M. Pess s'engageant à transporter cette glacière dans l'étal No. 24, à ses frais et dépens, pour l'usage de M. Richard.

Résolu de permettre à M. Pess de faire

ce changement et autoriser le sus-intéressé à obtenir le consentement de M. Richard, à cet effet.

La Commission prend en nouveau en considération l'offre faite par la Compagnie du Pacifique Canadien, relativement à la reconstruction du Marché à bestiaux de l'Est.

Après mise d'libération, il est unanimement

Résolu de présenter un rapport au Conseil recommandant qu'une Commission spéciale composée de M. M. les ingénieurs Payette, L. A. Lapointe et Sadler, membres de la Commission des Finances et M. M. les ingénieurs Ruquette, M. Lapointe, Leguin et Cumbrey, membres de la Commission des Marchés, soit institué et autorisé conjointement à prendre en considération cette importante question et à s'entendre avec les directeurs de la Compagnie du Pacifique Canadien, au sujet de son offre pour la reconstruction du Marché à bestiaux de l'Est.

Commissé et lue une lettre de M. Hannidas Biron, demandant une position dans ce département.

Reposé sur le bureau. Sur proposition de l'élu M. Lapointe, il est

Résolu Que le surintendant soit autorisé à faire exécuter des travaux de peinture, lettrages, installation électrique etc. etc., à la nouvelle prison d'Attwater.

Résolu Que pour la Commission de la Voirie de bon vouloir faire passer en blocs de granit les rues entourant le marché Saint Jean Baptiste ainsi que la rue des Commissaires, à partir du marché Casseamus à la rue Berri.

Résolu Qu'il soit donné aux entrepreneurs de la construction des abris devant être érigés sur les plots formés au Palais Le Roy, d'arrêter à commencer sans délai, les travaux en question.

Les mandats suivants ont approuvés et signés, savoir:

Salaires	\$ 886.50
Liquides & Robotaill.	2.55
J. Giguère	14.05
M. Jolicœur	29.97
L. Brophy	13.60
J. Dupérou	8.90
M. Simonneau	1.85
J. B. Giguère	2.50
M. L. Lamoignon	1.85
	<hr/>
	\$ 961.72

J. P. Duquette Président

Commission des Marchés,
Séance du 1^{er} Mai 1907,
Mercredi 2^o heure p. m.,
Sous-président l'échevin
Duquette (Président)
Giguère
Lévesque
Lalonde
M. Martin
M. Lapointe.

- Ordre du jour du 1^{er} Mai 1907
- 1- Lecture des minutes
 - 2- Régulations
 - 3- Lecture de la correspondance
 - 4- Justification des crédits requis pour travaux dans les différents marchés
 - 5- Rapport du surintendant
 - 6- Signature des mandats.
- Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées. Les mandats suivants pour la location de l'étal No 15 de l'extérieur au marché St Jean Baptiste, savoir M. Adolphe Leloutier et M. J. Lefraud, offrant chacun \$1.00 par semaine.

Résolu Sur proposition de l'échevin Leloutier, il est décidé d'accorder à M. Leloutier la location de l'étal en question aux prix et conditions spécifiés dans sa soumission.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées. M. E. Gauthier, 547 rue Notre

Raue (Quob) demandant à louer les états Nos 29 x 30 de l'extérieur au Marché Saint-Antoine, à raison de \$ 1²⁵ par semaine, chaque état.

Sur proposition de l'échevin Martin, il est

Résolu Que sur la recommandation de l'échevin M. Lapointe, la location des états en question soit accordée à M. Gauthier au prix et conditions spécifiés dans sa soumission.

Commis et lue une lettre de M. Jos. Denis, locataire des états Nos 32 x 33 x 34 du Marché Saint-Laurent, demandant la permission de remettre l'étal No 32.

Résolu Que la résignation de M. Denis, pour l'étal No 32, soit reçue et acceptée et que recours soit gardé contre lui jusqu'à l'expiration de son bail et que le Surintendant soit autorisé à mettre immédiatement en location l'étal en question et à le louer aux meilleures conditions possibles.

M. W. A. Hutchins, avocat représente devant la Commission relativement à sa lettre adressée au Surintendant, au sujet d'une entente passée entre M. Geo. Demers, locataire des états au Marché Nos 30 et 31 du Marché

Saint-Laurent et M. Demers, à l'effet de transférer audit M. Demers les états en question, moyennant certaines conditions, sauf approbation par la Commission des conditions soumises par M. Hutchins.

M. St. Germain, avocat, assiste présent, représente M. Demers.

M. le Président ayant à l'ord. sentis, l'échevin Lévesque est prié de prendre le fauteuil de la présidence.

Attendu que M. Demers n'a soumis aucun document touchant cette question.

M. l'échevin Labèque propose et il est

Résolu Que cette question soit différée à une prochaine séance.

M. le Président reprend le fauteuil de la présidence.

Commis et lue une lettre de M. M. Robillard & Petrucci, avocats au sujet d'une résolution adoptée à une séance antérieure, résiliant le bail passé entre la Ville et M. Levas. Pardiou, pour la location de l'étal à beurre No 1, situé à l'extrémité Est du Marché Bonsecours.

Résolu Que l'on dépose cette lettre sur la table. Commis et lue un extrait des minutes du Conseil en date du 29 Avril dernier, demandant

à cette Commission de répondre à certaines questions posées par M. l'échevin Levesque, relativement à la location des étaux Nos. 12 & 13 du Marché St. Antoine.

Résolu Que le rapport soit présenté au Conseil en conséquence.

Sur le rapport et sur un rapport du Surintendant, relativement à la demande faite par M. A. Larivière, de prendre un certain espace de terrain réservé aux pêcheurs à la Halle Centrale à Poisson, rue des Commissaires, pour y construire un étal à poisson, déclarant qu'il n'est pas dans l'intérêt de ce département de se départir d'aucun espace à cet égard et il recommande par conséquent de ne pas accorder cette requête.

Sur proposition de l'échevin Martineau, il est

Résolu Que ce rapport soit reçu et accepté et qu'une copie soit adressée audit M. Larivière.

Est de nouveau soumise la requête de M^{me} M. Connolly, demandant à louer, à raison de \$1⁵⁰ par semaine, l'étal situé dans la rotonde au centre de l'étage des étaux de boucher au Marché Bonsecours.

Après discussion sur les changements proposés à la

durée de la location, relativement au transport des bureaux du commis du dit marché dans l'étal devant par M^{me} Connolly, la Commission en vient à la conclusion de ne faire exécuter aucun changement dans ce sens.

M. l'échevin Martineau propose alors et il est Résolu Que la requête de M^{me} Connolly pour la location de l'étal en question soit acceptée au prix et conditions spécifiés et que le surintendant soit autorisé à faire signer le bail en conséquence.

La Commission procède ensuite à l'étude des crédits requis pour travaux dans les différents marchés et péries, exercice 1907.

Résolu Que le rapport soit présenté au Conseil pour recommander qu'un crédit de \$ 81,600 soit voté pour cette fin.

Les mandats suivants sont approuvés et exigés, savoir =

J. A. Brion	31.00
M. L. H. & P. Levesque	136.00
Beauvais frères	4.00
L. D. Brophy	14.45
Milroy frères	6.75
E. P. Rousseau	7.70
L. D. Rousseau	30.00
	\$ 209.90

J. D. Duguet

Président

Commission des Branches
Séance du 15 Mai 1907
Mercredi 2³⁰ heures p. m.

(Séance adjournée)

Sont présents les échevins

" Riquette (Jus)
" Bumbroy
" Currier
" Pr. Lapointe
" Labouque

" Ordre du Jour du 15 Mai "

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Surintendant
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Sont soumises et lues les soumissions suivantes pour la location de certains étaux de boucher dans le Branché Consecrura, savoir =

East End Pressed Meat Co Ltd, offrant \$ 2⁰⁰ par semaine pour chacun des étaux, Nos 26-28-30 et 32.

Arthur Demers offrant \$ 2⁰⁰ par semaine pour chacun des étaux Nos 3 et 5.

Résolu d'accéder à ces deux demandes.
Sommise et lue une lettre de M. A. Collins, locataire des étaux Nos 31 et 33 du Branché Consecrura, rue Saint Paul,

demandant la permission de faire exécuter certains travaux de réparations dans ses étaux, à ses frais et dépens. M. Collins se rend responsable de tout dommage.

Résolu d'accorder cette permission et que le tout soit exécuté sous la surveillance du Surintendant.

Le Surintendant fait rapport verbalque, conformément à la résolution adoptée à la dernière séance, l'autorisant à louer aux meilleures conditions possibles l'étal No 32 dans le Branché Saint Laurent, qu'il a reçu les soumissions suivantes; Henry Leheru, offrant \$ 5⁰⁰ par semaine, D. O. Poitras, \$ 4⁰⁰ et Art. Demers 4²⁵, et qu'il a en conséquence accordé au plus haut soumissionnaire, M. Leheru, à raison de \$ 5⁰⁰ par semaine, l'étal en question.

Résolu d'approuver l'action du Surintendant.
M. W. A. Hutchins, avocat se présente de nouveau devant la Commission au sujet du transport d'étaux entre M. Geo. Demers, boucher et locataire des étaux Nos 30 et 31 du Branché St Laurent et M. Demers.

A ce sujet M. M. Hutchins et G. Asibault, avocats, produisent devant la Commission certains actes ou arrangements notariés

passés entre ledit M. Kemers
et M. M. Pesner, Cohen et Uditzky
stipulant que, en considération
de certains arriérés d'argent,
ledit M. Kemers a accordé à
ces personnes le privilège d'oc-
cuper ses états, soit comme
associés ou à loyer.

Attendu que ledit M. Kemers
a, sans l'autorisation de la
Commission des marchés, pris
un associé et aussi permis
à certaines personnes d'occuper
ses états dans un but de
spéculation et ce contraire-
ment au règlement des
marchés, No 296 Sec 36,

Il est unanimement
Résolu Que les Avocats de la Cité
de bien vouloir donner leur
opinion, pour la prochaine
séance, sur la question de
savoir si, en présence des
actes ou arrangements passés
entre ledit M. Kemers et les
personnes mentionnées,
la Commission a le droit
de sévir contre ledit M. Kemers
en violation de la section
36 du règlement des marchés
No 296, en résiliant son bail
et reprendre possession immé-
diate des états en question.

La Commission prend
en délibération la cause en

expulsion contre M. G. Poudrier
locataire du Marché Bonsecours,
et après discussion, il est
Résolu Que les Avocats de la Cité, soient
autorisés de continuer les procé-
dures en expulsion contre ledit
M. Poudrier, afin d'en obtenir
le jugement le plus tôt possible.

Leurvis et les im-estrait
des minutes du Conseil en
date du 6 Mai courant,
adoptant un rapport de la
Commission des marchés,
relativement aux questions
posées par M. l'échevin L'ry
concernant la location des
états Nos 12 et 13 du Marché
Saint Antoine.

Résolu Que cet extrait des minutes
soit reçu et accepté.

Le Surintendant recom-
mande qu'il est urgent de
faire renouveler le toit du
Marché Saint Antoine.

Résolu Ne demander immédiatement
des communications privées aux
personnes recommandées par
chacun des membres de cette
Commission, pour en voir
en papier gardonné à trois
plis recouvert de 1/4 de pouce
d'épaisseur de ciment les lettres
tant le toit et les 3 clames arrières
du dit Marché, que les dites
communications recommandées faites

sur des formules fournies par la Commission et que l'entrepreneur devra donner une garantie de 10 ans pour ces travaux.

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à faire exécuter les travaux en bois à l'estimation du l'avant courture du Marché St. Jean Baptiste, aussi bien qu'à la courture du Marché Bourseours, que ces travaux soient exécutés sous sa surveillance, à la journée par le menuisier du département Mr. Perrin, aux aides au besoin.

A la demande du Surintendant, il est

Résolu Que Mr. M. Jolicœur, commis du Marché Bourseours, remplacé Mr. J. Trudeau commis du Marché Saint Laurent, et que Mr. J. Trudeau remplacé Mr. Jolicœur dans les mêmes fonctions au Marché Bourseours, le salaire respectif de chacun devant rester le même.

Résolu Représenter un rapport au Conseil demandant l'autorisation d'opérer le virage d'un montant de \$ 15⁰⁰ à être pris du contingent du Marché à bestiaux de l'Est

et de l'appliquer au contingent du la Piséé Atwater.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir

Che. W. Rutherford, Compt	6.76
Law. Faurbault Compt $138.05 - 9.25 = 147.80$	
W. G. Elee, Contradict Compt	64.80
Jos. Paquette	26.67
M. Raymond	6.75
L. Haurneau	4.00
Salaires	886.50
J. Trudeau	5.50
Total	\$ 1,148.83

(Séance adjournée)

J. Paquette Président

Commission des Marchés
Séance du 27 Mai 1907
Mercredi 5^h 20^h heures p.m.

(Séance ajournée)

Sont présents les échevins
Riquette, Prudent,
Bumbray
Turner
Liquier
Martin
Lalucque.

"Ordre du jour du 27 Mai"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Ouverture des commissions -
re, le haubon et bois.
- 4- Ouverture des commissions de,
Coiffement, Marché et tuques.
- 5- Lecture de la correspondance
- 6- Rapports du Surintendant
- 7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Sommée et lue une opinion
des Anrats de la cité, relative-
ment au cas de Mr. Geo. Demers,
boucher et locataire des états
Nos. 30 + 31 du marché St Laurent,
déclarant, que, en face des
infractions commises par le
dit Mr. Demers aux dispositions
du règlement des marchés 296
Sec. 36 concernant ses états,
la cité a le droit de résilier
le bail passé avec ce dernier

en adoptant les procédures requises
par la loi - savoir, une poursuite
en résiliation de bail et en expulsion.
Résolu Que cette opinion soit reçue et acceptée.

Est alors sommée et lue une
lettre de Mr. George Demers, boucher
et locataire des états Nos 30 et 31 du
marché Saint Laurent, demandant
de remettre ses dits états à la cité,
à date du 1^{er} Juin prochain.

Sur proposition de l'échevin
Lalucque, il est
Résolu Que la résignation de Mr. Demers
soit reçue et acceptée et que le
surintendant soit autorisé à
mettre immédiatement en loca-
tion, les états en question.

Sommée et lue une lettre
de M. M. W. Laramée oué, marchand
de charbon, offrant \$ 20⁰⁰ pour
une balance (plateforme) située
à St. Henri.

Résolu Que cette balance soit mise en
vente.

Sommée et lue une requête
signée par les locataires du
marché Bonsecours, deman-
dant la réinstallation de M.
M. Jolicœur, comme commis
du dit marché.

Résolu Que cette requête soit reçue.
Sont ouvertes par le greffier
Greffier de la cité, M. R. Bausif,
les commissions suivantes pour
la fourniture de charbon et de

Bois requis par ce département
savoir = 114 tonnes de (stère)
et 6 cordes de bois érable,

	(Stère)	Bois
Wilegan frères.	6 ⁵⁰ tonnes	7 ⁵⁰
E. Lemire	6 ⁵⁰ "	7 ⁰⁰
Nackawanna Coaly	6 ⁵⁰ "	
Joseph Elie	6 ⁵⁰ "	
J. O. Bernard	6 ⁵⁰ "	6 ⁵⁰
H. Macdonald	6 ⁵⁰ "	
J. O. Labèque Leiv	6 ⁵⁰ "	
J. Lefebvre Leiv	6 ⁵⁰ "	
L. Cohen Lons	6 ⁵⁰ "	

Tous les soumissionnaires
demandant 50 cents extra
par tonne pour livraison
après le 1^{er} juillet prochain

Résolu Que le contrat soit divisé entre
les soumissionnaires suivants
recommandés par chacun
des membres de cette Commission
savoir =

J. O. Labèque Leiv	37 tonnes
Wilson Frères.	32 "
Joseph Elie	17 "
E. Bernard.	17 "
E. Lemire	16 "
	<u>114 "</u>

Wilson Frères 6 cordes de bois.
Résolu de remettre aux autres sou-
missionnaires le dépôt fait
avec leur soumission.

La Commission procède
ensuite à l'ouverture des sou-

missions suivantes pour la cou-
verture en papier goudronné et
ciment du toit et des claires-
voies du marché St. Antoine,
savoir.

Canada Roofing Co.	\$ 589.00
G. D. Parson	640.00
Jos. Lamarche	660.00
R. C. St. Amour	675.50
Barrette & Proulx	700.00

Sur proposition de l'échevin
Labèque, il est
Résolu d'adjuger au plus bas soumis-
sionnaire la "Canada Roofing
Company" le contrat pour l'ex-
écution des travaux en question
aux prix et conditions spécifiés
dans sa soumission, soit \$589.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir =

Blauvais Frère.	8.85
Salaires	886.50
M. L. H. & P. Lamy	147.33
J. J. Marchand Leiv	21.11
Imp. Poids & Mesures,	146.75
A. M. Raymond	16.50
L. O. Brophy	15.84
Can. Roofing Co. (acheté)	450.00
	<u>\$1,552.88</u>

(Garnie)

J. L. Duguette Président

Commission des Marchés
Séance du 5 Juin 1907
(Mercredi 5^h heures p.m.)
(Assemblée a fournie.)

Sont présents les échevins
Riquette. Prév.
Bumbray
Turner
Liquier
Prattin
M. Lefort.

Ordre du jour du 5 Juin,

- 1- Lecture des minutes
 - 2- Réquisitions
 - 3- Lecture de la correspondance
 - 4- Rapport du Surintendant
 - 5- Signature des mandats.
- Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

M. l'échevin Lefort se présente devant la Commission et demande que soit fourni à chacun des locataires du marché au poisson dans le Marché St. Jean Baptiste, un réceptacle à déchets en métal avec couvercle.

Sur proposition de l'échevin Turner, il est

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à acheter trois de ces réceptacles pour l'usage des locataires en question avec les fonds qui ils pourra trouver disponibles.

Sont soumises et lues les soumissions suivantes pour la location des étals de boucher nos. 30 et 31 dans le Marché St. Laurent, -

M. Remus	offrant \$	7 ⁵⁰	par semaine.
M. Remus	"	11 ⁰⁰	" "
M. Pesner	"	10 ⁵⁰	" "
M. Vaitzky	"	9 ⁵⁰	" "
M. Pesner	"	7 ²⁵	" "
M. Shulimovich	"	6 ⁰⁰	" "

L'échevin Bumbray propose que la soumission de M. Pesner offrant \$10⁵⁰ par semaine soit acceptée.

L'échevin Liquier propose en amendement que la soumission de M. W. Remus, offrant 11⁰⁰ par semaine soit acceptée.

L'amendement étant soumis au vote, la Commission se divise, comme suit:-

Pour, - Liquier (1)
Contre - Bumbray, Turner, Prattin (3)
Ledit amendement est alors négatif.

La motion principale est alors adoptée sur la même division des voix, et il est

Résolu En conséquence,

Sommées et lues les soumissions suivantes pour la location de l'étal No. 1 dans le Marché Bonsecours, rue Saint Paul.

M. A. Lechatel, offrant de payer les conditions ordinaires.
M. M. Willie Brasse et J. LePage
offrant chacun \$6⁰⁰ par semaine.
Sur proposition de l'échevin
Pratun, il est

Résolu Que l'étal en question soit
loué à M. Brasse au prix
et conditions spécifiés dans
sa soumission, soit \$6⁰⁰ par
semaine.

Commissé et lue les sou-
missions suivantes pour la
location des étals au boucher
No. 12 x 13 au Marché Saint-
Antoine, savoir

M. M. Lehar, Belanger et
C. Schenkens, offrant chacun
\$4⁰⁰ par semaine.

Résolu Que les étals en question
soient loués à M. C. Belanger
à raison de \$4⁰⁰ par semaine,
soit \$8⁰⁰ chaque étal.

Commissé et lu un certificat
de M. L. R. Montbrun,
architecte, attestant que les
travaux exécutés par M. J. O.
Leneval, entrepreneur de la
construction de la nouvelle
pesée Atwater, sont complète-
ment terminés, et que en
conséquence il recommande
le remboursement au dépôt
fait par le dit entrepreneur.
Sur proposition de l'échevin

Pratun, il est
Résolu Rembourser à M. J. Leneval
le dépôt de \$105.⁰⁰ qu'il a fait
entre les mains du Trésorier de
la Cité, en garantie de l'exécution
du contrat en question.

Commissé et lue une lettre
signée conjointement par M. M.
J. Ch. Breton et J. N. Couillard,
locataires du Marché Saint-
Laurent, demandant que
soit installé dans chacun de
leur magasins, un cabinet
d'aiguille.

Résolu Réviser cette demande au
surlendemain pour rapport
à la prochaine séance quant
au coût de cette installation.

Commissé et lue une lettre
de M. Jas. Horlabaum, locataire
du Marché Bonsecours, rue
St Paul, demandant la
permission d'enlever les vitres
des charis de ses étals et de les
remplacer par des grilles en
fer et aussi changer la porte
de place, le tout à ses frais
et dépens.

Résolu Réviser cette demande au
surlendemain avec l'autorisation
de permettre ces changements
s'il le juge à propos.

Commissé et lue une lettre
de M. J. W. O'Neill, gérant de
la Compagnie Optique canadienne

à qui la salle des Marchés
 Saint Jean Baptiste a été louée
 en Avril dernier, informant
 la Commission que ladite
 compagnie a discontinué les
 affaires. M. O'Neill demande
 la faveur d'une quittance
 du loyer en considération
 du montant de \$ 30⁰⁰ déjà
 payé et il consent de plus
 à céder à la Ville toute
 l'installation de la lumière
 électrique faite dans la salle
 en question en compensation
 du loyer dû jusqu'à ce jour.
 Résolu Au ditte lettre est reçue et
 acceptée.

Le Surintendant informe
 la Commission que confor-
 mément à une résolution
 adoptée à la dernière séance,
 il a annoncé exprès la
 balance (plate-forme) située
 à St. Henri, et qu'une seule
 soumission a été reçue.

Résolu Ne se pas rendre cette balance
 jusqu'à nouvel ordre.

Les mandats suivants
 sont approuvés et signés, savoir
 J. A. Mailhot 2.05
 H. A. Défosas 3.95
 Salaires 899.00
 Gilroy Bros 960
 A. Rescaire 16.00
 Beauvais Frères 8.15
 à rapp. \$ 938.75

Montant rapp. \$ 938.75
 Marquis & David 23.61
 J. B. Paquette 20.29
 J. B. Grégoire 8.95
 L. Poulton 44.00
 M. L. Laramie & Co. 1.75
 P. Prolet 3.90
 H. A. Robillard 12.50
 J. Trudeau 18.91
 Marquis Lalonde 39.04
 L. Brophy 12.85
 \$ 1,124.55

(Séance adjournée)

J. Paquette Président

Commission des Marchés,
Séance du 8 Juillet 1907
Lundi 2 heures p. m.
Sont présents les échevins
Duquette, prés,
Bumbray
Gunnar
Séguin
Prattin
Lafontaine
Lalucque.

"Ordre du jour du 8 Juillet 07"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Résolution, re, remise des dépôts pour échauffoir liné.

E. Lemire \$ 83⁰⁰

E. Renaud 65⁰⁰

Jos. Elie 83⁰⁰

5- Rapport du Surintendant

6- Signature des mandats.

Sommie et lui une lettre de
M. J. B. Leduc, locataire de
l'étal No 20 de l'extérieur du
Marché Saint Antoine, deman-
dant l'autorisation de prendre
un associé.

M. Leduc se présente devant
la Commission à l'appui de sa
requête.

Sur proposition de l'échevin
Prattin, il est

Résolu Ne permettre à M. Leduc de
prendre un associé, à la condition

qu'il produise un acte de société,
enregistré et que le bail ne soit pas
changé et resté au nom de M. Leduc
seul.

Sommie et lui une lettre de
M. L. Chablain, locataire du
Marché Saint Laurent, deman-
dant la permission d'agrandir
de deux pieds son étal, à ses frais
et dépens, M. Chablain offre
en outre de payer une somme
additionnelle de 50 cents de loyer
par semaine pour ce privilège.

Résolu Ne donner à cette demande,
et que cette amélioration soit
exécutée sous la surveillance du
Surintendant.

Sommie et lui une lettre
de M. L. Leroux, boucher et
locataire de l'étal No 19 dans
le Marché Saint Laurent,
demandant de faire renouveler
le plancher en bois dans son
étal.

Résolu Ne référer cette demande au
Surintendant pour rapport à
la prochaine assemblée.

Sommie et lui une lettre
de M. A. Prophy, commis du
Marché Saint Antoine, deman-
dant la permission de faire
installer un poêle à gaz dans
son logis à ses frais et dépens.

Résolu Ne donner à la demande de M.
Prophy

Résolu Remettre aux soumissionnaires suivants, le dépôt qu'ils ont fait entre les mains du Trésorier de la Cité, en garantie de l'exécution du contrat pour la fourniture de charbon et de bois requis par ce département, lequel contrat a été exécuté à la satisfaction de la Commission, savoir:

E. Renaud	\$	65 ⁰⁰
E. Lemire		83 ⁰⁰
Jos. Elie		83 ¹⁰

Leur soumission et les soumissions de M. M. Marier & David Plombiers, offrant d'exécuter, à la journée, et aux conditions suivantes et aux prix d'œuvre de première classe, les travaux nécessaires en tôle galvanisée pour couvrir le toit du Marché Bonsecours, aux prix et conditions suivantes, hommes compagnons 40^e de l'heure.

Aides	"	20	"	"
Tôle galvanisée "Canada Plate"	\$	5 ⁰⁰	la boîte de 52 feuilles.	
Grande tôle galvanisée, 8 ^e la lb				
Soudure 40 ^e la lb			et etc	

Après discussion, l'adjudicataire Bumbrey propose que soient autorisés des soumissionnaires pour l'exécution des travaux en question.

L'adjudicataire M. Lapointe, propose en amendement, que l'exécution desdits travaux soit faite à la journée. L'amendement en amendement, étant alors soumis aux voix, la Commission se divise, comme suit: Pour - Leguin, Labèque, Lapointe (3) Contre - Bumbrey, Currier. (1) L'amendement est affirmatif, alors l'adjudicataire M. Lapointe propose et est.

Résolu Que M. M. Marier & David, soient autorisés à exécuter les travaux en question, à la journée, aux prix et conditions spécifiés dans leur soumission, à l'exception, cependant, de l'item "aides compagnons" qui devra être rayé de ladite soumission.

(M. Currier dissident)

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

E. L. Murray		13.75
R. & A. Currier	11 ²⁵ , 19 ²⁵ , 28 ⁵⁰	60.08
H. W. Robillard	12 ⁵⁰ , 15 ⁰⁰	27.50
J. Paquette		4.75
L. Dausereau		2.42
Wilson fils.		6.50
B. Lapierre		48.00
J. H. Charlebois		17.25
P. Krolet	1 ⁰⁰ , 2 ⁰⁰ , 2 ⁵⁵	5.65
Rehbert, Robillard,	6 ²⁵ , 47 ⁵⁰	65.00
J. B. Grigore		6.75
E. Renaud		116.23
J. M. Marchand & Cie		837.05
Marier & David		12.96

Adopté le 12/18/89

Avantant rapp. \$	1,218.89
Beauvais Trésor 61 ⁴⁵ , 16 ⁰⁰ , 30 ⁰⁰ -	107.45
D. Brophy 14 ⁵⁵ , 19 ¹⁵ -	34.30
M. Pagnier	3,000.00
W. J. Murphy	6.00
Inspecteur Balanus	4.50
H. W. Gamache	3.00
M. L. H. P. Coq	121.61
Canada Roofing Co.	589.00
Calaires 887 ²⁵ , 887 ²⁵ -	1,775.50
J. B. M. Gagnier	8.35
A. Giroux	13.25
M. Jolicœur	9.45
E. L. Guire	106.63
H. L. Auger	12.00
Jos. Belland	76.30
	<u>\$ 7,086.73</u>

J. D. Dupont Président

Commission des Branches,
Séance du 12 août 1907
Lundi 7 heures p.m.
Sont présents les échevins
Riquette, Prés.,
Gunnar
Maurice
Lapointe
Labèque

"Ordre du jour du 12 août 07"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Révolution, re, remise des
depôts suivants, charbon livré,
J. O. Labèque livr., \$ 79⁰⁰
Wilson Trésor 83¹⁵
- 5- Rapports du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Il a été lu une lettre
du M. James Scalia, locataire
du Marché Saint-Antoine,
demandant à louer l'étal no
20, vis-à-vis du sien, situé à l'ex-
térieur du dit marché, à raison
de \$ 3²⁵ par semaine.

Accordé.

Il a été lu les soumis-
sions suivantes pour la location
des étals de boucher nos. 23 et 24
dans le Marché Saint-Antoine,
Balmain, Cohen, offrant \$ 4²⁵
par semaine.
G. Lacroix offrant \$ 3⁵⁰ par
semaine.

Resolu Que la soumission de M. M. Balmby & Coheur soit acceptée au prix et conditions spécifiés soumise et lue avec lettre de M. Jos. Gauthier, locataire du lot 13 du Marché Saint-Jean Baptiste, demandant la permission de remettre son étal.

Soumise et lue avec lettre de M. Charles David, demandant à louer l'étal en question aux conditions ordinaires. Le surintendant informe la Commission que ledit étal a été mis en location, et il est alors

Resolu D'accéder à la demande de M. David et d'accepter la résignation de M. Gauthier.

Soumise et lue un rapport du surintendant relatif à la demande de M. M. Desjardins & Breton, locataires du Marché Saint-Laurent, pour l'installation de cabinets d'airance dans leur magasin respectif, déclarant qu'il n'y a aucun crédit de vote pour cette fin, et il recommande par conséquent, de remettre à plus tard l'exécution de ces travaux, alors qu'un aménagement pourrait être varié à cet effet.

Resolu Que ce rapport soit reçu et accepté.

Resolu Renvoyer aux soumissionnaires suivants le dépôt qu'ils ont fait entre les mains du Trésorier de la Cité, en garantie de l'exécution du contrat pour la fourniture du charbon et du bois requis par ce département, lequel contrat a été exécuté à la satisfaction de la Commission, savoir =

J. O. Laheque	lieu	\$ 79.00
Wilson Frères		83.15
Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir =		
Salaires,	887 ²⁵ 887 ²⁵	1775.50
M. J. H. & Pley		100.84
H. Kohnburger		164.40
J. O. Laheque	lieu 66 ⁰⁴ , 151 ²⁵ ,	518.02
Marcel David	782 ⁰⁵ , 823 ³⁶ ,	1,605.41
J. Trudeau	23 ²³ , 22 ²⁶ ,	45.99
M. Linyeau	4 ²⁵ , El Pageau 2 ¹⁰	6.65
Jos. Laurier, en cfe		1,500.00
Canada Roofing Co.	223 ²⁵ , 295 ⁰⁰ ,	518.13
Christopherson & Werbanau		2.27
J. J. Marchand	lieu 551 ²⁶ , 119 ²⁴ ,	671.00
Boillard, Rochfort	lieu 77 ⁰⁰ , 17 ⁰⁰ , 25 ⁰⁰ , 10 ⁰⁰ ,	70.00
J. Giroux	11 ⁰⁰ , L. Crosby 7 ⁰⁰ 13 ⁵⁵ ,	32.65
Jos. Vezeva, en cfe		1,000.00
Wilson Frères	18 ²⁵ , 232 ²⁵	251.50
J. Paquin en cfe		2,736.00
Jos. Elie	120 ⁵⁸ , L. Guay 3 ²⁵	123.85
A. Klukule	35 ⁰⁰ , J. B. Royaire 7 ⁰⁰	42.90
P. Riquet	10 ⁰⁰ , 2 ⁰⁰ , 4 ⁰⁰ ,	16.00
J. L. Ouellet & Son		5.00
		\$ 10,886.09

J. G. Duquette Président
(Réunion générale)

Commission des Marchés
Séance du 19 Août 1907
Lundi 3 heures p.m.

Sont présents les échevins

- J. G. Duquette, pré.
- Bouffard
- Lalonde
- Liquori
- Turner

Commis et lus une lettre en date du 17 Août, de M. G. Granger, locataire des étaux de Bercher Nos. 50-51-52-53 dans le Marché Bonsecours, demandant pour cause de maladie, la permission de remettre ses étaux.

Résolu Que la résignation de M. Granger soit reçue et acceptée et que recours soit gardé contre lui jusqu'à l'expiration de son bail.

Commis et lus une lettre en date du 19 Août, de M. J. B. Normandin, demandant à louer les étaux de bercher Nos. 50-51-52-53 dans le Marché Bonsecours, aux conditions ordinaires.

Résolu D'accéder à la demande de M. Normandin, aux conditions spécifiées dans sa soumission.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

Salaires	\$ 887.75
L'apurement des lieux	50
P. Crophy	23.50
<hr/>	
Total	\$ 911.75

Montant raff - \$ 911.75
 Cher. Pagnier 640.54
 Jos. Laurier 268.63
 \$ (1,820.92)

(Assemblée générale)

J. Duquette Président

Commission des Marchés
Séance du 18 septembre 07
(Mercredi 3 heures p.m.)

(Séance adjournée)

Sont présents les échevins
Duquette, Prins,
Bumbray
Gymer
Lapointe.
Lalucque.

" Ordonnance du Jour du 18 Sept. "

- 1 - Lecture des minutes.
- 2 - Religations
- 3 - Lecture de la correspondance
- 4 - Rapports du Surintendant.
- 5 - Signature des mandats.

Les minutes des quatre dernières
séances sont lues et ratifiées.

Sont ouvertes les soumissions
suivantes pour la location des
étaux de boucher Nos. 12 et 13
dans le Marché St. Antoine.

H. Reblaurius	offrant	\$6 ⁰⁰	par semaine
Julio Brune	"	4 ⁰⁰	" "
A. Lerac	"	4 ⁰⁰	" "
J. Pettledge	"	4 ⁰⁰	" "

Sur proposition de l'échevin
Lalucque, il est

Résolu que la soumission de Mr.
Reblaurius soit acceptée au
prix et conditions spécifiés,
soit \$6⁰⁰ par semaine.

Comme et lue une lettre
de Mr. Charles David, locataire

de l'étal No 13 de l'extérieur du
Marché Saint Jean Baptiste,
demandant à louer l'étal No 14,
voisin du sien, aux mêmes con-
ditions.

Sur proposition de l'échevin
Gymer, il est
Résolu d'accéder à la demande de Mr.
David.

Comme et lue une lettre
de Mr. Charles Perdrier, deman-
dant à louer de nouveau les
étaux à l'écurie, etc, Nos. 3 et 4,
dans le Marché Bonsecours
aux mêmes conditions et il offre
en outre de payer tous les arri-
rages de loyer.

Mr. Robillard, avait se pré-
senté devant la Commission
à l'appui de la requête de Mr.
Perdrier.

Après discussion sur le fait
que ledit Mr. Perdrier a intenté
une action en dommages
contre la Ville au sujet de
certains travaux exécutés au
Marché Bonsecours et qu'un
jugement en cette cause a été
rendu en faveur de la Ville, et
que cette poursuite est encore
pendante devant la Cour
de Révision, et que de plus, la
Ville du son côté ayant obtenu
jugement en expulsion contre
ledit Mr. Perdrier, alors locataire
dudit marché.

L'Échevin Turner propose et il est
 Résolu de remettre à la prochaine
 séance la prise en considéra-
 tion de cette question et que
 dans l'intervalle, les Amab
 de la Cité soient priés de bien
 vouloir donner leur opinion
 sur la question de savoir si
 en considération de la cause
 en question maintenant
 pendante en Cour de Peine,
 la Commission doit ou peut
 refuser de louer de nouveaux
 audits-Mr. Pondrier.

Commis et lu un rapport
 de Mr. A. Parent, surintendant
 du Département de l'Éclairage
 déclarant qu'un crédit
 spécial de \$ 350⁰⁰ pour finir
 l'année est requis pour
 l'installation et éclairage
 électriques des nouveaux
 abris érigés sur les plats-formes
 de la Place Le Roy.

Sur proposition de l'Échevin
 Lapointe, il est

Résolu qu'un rapport soit présenté
 au Conseil en conséquence
 Le surintendant fait
 rapport et recommande que
 la rue, aux approches de la
 Pécié esthétisée qui est dans
 un mauvais état, soit réparée
 et qu'une traverse y soit.

avec à l'adite pécié soit aussi
 pavée et que soit aussi réparé
 le passage en pierre de la rue
 St. Paul en face du Marché
 Bonsecours ainsi que le nivel-
 lement du trottoir en pierre de
 dalles autour du Marché et
 Antoine.

Résolu Référé à l'échevin R. Lapointe
 pour qu'il s'entende avec la
 Commission de la Foire à
 ce sujet.

A la demande de l'Échevin
 Aubray, le surintendant
 est prié de produire pour la
 prochaine séance, un rapport
 établissant le temps tenu par
 Mr. Guéreau, commis du
 Marché Bonsecours, des couriers
 employés par Mr. M. Brarier et
 David, plombier, à l'exécution
 des travaux en tôle galvanisée
 faite au toit du dit marché.

A la suggestion de Mr. le
 Président, il est

Résolu d'annuler le règlement des
 Marchés N^o 296, Section 18,
 Article 3, dernière à défendre
 de saigner aucune volaille en
 deça des limites de 500 verges
 de chaque marché aux oiseaux.

Les mandats suivants
 ont été approuvés et signés, savoir
 Mr. H. P. Lévesque 97 96
 J. E. Brown 31 00
 ar. app. \$ 128 96

Prorataut rapp. \$ 128.91	
V. Gueyblay Licé	60.65
Jos. Laurier 341 ⁵⁰ 500 ⁰⁰	841.56
L. Brophy 19 ⁰⁰ 13 ⁰⁰	32.90
J. O. Lalucque Licé	3.00
J. B. Grégoire	12.80
P. Roblet	5.95
Salaires 887 ²⁵ 887 ²⁵	1775.50
M. Lohmeur	13.97
J. H. Marchand Licé	21.80
J. Guadeau	23.59
Beauvais Finis,	11.21
Wilson Finis,	3.75
L. P. Proutbault	300.00
G. Peladeau	338.00
J. Vézina.	850.00
	<u>\$ 4,423.69</u>

(Séance ajournée.)

J. H. Duquette Président

Commission des Marchés.
Séance du 2 Octobre 1907
Mardi 3 heures p. m.

Séance ajournée.

Sont présents M. M. les échevins
Duquette président
Rumbray
Kemper
Lalucque
Léquin
Martin

"Ordonnance du jour du 2 Octobre 1907"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance.
- 4- Rapports du lieutenant.
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

M. L. J. Ethier, avocat de la Cité, se présente devant la Commission et donne son opinion verbale au sujet de la demande de M. Lebas Poudrier, pour louer de nouveau les étans à bœufs Nos. 3 et 4 dans le Marché Bonsecours. M. Ethier déclare que la Commission peut louer de nouveau à M. Poudrier, bien que soit encore pendante devant la Cour de Révision l'action en dommages contre la Ville.

Alors l'échevin Martin propose et il est

Résolu d'accorder de nouveau au dit M.

Pourvoir la location des états en question au prix et conditions spécifiés dans sa requête soumise à la dernière séance.

(L'Échevin Laheque dissident)
Le surintendant fait rapport que M. H. Deslauriers, à qui ont été loués les états de bouchers Nos. 12 x 13 dans le Marché Saint-Antoine, a refusé de les accepter et que sur la recommandation de l'échevin Paré-Lapointe il a permis à M. Jules Brien d'occuper temporairement les états en question. Sur proposition de l'échevin Prartin, il est

Résolu Que la résolution adoptée à la dernière assemblée accordant à M. H. Deslauriers la location desdits états, soit rescindée et que la soumission de M. Jules Brien, antérieurement soumise, soit acceptée au prix et conditions spécifiés, soit \$ 4⁰⁰ par semaine.

Commissaire et lui une lettre de M. A. Bessner, boucher et locataire des états Nos 11-13-15 et 17 dans le marché Bonsecours, demandant de rendre à son bail le nom de M. J. W. Johnston.

Résolu D'acquiescer à cette demande. Commissaire et lui un rapport

du surintendant, recommandant en vue du commerce et de la population toujours croissante, l'agrandissement de la place du Marché Bonsecours, en expropriant les bâtisses formant le carré borné par les rues Le Roy, Leclerc, et Paul et Place Jacques Cartier, et qu'une estimation du coût de cette expropriation soit faite par des experts de même que l'estimation des travaux à être exécutés.

M. l'échevin Laheque suggère que le letramp du Mars soit mis à la disposition de cette Commission pour des fins de Marché.

Sur proposition de l'échevin Prartin, il est

Résolu Que ce rapport soit reçu et accepté et pris en sérieuse considération à une prochaine séance et que dans l'intervalle le secrétaire soit prié de se procurer une copie du bail ou arrangement passé entre la Ville et le Gouvernement Fédéral, au sujet de la location de cet endroit à la Ville.

Résolu Que le surintendant soit autorisé à faire peindre, blanchir, etc. la salle d'entrée du bureau du Marché à Foire, ainsi qu'au logis du gardien Rogue dans le Marché St. Laurent et aussi à faire blanchir la grande salle Ouest du Marché Bonsecours.

Résolu de présenter un rapport au Conseil demandant l'autorisation d'opérer les versements suivants de ses crédits, savoir: prendre \$ 135,00 du crédit voté pour chauffage, \$ 125,00 des réparations générales de la Pêche Hochelaga, et \$ 100⁰⁰ des réparations générales du Marché St. Jean Baptiste, soit \$ 360⁰⁰ à être appliqués aux réparations générales du Marché Bonsecours.

Le Surintendant fait rapport que certains bouchers licencés du Marché Saint Jacques, ont l'habitude de reculer leurs voitures chargées de viande, sur le trottoir en dalles de pierre, nouvellement construit autour du dit marché, s'exposant ainsi à causer des dommages au trottoir en question, et il demande, en conséquence, à la Commission si il doit tolérer plus longtemps cet état de choses.

Résolu Il est unanimement Résolu de ne plus tolérer cet abus. Comme et sur une lettre de M. P. Leharté, gardien et locataire du marché Bonsecours demandant certain gratifications, soit au chauffage et éclairage.

Résolu de réviser cette demande au Surintendant avec l'autorisation de lui accorder son chauffage, seulement.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir=

M. J. David	701 ²⁹ , -39 ³⁵	\$ 740.64
Rept. au Chemin		9.25
M. J. David		1.75
P. J. Jollet		2.00
J. Laurier		69.95
J. Guadeau		21.47
J. J. Marchand		23.68
Salaires		887.75
J. B. Guigoin		7.00
L. P. G. G. G.		13.30
M. L. H. P. Coy		136.45
		<u>\$ 1,918.74</u>

(Séance d'année)

J. P. Duquette Président

Commission du Branché
 Séance du 17 Octobre 1907
 Jeudi 2^o heures p. m.

(Assemblée assemblée)

Sont présents les échevins,
 J. H. Blusquette prés,
 J. Bouchray
 R. Currier,
 W. Leguire
 W. L. Lapointe
 A. A. Labèque.

Ordre du jour du 17 Octobre 1907)

- 1- Lecture des minutes
- 2- Pétitions
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Ouverture des soumissions, et
 Blanchissage de la salle
 Ouest du Branché Bonsecours
- 5- Rapport du surintendant
- 6- Signature des mandats
- 7- Acceptation officielle des avis
 nouvellement construits sur
 les plates-formes de la Place
 Le Royer.

Les minutes de la dernière
 séance sont lues et ratifiées
 Sont soumise et lues les
 soumissions suivantes pour la
 location des étaps no 29 x 30
 de l'extérieur du Branché St
 Antoine, savoir:

J. Harrington, offrant \$ 200 par
 semaine.

P. Lamo, conditions ordinaires
 Sur proposition de l'échevin

Lapointe, il est
 Résolu Que la soumission de M. Harrington
 soit acceptée au prix et conditions
 spécifiés, soit \$ 200 par semaine.

Sont ouvertes les soumissions
 suivantes pour le blanchissage
 à faire dans la grande salle
 Ouest du Branché Bonsecours,
 savoir:

A. M. Klubule	\$ 110.00
H. Gariépy	129.00
E. Bélanger	150.00
P. J. Brathieu	175.00
L. G. H. Chambuland	237.00
Chas. Binard	350.00

Sur proposition de l'échevin
 M. Lapointe, il est

Résolu Que la plus basse soumission
 celle de M. A. M. Klubule, soit
 acceptée au prix et conditions
 spécifiés, soit \$ 110⁰⁰.

Sur proposition de l'échevin
 Labèque, il est

Résolu Que présent un rapport au Conseil
 demandant l'autorisation d'épurer
 le sirement suivant de ses crédits,
 savoir: somme de \$ 10⁰⁰ des réparations
 générales du Branché Saint
 Antoine, et les appliquer au
 contingent du Branché Saint
 Jacques et \$ 10⁰⁰ des réparations
 générales au Branché St. Laurent
 et les appliquer au contingent
 du Branché Saint d'Acier

Remis et les uns rapports de
M. P. R. Monthuau, architecte
declarant que les abris exigés
sur les plates-formes de la
Place Le Royer, sont complé-
tement terminés et que les
travaux ont été exécutés confor-
mément aux plans et devis
préparés à cet effet.

Sur proposition de l'échevin
Labeuque, il est

Résolu que les travaux en question
soient acceptés et que la balance
de compte due à chacun
des contracteurs leur soit
payée et que les dépôts
suivants faits entre les mains
du Trésorier de la Ville, en
garantie de l'exécution des
dits travaux, soient remboursés

J. Paquin	\$ 638.00
Canada Roofing Co.	170.00
J. Veina	200.00
J. Peladeau	95.74
Jos. Laurier	245.00

Les mandats suivants sont
approuvés et signés:-

P. R. Monthuau	301.48
Recurvais Piers	14.75
J. Paquin	48.55
J. Giroux	14.78
Maries H. Gaud	60.16
L. Corphy	13.56
A. Ref. \$ 453.28	

Avant. Rapp. \$ 453.28	
C. G. H. Lehaubland	39.00
J. Laurier	420.00
Salaires	887.75
<hr/> \$ 1800.03	

(Séance d'année)

J. Duquette Président.

Commission des Marchés.
Séance du 6 (vendredi) 27
Mercredi 2^o heures p.m.

(Séance adjournée)

Sont présents les échevins
Ruguetto, prés.
Bouchray
Gymer
Lévesque
M. Martineau
Lahogue.

"Ordre du jour du 6 (vendredi)

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Surintendant
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Signifié et lue une lettre
de M. Jules Bière, en date
du 28 Octobre dernier, déclarant
qu'il consent à résilier son
bail pour la location des états
de boucher Nos. 12 x 13 dans
le Marché St. Antoine,

Résolu

Que cette lettre et résiliation
de bail soient reçues et acceptées.
Signifié et lue une lettre
de M. J. Labiche, demandant
à louer les états de boucher
Nos. 12 x 13 dans le marché St.
Antoine, à raison de \$ 4⁰⁰
par semaine.

A ce sujet le Surintendant déclare
que les états en question ont été
mis en location.

Alors M. L'échevin Prévost
propose et il est

Résolu

d'acquiescer à la demande de
M. Labiche, selon les conditions
spécifiées dans sa lettre, soit \$ 4⁰⁰
par semaine.

Signifié et lue une lettre
de M. John Dow, demandant
à louer les états à légumes
Nos. 29 x 30 de l'extérieur du
marché St. Antoine, à raison de
\$ 1⁰⁰ par semaine chacun.

Résolu

d'accorder à M. Dow, la location
des états en question aux condi-
tions spécifiées.

Signifié et lue une lettre
de M. J. Vigneau, agent de
la Compagnie du Pacifique
Canadien, au Marché à
bestiaux de l'Est, informant
la Commission que le toit
du grand marché à bestiaux
abais marché, fait eau à
certains endroits.

Résolu

Re prius M. M. Leste Arveau,
les contracteurs de cette bâtisse,
de bien vouloir remédier à cette
défectuosité, conformément à la
garantie spécifiée dans le contrat
passé avec la cité, en date du
17 Octobre 1903, relativement à
cette construction.

Comme et lui une soumission de M. J. Paquin, forgeron, demandant \$4²⁵ chaque pour la pose de 16 à 18 pièces en fer (châssis) pour entourer les dallots des abris nouvellement construits sur les plates-formes de la Place d'Armes.

Sur proposition de l'échevin Labeque, il est Résolu Que la soumission de M. Paquin soit acceptée aux fins et conditions spécifiées.

Comme et lui une lettre à l'adresse de M. J. P. Rivin, Surintendant des Marchés, de la part de la Compagnie "Canadian Hardware" proposant de régler pour \$800, le montant de \$1600, chargé en plus sur contrat, pour la pose de bois neuf au lieu de l'ancien sur la plate-forme de la balance transportée sur l'Avenue Atwater, par la dite Compagnie.

Sur proposition de l'échevin Martin, il est Résolu De payer ce montant de \$800 à ladite Compagnie.

M. l'échevin Labeque se présente devant la Commission et demande que soit réparé

de la même manière que le côté Sud, l'avant couverture côté Nord du Marché Saint Jean Baptiste.

Sur proposition de l'échevin Martin, il est Résolu Que le Surintendant soit autorisé à faire faire ces travaux, à la journée, par le menuisier du département, M. Proven.

Le Surintendant attire de nouveau l'attention de la Commission sur la requête de M. M. J. A. Buteau et J. Couillard, locataires des magasins situés sur la rue St Laurent, dans le Marché St Laurent, demandant l'installation d'un cabinet d'aération dans leur magasin.

Sur proposition de l'échevin Martin, il est Résolu Que le Surintendant soit autorisé à faire faire cette installation dans les magasins en question. Le Surintendant devant, néanmoins, demander un prix, quant au coût de cette installation.

Sur proposition de l'échevin Martin, il est Résolu Qu'un rapport soit présenté au Conseil pour demander l'autorisation d'opérer le réajustement de

\$300⁰⁰ aux réparations générales
du Marché Saint-Antoine,
et les appliquer comme suit:
savoir: \$225⁰⁰, aux réparations
générales du Marché Saint
Jean Baptiste et \$75⁰⁰ aux
réparations générales du
Marché Saint-Laurent.

L'Intendant fait
rapport et recommande que
que soit peint, blanchi et
renouveler en bois, le plafond
du bureau des commis
du Marché Bonsecours.
Résolu de référer cette question au
Surintendant et l'échevin
Léquin, avec l'autorisation
de faire exécuter ces travaux.

Les mandats suivants
sont approuvés et signés, savoir:

Saldiers	886.81
Marquis d'Harid	177.96
J. G. Manbrava deii	138.05
Jos. Lamiel	1.85
J. G. Paquin	76.50
Jos. Lamiel	51.10
A. G. Duboule	110.00
Chas. Faubanks Coy	8.00
L. Trophy	18.50
J. Guéneau	15.47
P. L'Hotel	18.10

\$1,417.34

J. Duquette Président

Révisé (J. Lamiel)

Commission des Marchés,
Séance du 21 Mars 1907
Jeudi 9 heures A. M.
Sont présents les échevins

Duquette, Prés,
Boubray
Currier
Léquin
Martine
Labeque

Somme et lue une lettre de
Mr. G. Mitchell, demandant
à louer les états au boucher, nos
12 x 13 dans le Marché Saint-
Antoine, à raison de \$4⁰⁰ par
semaine.

Accordé.

Somme et lue une lettre
de Mr. G. L'Amore, deman-
dant à louer l'état (no 15 de
l'extérieur du Marché St.
Jean Baptiste, à raison de
\$1⁰⁰ par semaine.

Accordé.

Somme et lue une lettre de
Mr. E. Faubert, locataire des
états nos 38 x 39 du Marché
St. Antoine, demandant l'au-
torisation de changer ses états
avec ceux portant les nos 40, 41, 42
du même marché.

Est en même temps soumise
et lue une lettre de Mr. H.
Emerson, locataire des états

Mrs. 36 & 37 de l'extérieur du
Marché Saint Antoine, deman-
dant à louer les étals Nos
40, 41, 42, du même marché.

Résolu

Réviser ces deux demandes
au Surintendant avec l'au-
torisation de louer ces étals
au meilleur de sa connaissance.

Après la signature des
mandats suivants, la Com-
mission quitte l'Hôtel de
Ville pour son inspection
annuelle des marchés.

J. Guise	7.35
J. Peladeau	300.00
J. J. Marchand deie	10.00
M. L. H. P. Leoy	162.68
Marius David 79 ¹² , 142 ⁴¹	277.20
P. Krolek	5.50
J. Yudeau	17.63
L. Crophy 14 ²⁵ , 13 ³⁵	27.90
Salaires	887.75
C. Bernardy	70.00
Beauvais freres	12.49
J. B. Gregoire	8.85
J. P. Piquin	11.55
	<u>\$ 1743.90</u>

J. Duquette Président

Commission des Marchés,
séance du 4 Décembre 1907

Mercure 3 heures p. m.

Sont présents les échevins

- Duquette, Prés,
- Bombay
- Currier
- Séguin
- M. Martin
- Lapointe
- Labeque.

"Ordr du Jour du 4 Decembre 07"

- 1 - Lecture des minutes
- 2 - Délégations
- 3 - Lecture de la correspondance
- 4 - Rapports du Surintendant
- 5 - Signature des mandats.

Les minutes des deux dernières
séances sont lues et ratifiées.

Commise et lue une lettre de M.
Pierre V. Cote, locataire de l'étal à
legumes No 1 de l'extérieur du Marché
Bonneville, rue des Commissaires,
demandant, pour cause de maladie,
la permission de résilier son bail
en faveur de M. Eugène Cote, son
père.

Est également commise et lue une
lettre de M. Eugène Cote, demandant
à louer l'étal en question.

Sur proposition de l'échevin
Labeque, il est

Résolu

D'accepter la résignation de M. P.
Cote et de louer à M. Eugène Cote

l'étal en question, aux mêmes conditions.

Commis et lue une lettre de M. Aug. Lebeau, locataire de la Cité (comme hôtelier au marché à bestiaux de l'Est, demandant l'autorisation de transférer son bail à une autre personne).

Sur proposition de l'échevin Labrecque, il est

Résolu d'acquiescer à la demande de M. Lebeau.

M. J. B. Archambault, avocat se présente devant la Commission et soumet une requête au nom de M. G. Fortin et L. Trudeau, locataires de l'étal No 59, au Marché Bonsecours, rue des Commissaires, demandant que ^{le bail} l'étal en question soit transféré à M. L. Trudeau seul.

Sur proposition de l'échevin Martin, il est

Résolu que cette requête soit reçue et acceptée et de louer ledit étal à M. Trudeau, aux mêmes termes, à la condition expresse que M. Fortin soumette, par écrit, devant cette Commission, la renonciation de son bail.

M. J. L. Launoy, président de l'Association des Bouchers de Montréal, se présente devant la Commission, demandant qu'il soit permis à M. Octave Hogue

l'archer et locataire du Marché St. Jean Baptiste, de prendre M. A. Launoy, comme associé.

M. Launoy, soumet en même temps un acte de société préparé par M. J. R. Prévost, Notaire.

M. Hogue, atteint au malade à l'an que est aussi présent et donne quelques explications.

Sur proposition de l'échevin Lapointe, il est

Résolu de permettre à M. Hogue de prendre M. Launoy comme associé.

Commis et lue une lettre de M. M. Lodi & Prévost, contracteurs, relativement à la défectuosité du toit du grand marché à bestiaux au Marché à bestiaux de l'Est.

Résolu que cette lettre soit reçue et que la Compagnie du Pacifique Canadien soit informée en conséquence.

Résolu qu'un rapport soit présenté au Conseil pour demander l'autorisation d'opérer le paiement suivant de ses crédits, savoir: - prendre \$ 1500 du contingent du Marché à bestiaux de l'Est, et les appliquer au contingent du Marché St. Antoine, et \$ 1500 du contingent du Marché à bestiaux de l'Est et les appliquer au contingent du Marché St. Jean Baptiste.

Sur proposition de l'échevin Deshayes, il est

Résolu de faire M. A. Lebeau, Associé

des bâtiments de bon vouloir
examiner les bâtime du Marché
St. Antoine et faire rapport pour
la prochaine séance de cette
Commission.

La Commission procédera
à l'étude des crédits requis pour
l'administration du département
exercice 1908.

Resolu
Représenter un rapport au Conseil
pour demander qu'un montant
de \$ 114,340.00 lui soit voté et reparti
comme suit:

	- Salaires -	
	1907	1908
J. A. Biron Supt.	2000	2,200
A. L. Blane Sec.	900	1,000
J. Guéneau M. Com.	1100	1,200
J. S. Cunningham " "	700	750
E. Dupré " "	700	750
A. Houck " "	700	750
G. G. G. G. G. " St. Ant.	800	825
M. Jolicœur " St. Lau	750	900
H. Hoque " "	500	600
J. G. G. G. " St. Jacq.	725	725
J. B. G. G. " St. O. Ste.	600	700
J. B. S. G. G. " H. G. G.	700	800
J. L. G. G. " "	600	650
J. H. G. G. P. Papineau	600	700
Eng. Ricard " "	500	600
Lad. P. G. G. " H. G. G.	500	600
L. G. G. " Atwater	500	550
P. G. G. M. de l'Est	1800	900
L. G. G. " "	650	700
E. G. G. " "	700	750

Le Rapport

	Mont. Rapp. \$	
P. Masson M. de l'Est	650	750
M. J. Murphy " " l'Est.	800	900
H. Poitras " " "	700	750
M. J. Page " " "	700	750
J. Guéneau Inspection	850	950
J. Guéneau (Exécutif d'Inchm.)	300	400
P. Brodeur M. de l'Est	600	650
L. Dallaire Gardien, M. B.	625	675
A. Besonnette " " "	600	675
P. Lechartier " " "	575	600
		\$ 23,875

Relief-trous	235
Contingents du Marché	1,880
Ed. deirage	2,100
Combustible	1,000
Contingent général	350
Travaux et réparations	34,900
Achat d'un terrain et érection, d'un Marché (Quatre et Deux)	50,000
Total	\$ 114,340

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:-

J. A. Marchand Sec.	116.45
Deuxième Trimestre 35 ⁰⁰ , 82 ⁰⁰	44.40
J. A. Biron	60.75
M. Lapierre (Inspection)	6.00
J. Guéneau	18.82
Inspection du Marché (Chemin)	32.00
Salaires	881.33
M. L. G. P. Lemay	207.90
Place Viger Hôtel	94.25
Total	\$ 1,461.90

J. Guéneau Président Pro-Tem.

Commission des Marchés,
Séance du 26 Mars 07
Jeudi 3 heures p. m.
Sont présents les échevins

Bumbrey
Turner
Martin M.
Labeque
Leguire
Lapointe M.

"Ordre du jour du 26 Mars 07"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Surintendant
- 5- Signature des mandats

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

En l'absence de M. le Président M. l'échevin Bumbrey est prié de prendre le fauteuil de la présidence.

Communiqué et lue une lettre de M. Emery Gagné, locataire de l'étal à beurre N^o 5 dans le Marché Bonsecours, demandant, pour cause de maladie, la permission de résilier son bail, M. Gagné s'engageant au paiement au loyer jusqu'à ce qu'il soit lue d'ici à l'expiration du bail.

Résolu Que cette résiliation soit reçue et acceptée aux conditions spécifiées et que l'étal en question soit immédiatement mis en location

Communiqué et lue une lettre de M. J. Lemay, locataire des étals Nos 12+13 de l'extérieur du Marché Bonsecours, demandant la permission de prendre au M. Gorge comme associé.

Résolu D'acquiescer à cette demande.

Communiqué et lue une lettre de M. J. Hill, marchand de provisions demandant à louer l'étal occupé par M. M. Connolly, dans le Marché Bonsecours, rue des Commissaires.

La Commission n'ayant reçue aucune communication de la part de M. Connolly, locataire de cet étal, il est

Résolu de se dispenser cette lettre sur le bureau.

La Commission prend en considération la question de nommer un commis en remplacement de feu M. Césaire Guay, commis de la Pêche Atlantique, décidé le 21 courant.

M. l'échevin Lapointe demande à la Commission que les applications pour cette position soient prises en considération à une prochaine séance.

Après discussion M. l'échevin M. Martin propose que les applications pour la position en question soient lues et que la nomination soit faite ce jour.

Après la lecture d'une lettre de M. le Président à ce sujet, il est

Résolu Que les applications pour la position de Commis de la Pêche Atlantique soient lues et lues.

La Commission prend acte
connaissance des applications
des personnes suivantes, savoir:-
M. M. G. R. Edmund, Paul Edmund
et J. R. Poitras.

Avant de passer à la nomi-
nation du commis proposé à cette
charge, le Surintendant suggère
que ce nommé employé soit placé
comme assistant commis au Marché
à Foire au lieu de la Pêcherie Atwater,
et que M. J. Laniel, assistant actuel
au Marché à Foire qui a remplacé
feu M. Guay durant sa maladie,
continue dans cette même fonction
à la Pêcherie Atwater.

M. l'échevin Paratru propose
alors que M. G. R. Edmund, soit
nommé assistant commis au Marché
à Foire.

M. l'échevin Lapointe propose
un amendement que M. Paul Edmund
soit nommé à cette charge.

La motion en amendement
étant soumise aux voix, la Com-
mission se divise comme suit:-

Pour, Lapointe (1)
Contre, Gurner, Labèque, Séguin Paratru (4)

Ledit amendement est alors rejeté.

La motion principale est adoptée
sur la même division renversée des
voix et il est ainsi

Résolu que M. G. R. Edmund, soit nommé
assistant commis au Marché à Foire
avec un traitement de \$ 550⁰⁰ par

année à dater du 1^{er} Janvier 1908,
et que M. Jos. Laniel, assistant au
Marché à Foire, et qui a remplacé feu
M. Guay durant sa maladie comme
commis à la Pêcherie Atwater, continue dans
cette même fonction et que son salaire
comme assistant au Marché à Foire
qui a été fixé à \$ 650⁰⁰ par année pour
1908, lui soit payé pour cette nouvelle
charge à la Pêcherie Atwater.

Résolu qu'un rapport soit présenté au Conseil
pour demander l'autorisation d'opérer
le paiement suivant de ses crédits, savoir:
prendre \$ 10⁰⁰ du contingent du Marché
à bestiaux de l'Est, et l'appliquer au
Marché Saint Jacques.

Sur proposition de M. l'échevin
Lapointe,
Recordé par M. l'échevin Paratru,
il est

Résolu que cette Commission a appris avec
un vif regret la mort de M. Céaire
Guay, employé dans ce département,
comme commis à la Pêcherie Atwater et
frère de M. l'échevin Eugène Guay,
et qu'elle offre à la famille du
dédunt ses plus sincères
sympathies dans l'épreuve qu'elle
vient de subir.

Sur proposition de M. l'échevin
Séguin, il est

Résolu que copie de cette résolution soit adressée
à la famille de feu M. C. Guay.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, par =

Canadien d'Arbustes Coy	2.70
M. G. Valiquette	36.75
Salaires 887 ²⁵ , 1001 ¹³ ,	1888.88
J. Et Biron	32.50
J. Guadeau 15 ⁵⁴ , 17 ⁰³ , 19 ²⁰ ,	52.76
P. Crophy 13 ⁰⁰ , - 13 ⁴⁵ ,	26.65
J. P. Paimont olei	13.85
Araris David 117 ²³ , 7 ⁵² ,	124.85
Araris Frères	40.60
Aula d'Arbustes Coy	7.50
J. B. G. G. G.	2.25
J. B. G. G.	16.72
P. D. D. 7 ⁰⁰ , - 5 ⁰⁰ ,	12.20
G. G. G.	125.00
G. G. G.	6.32
H. G. G.	7.69
J. G. G. olei	7.50
A. G. G.	2.90
M. D. G. & P. Coy.	198.48
J. G. G.	37.80
	<u>2647.90</u>

(Séance ajournée)

J. P. Valiquette Président

Commission des Marchés,
Séance du 15 Janvier 1908
Mercredi 3 heures p. M.

Séance ajournée,

Sont présents les échevins
Valiquette, Prie,
Cumbroy
Turner
Maurice
Lequin
P. G. G.

"Ordre du jour du 15 Janvier 08"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Comité
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées.

Comme on lui a lu une lettre de
M. G. G., boucher et locataire
des états Nos. 1 x 3 x 5 x 6 dans les
Marchés St. Jacques, demandant
pour cause de maladie, la faveur
de résilier son bail.

Resolu que cette résiliation soit reçue et
acceptée.

Est également soumise et lu
une lettre de M. G. G. demandant à louer les états en
question aux conditions ordinaires.

M. l'échevin Lavalée se pré-
sente devant la Commission à
l'appui de ces requêtes et le sur-

Surintendant déclare en même temps que ces états ont été mis en location.

Alors l'échevin Martin propose et il est

Résolu Que la location d'ordres états soit accordée audit M. Gaudet aux conditions spécifiées dans sa requête.

M. l'échevin Praser se présente devant la Commission et demande qu'il soit permis à M. Geo. Meunier, boucher et locataire du Marché Saint Jean Baptiste, de prendre M. W. J. Johnston, comme associé.

M. Meunier a aussi présenté produit à ce sujet un acte de société préparé par M. J. R. Brumville, notaire.

Sur proposition de l'échevin Martin, il est

Résolu De permettre à M. Meunier de prendre M. W. J. Johnston comme associé et que le bail soit signé en conséquence.

Remise et lue une lettre de M. P. Seybold, demandant à louer les états du boucher Nos. 12 x 13 dans le Marché St Antoine, à raison de \$4⁰⁰ par semaine.

Le Surintendant déclare que

les états en question ont été mis en location.

Il est alors

Résolu De acquiescer à cette demande.

Remise et lue une lettre datée du 12 Janvier au la part de M. J. O. Labiche, locataire de l'étal No 17 de l'extérieur du Marché Saint Antoine, demandant la faveur de résilier son bail.

Résolu Que cette résiliation soit reçue et acceptée.

Sont également remises et lues les soumissions des personnes suivant, pour la location de l'étal en question, savoir =

J. L. Opreste	offrant \$5 ⁰⁰ par semaine
M. L. Guzon	" 3 ⁷⁵
A. Jolte	" 3 ²⁵
H. Kestlauiers	" 2 ²⁵
John Pragna	" conditions ordinaires

Sur proposition de l'échevin Beaubray, il est

Résolu Que la soumission de M. Opreste soit acceptée aux prix et conditions spécifiés.

Remise et lue une lettre de M. l'échevin Eug. Guay, remerciant cette Commission des marques de sympathies qui lui ont été offertes à l'occasion du décès de son père M. Lucien Guay.

Résolu Que cette lettre soit reçue et déposée aux archives.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir =

E. Waterhouse & Co.	35.00
Montreal Stencil Works.	13.80
J. Cudreau 17 ^e - 1945	31.66
M. Jolicœur	16.68
L. Brophy	23.24
J. H. Lehaiebois	12.75
Béauvais Frères.	40.30
Jos. Elie.	7.00
J. Daniel	2.60
Montreal Light Heat & Coy	181.32
C. Giroux	3.85
J.B. Grignon.	18.53
	<u>\$ 386.73</u>

J. Hébert
Président

Commission des Marchés,
Séance du 20 Février 1908
Jeudi 3 heures p.m.

Sont présents les échevins
J. H. Gauthier, président
J. H. Gauthier
J. B. Lamoureux
E. Mafer
J. P. Gauthier M. D.
R. Guerin
M. Giroux.

" Ordre du Jour du 20 Février 1908 "

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapports du Surintendant.
- 5- Signature des mandats.

Sur proposition de l'échevin
Gauthier, il est

Résolu que les minutes de la dernière séance
de l'ancienne Commission soient
considérées comme lues et signées par M. le Président.

Avant de procéder aux affaires, M.
l'échevin Gauthier félicite M. le Président
de son avènement à la présidence
de la Commission, avènement
qui est une réhabilitation à laquelle
applaudissent tous les membres
de la Commission.

M. M. les échevins Gauthier et Guerin
succèdent cordialement au premier
de l'échevin Gauthier et M. le Président
remercie ses collègues de l'expression

de leurs bons sentiments et leur souhaite à tous la bienvenue, espérant que la bonne entente ne cessera de régner sous sa présidence au sein de la Commission des Marchés.

Sommées et lues deux lettres de M. Levas. David, locataire des états Nos. 13 & 14 de l'extérieur du Marché St. Jean Baptiste, demandant la faveur de résilier son bail.

Sur proposition de l'échevin Gadbois, il est

Résolu Que cette résiliation soit reçue et acceptée; M. David devant, néanmoins rester responsable du loyer jusqu'à l'expiration de son bail.

Les soumissions suivantes pour la location des états en question, sont alors sommées et lues, savoir: M. Omba Petit, pour la location de l'état No. 13 et M. M. Charles Sabourin et G. Lamare, pour l'état No. 14 aux conditions ordinaires.

Sur proposition de M. M. les échevins Gadbois et Lamoureux, il est

Résolu D'accorder à M. Petit la location de l'état No. 13 et à M. Charles Sabourin, l'état No. 14, aux conditions spécifiées dans leurs soumissions.

Sommées et lues une lettre de M. J. B. Despins, demandant à louer les états à légumes, Nos. 29 et 30 de l'extérieur du Marché St. Antoine, à raison de \$1⁰⁰ par semaine chaque état, Réolu D'acquiescer à cette demande.

Sommées et lues une lettre de M. Y. Proulx, de la raison sociale, Proulx et Couillard, marchands de fruits et locataires du Marché St. Laurent, demandant la faveur de résilier son bail comme associé de ladite raison sociale.

Résolu Que cette résiliation soit reçue et acceptée.

Est également sommée et lue une lettre de M. Couillard de la même raison sociale, demandant à continuer seul le commerce au même endroit.

Résolu D'acquiescer à la demande de M. Couillard et que le bail soit signé en conséquence.

Sommées et lues une lettre en date du 3 Janvier courant, de la part de M. John H. Connolly, locataire de l'état à beurre, No. 25 du Marché Bonsecours, rue Saint Paul, demandant la faveur de résilier son bail.

A. ce sujet, le Surintendant informe la Commission que vu la dissolution des Commissions à cette époque et pour éviter une perte au loyer assez considérable de l'état en question à un M. M. Proulx

aux mêmes conditions, tout en gardant ledit M. Connolly, responsable du loyer jusqu'à l'expiration de son bail.

Résolu D'approuver les mesures prises par le Surintendant.

Commis et lu une lettre de M. Chas. Deery, locataire des étaux à solaielles, Nos. 1^{er} 2 et 3 du Marché Bonsecours, rue St. Paul, demandant que son fils, Chas. A. Deery, lui succède comme locataire des étaux en question.

Résolu D'acquiescer à cette demande et que le bail soit signé en conséquence.

Commis et lu une lettre de M. Edmond Lataille, fils de feu M. H. L. Lataille, boucher et locataire du Marché St. Laurent, demandant la faveur de succéder à feu son père, comme locataire des mêmes étaux dans ledit marché.

Sur rapport favorable du Surintendant, il est

Résolu D'acquiescer à cette demande.

Commis et lu un rapport du Surintendant des marchés, mentionnant que M. Edmond Dauglas, employé dans ce département comme gardien et balayeur au Marché Saint Antoine, depuis

au delà de trois ans et payé jusqu'ici à même le contingent de ce marché, a, par erreur involontaire, été omis de la liste des employés permanents lors de l'octroi des crédits en décembre dernier pour l'année 1908, et demandant en conséquence à la Commission que ledit M. Dauglas soit placé sur ladite liste avec un salaire de \$ 500, par année.

Résolu Il est unanimement Sur un rapport soit présenté au Conseil en conséquence.

Le Surintendant fait rapport que le montant voté pour contingent à certains marchés pour l'année courante, est insuffisant pour faire face aux dépenses imprévues causées par les fortes chutes de neige durant cet hiver.

Résolu Que conformément à ce rapport, une demande soit faite au Conseil pour obtenir un crédit additionnel de \$ 215⁰⁰, pour contingent, à être divisé entre les marchés suivants, savoir =

Marché St. Jacques	\$ 75 ⁰⁰
" St. Laurent	50 ⁰⁰
" St. Jean Baptiste	25 ⁰⁰
" St. Antoine	50 ⁰⁰
" à Fair	15 ⁰⁰
Total	\$ 215 ⁰⁰

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir =

18.25 - 20.24 - 23.10 - 53.20 -
 J. Gaudreau 37.95 - 11.05 - 15.15 - 20.00 - 198.94
 J. Y. Giroux 44²⁵, 13²⁵, 8²⁵, 23⁰⁵, 28²⁵ 96.10
 J. B. Giguère 14²⁵ - 13⁴⁵ 27.73
 M. Jolicoeur 102.90
 Salaires 963⁰⁰, 963⁰⁰ 963⁰⁰ 2890.50
 L. Drophy 17²⁵, 19⁰⁰, 59²³, 10⁰⁰ 8²⁵ 114.93
 P. Drollet 9⁴⁵, 8²⁰, 7⁰⁰ 25.35
 Variations et divers 100²⁵ - 75⁰⁰ 175.71
 Beauvais Frères 27.85
 J. J. Grandhaud et cie 138.60
 M. L. G. Poirer Coy. 268.86
 Jos. Laurier 12.20

84,074.67

J. Hébert
 Président

Commission des Marchés,
 Séance du 11 Mars 1908
 Mercredi 3 heures p.m.

Sont présents les échoués,
 Lesqrs. présents,
 Prusets
 L'annuaire
 Giroux
 Guenier
 Major
 Gadsby.

- "Ordre du jour du 11 Mars 1908"
- 1- Lecture des minutes.
 - 2- Délégations
 - 3- Lecture de la correspondance.
 - 4- Formation des sous-Commissions.
 - 5- Remise en vigueur du Règlement No 320, re. augmentation des droits de marché.
 - 6- Rapports du Surintendant
 - 7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Résolu Que les sous-Commissions des différents Marchés et parties soient composées comme suit pour le prochain terme, savoir =

Marchés Bonsecours et St. Laurent,
 Echoués Lery, L'annuaire et Giroux.

Marchés St. Jacques, Patis Papineau et St. Hubert,
 Echoués Lery, Gadsby et Major.

Marché St. Antoine, à Goin, à bestiaux
de l'Ouest et Perie Stévato.
Echevins Lemp, Currier et Crauel

Marché St. Jean Baptiste et. à
bestiaux de l'Est.
Echevins Lemp, Lamoureux et Crayon.

M. l'échevin Leclair accompagné de M. L. R. Bouchard, architecte, se présentent devant la Commission et soumettent un plan pour améliorations projetées à être exécutées au marché Saint Jean Baptiste.

Après certaines explications données par M. l'échevin Leclair, à ce sujet, M. le Président l'informe que la Commission doit prochainement, visiter tous les marchés, afin de se renseigner sur les améliorations requises dans les différents marchés et que le plan ci-dessus soumis sera alors pris en considération à une prochaine séance.

Plusieurs bouchers, locataires du Marché Saint Laurent, représentés par M. G. Fisher, Geminet, Ritchot et autres, se présentent devant la Commission et demandent ce qui suit:—

1^{re} L'installation de 4 lampes à Arc. additionnelles dans le dit marché

2^e L'installation d'un cabinet d'air pour l'usage personnel des bouchers.

3^e Qu'il leur soit permis d'occuper dans les cases, une partie équivalente à la dimension de leurs étaux.

4^e Plainte de M. Ritchot au sujet des étaux à solaires restant fermés.

Sur proposition de l'échevin Lamoureux, il est

Résolu Que le surintendant, accompagné du surintendant du Département de l'Eclairage, soient autorisés à examiner les lieux et de faire rapport pour la prochaine séance quant à la nécessité de payer ces 4 lampes additionnelles.

Quant à l'item No 2, il est Résolu de référer cette question à la sous-Commission compétente pour rapport.

Sur proposition de l'échevin Prager, il est

Résolu Que le surintendant soit autorisé à faire rapport, par écrit, pour la prochaine séance, sur l'item No 3 et sur les plaintes de M. Ritchot.

Lu et lue une lettre de M. Ovide Beaucaire, demandant à louer à raison de \$ 2⁰⁰ par semaine, l'étal No 2 (comptoir) de l'extérieur du Marché Bonsecours, pour y faire le commerce de viande, fruits, etc. M. Beaucaire demande en plus

que certaines améliorations soient faites à l'état en question.

Sur proposition de l'échevin Giroux, il est
 Résolu de référer cette demande au surintendant pour rapport, par écrit, à la prochaine séance, avec une estimation du coût de ces améliorations.

Communié et lue une lettre de M. Alphonse Forest, de la rue sociale, Hogue Forest, bouchers et locataires des étangs Nos 4 & 5 du Marché St. Jean Baptiste, déclarant que M. Hogue se retire de la société et demandant en conséquence l'autorisation de continuer seul le commerce.

Sur proposition de l'échevin Giroux, il est
 Résolu que le surintendant soit prié de faire rapport, par écrit, pour la prochaine séance, au sujet de cette demande, et d'obtenir en plus de M. Hogue une résignation de tous ses droits de locataire au profit de M. Forest pour les étangs en question.

Communié et lue une lettre de M. W^m Steele, demandant à louer l'état à poisson No 3 dans le Marché St. Jean Baptiste, aux conditions ordinaires.

Sur proposition de l'échevin

Giroux, il est
 Résolu de référer cette demande au surintendant pour rapport, par écrit, à la prochaine séance avec prière d'obtenir en plus de M. J. A. Bureau, ancien locataire de l'état en question, une résignation de son bail.

Communié et lue une lettre de M. Léon Poudrier demandant à louer l'état à beurre No 5, extrémité Est, du Marché Basseville, à partir du 1^{er} Mai prochain aux conditions ordinaires.

Sur proposition de l'échevin Giroux, il est
 Résolu de référer cette demande au surintendant pour rapport, par écrit, à la prochaine séance.

Communié et lue une lettre de M. John D'opresti, locataire du No 17 à légumes de l'extérieur des Marchés St. Antoine, demandant de réduire son loyer de \$5⁰⁰ à \$3⁵⁰ par semaine.

Sur proposition de l'échevin Travers, il est
 Résolu d'accorder à M. D'opresti la réduction demandée, mais à partir du 1^{er} Mai prochain seulement.

Le surintendant soumit un projet d'amendement au règlement des Marchés No 296, Section 18, à

L'effet de défendre à toute personne de saigner des volailles, moyennant rémunération, dans un rayon de 500 verges d'aucun marché public.

Résolu Que M. le Président soit prié de présenter au Conseil un avis de motion en conséquence.

La Commission prend en considération la question de mettre en vigueur le règlement des Marchés No 320, re, augmentation des droits de marché, lequel avait été suspendu par un Jugement rendu par son Honneur le Recorder Poirier, le 27 Août 1904, sur l'allégation que la Ville n'avait pas le pouvoir d'augmenter ses droits de marché sans avoir au préalable, conformément à la charte, dépensé un montant de \$100,000, en agrandissement, constructions et abris au Marché Bonsecours. Depuis ces travaux ont été exécutés sur la place du dit marché et des abris y ont été élevés, complétant ainsi la dépense au montant exigé par la Législature.

Résolu Re mettre en vigueur ledit règlement No 320 à compter du 1^{er} Mai 1908.

Est soumis l'état des recettes

perçues dans les différents marchés et places, pour l'année 1907.

Résolu Que cet état soit reçu et adopté.

Résolu Que le fisc se réunisse le 16 courant, la nuit officielle de marché.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

A. Giroux	7 ⁰⁰ , 11 ⁰⁰	18.85
J. Renaud	17 ⁰⁰ , 16 ⁰⁰ , 42 ⁰⁰ , 16 ⁰⁰	93.00
P. Krolak		9.10
Rubenstein Com.		5.00
Wilson Etais		28.25
W. Thériault		8.00
Beauvais Etais		11.35
J. Damiel		1.85
Lejeune Paquette		14.00
Jos. Elie		7.00
Marier & Land		112.65
J.B. Grigoire		11.27
L. Brophy		28.80
M. Jolicœur		15.62
Calaires		963.50
		<u>\$ 1,328.24</u>

J. Proulx
Président

Commission des Marchés,
Séance du 25 Mars 1908.
Mercredi 3 heures p.m.,
Sont présents les échoués,
L'emp. Président
Gibner
Frauch
Major
L'Amoureux
Girona

"Ordre du Jour du 25 Mars 1908"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Considération des plans, re-
ameliorations au Marché St
Jean Baptiste.
- 5- Rapport du Surintendant du
Répt. de l'éclairage et, lampes
à arc additionnelles au Marché
Saint Laurent.
- 6- Question de la demande des
bouchers du Marché St. Laurent,
re, cabinets d'usage
- 7- Rapport du Surintendant.
- 8- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées.

Conformément aux résolutions
adoptées à la dernière assemblée,
le Surintendant fait les rapports
suivants relativement à la location
de certains étals et sur différentes

Minutes

formulés par certaines personnes devant
cette Commission.

(a) Que l'étal No 2 (comptoir) de l'extrémité
Est du Marché Bonsecours, rue St Paul,
est à louer depuis le mois de février
dernier; le locataire actuel l'ayant
remis; et il déclare en même temps
que M. O. Beauvais qui demande à
louer l'étal en question, lui est in-
connu et que le coût des améliorations
demandées par lui (M. Beauvais
s'élèverait à environ \$15.00.

Attendu que la Commission
n'a reçu aucune autre soumission
pour la location dudit étal, il est
Résolu d'accorder à M. Beauvais, la location
de l'étal en question, à raison de
\$ 2.00 par semaine, tel que spécifié
dans sa soumission présentée à la
dernière séance et que le Surinten-
dant soit autorisé à faire faire au
comptoir en question les améliorations
demandées dans les limites du coût
soumis.

(b) Que l'étal à beurre et No 5, dans
l'intérieur de l'extrémité Est, du Mar-
ché Bonsecours, est à louer depuis
le 26 Décembre dernier et que le
locataire actuel, M. Emory Gagné, a
obtenu de cette Commission que
son étal soit mis en location.

M. Poudrier, qui en fait la demande
de location est locataire de l'étal

en faveur de celui-ci depuis au-delà de 15 ans.

Resolu D'accorder à M. Paradis, la location
de l'étal en question, à partir du
1^{er} Mai prochain, aux conditions
spécifiées dans sa soumission
présentée à la dernière assemblée.

(c) Que M. J. A. Broseau, locataire de
l'étal à poisson No 3, dans le
Marché St. Jean Baptiste, a remis
cet étal dans le cours du mois de
Février dernier lequel a été mis en
location et que M. Steele qui fait
application pour la location de
l'étal en question, est à l'emploi
de M. Broseau depuis plusieurs
années.

Est également soumise et lue une
lettre de résiliation de bail de la
part de M. Broseau comme locataire
de cet étal.

Resolu Que cette résiliation de bail soit
reçue et acceptée et que la location
dudit étal soit accordée à M. M. Steele
aux conditions spécifiées dans sa
soumission.

(d) Que la plainte de M. Grenier
du Marché Saint Laurent, au
sujet de l'enlèvement d'un certain
escalier lui permettant de descendre
de son étal dans la cave dudit
marché, est bien fondée.

Que cet escalier a été enlevé pour cause
de certains abus, qui depuis, ont cessés
et que l'escalier en question va être
replacé.

Resolu Que ce rapport soit reçu et adopté.

(e) Que la plainte de M. Ritchot-Louché
et locataire du Marché Saint Laurent
contre les commerçants du rolaillé,
de ce marché, entre autres M. O. Pabellé, est mal fondée,
pour les raisons que M. Pabellé est
locataire dans ledit marché depuis
près de 20 ans, qu'il a toujours bien
payé son loyer, qu'il a toujours tenu
son étal ouvert au commerce et qu'il
a toujours été un locataire paisible.

Resolu Que ce rapport soit reçu et adopté.

(f) Conformément à la résolution adoptée
à la dernière assemblée, relativement
à la demande de M. A. Foubé, de la
raison sociale Hogue & Foubé, Louché
et locataires du Marché St. Jean
Baptiste, demandant à continuer
seul le commerce alléguant que
M. Hogue se retire de la société pour
cause de maladie, et en plus le
Surintendant soumet une lettre
de M. Hogue, résiliant son bail
comme locataire assis pour les
étals en question.

Il est alors
Resolu Que cette résiliation soit reçue et acceptée
et que soit accordée à M. Foubé, l'au-
torisation de continuer seul le com-

commence dans les dits états et que le bail soit signé en conséquence.

Commissaire et lus une lettre de Madame M^{me} Cammy, demandant à louer les états No 38 et 39 de l'extérieur du Marché St. Antoine.

Sur proposition de l'échevin Bault, il est

Résolu d'acquiescer à cette demande.

Commissaire et lus un rapport du Surintendant du service de l'Éclairage, relativement à la demande des bouchers du Marché Saint Laurent, pour l'installation de 4 lampes à arc additionnelles dans ledit marché, déclarant que les 5 lampes à arc actuelles sont suffisantes pour éclairer les grandes allées et que, par conséquent il ne peut recommander l'installation de lampes additionnelles dans ce marché.

Est également prise en considération la demande faite par les bouchers du même marché, pour l'installation d'un cabinet d'aïrance pour leur usage personnel.

Après délibération, il est Résolu que la sous-Commission nommée pour ce marché, soit convoquée pour 8 heures p.m. samedi le 28 du courant, dans le bureau des

commissaires dudit marché, afin de prendre les mesures nécessaires à l'effet de faire droit à leur demande, avec l'autorisation de faire faire cette installation si la chose est jugée praticable, et en outre, pour constater l'effet de la lumière produite par les lampes actuelles afin de se rendre compte si des lampes additionnelles sont nécessaires dans ce marché.

Commissaire et lus une lettre de M. J. Beaulieu, commerçant, offrant la somme de \$5,000. par année à la Ville de Montréal, pour le privilège exclusif de la perception des droits de marché sur les fruits, légumes, provisions etc, arrivants aux débarcadaires suivants Grand Tronc, Pacifique Canadien, Grand Nord, sur les quais et dans les rennes à fruits des rues St. Jacques et de St. Montagne.

M. Beaulieu accompagné de M. Linnard, commerçant, se présentent devant la Commission à l'appui de cette offre et discutent la question en alléguant qu'une grande partie de ces produits sont vendus sans que la Ville retire aucun droit de marché.

M. le Président informe ces messieurs que la Ville ne peut accepter cette offre mais que la Commission prendra sans délai, les mesures nécessaires à l'effet de protéger leurs intérêts.

Attendu qu'un seul inspecteur est incapable de parcourir une si grande distance pour faire la perception des droits de marché sur tous ces produits,

M. l'échevin Giguère propose et il est

Résolu

Qu'un rapport soit présenté au Conseil pour demander un crédit de \$1,000, (chéques compris) à être affecté au salaire de deux inspecteurs compétents qui feront la perception des droits de marché sur tous ces produits arrivant aux endroits désignés et qui, en outre, une certaine commission, en sus du salaire, soit allouée à ces inspecteurs sur les perceptions faites par eux à l'effet d'obtenir ainsi un travail plus effectif et plus sérieux de la part de ces fonctionnaires.

Le même est lu une lettre de M. Mathias Alie, demandant une position comme inspecteur des viandes.

Sur proposition de l'échevin Currier, il est

Résolu

De retourner à M. Alie, son application et le prier de bien vouloir s'adresser à la Commission d'Hygiène et Statistiques.

Le même est lu une requête

de la Congrégation Catholique de Montréal, présentée au Conseil et référée à la Commission des Marchés et signée par M. Simon Glazer, chef rabbin, J. Steinberg, P. Rosenberg, P. A. Beemer, H. Popkin et autres, demandant qu'aucune licence d'étals pour des bouchers ou aucune location d'étals dans aucun des marchés, ne soit accordée à aucun Juif, à moins qu'il ne produise un certificat en douce par M. Glazer, chef rabbin, représentant la dite Congrégation.

Sur proposition de l'échevin Brauck, il est

Résolu

de différer la prise en considération de cette question à une prochaine assemblée.

La Commission prend de nouveau en considération la question de prendre sous son contrôle exclusif, les Abattoirs de l'Est et de l'Ouest, lesquels sont actuellement sous le contrôle de la Commission des Finances.

Sur proposition de l'échevin Masparon, il est

Résolu

Que le rapport présenté au Conseil en date du 28 mai 1906, recommandant que lesdits abattoirs soient mis sous le contrôle de la Commission des Marchés, soit de nouveau présenté au Conseil à sa prochaine assemblée.

M. L'Échevin Brauck attire l'attention de la Commission sur la nécessité absolue et urgente de faire faire certaines améliorations aux cabinets d'aisances dans le marché Saint-Étienne, ainsi qu'au mur du dit marché.

Résolu d'élucider cette question à la sous-Commission de ce marché, avec l'autorisation de faire exécuter les travaux nécessaires aux cabinets en question dans les limites du crédit disponible au dit marché.

Résolu que le surintendant soit autorisé à faire renouveler deux chassis de la borne au marché St. Laurent.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

Jos. Grand	117.10
Inspection des marchés (bouchers)	45.00
Prophy	10.55
Lev. Jos. Paquette	17.00
M. L. H. & C. Co.	198.78
P. Brodeur	8.75
Salaires	963.50
J. Trudeau	18.50
J. A. Biron	34.75
	<hr/> 413.93

(Séance adjournée)

M. J. Neveu
Président

Commission des Marchés.
Séance du 8 Avril 1908
Mercredi 3 heures P.M.

Sont présents les échevins

- Lev. Président
- Clair
- Giroux
- Prayer
- Lamontagne
- Brauck
- Gadbois

"Ordre du Jour du 8 Avril 1908"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Diligations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapport du Surintendant
- 5- Signature de mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées

Une délégation représentant les Congrégations Orthodoxes de Montréal, composée de M. Simon G. Glazer, chef rabbin, J. Steinberg, L. P. Rosenberg, H. Pophin et autres, se présente devant la Commission à l'appui de sa requête présentée à la dernière assemblée et demandant de ne pas accorder à aucun boucher juif une licence d'étal pour de boucher ni la location d'aucun étal dans un des marchés, à moins que ce dernier ne produise un certificat en date par M. S. Glazer, chef rabbin, représentant les dites Congrégations Orthodoxes de Montréal.

Une autre déléga-tion, composée des présidents de diverses Synagogues représentées par M. Du. M. de Lola, rabbin, Lelarcme, Chasola, M. Abraham, Aitch, A. P. Kaslansky, H. Wolofsky et autres, se présentent également devant la Commission à l'appui de deux requêtes présentées au Conseil et référées à la Commission des Marchés, et protestant énergiquement contre la requête des Congrégations Orthodoxes de Montréal.

Après avoir entendu les deux parties expliquer leurs intentions, M. le Président informe les délégués que leur demande sera, sans délai, soumise aux Avocats de la Ville et qu'elle sera prise en sérieuse considération.

Résolu En conséquence.

Au sujet des changements à être exécutés aux cabinets d'aisance du Marché Saint-Antoine, M. le Président suggère qu'un escalier en fer soit le premier lieu construit à cet endroit, et que le reste des travaux pourra être exécuté prochainement alors que le crédit nécessaire sera voté pour ce marché.

Est alors soumise et lue une soumission de M. G. Paquin, forgeron demandant \$95⁰⁰ pour la construction et la pose de l'escalier en fer en question dans un délai d'un mois de cette date.

Sur proposition de M. l'échevin Bouché, il est
Résolu Que cette soumission soit reçue et acceptée et que ce travail soit exécuté conformément aux conditions spécifiées et aux prix convenus, soit \$95⁰⁰.

Soumise et lue une lettre de M. J. Cohen, demandant à louer les états de bouchers Nos. 12 x 13 dans le Marché Saint-Antoine, à raison de \$4⁰⁰ par semaine.

Sur proposition de M. l'échevin Bouché, il est
Résolu d'acquiescer à cette demande.

Soumise et lue une lettre de M. W. E. Lemieux, demandant une position de collecteur ou d'inspecteur dans le Département des marchés.

Résolu de dépêcher cette lettre sur le bureau.

Sur proposition de M. l'échevin Lavoie, il est
Résolu Que sur la demande de plusieurs bouchers locataires du Marché St. Laurent, un rapport soit présenté devant la Commission des Incendies et de l'Éclairage, recommandant l'installation de 4 lampes à arc additionnelles dans le marché en question.

Résolu de présenter un rapport au Conseil demandant l'autorisation d'opérer

Le surmontant suivant de ses crédits
savoir: Prendre \$100 du contingent
du Marché Bonsecours et d'appli-
quer ce montant au contingent
général, \$20⁰⁰ du contingent du
Marché à bestiaux de l'Est et
d'appliquer ce montant aux
réparations générales du Marché
Saint Antoine, soit un total de
\$120⁰⁰.

Lu et lu un extrait de
minutes du Conseil, en date du
6 du courant, demandant à
cette Commission pour le 21 du
courant, un état des montants
requis pour travaux permanents
à être exécutés dans ce départe-
ment pour l'année courante.

Résolu De demander au Conseil les mon-
tants suivants répartis comme suit
Marché Bonsecours:

Pour la construction de
deux logis privés pour les
gardiens, dans le haut
de l'extrémité Ouest, 2.000.00

Pour la construction
d'abris en acier sur les
plates formes de la
Place Jacques-Cartier 30.000.00

Marché St Jean Baptiste
Pour travaux d'égouttement 10.000.00
A rapp. \$ 42.000.00

Montant rapporté \$ 42.000.00
Marché Saint Jacques;
Pour parage en asphalte et
bordure en pierre autour de
ce marché, (à épis estimés préparés
par l'inspecteur de la Ville) 4.100.00
Total \$ 46,100.00

Résolu Relativement au crédit requis pour
le marché Saint Jacques, il est au-
torisé le Surintendant soit autorisé
à demander à la Commission de
la Voirie de prier l'inspecteur de
la Ville de faire préparer immé-
diatement par ses ingénieurs
un estimateur du coût de la pose d'un
parage en asphalte autour du
Marché Saint Jacques, le montant
de cet estimateur devant être demandé
au Conseil en même temps que
les autres crédits pour travaux per-
manents du service des marchés.

Résolu Sur proposition de l'échevin
Bouché, il est
Résolu De prier la Commission de la Voirie
de faire réparer le parage en pierre
et les cours d'eau sur la rue Saint
Paul, en face du Marché Bonsecours,
et de faire poser en bords de seuils
autour des rues autour des marchés
Saint Jean Baptiste, St Laurent
Saint Antoine.

Les mandats suivants sont approuvés
et signés, savoir:

Exp. L'ui Publication Com.	\$3.00
L'ui L'ui & Détaillé	2.98
L'ui L'ui Paquette	66.00
A.B. Grégoire, 10 ^{es} - 8 ^{es}	18.80
Salaires	963.50
M. Giroux	8.60
P. Grouhy, 15 ^{es} - 7 ^{es}	22.44
W. Murphy	6.50
J. Gaudreau	13.72
	<hr/>
	1,105.54

J. Grouhy
Président

Commission des Marchés
Séance du 27 avril 1908.
Précédé 3 heures p. m.

Sont présents les membres

L'ui L'ui Président
L'ui L'ui
Major
Gardien.

"Ordre du jour du 27 avril 1908"

- 1- Lecture des minutes.
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance.
- 4- Rapport du Surintendant
- 5- Signature des mandats.

Scumme et lue une lettre de
M. Cyrus Bélanger, demandant
à louer l'étal No 7 (comptoir) de
l'isclément Est, des Marchés Bous-
cours, rue Saint-Paul, à raison
de \$1⁰⁰ par semaine.

Résolu D'acquiescer à cette demande.

Scumme et lue une pétition
signée par un bon nombre de citoyens
recommandant M. Prof. Paul'homme
à la position de collecteur dans le
département des marchés.

Résolu De déposer cette pétition sur le bureau

M. A. Brossseau représentant la
compagnie "Nest Disinfecting" se présente
devant la Commission et offre à
plouer, à certaines conditions, des appa-
reils à désinfecter dans les cabinets

d'aucune des dimes marchés.

Sur proposition de l'échevin
Gadbois, il est

Résolu De prier M. Brossard de soumettre
par écrit, à la prochaine séance,
tous les détails se rapportant à son
offre.

Lequin et lui-même lettre de
M. Lacombe, président du Club
Ouvrier Saint Jean Baptiste, demandant
à louer la salle du Marché St. Jean
Baptiste, pour mardi soir, le 24
courant, pour une conférence ouïe
devant être donnée par M. A. Verille
M. P.

Résolu D'accorder à M. Lacombe la location
de la salle en question au prix
ordinaire, soit \$ 5⁰⁰ payable d'avance
au commis dudit marché, à la
condition cependant, que ledit
M. Lacombe soit tenu responsable
de tous dommages causés à la
personne ou à la propriété.

La Commission prend en
considération certaines plaintes au
sujet de la location de la salle
du Marché St. Jean Baptiste, et
après délibération,

M. l'échevin Gadbois propose
il est

Résolu Que M. le Président soit prié de
bien vouloir préparer pour la pro-
chaine séance, une formule de

contrat établissant les conditions aus-
quelles devront s'engager d'avance les
locataires de la salle en question, dans
chaque cas, avant que telle location
soit accordée par la Commission; et
que les personnes désirant louer ladite
salle devront en faire la demande
par écrit en faisant accompagner leur
demande de la formule exigée et
signée par le requérant, directement
à la Commission des Marchés.

Il est aussi

Résolu Que, dans le cas où une demande
serait présentée pour la location de
ladite salle à une date antérieure
à celle de la première assemblée de
la Commission, M. le Président
ou le Surintendant soit autorisé à
louer ladite salle conformément aux
conditions spécifiées dans la formule
préparée à cette fin et que chaque
requérant, sans exception, devra signer

Sur proposition de l'échevin
Lacombe, il est

Résolu Que, dorénavant le prix de location
des salles des marchés suivant ^{ont} ~~est~~
fixés comme suit strictement payés
d'avance; \$ 10⁰⁰ au lieu de \$ 5⁰⁰,
pour le marché St. Jean Baptiste,
et \$ 15⁰⁰ au lieu de \$ 10⁰⁰ pour
chacune des salles du Marché
Brossard.

Sur proposition de l'échevin

Reste de l'assemblée d'aujourd'hui.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir: -

Salaires	968.50
J. Et. Rivon	35.00
P. Cholet	11.90
G. Wilson Leie	32.90
Wilson Frères	16.00
Jos. Laurier	14.50
Maries & David	63.56
J. Giroux	3.45
L. Brophy	16.35

1,157.16

J. Rivon
Président.

Commission des Branches.
Séance du 6 Mai 1908
Mercredi 3 heures p. m.

Assemblée d'aujourd'hui.

Sont présents les échevins

L'emp. Président
L'emp.
Giroux
Mauks
Pogor
L'emp.

"Ordre du jour du 6 Mai 1908"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Révisations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Étude des crédits requis pour travaux réparations etc, dans les branches.
- 5- Rapport du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance
sont lues et ratifiées

Communié et lue une lettre de M.
Byrias Belanger, à qui a été loué à
raison de \$1.50 par semaine l'étal no
2 (Comptoir) situé à l'extérieur de l'éco-
trémité Est, du Branché Bonsecours,
rue Saint Paul, offrant 50 cents de
plus par semaine pour obtenir en outre
le même avantage accordé à son fr.
Beaucarne, qui a refusé d'occuper cet
étal à lui accordé à une assemblée
antérieure

Résolu d'acquiescer à la demande de M. Belanger.

Remises et lieu les applications
des personnes suivantes demandant
la position de percepteurs des droits
de marché pour le service de ce
département, savoir:

Résolu Redéposer ces applications sur le bureau
M. Racicot, Herbert Larocq, Michel Paré

Conformément à la demande
qui lui a été faite à la dernière
assemblée, M. A. Brossard, représen-
tant la Cie. "West Disinfecting"
présente une soumission signée par
le gérant, M. C. H. Larocq, au
sujet des désinfecteurs automatiques
offerts pour les cabinets des divers
marchés et demandant pour le
désinfectant à être employé dans
les désinfecteurs en question, # 1^{er}
le gallon, par baril de 50 gallons,
ou # 2^o en quantités de 5 gallons
ou plus.

Résolu Sur proposition de l'échevin
Brossard, il est
R'accepter, à titre d'essai, 6 de ces
désinfecteurs devant être installés
dans les cabinets d'aération du
Marché Bonsecours, d'après les
instructions du Surintendant des
Marchés, et d'acheter 10 gallons
du désinfectant à être employé
dans les désinfecteurs en question,
à raison de # 1^{er} le gallon, le tout
aux conditions d'installation
spécifiées dans ladite soumission.

Une nouvelle députation de l'asso-
ciation des Bouchers de Montréal, com-
posée de M. M. A. Blanchard, M. Proulx,
Geo. Martel, Sr., Geo. Dubois, J. Cussone,
M. Brisette, J. Jeannotte, S. Jeannotte,
H. Rubie, E. Lechapleau, Geo. Martel, Jr.,
L. Montpetit, F. Lehanier, Jos. Lacombe,
Geo. Fisher, H. Payette et autres, se présente
devant la Commission et se plaint
de nouveau du retard apporté dans
l'abatage des animaux emmenés par
les bouchers aux abattoirs de l'Est, sous
le contrôle de la Compagnie "D.B. Martel
Limité"

À la demande de M. l'échevin
Lauroux, M. J. L. Archambault,
avocat de la Cie, est appelé pour donner
son opinion sur l'interprétation du
réglement No. 129 concernant les
abattoirs et plus particulièrement,
sur la section 5 dudit règlement
relativement à l'abatage des animaux.

Résolu Après délibération, M. l'échevin
Lauroux propose et il est
R'après les instructions reçues
de l'Avocat de la Cie, un rapport
soit présenté au Conseil, recomman-
dant qu'un protêt notarié soit
signifié immédiatement à la dite
Compagnie "D.B. Martel Lte" en
conséquence.

Résolu Il est unanimement
R'après M. le Président soit fait de
nouveau présenté au Conseil, un avis

de motion à l'effet d'annuler le règlement No 129, concernant les abattoirs.

L'avis et l'opinion des Amats de la Cité, au sujet de la requête des Congrégations Orthodoxes de Montréal, relativement à la vente de viande dénommée "Kosher" par les bouchers hébreux, déclarant que la Cité, d'après sa Charte, ne lui confie aucun pouvoir pour lui permettre de prendre aucune décision sur cette question.

Résolu Que cette opinion soit reçue et acceptée et que soit porté à la connaissance des parties intéressées la décision du département en Loi à ce sujet.

Au sujet de la demande des bouchers du Marché St. Laurent pour l'installation de 4 lampes à arc additionnelles dans ledit marché, M. l'échevin Lamoureux propose, et il est

Résolu Que la résolution adoptée le 8 avril dernier relativement à cette demande soit abrogée; et que la Commission des Incendies et de l'éclairage soit priée d'autoriser le Surintendant du service de l'éclairage à substituer l'éclairage à gaz, en face des étals, aux quatre lampes à arc additionnelles demandées par les bouchers dudit marché.

La Commission prie de l'étude de la liste des crédits requis pour travaux, réparations etc, à être exécutés dans les différents marchés pour la présente année, savoir: -

Marché Bonjean,	\$ 5,275.00
" St. Laurent,	1,000.00
" St. Antoine	3,800.00
" St. Jacques	1,200.00
" St. Jean Baptiste	1,000.00
" St. Hoin	15.00
Pesée Papineau	300.00
Deux nouveaux inspecteurs	1,000.00
Salaires de E. Langlois (St. Antoine)	250.00
Uniformes ^(le paiement de la fin de l'année)	490.00
	<u>\$ 14,330.00</u>

Résolu Il est alors unanimement qu'un rapport soit présenté au Conseil pour demander que ce montant de \$14,330.00 soit mis à sa disposition par les fins susdites.

Les mandats suivants sont approuvés et signés

Milou Fiers	7.00
Salaires	963.50
M. L. H. Pluy	140.52
J. B. Grigore	9.57
J. Trudeau	13.75
Lamoureux & Robitaille	1.75
L. Brophy	15.85
Cur Light Corp	95.20
Beaurvais Fiers	7.55
P. Krollet	34.85
	<u>\$ 1289.54</u>

(Assemblée assemblée)

[Signature]
Président (Par l'Assemblée)

Commission des Marchés.
Séance du 20 Mai 1908.
Mercredi 3 heures p.-m.

(Séance assemblée)

Sont présents les membres
Girard, Président
Gervais
Laurouey
Major
Gunnar.

Communiqué et lue une lettre de M.
H. Demohue, demandant à louer
les étaux à légumes nos 38 et 39,
de l'extérieur du Marché Saint
Antoine, aux conditions ordinaires.
Résolu D'acquiescer à cette demande.

Est soulevée la question de faire
paver les rues entourant le Marché
Saint Antoine.

Sur proposition de l'échevin
Gervais, il est
Résolu De prier la Commission de la
Voie, de bien vouloir autoriser
l'inspecteur de la Ville, à faire
préparer immédiatement par
un de ses ingénieurs, un estimateur
du coût pour le pavage de la
rue de La Montagne, en face du
Marché Saint Antoine, en blocs
de scorie, et en asphalte, les rues
Adeline et Aqueduc entourant
ledit marché.

Etant discutée la question de faire
exécuter certains travaux au Marché
Saint Jean Baptiste.

Sur proposition de M. l'échevin
Laurouey, il est
Résolu Que M. L. R. Brault, architecte,
soit autorisé à préparer les plans et
devis pour les travaux à être exécutés
au marché en question, et que ledit
architecte devra recevoir, comme honoraires,
5% du prix demandé pour l'exécution
des travaux, pour la préparation des
dits plans, devis et la surveillance
desdits travaux.

M. le Président déclare qu'il
doit s'absenter pour cause de santé
et il demande à ce qu'un président
interimaire soit nommé durant
son absence.

Unanimentement
Résolu Que M. l'échevin R. Girard, soit
nommé président interimaire et
qu'un rapport soit présenté au
Conseil en conséquence.

Résolu Que les travaux de réparations au
plancher du sous sol central dans
le Marché Bonsecours, soient
exécutés sous la surveillance du
surintendant.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:
Paradis & Boissert \$ 35.00

	Montant rap. \$	35.00
L. Lamereau		5.96
L. Brophy		13.00
J.B. Flynn		6.65
Insp. des Poids & Mesures		12.00
G. Paquin		95.00
Salaires		963.50
Beaugois Freres		24.47
J. Laniel		2.20
	\$	1,157.78

(Assemblée générale)

A. Lavoie

Président (P. L.)

Commission des Branches.
Séance du 3 Juin 1908
Mercredi 3 heures p. m.

(Séance adjournée)

Sont présents les échevins

Giroux, Président (P. L.)

Currier

Lamoureux

Major.

1. Ordonnance du jour du 3 Juin 1908
- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Étude des plans et devis, et travaux à être exécutés au Branché Saint Jean Baptiste.
- 5- Question de passer les rues autour du Branché Saint Antoine.
- 6- Ouverture des soumissions, et fourniture du charbon et du bois.
- 7- Rapports du Surintendant
- 8- Signature des mandats.

Les minutes de deux dernières séances sont lues et rectifiées.

L'Assemblée a lu une lettre de M. Alfred Collins, locataire de l'étal no 13 (ancien no 31) dans le Branché Bonsecours, rue Saint Paul, demandant la permission de résilier son bail. Résolu d'accepter cette résiliation, ledit M. Collins devant, néanmoins, rester responsable du loyer jusqu'à l'expiration du bail.

Résolu

Est également soumise et lue une lettre de M. G. Lafortune, demandant à louer l'étal en question, à raison de \$ 3,00 par semaine.

Résolu

D'acquiescer à la demande de Monsieur Lafortune.

Soumise et lue une lettre de M. Albert Sirigny, demandant, pour raisons personnelles, la permission de résilier son bail pour les étals nos 9 et 9^{1/2} qu'il occupe dans le Marché Saint Jean Baptiste.

Résolu

Que cette résiliation soit acceptée, mais que le rezous soit gardé contre ledit M. Sirigny jusqu'à l'expiration de son bail.

Est également soumise et lue une lettre de M. Philippe Larose, demandant à louer les étals en question aux conditions ordinaires.

Résolu

D'acquiescer à la demande de M. Larose.

Soumise et lue une lettre de M. G. H. Carlin, girant de la Compagnie "Montreal Stock Exchanges" priant cette Commission de payer le compte ci-joint de la part de la Compagnie "Telephone Bell" s'élevant à \$ 28,50 pour le service au téléphone dans le bureau de pesage au ce département établi sur le Marché à bestiaux de l'ouest, R. "Montreal Stock Exchanges Compagny."

Résolu

Sur proposition de M. l'échevin Lanouette, il est résolu de référer cette demande à la Commission de l'Hôtel de Ville, avec recommandation de leur vouloir payer ce compte.

Sont courus par le sous-greffier de la Cité, les soumissions pour la fourniture au charbon et du bois requises par ce département, savoir:-

	Charbon - 2000 lb. (Boro. ^{nette})	
The Connell Anthracite Mining Coy.	6.40	
Jos. Lafleur & Co	6.75	
Maisonmeuve & Co	6.75	
The Merchants Coal Coy.	6.75	
Joseph Riset	6.75	7.75
Alphonse Poupard	6.75	
Evanz Bros	6.75	
J. O. Laflamme & Co	6.75	
P. McCross	6.75	
The S. S. Snow Coy.	6.75	
J. E. Desrosiers	6.75	
Ernest Lemire	6.75	7.45
Lackawanna Coal Coy	6.75	
L. Lehou & Co	6.75	
Joseph Elie	6.75	7.75

Résolu

Après délibération sur la plus basse soumission qui est celle de "The Connell Anthracite Mining Compagny" à \$ 6.40, la tenue est résolu de remettre à la prochaine assemblée l'adjudication du contrat et que dans l'intervalle, le surintendant est autorisé à s'assurer de la valeur et de la qualité de ce charbon.

M. L. Q. Matthiaut, architecte, se présente devant la Commission et soumet les plans et devis des travaux devant être exécutés au Marché Saint-Jean Baptiste.

Après quelques modifications faites auxdits plans, l'échevin L'Amoureux propose et il est

Résolu Que les plans et devis soumis, soient reçus et acceptés et que soient immédiatement demandés par la voie des journaux, des soumissions pour l'exécution des travaux en question, lesquelles seront reçues jusqu'à Vendredi le 17 courant, à midi.

Il est aussi Résolu Que les Arrats de la Ville, soient priés de bien vouloir préparer immédiatement un blanc de formule de consentement, que chaque locataire dudit marché devra signer, spécifiant que ledit locataire ne pourra exercer aucune réclamation ou intenter aucune action en dommages contre la Ville, pour les dommages qui pourraient lui être causés par suite de l'exécution des travaux en question audit marché.

La Commission prend en considération un extrait des minutes du Conseil, accordant \$ 9,100.00 pour du pavage à être exécuté dans les rues de La Montagne, Adeline et Aqueduc, de chaque côté du

Marché Saint-Antoine, le tout aux prix et conditions des contrats adjugés aux différents entrepreneurs par le Conseil. Il est alors

Résolu Que, conformément à l'estime préparé par l'assistant-inspecteur de la Ville M. Auclair, le contrat pour les travaux en asphalte dans les rues Adeline et Aqueduc, soit 2,227 verges carrées (environ) soit accordé à la Compagnie "Carber Asphalt Paving" au prix du contrat, soit \$ 2.25 par verge carrée, et la bordure (curbstone) 575 pieds à 65 cents, à M. M. O. Bravanella & Co.

M. H. L. Auclair, assistant-inspecteur de la Ville, donne quelques explications et suggère de faire pavé en asphalte, au lieu de blocs de scorie, la rue de La Montagne en face dudit Marché.

Résolu Que l'échevin M. Auclair se prépare un rapport à ce sujet, pour la prochaine séance, et de remettre à plus tard la question de paver la rue de La Montagne.

Sur un rapport du surintendant, au sujet de l'installation d'arcs aux magasins ^{occupés par M. J. L. Carleton} situés sur la rue Saint-Laurent dans le Marché St-Laurent, M. l'échevin L'Amoureux propose et il est

Résolu Que le surintendant soit autorisé à faire paver les arcs en question à cet endroit.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, par :

M. L. H. P. Levesque	156.02
Beguin & Frères 1 ^{er} , - 11 ³⁵	13.23
Armand David	7.35
J. Gaudreau	10.11
Christine Pravel	12.00
S. Labarre	963.50
L. Brophy	13.75
J. B. Grégoire	14.70
Lamontagne & Robitaille	157.29
Wilson Frères	9.75
West & Disinfecting Co.	26.25
	<u>\$ 1,382.95</u>

(Séance de l'année)

A. Gosselin
 Président (Pro. Temp.)

Commission des Marchés,
 Séance du 17 Juin 1908
 (Mercredi 3 heures p. m.)

(Séance de l'année)
 (Sont présents les échevins
 R. Giroux (Prés. Pro. Temp.)
 R. Gosselin
 J. H. Gault
 J. P. Gauthier
 J. B. Lamontagne
 E. Prafor.

"Ordre du jour du 17 Juin 1908"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Ouverture des soumissions, re-travail au Marché St-Jean Baptiste
- 5- Reconsidération des soumissions, re, le charbon requis dans ce département.
- 6- Rapports du Surintendant
- 7- Signature des mandats.

Les minutes des deux dernières séances sont lues et ratifiées.

L'année et les sous-lettres de M. Alph. Gosselin, locataire des états Nos 4x5 dans le marché Saint-Jean Baptiste, demandant la permission de prendre M. Auguste Laporte, comme associé.

Sur proposition de l'échevin Lamontagne, il est
 Résolu que la permission soit accordée à M. A. Gosselin, de prendre M. Laporte, comme

associé, à condition cependant, ~~qu'~~
qu'un acte de société soit produit
à cet effet et qu'alors le bail soit
signé en conséquence

Leur avis est lu, une lettre signée
conjointement par M. M. Joseph G. et
Edmond Granger, demandant
à louer des états de boucher (Nos.
28 x 30 et 32, dans le Branché Bon-
secours, à raison de \$ 2⁰⁰ par semaine
chaque état), les messieurs déclarent,
de plus, que M. G. Granger
père, ancien locataire d'un local
surché, se rendra responsable de
payer pour les états en question,
si la Commission l'exige.

Résolu D'acquiescer à la demande de ces
messieurs, à condition cependant,
que M. Godfroi Granger, père, soit
tenu responsable en signant conjointement
avec ses fils, le bail pour la
location des états en question.

La Commission prend en
considération les soumissions
pour la fourniture de charbon et
de bois requis par ce département.

Conformément à la résolution
adoptée à la dernière assemblée, con-
cernant la plus basse soumission
reçue dite, "The Connell Anthracite
Mining Co." à raison de \$ 6⁴⁰ la tonne
de 2000 lbs, le Surintendant fait
rapport que d'après les informations

reçues, le charbon de la Compagnie en
question est de bonne qualité et qu'il
se consume bien, mais que probablement,
il est plus mou que les autres anthracites
et que, de ce fait, il se consume plus vite.
Il est alors

Résolu Que, à titre d'essai, une certaine quan-
tité de ce charbon soit ordonné à ladite
Compagnie, "The Connell Anthracite Mining"
afin que cette Commission puisse
juger la valeur du charbon qu'elle
offre à la vente.

Il est aussi
Résolu Que l'adjudication du contrat soit
partagée entre les soumissionnaires sui-
vants recommandés par chacun des
membres de cette Commission, savoir:-

Ech. Amador - J. Desjardins	19	Cent.
" Brault - The Connell Anthracite Coy.	19	"
" Lamontagne - J. C. West	19	"
" Gault - Alph. Poirard	7	"
" " - Laclugana Coal Coy	17	"
" Guin - J. O. Laheque	18	"
" Turner - Jos. Elie	18	"
	<hr/>	
	112	Cent.

" Brault - Emat. Leduc, 5^e corde de bois,
il est alors

Résolu Qu'il soit remis aux autres soumissionnaires
leur dépôt.

Est remis et lu le rapport de
l'assistant Inspecteur de la Sect. Au-
clair, relativement au passage à
être exécuté dans la rue de Saint-Jacques
en face du Branché Saint-Antoine.

de l'avant que ce passage peut être fait avec avantage en asphalte, au lieu du bloc de scoria, tel que recommandé dans un rapport au Conseil à ce sujet.

Résolu

Il est unanimement que ce rapport soit reçu et accepté, et qu'un rapport soit présenté au Conseil, quant à la ratification de ce changement dans le passage en question.

Le devis et les deux estimés préparés par M. Auclair, arch. Inspecteur de la cité, s'élevant à \$ 3,975.⁰⁰, pour le passage en asphalte et bordure dans les rues chaque côté du Marché St. Jean Baptiste, moins la rue Rachel, et \$ 3,600.⁰⁰ pour le même passage dans les rues chaque côté du Marché St. Laurent.

Résolu

Que ces estimés soient reçus et acceptés, et qu'après avoir été contre-signés par M. M. Barlow et Jamon, attestant que les canaux et tuyaux à l'eau sont suffisants pour recevoir ce passage, un rapport soit présenté au Conseil pour demander qu'un montant de \$ 7,575.⁰⁰ lui soit immédiatement voté pour les fins susdites.

Sont invités par le sous-greffier de la cité, les soumissionnaires suivants pour les travaux à être exécutés au

Marché St. Jean Baptiste, selon les plans et devis préparés par M. L. R. Pruthiaut, architecte, savoir:

Jas. Laurier	\$ 13,690.00
H. Politaille	13,827.00
Cadien & Rivard	14,015.00
Hauare & Lalonde	14,500.00
Staker & Lalonde	21,500.00

Attendu que le montant demandé dans la plus basse soumission dépasse le crédit voté pour les travaux en question, et est proposé par M. L'Échevin Major et Résolu que M. L. R. Pruthiaut, architecte, soit autorisé à modifier les plans et devis des travaux à être exécutés au dit marché, de manière à satisfaire aux besoins les plus importants et dans les limites du crédit voté pour cette fin et que soit remboursé à chacun des soumissionnaires le dépôt qu'ils ont fait entre les mains du Trésorier de la cité en garantie de l'exécution du contrat pour les travaux en question, et que de nouvelles soumissions soient demandées, conformément aux nouveaux plans et devis qui seront préparés par ledit architecte.

Le devis et les deux lettres susdites annexes, de la part de M. M. Jas. E. Porter & Co, de la ville d'Anderson N. B. demandant le remboursement d'un montant de

§ 4^o, qui s'ils prétendent avoir indument payé comme droits de marché sur un char de fumures de terre vendus à un M. Huchon de Montréal.
 Résolu Que ces messieurs soient informés que ces droits de marché ont été perçus en vertu du règlement des Marchés No 896, Sec 14, Art 3,

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:-

M. Jolicœur	24.63
Marus & David	51.10
Laurence & Robitaille	32.86
J. H. Levalettois	11.88
P. Noël	8.00
A. Martel	18.00
L. Brophy	12.90
Salais	963.50

\$ 1,122.87

A. Guin
 Président Pro Tempore

Commission des Marchés,
 Séance du 8 Juillet 1908
 Mercredi 3 heures p. m.
 Sont présents les échevins,
 Giroux, P. P. Am. Guin
 Turner
 Brauet
 Lamoureux
 Major.

"Ordre du jour du 8 Juillet 1908"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Déléguations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Ouverture des soumissions, re-travaux au Marché St Jean Baptiste
- 5- Résolution pour autoriser l'Inspecteur de la loi à surveiller les travaux de parapage à être exécutés autour du Marché Saint Antoine.
- 6- Rapports du Limitendant
- 7- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Soumis et lues les soumissions suivantes pour la location des étans extérieurs Nos 89 et 90 du Marché Saint Antoine, par Mary Larro, offrant \$ 1^{re} par semaine, chaque étal.

L. Rochette, conditions ordinaires
 M. Durangeau, conditions ordinaires
 Résolu D'accorder au plus haut soumissionnaire, Mary Larro, la location

des états en question aux condi-
tions spécifiées.

Sont arrêtés par le sous-greffier
de la Ville, les nouvelles commissions
suivantes pour les travaux à être
exécutés au Marché Saint-Jean
Baptiste, selon les nouveaux plans
et devis préparés par M. L. P. R.
Montbriant, architecte, savoir:

Jos. Laurier	\$ 8.400.00
Edouard Bergeron	9.919.00
Stocker & Lalonde	9.935.00
Dominic Lalonde	9.955.00
Arthur Desnard	11.900.00

Après délibération,
il est unanimement

Résolu Ne différer la prise en considéra-
tion des commissions susdites, à
Vendredi, le 10 du courant à 3
heures de l'après-midi.

La Commission prend en
nouveau en considération la liste
de crédits requis pour travaux,
réparations etc. dans les divers
marchés au total de \$ 14,330.00
laquelle liste a été présentée au
Conseil dans un rapport en date
du 6 Mai dernier et le Conseil
ayant retourné ledit rapport à cette
Commission le 8 Juin dernier,
après y avoir consenti jusqu'à
concurrence de \$ 215⁰⁰ seulement
sur le montant demandé.

Sur proposition de l'échevin
Mauch, il est
Résolu Qu'un nouveau rapport soit présenté au
Conseil à sa prochaine assemblée,
pour demander qu'un montant de
\$ 12,830.00 soit mis à la disposition de
cette Commission pour les fins sus-
dites.

Au sujet des travaux de parage
à être exécutés dans les rues autour
du Marché Saint-Antoine,
il est unanimement,

Résolu Que la Commission de la Police
soit priée de bien vouloir autoriser
l'Inspecteur de la Ville, à donner
instruction à un de ses ingénieurs
de donner les niveaux et surveiller les
travaux de parage en asphalte et
scoria (y compris la bordure) devant
être exécutés dans les rues autour du
Marché Saint-Antoine, selon l'étendu
préparé par l'assistant inspecteur de
la Ville, M. Auclair, le tout, con-
formément à un rapport adopté
par le Conseil en date du 1^{er} Juin
dernier.

Savoir et lire une lettre de M.
J. A. Breton, locataire des étages Nos
3x4 du Marché Saint-Laurent,
situés sur le Boulevard St-Laurent
demandant à faire couvrir de nou-
veau les auvents de ses magasins.

Résolu Ne différer la prise en considéra-
tion de cette demande.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:-

Tresp. Poids et Mesures 4 ⁰⁰ , 4 ⁵⁰	\$ 8.50
Cher. Council Local Coy	102.40
J. Lefebvre Lie	141.60
M. F. B. P. Coy	129.53
Couture Gaudreau (Pants) 19 ⁰⁰ , 13 ⁵⁰ , 23 ⁵⁰	56.26
L. Crophy	14.15
Marius David	4.72
J. Gaudreau	15.77
J. A. Miller	75.00
Beauvais Erius 27 ⁰⁵ , 51 ⁰⁰	73.05
J. B. Grégoire	6.50
Lamonde Politaille	28.42
<u>14. Erius</u>	<u>24.90</u>
	\$ 670.30

(Séance ajournée)

A. Girard
Président. Par. Com.

Commission des Marchés,
Séance du 10 Juillet 1908
Vendredi 3 heures p. m.

(Séance ajournée)

Sont présents les échevins Girard,
Président intérimaire, Currier, Major,
Lamonde, Traut.

"Ordre du Jour du 10 Juillet 1908"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Répliques
- 3- Lecture de la correspondance.
- 4- Révision des commissions
N. travaux à être exécutés au Marché
Saint Jean Baptiste.
- 5- Rapports du Surintendant.
- 6- Signature des mandats.

Surmise et lue une lettre de
"Paris Limited" demandant à louer
à raison de \$1⁰⁰ par semaine, l'étal
No 6, situé à l'étage des étals de
l'arche dans le centre du Marché
Consommables. Les messieurs demandent
en outre la permission de faire
percer une porte de communication
demandant accès dans leurs étals
actuels.

Resolu Que la location de l'étal en ques-
tion soit accordée au dit "Paris Ltd"
au prix spécifié et que permission
soit aussi accordée pour l'exécu-
tion des améliorations demandées
à leur frais et dépens sous la
surveillance du Surintendant

La Commission prend en recommandation les soumissions suivantes pour les travaux à être exécutés au Marché Saint-Jean Baptiste, selon les plans et devis préparés par M. H. G. Monthévant, architecte, savoir:

J. Laurier	\$ 8,400.00
Cadieux & Rivard	9,919.00
Stephen Lalonde	9,935.00
Daucin Lalonde	9,955.00
Arthur Mirraza	11,900.00

À ce sujet est soumise en lue une lettre de M. J. Laurier, le plus bas soumissionnaire, demandant à ce que sa soumission soit considérée comme nulle.

Après délibération sur le contenu de cette lettre, il est Résolu Que ladite lettre soit reçue et qu'elle soit jointe au rapport qui devra être présenté au Conseil au sujet de l'adjudication du contrat pour les travaux en question audit marché.

Monsieur l'échevin Brauet propose que le contrat soit adjugé au plus bas soumissionnaire, qui est M. J. Laurier, au prix de sa soumission, soit \$ 8,400.00.

L'échevin Prafer propose en amendement que le contrat soit adjugé à M. M. Cadieux & Rivard, au prix de leur soumission, soit \$ 9,919.00.

L'échevin Laroche propose

en sous-amendement que le contrat soit adjugé à M. Daucin Lalonde, au prix de sa soumission, soit \$ 9,955.00.

La motion en amendement étant soumise aux voix, la Commission se partage -

Pour Prafer Laroche (4)
Contre Giroux, Currier, Brauet (3)

Ledit amendement est ainsi négatif.

La motion en sous-amendement étant soumise aux voix, la Commission se partage -

Pour Laroche, Prafer (7)
Contre Giroux, Currier, Brauet (3)

Ledit sous-amendement est alors négatif.

La motion principale est alors adoptée, et il est

Résolu Que le contrat pour l'exécution des travaux en question audit marché, selon les plans et devis préparés par ledit architecte, soit adjugé au plus bas soumissionnaire qui est M. J. Laurier, au prix et conditions spécifiés dans sa soumission, soit \$ 8,400.00, que lesdits travaux soient commencés immédiatement après la signature du contrat et lesquels travaux devront être complétés dans un délai de 60 jours de la date de la signature dudit contrat et qu'après ce délai une retenue de \$ 500.00 par jour soit imposée jusqu'au

parachèvement des dcb. travaux et qu'un rapport soit présenté au Conseil en conséquence.

Il est aussi:

Résolu de remettre aux autres commissions municipales suivants le dépot effectué avec leur soumission: - savoir:

Cadiou & Brard	\$ 850.
Arthur Guézard	850.
Staker & Lalonde	850.
Ramier & Gendron	950.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:

Salaires	968.50
J. O. Labucquodier	41.95

(\$ 1,005.45)

(Séance de mardi)

A. Guin

Président Pro. Com.

Commission des Marchés,
Séance du 20 Juillet 1908
Lundi 3 heures p. m.

(Séance de mardi)

Sont présents les échevins
Giroux, prés. Pro. Com.
Currier
Prasor
Poulet
L'Amoureux.

"Ordre du jour du 20 juillet 08."

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Répartition des crédits supplémentaires, travaux, réparations, dans les divers marchés.
- 5- Rapports du Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes des deux dernières séances sont lues et ratifiées.

Avant de procéder aux affaires M. l'échevin Giroux, président intérimaire, informe la Commission qu'il a reçu de M. l'échevin L'Épave, président de cette Commission, une lettre lui annonçant que l'état de sa santé s'est beaucoup amélioré et qu'il sera de retour au commencement du mois prochain.

Après avoir lu une lettre de M. Moise Duranseau, demandeur

à louer les états à légumes, nos 36 et 37 de l'extérieur du Marché Saint-Antoine, aux conditions ordinaires.

Résolu D'acquiescer à cette demande.

Commis et lu une lettre de M. J. Cohen, locataire associé de M. Balinsky, des états du Marché nos 23 et 24 dans le Marché Saint-Antoine, demandant l'autorisation de résilier son acte de société avec ledit M. Balinsky.

Résolu D'acquiescer à cette demande, à condition cependant, que ledit M. Balinsky produise une lettre de consentement à cet effet et que sur production de la dite lettre, la requête en question soit accordée.

Commis et lu une soumission de M. G. Halsey, plombier demandant \$47,00 pour la pose d'un ventilateur ~~au~~ ^{sur} les cabinets d'aisances dans le Marché Saint-Antoine.

Résolu Ne différer la prise en considération de cette soumission à une prochaine assemblée.

Est remis et lu un extrait des minutes du Conseil en date du 11 Mai dernier, accompagné d'une formule

ou tableau devant servir à enregistrer l'assiduité des employés, recommandant que les chefs de départements soient priés de présenter en renouvellement le tableau en question devant leur Commission respectives. Sur cet extrait des minutes soit reçu et que le secrétaire soit prié de produire pour la prochaine assemblée, la résolution a été adoptée par le Conseil à ce sujet.

Résolu

La Commission prend en considération un extrait de minutes d'une assemblée au Conseil en date du 13 Juillet courant, accordant un crédit supplémentaire de \$3,500 pour travaux, réparations etc, à être exécutés dans ce département durant la présente année.

Il est unanimement Résolu Que cet extrait des minutes soit reçu et accepté et que M. le Président intérimaire soit autorisé à faire exécuter les travaux en question aux meilleures conditions possibles.

Résolu Ne remettre aux soumissionnaires suivants le dépôt qu'ils ont fait entre les mains des Trésoriers de la Cité, en garantie de l'exécution du contrat pour la fourniture du combustible requis pour ce département, lequel contrat a été exécuté à la satisfaction de cette Commission, savoir =

cahier

The Connell Anthracite Mfg Co.	\$ 116.00
Joseph Elie	86.00
J. B. Labrecque Elie	82.00
Packawanna Coal Coy	80.00
J. E. Desroches	28.00
J. Lafleur Elie	122.00

Les mandats suivants sont approuvés et signés: ca. 100

Packawanna Coal Coy.	86.22
Salaires	963.50
J. E. Desroches	182.45
J. B. Labrecque Elie	92.71
Beauvais Elie 15 ²⁵ , 411 ⁰⁰	56.75
Jos. Elie	101.65
W. J. Murphy	6.00
Expenses Gordon 24 ²⁵ , 24 ²⁵	49.52
L. Brophy	14.00
G. Pagnier	15.75
P. Rodet	6.00

\$ 1,524.55

(Séance ajournée)

M. Giroux
Président
Pro. Sec.

Commission des Marchés,
Séance du 26 Août 1908
Mercredi 3 heures p.m.

(Séance ajournée)

Sont présents les échevins

- Giroux, Prés. (Pro. Sec.)
- Giroux
- Pravie
- Purd'homme
- L'Amoureux
- Pravie

"Ordre du Jour du 26 Août 1908"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Remise au dépôt \$ 86⁰⁰ à E. Lamer.
Bris lire au département.
- 5- Rapport au Surintendant
- 6- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

Avant de procéder aux affaires, M. le Président, au nom de la Commission, souhaite la bienvenue au représentant des nouveaux Quartiers (Mont Royal), M. l'échevin Purd'homme, qui a été nommé par le Conseil pour faire partie de cette Commission.

Sont déposés et lus les communications suivantes pour la location de locaux Nos. 36 et 37 de l'extérieur des Marchés Saint-Antoine, ca. 100

H. Poulain, officier, #2^e Pavement

A. Lango " " " "

Résolu D'accorder au plus haut soumissionnaire, M. H. Poulain, la location des étais en question, aux conditions spécifiées dans sa soumission.

Remise en vue une lettre de M. Opas St. Pierre, locataire des étais #1 et #2 de l'extérieur des Marché Saint Jacques demandant la permission de prendre un chemin Chérien, comme accès.

Résolu N'accéder à cette demande, à condition cependant qu'un acte de société enregistré soit produit et qu'alors, cette requête soit accordée et le bail signé en conséquence.

Remise en vue une lettre de M. Eugène Aubichon, président de l'Union St. Pierre, cercle Saint Jean Baptiste, demandant à louer la salle des Marché Saint Jean Baptiste, pour une soirée de famille.

Attendu que des travaux importants sont actuellement en voie d'exécution des marchés en question, et

Résolu Ne différer la prise en considération de cette requête à une prochaine assemblée.

Remise et lue un avis signifié par la Compagnie, "Wellman Manufacturing Limited" déclarant que les clarigraphes portant les numéros 41082, actuellement entre les mains de M. A. Dumais, locataire des Marché Bonsecours, est la propriété de ladite compagnie.

Résolu Que cet avis soit reçu.

La Commission prend en considération une soumission de M. V. Hasley, plombier, demandant \$47⁰⁰ pour la pose d'un ventilateur au Marché Saint Antoine.

Résolu Que le surintendant soit prié de s'entendre avec M. Hasley, afin d'obtenir de ce dernier une soumission plus détaillée avec prière de faire rapport par la prochaine séance.

Remise et lue une lettre de M. J. E. Eusebe Leonard, M.P. recommandant l'installation d'une ou deux fontaines sur la place Jacques Cartier.

Résolu Ne rejeter cette demande au surintendant pour rapport à la prochaine assemblée quant au coût de cette installation.

M. M. S. Chibault et G. Brunet commerçants du foir, se présentent devant la Commission et se plaignent de nouveaux aménagements au foir et de graviers qui se fait en détail sur les quai
Juste au différé

M. Stokier de la société Stokier
Palonde, entrepreneurs, se présente
avant la Commission à l'appui
d'un compte s'élevant à \$ 197.75
pour travaux supplémentaires à
leur contrat exécutés au Marché
Saint Jacques.

Sur proposition de l'échevin
Paquet, il est

Résolu Que soit institué une sous-Com-
mission composée de M. M. les
échevins Giroux, Prasse et Roumeau,
accompagnés de l'Intendant,
à l'effet d'examiner les travaux
supplémentaires exécutés au dit
marché par les entrepreneurs
en question, avec prière de faire
rapports à la prochaine séance.

Résolu Qu'il soit remis à M. E. Leuine, le
dépôt de \$ 86⁰⁰, qu'il a fait
entier les mains des Truismis de la
ville, en garantie de l'exécution
du contrat pour la fourniture
du bois dans ce département, lequel
contrat a été exécuté à la satisfac-
tion de cette Commission.

Résolu Qu'il soit présenté un rapport au Conseil
pour demander l'autorisation
d'opérer le rachat d'une somme
de \$ 20⁰⁰ du contingent du Marché
Concessions et l'appliquer au con-
tingent des Marchés à bestiaux
de l'Est.

Attendu que cette Commission
doit faire faire l'installation de deux
nouveaux cabinets d'aisance dans le
Marché Saint Laurent, il est
Résolu de prier le Département de l'Équidoc
de bien vouloir faire poser une corniche
d'eau additionnelle à cet endroit;

Scannier et lui une lettre avec
plan annexé de la part de M. J.
M. R. Fairbairn, ingénieur de la
Compagnie du Pacifique Canadien,
au sujet de l'installation des fossés
sur le nouveau marché public à
bestiaux de l'Est.

Il est
Résolu de différer la prise en considération
de cette question à une prochaine
assemblée.

La Commission prend en con-
sideration une soumission de M.
Jos. Laurier, plombier, demandant
\$ 280⁰⁰, pour certains travaux à être
exécutés dans les chaubres et plan-
chers des nouveaux cabinets de toilette
situés dans le Marché Saint Jean
Baptiste.

Résolu Qu'il soit renvoyé cette soumission à l'échevin
Prasse et au l'Intendant pour rapport
à la prochaine assemblée.

Les mandats suivants sont
approuvés et signés, savoir:
Stokier & Palonde
A. Paquet

Proutant rapp. \$	800.00
J. E. Biron	23.50
E. Pellerin 13 ⁵⁰ - 11 ²⁵	24.75
Jes. Elie	27.17
Ruthersford sans cong	.75
N. Paquin	9.75
A. Lamine	37.25
M. L. H. D. Cong.	95.44
N. Giroux	15.10
J. L. Poirer sans	6.00
Galages 963 ⁵⁰ - 963 ⁰⁰ -	1,927.00
Jes. Laurier (c. central)	3,000.00
Centurion Gaudreau 19 ¹³ - 24 ⁷⁵ -	43.89
Beauvais sans	3.55
L. Brophy 28 ²⁵ - 13 ⁰⁵ - 28 ²⁵ - 12 ⁰⁰	92.98
A. Martel	7.50
J. Trudeau	16.91
M. Jolicœur	16.05
J. B. Grégoire	8.00
P. Rivet	5.00

\$ 6,160.59

Siéance assemblée

M. Lamine
Président pro. Tem.

Commission des Marchés.
Siéance du 2 Septembre 1908
Mercredi 3 heures p.m.

Sont présents les icherins,
Giroux pro. Tem.
Lamine
Proulx
Proulx homme
Lamine
Major.

"Ordre du jour du 2-Sept. 1908"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Rélégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rappats au Surintendant.
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière siéance sont lues et ratifiées.

Lamine et l'un des lettres de M. Orla Petit, demandant la permission de résilier le bail de l'étal No 13, qui est occupé comme locataire dans le Marché Saint-Jean Baptiste.

Résolu Que cette résiliation soit reçue et acceptée.

L'étal en question ayant été mis en location, les commissions suivantes sont soumise et lues, savoir:-

Rameo Lamine offrant \$ 1.50 par semaine
S. Biron " 1.25 "
G. Lamine, conditions ordinaires

Sur proposition de l'échevin
 Poud'homme, il est
 Résolu d'accorder au plus haut soumis-
 sionnaire, M. R. Lamour, la
 location audit étal, aux condi-
 tions spécifiées dans sa soumission.

La Commission prend en
 considération une soumission de
 M. Jos. Laurier, demandant \$280.⁰⁰
 pour certains travaux aux planches
 et changements à être exécutés
 dans les chambres de toilette du
 Marché Saint-Jean Baptiste.

A ce sujet, M. L'échevin Major
 fait rapport qu'il s'est rendu, en
 compagnie du Surintendant
 des Marchés, au marché en
 question et qu'après avoir examiné
 les changements à être exécutés
 dans les chambres de toilette
 mentionnés dans ladite soumis-
 sion, il en est venu à la conclu-
 sion que ces travaux sont d'une
 absolue nécessité, et il en recom-
 mande en conséquence l'exécution.

Et en même temps soumise
 et lue une lettre de M. L. R.
 Prunthuit, architecte, déclarant
 que ces changements sont néces-
 saires et que le montant demandé
 dans la soumission de M. Jos.
 Laurier, pour l'exécution des
 travaux en question, est raisonnable
 et au prix courant du marché.

Il est alors
 Résolu sur la soumission de M. J. Laurier,
 demandant \$280.⁰⁰, pour les change-
 ments en question et la pose d'un
 plancher en mosaïque, etc, etc, dans
 les chambres de toilette du marché
 en question, soit reçue et acceptée,
 sans, cependant, causer aucun
 préjudice au contrat maintenant
 existant pour les travaux actuellement
 en voie d'exécution, audit marché,
 "L'échevin Pouché & Lamour, dissidents".

Ensuite et lue une lettre de
 M. L. R. Prunthuit, architecte,
 recommandant l'exécution de
 certains travaux dans la cave du
 Marché S. Jean Baptiste, tels que
 faire un plancher en ciment,
 remplacer des solives, etc.

Après délibération, il est
 Résolu de différer la prise en considéra-
 tion de cette lettre, ainsi que des
 soumissions ^{soumis} pour la pose d'un
 plancher en ciment dans la
 cave audit marché.

Conformément à la résolution
 adoptée à la dernière assemblée,
 le surintendant fait rapport que
 le coût pour l'installation de deux
 fontaines, dont une sur la Place
 Jacques-Cartier et l'autre sur la
 Place Le Royer, est de \$400.⁰⁰
 Il est en conséquence

Résolu Que le rapport soit présenté au Conseil, pour demander que ce montant de \$400. lui soit voté pour cette fin.

N. la demande de l'échelle Leclair, il est

Résolu Que la requête de M. E. Aubichon, pour la location de la salle du Marché Saint-Jean Baptiste, soit laissée entre les mains du Surintendant, avec l'autorisation de louer ladite salle à ce moment aussitôt que les travaux seront terminés.

Le plan de nouveau le plan avec lettres ci-jointes de la part de M. R. Fairbairn, ingénieur de la Compagnie du Pacifique Canadien, au sujet de l'installation des pieux sur le terrain du nouveau Marché public à bestiaux de l'Est.

Résolu Que le Surintendant soit prié de demander aux membres de la Cité, de bien vouloir donner leur opinion pour la prochaine assemblée, sur l'interprétation de la clause 8 de l'arrangement passé entre la Cité et ladite Compagnie du Pacifique Canadien, re, reconstruction du Marché à bestiaux de l'Est.

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à acheter deux paires de bottes en caoutchouc pour l'usage des balayeurs du Marché Bonsecours.

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir =

J. R. Brouture	300.00
Jos. Laurier (en fe)	2,000.00
A. Gagnon	950.00
J. B. Grigoire	6.00
G. Giroux	5.95
S. Lafaire	963.50
L. D'Arby	16.30
A. Martel	19.50

\$ 4,261.25

(Assemblée adjournée)

A. Laroche
Président

Commission des Marchés
Séance du 16 Septembre 08
Précédé de 3 heures p. m.
Sont présents les échevins.

Giguère, Président
Laurier
Moyse
Lamoureux
Vaulet
Couture

Le Comité a lu une requête
signée par un bon nombre de
commerçants et éleveurs et de
bouchers, demandant à la
Commission d'intervenir auprès
de la compagnie du Pacifique
Canadien en faveur de M.
Jacobus Lefebvre, à l'effet de
permettre à ce dernier d'occuper
un certain endroit sur le nou-
veau marché public à bestiaux
de l'Est, pour y installer un
petit restaurant.

Sur proposition de l'échevin
Lamoureux, et est

Résolu de prier la dite compagnie de
bien vouloir tolérer ces annuaires
sur le terrain du marché en
question, afin de lui permettre
d'exercer son commerce.

Le Comité a lu une requête
signée par un bon nombre de
commerçants et éleveurs de

Montreal et des environs, demandant
une réduction de droits au marché et
de frais sur les animaux, etc etc,
Résolu de renvoyer la prière en considération de
cette requête, à une sous-commission
composée de l'échevin Lamoureux
et du Surintendant, aux fins de
faire rapport pour la prochaine séance.

Le Comité a lu un rapport du
Surintendant déclarant que la
corniche en bois autour de la cou-
verture du Marché Public,
est défectueuse et qu'il est urgent
de la faire reconstruire en tôle galvanisée,
recommandant aussi de faire
renouveler la structure en bois du
dôme, la couverture de la corniche
du dôme en question, et les faits
de cheminées et de faire peindre
les tuyaux de ventilation, pour
lesquels travaux il recommande
qu'un montant de \$ 1,200. soit
mis à la disposition de cette com-
mission pour ces fins.

Résolu qu'un rapport soit présenté au
Conseil pour demander un
crédit de \$ 1,200.

Le Comité a lu un rapport
du Surintendant, informant la
Commission que la Peste Boche-
laga est brisée et que, d'après le
rapport de la compagnie, Caumont
Gairbanks, cette peste ne va pas

La peine d'être réparés. Le Surintendant recommande en conséquence qu'un montant de \$400 soit affecté à l'installation d'une balance neuve d'une capacité de 10 tonnes avec tous ses accessoires.

Résolu Qu'un rapport soit présenté au Conseil pour demander qu'un crédit de \$400.00 soit mis à la disposition de cette Commission pour cette fin.

Sur rapport du Surintendant il est

Résolu Qu'il soit présenté au Conseil un rapport pour demander qu'un crédit de \$100.00 soit voté pour l'achat d'une balance neuve devant être installée au Marché Saint-Jean Baptiste.

Commise et sur l'opinion des Avocats de la Cité, de, de la Cité et ceux de la Compagnie du Pacifique Canadien, relativement à la clause 8 de l'arrangement passé entre la Cité et ladite compagnie pour l'installation et l'exploitation des pesées sur le nouveau marché Public à bestiaux de l'Est.

Résolu Que cette opinion soit reçue et acceptée.

À ce sujet, le Surintendant informe la Commission que

La Compagnie du Pacifique Canadien n'ayant pas encore installé les pesées de la Cité sur le terrain du nouveau Marché Public à bestiaux de l'Est et bien que ce marché ne soit pas encore terminé, ladite compagnie a commencé à se servir du marché en question en permettant d'y faire la vente et surtout le pesage des animaux pour ~~aux~~ bénéfices, au détriment de la Cité, contrairement à la clause 4 de l'arrangement passé entre la Cité et ladite compagnie.

Résolu Que le Surintendant soit autorisé à faire rapport aux Avocats de la Cité à ce sujet et les prier de bien vouloir certifier ladite compagnie du Pacifique d'avoir à se conformer à cette clause et à faire cesser ces abus.

470.05
1578.63

Les mandats suivants sont approuvés et signés, savoir:-

Beaucourt Thér.	2.04
G.H. Laurence	1578.63
Barber Asphalt ^{470.05} paving ^{1130.43}	4700.48
Agarier & David	644.39
J.B. Grégoire	6.35
P. A. St. Louis	7.40
J. Martel	7.50
J. Propby ^{14⁰⁰} ^{13⁰⁵}	25.85
Salais ^{963⁰⁰} ^{100⁰⁰} ^{100⁰⁰} ^{80⁰⁰}	1,044.70
M. Rutherford Hon	4.40
J. Lovell Hon	75
	\$ 8,021.99

(Assemblée ouverte)

Président: M. L...

Commission des Marchés.
Séance du 14 Octobre 1908
Mercredi 3 heures p.m.

Séance assemblée

Le Président présente les échevins
Giroux, Piché, P. Lem.
Currier
Prayeb
Lamoureux
Pard'homme
Président.

1^o Ordre du jour du 14 Octobre 1908

- 1- Lecture des minutes
- 2- Délégations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Remise au dépôt \$20⁰⁰ à A. Poupard.
Le habiton l'air dans le département
- 5- Rapports des surintendants
- 6- Signature des mandats.

Les minutes des deux dernières
séances sont lues et ratifiées

Seigneurie et lue une lettre de
M. Chénier, locataire des états de
Boucher (Nos. 18 et 18^{es} du marché
St. Antoine, demandant la
permission de résilier son bail.

Sur proposition de l'échevin
Lamoureux, il est

Résolu que cette résiliation soit acceptée.
Les états en question ayant été
mis en location, les soumissions
suivantes reçues sont lues et
lues, savoir

M. Patenaude	offrant \$ 7 ⁰⁰	par semaine.
Jas. H. McQuill	" 6 ⁰⁰	" "
Adg. Proutte	" 6 ⁰⁰	" "
J. Lévesque	" 6 ⁰⁰	" "

Il est unanimement
Résolu d'accorder au plus haut soumission-
naire, M. M. Patenaude, la location
desdits états aux conditions spécifiées
dans sa soumission.

Les soumissions et lues les soumis-
sions suivantes pour la location des
états Nos. 29 et 30 de l'extérieur du
Marché St. Antoine, savoir:-

A. Dumrainville	offrant \$ 2 ²⁵	par semaine.
E. Gauthier	" 2 ⁰⁰	" "
H. Vinet	" 2 ⁰⁰	" "
Saffer & Abraham	" 2 ⁰⁰	" "

Sur proposition de l'échevin
Lamoureux, il est
Résolu d'accorder à M. E. Gauthier, la loca-
tion des états en question, aux
conditions spécifiées dans sa soumis-
sion.

Seigneurie et lue une lettre de
M. G. Granger, demandant à
louer les états de Boucher (Nos. 26 et
28 du Marché Bonsecours, à raison
de \$ 9⁰⁰ par semaine pour les deux
états.

Résolu d'informer M. Granger que la Com-
mission ne peut accepter son offre,
le prix régulier ayant été fixé à
\$ 3⁰⁰

Scrimie et lus une lettre de M. J. B. Normandin, boucher et locataire des Marché Bourscaire, demandant certaines améliorations dans ses états.

Résolu Renvoyer M. Normandin qu'il doit s'en tenir aux conditions de son bail.

Scrimie et lus une lettre de M. L. Beauchamp, boucher et locataire de l'état No 36 des Marché Haut-Casault, demandant l'autorisation de prendre comme associé, un M. J. W. LeBarrette.

Résolu Renvoyer M. Beauchamp au bien vouloir se présenter devant la Commission à sa prochaine assemblée, à ce sujet.

Scrimie et lus une lettre de M. H. Landry, boucher et locataire des états Nos. 9 à 12 des Marché St. Jean Baptiste, demandant l'autorisation de prendre M. Jean Sivarard, comme associé.

Un acte de société notaire étant produit avec cette demande,

L'échivain Lacombe propose et il est

Résolu Renvoyer à M. H. Landry de prendre M. H. Sivarard, comme associé, et que le bail soit signé en conséquence.

Scrimie et lus une lettre de M. Henri Geoffrin, boucher et

locataire des états Nos. 25 et 26 des Marché St. Jean Baptiste, demandant à cette Commission de faire l'installation d'un calorifère dans ses états, à ses frais et débours.

Après délibération, l'échivain Lacombe propose que la demande de M. Geoffrin soit accordée.

La motion étant mise aux voix, la Commission se partage,

Pour, Lacombe, Major (2)
Contre, Girard, Currier, Prault, 3

Résolu. La dite proposition est ainsi négative et il ne s'agit pas de cette demande.

Scrimie et lus un extrait des minutes d'une assemblée de l'Association des bouchers de Montréal, tenu le 13 Octobre courant, demandant que le règlement des Marchés soit amendé de manière à donner le droit aux bouchers locataires des marchés et ailleurs, le droit de transférer leurs baux à une ou d'autres personnes, avec le consentement de la Commission des Marchés.

Résolu Sur cet extrait des minutes soit reçu et que la prise en considération de cette demande soit différée à une prochaine assemblée.

Scrimie et lus une lettre de M. Alcide Lehaure, Inspecteur de l'Assainissement, déclarant que, à la demande de M. J. C. Rivin, Inspecteur

des Marchés, il est allé visiter la
bâtisse occupée comme logis privé
par les commis des Marchés à
bestiaux du l'Est, et il a constaté
qu'il est urgent de démolir et
de reconstruire le plus tôt possible
deux côtés des murs de cette bâtisse
de différer la prise en considération
de ce rapport, à une prochaine séance.

Résolu

Commis et lus une lettre de M.
Alph. Verille M. P. demandant à
louer la salle des Marchés Saint
Jean Baptiste, pour rendre de soir
le 23 courant, pour y tenir une
assemblée politique.

Résolu

Réformer immédiatement M. A.
Verille, qui cette salle est actuellement
à subir certaines réparations impor-
tantes, mais que, à l'avis des
contracteurs de ces réparations, les
travaux seront probablement terminés
pour la date indiquée, et alors
la Commission pourra, aux plans,
accéder à la demande de M. Verille,
proposant le paiement de la somme
de \$15⁰⁰ payable d'avance.

Commis et lus le rapport de la
Sous-Commission autorisée d'études
et prendra en considération les
suggestions faites dans une requête
signée par un grand nombre de
Marchés et commerçants d'animaux,
déclarant que ces suggestions et ces

demandes sont déraisonnables aux
intérêts de la Ville, et conséquemment
priant cette Commission de bien vou-
loir différer à plus tard, la prise
en considération des suggestions faites
dans la dite requête.

Résolu

Que ces rapports soient reçus et acceptés.

Sont soumis différents documents
de la Compagnie du Pacifique
Canadien, relativement à l'occu-
pation du nouveau Marché Public
à bestiaux du l'Est, ainsi qu'à l'ex-
ploitation des balanes sur le marché
en question.

Résolu

De différer la prise en considération
de ces documents à une prochaine
assemblée.

Le surintendant fait rapport
que, vu que la prise des bestiaux
sur le nouveau Marché Public, à
bestiaux du l'Est, a été entièrement
laissée entre les mains des officiers
de la Ville par les autorités de la
Compagnie du Pacifique Canadien,
ainsi qu'il a été convenu dans l'ar-
rangement passé entre la dite Com-
pagnie et la Ville, il serait opportun
de faire la nomination de deux
nouveaux employés, afin qu'un
service permanent de jour et de
nuit soit établi sur leur marché
pour répondre aux besoins de la
prise des bestiaux, aussi bien qu'à

la perception des droits de Marché
 lorsqu'il occasion sera présentée.
 Résolu De différer à la prochaine assemblée
 la prise en considération de cette
 question d'appointement de deux
 nouveaux employés.

Le surintendant fait rapport
 que la Commission des Finances
 a accordé à cette Commission
 une somme de \$ 400 pour l'instal-
 lation d'une balance neuve (Plate-
 forme) pour la pesée Hochelaga,
 et \$ 100. pour une balance simple
 devant être installée au Marché
 St-Jean Baptiste.

Résolu De différer la prise en considération
 de cette question à une prochaine
 assemblée.

Le surintendant fait rapport
 qu'il est de l'intérêt de la Ville
 qu'une nouvelle balance soit
 installée sur le marché au péage
 au-dessus du nouveau Marché
 Public à bestiaux de l'Est, et il
 recommande pour cette fin,
 qu'un crédit de \$ 800, soit
 demandé par cette fin.

Résolu Si un rapport est présenté au
 Conseil pour demander que ce
 crédit de \$ 800 soit mis à la dis-
 position de cette Commission pour
 l'installation de la balance en
 question.

Résolu De remettre à M. A. Poirard, le dépôt
 de \$ 2000 qu'il a laissé entre les mains
 du Trésorier de la Ville, en garantie de
 l'exécution des contrats pour la four-
 niture de lebraten requis par ce
 département lequel contrat a été
 exécuté à la satisfaction de cette
 Commission.

Les mandats suivants sont approuvés
 et signés, savoir:-

O. Lechaubagne	158.00
M. J. Murphy 12 ^{vo} , 12 ^{vo} , 1	7.00
P. Brophy 12 ^{vo} , 12 ^{vo} , 14 ^{vo} , 13 ^{vo} , 12 ^{vo} =	65.56
Beauvais Chien. 69 ^{rs} , 9 ^{rs} =	79.73
Salaries 963 ^{rs} , 963 ^{rs} , -	1927.00
A. Proutel	7.50
J. Laurier	2000.00
P. Polet,	10.00
J. H. Marchand & Co	49.95
J. B. Grégoire 6 ^{rs} , 8 ^{rs} =	14.50
J. Gaudreau	20.25
E. Poirereau	8.40
Guinon & Robitaille 48 ^{rs} , 22 ^{rs} =	71.32
Sicily & Parny Coy. 170 ^{rs} , 1537 ^{rs} = 1708.77	
A. Poirard	63.50
Marius & Larid	385.12
M. L. H. P. Coy.	127.01
	<hr/>
	\$ 6703.49

Séance ajournée

A. Poirard
 Président

Commission des Marchés,
Séance du 28 Octobre 1908
Mercredi 3 heures p. lu.

(Séance adjournée)

Sont présents les échevins
Givon, P. P. Lemp.
Rusque
Laurin
Pud:homme
Prator.
Bouché.

"Ordre du jour du 28 Octobre 1908"

- 1- Lecture des minutes
- 2- Régulations
- 3- Lecture de la correspondance
- 4- Rapport des surintendants
- 5- Signature des mandats.

Les minutes de la dernière
séance sont lues et ratifiées.

Est soumise et lue une lettre de M.
R. Bessonneau, demandant à louer
les états de boucher (nos 3 et 5 du
Marché Bonsecours, à raison de
\$ 4.⁰⁰ par semaine, soit \$ 2.⁰⁰ chaque
état.

Résolu D'accorder à M. Bessonneau, la
location des états, en question,
aux conditions spécifiées.

Est soumise et lue une lettre de M.
Richard & Demers, demandant
à louer les états de boucher
nos. 26 & 28 du Marché Bonsecours,

à raison de \$ 3.⁰⁰ par semaine, pour
les deux états.
Résolu D'accorder à M. M. Richard & Demers,
la location desdits états, aux condi-
tions spécifiées dans leur commission.

La Commission prend de nou-
veau en considération la requête
présentée par l'Association des Bouchers
de Montréal, demandant que le
réglement des Marchés, soit amendé
de manière à permettre aux bouchers
locataires des marchés et en dehors,
de transférer leurs baux à une autre
personne, avec le consentement de
la Commission des Marchés.

Après délibération, l'échevin
Laurin propose et il est
Résolu Qu'un avis de motion soit présenté
au Conseil à l'effet d'amender le
réglement des Marchés (no 296, en
conséquence).

Est soumise et lue un acte de
société entre M. Jas. Harper et
"Marie Lanté" désirant faire le
commerce comme bouchers, sous les
nom et raison de "Marie Lanté"
dans les états de boucher portant
les nos. 24-25-26 et 27 du Marché
Saint Laurent, et actuellement
occupés par ledit M. Jas. Harper.

Résolu Rédiffuser la présente en considération
de cette question à une prochaine
assemblée.

La Commission prend de nouveau en considération le compte de M. M. Stecker & Lalonde s'élevant à \$197.²⁵, pour travaux supplémentaires exécutés au Marché Saint-Jacques.

M. Stecker présent à l'assemblée donne quelques explications et consent à réduire son compte à \$175.⁰⁰.

Résolu Après délibération, il est décidé de différer cette question et que M. A. Girard, commis du dit Marché soit prié de se présenter devant la Commission à sa prochaine assemblée, à ce sujet.

La Commission prend de nouveau en considération le rapport de l'Inspecteur des Bâtiments relativement à l'état défectueux de la bâtisse occupée par les commis du Marché à bestiaux de l'Est.

Résolu Que le Surintendant soit prié de faire rapport à ce sujet à la prochaine assemblée.

Lecture et lecture d'une lettre de M. D. Mcnicoll, Vice-Président de la Compagnie du Pacifique Canadien, s'opposant à la demande de M. J. Desbœuf, pour le privilège d'installer un petit restaurant sur le terrain du nouveau Marché

Résolu Public à bestiaux de l'Est. Que cette lettre soit reçue.

Lecture et lecture de trois extraits de minutes du Conseil en date du 19 octobre courant, accordant à cette Commission les montants suivants, savoir: \$100. pour une balance neuve au Marché St. Jean Baptiste, \$400.⁰⁰ pour une balance, platifonne pour la périe Hochelaga et \$1,500 pour différents travaux à être exécutés au Marché Bonsecours.

À ce sujet le Surintendant fait rapport qu'une balance neuve est aussi requise pour le service du Marché Bonsecours et qu'un montant de \$150.⁰⁰ est demandé pour cette fin.

Résolu Il est alors décidé que des soumissions soient faites diatement demandées pour l'installation et la fourniture des balances en question.

Résolu À la demande du Surintendant et est décidé de présenter un rapport au Conseil pour demander l'autorisation d'opérer les paiements suivants de ses crédits, savoir: \$150.⁰⁰ des réparations générales au Marché Bonsecours et les appliquer à l'achat d'une nouvelle périe pour le

service dudit marché; \$ 15⁰⁰
 du contingent du Marché à
 bestiaux de l'Ouest et les appli-
 quer aux réparations générales
 de la pesée Hochelaga; \$ 30⁰⁰
 des réparations générales du
 Marché à l'Épin et \$ 45⁰⁰ des
 réparations générales du Marché
 Saint-Jean-Baptiste, soit un
 total de \$ 75⁰⁰, a été appliqué
 aux réparations générales du
 Marché Saint-Antoine.

Le Surintendant fait rapport
 que des travaux sont actuelle-
 ment en voie d'exécution dans
 le haut de la partie Ouest du
 Marché Bonsecours, consistant
 en la construction de deux
 logis pour les gardiens dudit
 marché.

Après délibération, il est
 constaté que les travaux en
 question ont été commencés
 sans aucune autorisation de
 la Commission.

Alors M. L'Échevin Poud'homme
 propose:-

Que les susdits travaux soient
 suspendus immédiatement
 sans préjudice à tout recours
 de quelque nature que ce soit
 que la Commission pourrait
 avoir contre ceux qui exécutent
 actuellement les dits travaux.

La Commission dégageant sa res-
 ponsabilité quant aux montants
 qui pourraient être dûs pour les
 travaux exécutés jusqu'à ce jour.

M. L'Échevin Proulx propose
 en amendement que le Surintendant
 soit autorisé à consulter M.
 L'Échevin Levesque, président de cette
 Commission, au sujet de faire
 rapport à la prochaine assemblée.
 La motion en amendement
 étant soumise aux voix, la Com-
 mission se partage.

Pour - Giroux et Proulx (2)
 Levesque, Poud'homme, Larocque, Levesque (3)

Ledit amendement est ainsi négatif.
 La motion principale étant
 soumise aux voix, est adoptée
 sur la même division renvoyée
 des voix et il est

Résidu

En conséquence.

Les mandats suivants sont
 approuvés et signés, savoir:-

L'Épave 13 ²² , 92 ⁵⁰ , 13 ²²	40.28
Leij. J. Paquette	19.00
Salaires 963 ⁵⁰ , 963 ⁵⁰	1927.00
Beauvais Frères	7.08
H. Wilson Frère	2.17
J. G. Marchand Frère	34.00
J. B. Pétivier	17.55
M. L. G. P. Levesque	159.59
J. Giroux	12.25
	\$ 2,719.87

(Reçu ajouté)

J. Levesque
 Président